
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

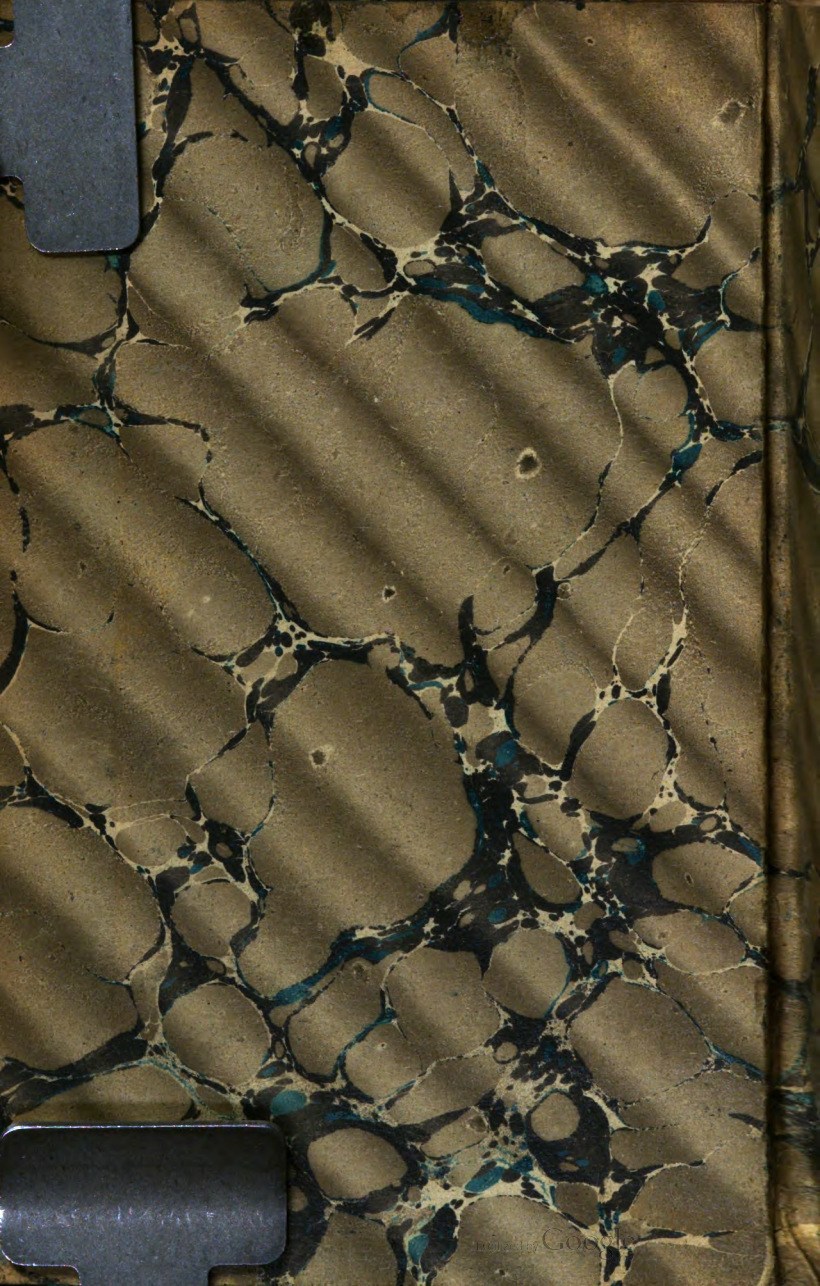
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







A 249/57

LE PURGATOIRE

D'APRÈS LES RÉVÉLATIONS DES SAINTS

ARDEVILLE. — TYP. ET STÉR. V^o RETAUX

LE PURGATOIRE

D'APRÈS LES
RÉVÉLATIONS DES SAINTS

PAR
M. l'abbé LOUVET

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

TROISIÈME ÉDITION



PARIS
VICTOR RETAUX ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

—
1893
Tous droits réservés.

CHRISTO SALVATORI

ET

BEATÆ Mariæ VIRGINI, REGINÆ PURGATORII

OPUS DEDICATUM

DE

COCHINCHINE OCCIDENTALE

—
MON CHER CONFRÈRE,

J'ai lu, pendant les longues heures de ma dernière traversée de Saïgon à Marseille, les premiers cahiers de votre traité du *Purgatoire*. Par sa doctrine, qui me paraît sûre, comme par l'ensemble des exemples qu'il rappelle ou qu'il apprend, votre travail me semble ne pas devoir rester à l'état de manuscrit.

La lecture en sera utile à toute âme qui a la foi : les paresseux, les lâches, les tièdes et ceux qui sont presque arrivés à l'indifférence pratique, en seront profondément impressionnés ; les fervents, dans le clergé ou dans la vie religieuse, se sentiront portés à plus de perfection.

Je crois donc, mon cher confrère, que vous ferez œuvre utile et salutaire à plusieurs, en livrant au public chrétien le fruit de vos recherches.

C'est dans l'espérance que vous obtiendrez ce résultat, que je vous renouvelle l'assurance de mon entier dévouement.

† ISIDORE, *évêque de Samosate*,
vicaire apostolique.



PRÉFACE

La foi catholique, en établissant d'abord au Concile de Florence, puis au Concile de Trente, la vérité du dogme du Purgatoire, a laissé à dessein dans une ombre discrète la plupart des questions qui se rattachent à ce lieu d'épreuves, par lequel passent presque tous les prédestinés après la mort ; sur tous les points de détail, et même sur la nature des peines, par lesquelles sont purifiées ces pauvres âmes, elle a laissé la plus grande latitude aux docteurs et aux théologiens. Mais à côté de l'enseignement officiel de l'école, il y a dans la sainte Église de Dieu une riche mine de matériaux, je veux parler des révélations des saints et de leurs rapports surnaturels avec les âmes du Purgatoire : j'ai pensé à exploiter ce trésor. Retenu loin de mes occupations ordinaires par une longue maladie, que l'on prévoyait devoir être mortelle, ma pensée s'est tournée tout naturellement vers ces sombres bords où je croyais bientôt aborder ; pour mon édification personnelle, j'ai lu presque tout ce que les saints nous apprennent du Purgatoire ; j'ai été effrayé et consolé en même temps : j'ai été effrayé des sévérités de la justice, j'ai été consolé des splendeurs de la miséricorde. Il n'en est pas en effet du Purgatoire comme du séjour dont il a été écrit : *Quia in inferno nulla erit redemptio*. La miséricorde et

la justice s'y rencontrent, et s'y donnent la main dans un accord fraternel. Ce travail m'a fait du bien ; on m'a dit qu'il pourrait en faire à d'autres, et la bonté de Dieu, m'ayant rappelé à la vie pour le servir encore quelques jours sur la terre, j'ai voulu lui payer ma dette de reconnaissance, en mettant en ordre ces quelques notes. Si cet humble travail pouvait encourager quelques âmes à servir plus fidèlement Notre-Seigneur, et à éviter avec plus de soin le péché, je me croirais payé bien au-delà de ma peine, c'est ce que je demande à la Vierge Immaculée en lui offrant ces pauvres pages, que je commence à écrire le jour de la fête de Notre-Dame de la Merci (24 septembre 1874). Marie qui s'est déclarée publiquement la protectrice et la rédemptrice des esclaves chrétiens détenus autrefois chez les Maures, est aussi et à meilleur titre la protectrice et la rédemptrice de ces pauvres âmes tombées, pour un temps, dans une captivité bien plus dure. Puisse-t-elle bénir mes efforts, et en inspirant à ceux qui me liront un salutaire effroi de la justice de Dieu, les détourner du péché et les amener à prier beaucoup pour la délivrance des âmes du Purgatoire ; nous les oublions trop vite, et nous croyons trop facilement qu'elles ont satisfait entièrement à la justice rigoureuse de celui qu'elles ont offensé, et qui leur fait payer après la mort jusqu'au dernier denier, *usque ad novissimum quadrantem*, la dette que la légèreté, l'immortification et la tiédeur leur ont fait contracter envers lui pendant leur vie.

Je ne me dissimule pas les imperfections et les lacunes de ce travail ; mon métier n'est pas d'écrire mais de prêcher ; ces notes prises au courant de la maladie, ont été

rédigées plus tard au milieu des labeurs de la vie apostolique, bien souvent le soir, en prenant sur mon sommeil, d'autres fois en barque, le long des grands fleuves de la Cochinchine, en me rendant d'un poste à un autre. A trois mille lieues de la France, loin de toute bibliothèque, je n'ai pu vérifier toujours l'exactitude de telle citation. J'ai dû me contenter des notes prises auparavant, et des souvenirs que mes lectures avaient laissés dans ma mémoire.

Si quelque erreur de détail s'est glissée dans ce travail, le lecteur charitable voudra bien l'excuser. Il a fallu, pour me décider à le livrer à l'impression, les instances trop bienveillantes peut-être de mes amis, et les encouragements de celui que Dieu m'a donné pour supérieur et pour père. J'espère que le divin Maître bénira mon obéissance.

Biên-Hoa (Cochinchine), août 1879.

PRÉFACE DE LA 3^e ÉDITION

Ce petit ouvrage sur le Purgatoire a vraiment été béni de Dieu. Sans aucune publicité, sans réclames d'aucune sorte, puisque je suis à 3,500 lieues de Paris, il a fait tout seul son chemin dans le monde. Deux éditions, enlevées en quelques années, me prouvent qu'il répondait aux besoins de certaines âmes. Des lettres nombreuses, des confidences reçues au saint tribunal m'ont appris, à ma grande surprise, qu'il a contribué à ramener à Dieu plusieurs pécheurs. Certes, s'ils m'avaient consulté, je me serais gardé de leur mettre entre les mains ce livre, qui est écrit *pour les gens de la maison*, et non pour ceux du dehors. Mais Dieu se sert de tous les instruments, même des plus faibles, pour faire son œuvre. C'est ce qui me décide à faire paraître une troisième édition, revue avec soin, et corrigée, de manière à tenir compte des observations que j'ai reçues de différents côtés, et dont je suis très reconnaissant à ceux qui me les ont envoyées.

Ces observations peuvent se ranger en deux classes : Plusieurs m'ont reproché ma sévérité, et l'on a même prononcé, à ce sujet, le mot de *Jansénisme*. Cela m'a bien surpris, car théologiquement je suis, grâce à Dieu, aussi éloigné que possible de cette hérésie, qui a été, pendant deux siècles, le fléau de la piété en France. Je crois, il est vrai, à l'encontre des apologistes modernes,

au petit nombre des élus; mais on ne peut disconvenir que cette opinion a pour elle l'antiquité et la majeure partie des Pères et des théologiens. La vérité ne varie pas avec les caprices d'une époque. Parce que notre sensiblerie est en train de rayer la peine de mort de nos codes, ce n'est pas une raison pour nous faire un christianisme *fin de siècle*, dans lequel l'enfer n'existe presque plus que pour les pires scélérats, et qui a d'ailleurs, comme le bagne, ses jours de relâche (1).

Quant au Purgatoire, ce n'est plus qu'une salle d'attente, plus ou moins confortable, dans laquelle les âmes s'arrêtent quelques instants, avant de prendre l'*express* pour le Ciel. Tout le monde en Paradis, et surtout le moins d'expiation possible. De peur de rebuter les âmes, on voile, avec soin, toute la partie sévère du dogme chrétien; on croit les attirer, en dissimulant, autant que l'on peut, les responsabilités de l'avenir. Certes l'intention est bonne, et je n'ai ni la volonté, ni le droit de blâmer les apologistes qui, sur des questions demeurées libres, pensent autrement que moi; mais, je demande à jouir de la même liberté. Sur les expiations du Purgatoire, je m'en tiens à la doctrine de saint Augustin, de saint Thomas, de saint Bonaventure et de Suarez, qui enseignent que la plus petite des peines du Purgatoire dépasse toutes les souffrances de cette vie, et qu'à considérer leur nature, ces peines sont analogues à celles de l'enfer, moins le désespoir et la durée. — Tel est l'enseignement unanime des saints et des docteurs — on voit que, si je suis sévère, je le suis en bonne compagnie.

(1) Voir Bougaud. — Le christianisme présenté aux gens du monde.

Si l'on a tant de difficulté, de nos jours, à comprendre les responsabilités et les châtiments de l'autre vie, cela vient, j'en ai peur, des fausses idées qu'on se fait des droits de Dieu et de ceux de sa justice. En France, où nous ne savons jamais garder la mesure, on a vu presque sans transition succéder au Dieu étroit et dur du Jansénisme, la figure d'un Dieu *bon enfant*, avec qui il n'y a pas à se gêner; comme ces fils qui, à force de se familiariser avec leurs parents, en arrivent à ne plus les respecter, ni les craindre. On est trop porté, de nos jours, à traiter avec Dieu d'égal à égal. Certes, j'aurais horreur de resserrer les cœurs et de les éloigner des voies dilatées de l'amour; mais je demande que l'on n'oublie pas que si Dieu est *infiniment* bon, il est, au même titre, *infiniment* saint et *infiniment* juste. Il n'a rien de la sensiblerie de nos papas modernes, qui, pour épargner une larme à leurs fils, laissent insulter par eux les droits de l'autorité paternelle. Gardons-nous donc soigneusement de ces atténuations, de ces diminutions de la vérité, comme dit le roi-prophète (1). Si l'amour est le couronnement de la vie parfaite, (2) la crainte du Seigneur, une crainte raisonnable et vraie, est le commencement de la sagesse. (3)

Voilà ce que j'ai à répondre à ceux qui m'accusent d'être trop sévère.

Un second reproche m'a été fait au sujet de l'autorité qu'il convient d'attribuer aux diverses révélations que je cite. On a dit, et avec raison, que toutes ces histoires n'étaient pas d'égale valeur, que quelques-unes sont par

(1) *Quoniam diminutæ sunt veritates.* Ps. II. 2.

(2) *Quod est vinculum perfectionis.* Coloss. 3. 14.

(3) *Initium sapientiæ timor domini.* P. 110. 10.

trop invraisemblables, et que j'aurais mieux fait de les passer sous silence.

J'ai tenu largement compte, dans cette édition, des observations qui m'ont été faites à ce sujet. Un certain nombre de traits, empruntés la plupart à des auteurs italiens, ont été mis de côté, bien qu'on les trouve dans d'autres ouvrages sur le Purgatoire. Je me suis appliqué, du mieux que j'ai pu, à donner sur chaque point important, la pure doctrine des saints, telle qu'on la trouve dans leurs œuvres.

Maintenant, pour être juste et ne pas me faire dire ce que je n'ai jamais pensé, il faut avoir soin de ne pas s'exagérer l'autorité des Révélations, même de celles qui appartiennent à des saints canonisés. On sait avec quelle discrétion l'Église en use à cet égard, C'est la doctrine universelle des mystiques, en particulier de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, que l'erreur peut parfaitement se glisser dans des documents de ce genre, quelque respectables qu'ils soient d'ailleurs. Quand il s'agit, comme dans la plupart des faits que je cite, de saints canonisés, la bonne foi de l'extatique n'est pas en cause; il rapporte certainement ce qu'il a vu, tel au moins qu'il a cru le voir, mais est-il certain qu'il ait toujours bien vu? D'ailleurs quand il rapporte ses visions, et traduit en langage de la terre ce qui lui est apparu dans les joies de l'extase, l'instrument qu'il a en sa possession ne trahira-t-il pas quelquefois sa pensée? Sainte Angèle de Foligno et plusieurs autres extatiques se sont plaint amèrement de cette pauvreté du langage humain pour rendre les mystères de l'invisible.

De là les imperfections qu'on trouve dans la plupart de ses œuvres. On a remarqué que les différentes visions de la Passion de Jésus-Christ sont loin de concorder chez les principales voyantes : sainte Brigitte, la vénérable Marie d'Agréda et Catherine Emmerich. Il semble prouvé que les idées de l'esprit, les habitudes de l'entourage, se reflètent inconsciemment dans ces compositions. Qu'est-ce à dire ? Que l'extatique s'est trompée ou a voulu tromper ? Pas le moins du monde ; mais, comme le remarque très justement le P. Olivier (1), on demande à l'extase ce qu'elle ne peut donner : « De ce que sainte Brigitte voit
« le crucifiement avec les yeux des artistes byzantins, et
« Marie d'Agréda avec ceux des artistes espagnols, il ne
« s'ensuit pas que leur âme n'a pas été merveilleusement
« pénétrée d'amour et de compassion, comme elle eût pu
« l'être, si elles se fussent trouvées avec Madeleine au
« pied de la croix. » Sous l'inspiration surnaturelle, qui l'élève au dessus des sens pour lui révéler les réalités du monde invisible, le voyant conserve sa nature, ses habitudes d'esprit, et jusqu'au cachet littéraire de son époque. Lisez, dans ce volume, les révélations de sainte Perpétue sur le Purgatoire ; à la pureté des lignes, à la sobriété des détails, vous croirez voir une fresque des catacombes. Parcourez, un peu plus loin, le Purgatoire de sainte Françoise Romaine ou celui de sainte Madeleine de Pazzi, vous y trouverez l'exubérance et la fantaisie du moyen âge. C'est un de ces drames touffus, comme les imagiers en pierre de taille en sculptaient des centaines au portail de nos vieilles cathédrales. Ouvrez après cela les visions de

(1) *La Passion*. Introduction, page XVII.

la bienheureuse Marguerite-Marie ; la correction de la forme, la sobriété des détails vous rappelleront tout de suite que l'ouvrage date des premières années du grand siècle. C'est que l'homme demeure toujours sous le saint, et que le phénomène mystique laisse à chacun sa personnalité et ses habitudes d'esprit.

Il ne faut donc pas demander aux révélations des saints ce qu'elles ne comportent pas. Ce ne sont pas des thèses de théologie, ce sont des effusions pieuses, des élévations, dans lesquelles l'âme, arrachée pour un instant aux choses extérieures, entrevoit quelque chose des mystères de l'autre monde, mais en gardant toujours le cachet de sa personnalité et le reflet de ses habitudes intellectuelles. C'est ce qu'a parfaitement établi Benoit XIV, dans son grand *Traité de la canonisation des saints*.

Je souscris donc très volontiers à ce qu'a écrit à ce sujet Mgr Gay : « A part les points de doctrine définis, et ils « sont peu nombreux, la théologie du Purgatoire est l'une « des pages les plus humiliantes de la science sacrée : je « veux dire l'une de celles où notre ignorance et notre « insuffisance sont le plus impitoyablement constatées (1). »

Est-ce à dire que la lecture des révélations des saints au sujet du Purgatoire, est inutile, et même *dangereuse*, comme on l'a écrit ? Je ne le crois pas, ces révélations que l'Église n'accepte pas comme sources de son enseignement théologique, n'en sont pas moins tenues par elle en très haute estime, à cause de la sainteté des personnages dont elles émanent et des grandes leçons qu'elles renferment.

(1) *La vie et les vertus chrétiennes*, II^e vol., chap. XVII.

Dans ces matières sur lesquelles l'enseignement des théologiens a peu de choses à nous dire, le regard des saints, cet œil du cœur illuminé par l'amour (1), a entrevu bien des choses qu'il est bon de recueillir. D'ailleurs si les détails varient, avec le caractère et les habitudes d'esprit du voyant, les grandes lignes du tableau se retrouvent partout les mêmes : la sévérité des jugements de Dieu, la rigueur des expiations du Purgatoire, la nécessité de fuir le péché pour nous épargner ces supplices, le devoir pressant de nous souvenir de nos chers défunts et de procurer leur soulagement par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Voilà ce qui fait le fond de toutes ces révélations, et ce qu'il faut en retenir. Qu'importe ici la part plus ou moins grande qui reste à la personnalité de l'extatique ? En nous faisant assister aux spectacles qu'il a contemplés dans les rayonnements de l'extase, en nous répétant les cris de détresse qu'il a entendus monter des profondeurs de l'abîme, il touche nos cœurs, les arrache à leurs préoccupations égoïstes, à cette dissipation habituelle, à cette fascination de la niaiserie qui, selon la pensée de l'Écriture, énerve les plus belles intelligences. Il nous force à réfléchir sérieusement aux responsabilités de l'avenir, à la sainteté infinie de Dieu, à la gravité du péché, même véniel, toutes choses que l'on est trop porté à oublier dans l'habitude de la vie ; oubli fatal qui est la cause de la plupart de ces fautes. Si nous pensions plus souvent à nos fins dernières, à ce qui nous attend au lendemain de la mort, jamais nous ne pécherions, dit l'Esprit-Saint. C'est précisément pour raviver le souvenir de ces fins der-

(1) *Illuminatos cordis oculos*. Ephes., I-18.

nières, que ce petit livre a été composé. Il s'adresse particulièrement aux chrétiens, à ceux pour qui la question de l'enfer ne se pose pas, à ceux par conséquent qui sont destinés à expérimenter un jour les expiations du Purgatoire. Je me suis proposé un double but : faire réfléchir un peu ces chrétiens sur les souffrances que, de gaité de cœur, ils se préparent par leurs fautes de chaque jour, et surtout ranimer leur charité à l'égard des pauvres défunts. Hélas ! on les oublie bien vite à notre époque. Notre vanité se console par de pompeuses et théâtrales funérailles ; on couvre de fleurs ce cadavre suivant un usage payen, que les siècles chrétiens n'ont jamais connu, et qui répugne à la liturgie de l'Église. Quant à l'âme immortelle et responsable, on la laisse en tête à tête avec son Juge, sans messes, sans prières. Tout pour le cadavre, rien pour l'âme. C'est là une des nombreuses manifestations du matérialisme contemporain, qui, à la faveur de la mode, envahit jusqu'aux familles chrétiennes. On a hâte d'oublier ses morts, on se rassure en les canonisant de suite : « c'était un si brave homme ; il est au ciel. » C'est contre ce matérialisme pratique, et l'oubli d'un devoir sacré, que j'ai voulu protester en composant ce livre.

Tân-dinh (Cochinchine), Juin 1892.

PROTESTATION

Bien que j'aie écarté avec soin toute révélation qui m'a paru apocryphe ou douteuse, et que je me sois efforcé de ne donner ici que des faits attestés par des saints canonisés, néanmoins, pour me conformer entièrement aux prescriptions si sages établies par les souverains pontifes en ces matières, je déclare qu'il ne faut attacher qu'une foi purement humaine aux différents récits qu'on va lire, la sainte Église ne s'étant pas prononcée sur l'authenticité de la plupart des documents dont ils sont tirés.

DU PURGATOIRE

D'APRÈS LES RÉVÉLATIONS DES SAINTS



CHAPITRE PREMIER

De la mort et du jugement particulier.

De la personne du Juge, du lieu du jugement. — Matière du jugement. — Des prières des vivants. — De l'intercession de la sainte Vierge et des Saints. — Présence de l'ange gardien et du démon. — De la sentence. — Du grand nombre des réprouvés. — Du petit nombre de ceux qui vont au Ciel tout droit. — Combien descendent chaque jour au Purgatoire ?

La dernière heure a sonné pour le chrétien mourant ; l'Église a répandu sur lui ses dernières bénédictions avec ses dernières prières, il a reçu pour la dernière fois le pardon de ses fautes, pour la dernière fois aussi il a senti le cœur de Jésus reposer sur son cœur dans le Sacrement de l'amour ; l'ami de la première communion, en apprenant que son ami est malade, a quitté son tabernacle pour venir le visiter ; porté entre les mains de son prêtre, il a passé inaperçu dans les rues de nos grandes cités, ou bien, suivi

de quelques fidèles, il s'est acheminé le long des sentiers de la campagne ; il est entré dans cette chambre funèbre, transformée pour le moment en sanctuaire, il a reposé un instant sur ces lèvres que la mort va glacer, et dans un dernier et mystérieux colloque avec l'âme, il a laissé entrevoir les mystères de l'avenir et les splendeurs de l'Éternité bienheureuse ; pour assurer encore mieux la victoire de son enfant, l'Église a oint ses membres de l'huile sainte, comme on faisait, aux temps antiques, pour les athlètes qui se préparaient au combat. C'en est fait ; le prêtre s'est retiré, le laissant seul en face de la mort ; autour de son lit, ses parents parlent à voix basse et se détournent pour cacher leurs larmes ; on récite les dernières prières ; déjà son oreille a entendu le formidable appel : partez, âme chrétienne ; tout à coup, un mouvement nerveux attire l'attention, au milieu du râle de l'agonie, un hoquet plus fort éclate, un dernier soupir s'exhale, il retombe inanimé sur sa couche. Il est mort.

Alors les sanglots de la famille se mêlent ; on s'approche avec terreur de ce quelque chose d'inanimé, qui n'est déjà plus qu'un cadavre ; on ferme ces yeux qui ne s'ouvriront plus avant le grand jour du réveil général ; on joint ces mains dans l'attitude de la prière ; le plus souvent, pour cacher aux survivants l'horreur de la mort, on jette un voile sur ce visage déjà défiguré ; puis les amis, les voisins se retirent en faisant l'éloge du défunt ; à cette heure, il faudrait avoir été bien mauvais pour ne pas jouir d'un petit panégyrique en règle, et si la Congrégation des Rites devait connaître de tous les procès de canonisation qui se font ainsi dans les huit jours après la mort, le travail de plusieurs milliers de consultants n'y suffirait pas.

Voilà le côté extérieur de ce grand drame de la mort ; mais, quelque saisissant qu'il soit pour nous, ce n'en est

pourtant que le côté le moins intéressant. Nous avons laissé le défunt étendu sur son lit funèbre, les mains jointes, le crucifix sur la poitrine, dans l'attitude qu'a si bien saisie le chœur des harmonies.

Les saints flambeaux jetaient une dernière flamme,
Le prêtre murmurait ces doux chants de la mort,
Pareils aux chants plaintifs que murmure une femme
A l'enfant qui s'endort.

De son pieux espoir son front gardait la trace,
Et sur ses traits, frappés d'une auguste beauté,
La douleur fugitive avait empreint sa grâce,
La mort sa majesté.

C'est là tout ce que voit le poète dans la mort, mais il y a autre chose ; nous avons sous les yeux le corps qui se glace et qui va bientôt tomber en décomposition ; qu'est devenue l'âme immortelle et incorruptible ? C'est là la question vraiment intéressante pour nous dans cette étude sur le Purgatoire.

La foi nous apprend qu'à l'instant où elle s'est séparée du corps, l'âme a paru devant son juge, et les révélations des Saints confirment toutes ce grand fait du jugement particulier, immédiat et sans appel ; mais ici se présentent plusieurs questions intéressantes qu'il convient d'étudier par ordre.

Avant tout, ce qui attire l'attention, ce qui doit fixer tout d'abord le regard de l'âme, ce premier regard qui plonge éperdu dans l'Éternité, c'est la personne du juge. Nous voyons dans les Saintes Écritures que ce Juge n'est autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est écrit dans saint Jean, que le Père ne juge personne, parce qu'il a abandonné tout jugement à son Fils : *Pater non judicat quemquam, omne judicium dedit Filio*, et nous lisons au livre des Actes que le Christ a été constitué de Dieu le juge

des vivants et des morts : *constitutus est a Deo judex vivorum et mortuorum*. Hermas, dans son livre du pasteur, saint Grégoire le Grand, dans ses dialogues, saint Jean Damascène, saint Jean Climaque, et, dans des temps plus rapprochés, sainte Gertrude, sainte Lutgarde, sainte Françoise Romaine, sainte Thérèse, toutes les saintes âmes à qui Dieu a fait la grâce de contempler ces mystères de l'autre vie, confirment par leurs révélations particulières, ces données de la foi.

Les théologiens se demandent si l'humanité de Notre-Seigneur se manifeste visiblement à chaque âme, et là-dessus ils sont partagés. Le cardinal Bona, dans son savant traité du discernement des esprits, s'exprime ainsi : « A la fin du monde, Jésus-Christ paraîtra dans son corps, « avec sa gloire, lorsqu'il viendra juger les vivants et les « morts, mais il est incertain s'il apparaît à chaque « homme en une forme visible, comme quelques-uns « l'on écrit. On n'est pas non plus assuré de la manière « avec laquelle Notre-Seigneur exerce ce jugement particulier de chaque homme ; on sait seulement que cela se « fait en un moment et en un clin d'œil. C'est pourquoi « une apparition intellectuelle de ce souverain juge suffit « pour ce jugement. » (V. ouvrage cité, ch. xx.) On voit par ce passage que le savant cardinal évite de se prononcer, bien qu'il penche évidemment pour la négative. Néanmoins il ne manque pas de théologiens de mérite qui pensent que le divin Maître se révèle à chacun dans la vérité de sa chair transfigurée et glorieuse ; cette seconde opinion a pour elle des raisons plausibles ; il est certain que c'est comme homme, en vertu des mérites de son immolation et de sa mort que Jésus-Christ a le droit de juger tous les hommes ; il y a donc au moins une raison de convenance, à ce qu'ils comparaissent devant son

humanité glorifiée, et qu'ils voient, dans leur réalité, ces plaies bénies qu'ils lui ont infligées par leurs péchés : *Videbunt in quem transfixerunt*. Il est inutile de se poser l'objection de ces quatre-vingt mille âmes, qui, d'après les calculs des statisticiens, comparaissent chaque jour au tribunal suprême, sur tous les points du globe, ce qui semblerait réclamer pour l'humanité sainte du Sauveur une sorte d'ubiquité ; celui qui n'est pas arrêté par le mystère de l'Eucharistie, en vertu duquel Jésus-Christ est rendu réellement présent à la fois sur des milliers de points, ne s'arrêtera pas davantage à cette difficulté. J'inclinerai donc vers la seconde opinion qui me paraît plus conforme à la grandeur du juge, et à l'analogie des autres mystères chrétiens ; mais quel que soit le mode suivant lequel le divin Sauveur se révèle à l'âme, une chose est certaine ; c'est qu'au moment où les yeux du corps se ferment à la lumière d'en bas, le regard de l'âme s'illumine, et elle aperçoit soudain devant elle l'adorable figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ceci nous amène à nous demander où se fait le jugement. La réponse est facile ; le jugement se fait au lieu même où l'âme vient de quitter son corps ; en effet, qu'est-il besoin d'aller chercher au loin un tribunal ? La terre est au Seigneur, dit l'Écriture, et il remplit le monde de sa présence ; ce qui nous empêche de le voir, oublieux que nous sommes, ce sont les murs de cette prison de chair, dans laquelle nous sommes renfermés ; mais, à l'heure de la mort, le voile qui nous cachait les réalités invisibles s'écarte, et l'âme se trouve immédiatement sous les regards de son juge. Quel instant ! quel saisissement ! Alors commence ce redoutable jugement dont la pensée faisait trembler les saints dans leur désert. D'un seul coup d'œil, le regard de l'âme embrasse tous et chacun de ses

actes, avec toutes les circonstances qui les ont accompagnés, et il lui faut rendre compte de tout, même d'une parole inutile prononcée par mégarde plus de vingt ans auparavant, et complètement oubliée depuis. Qui aurait pu croire à une exactitude si rigoureuse, si la vérité éternelle ne nous en avait avertis d'avance ! *Omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent de co rationem in die judicii.*

Et cela doit être ainsi ; s'il est vrai, en effet, comme l'enseignent les Thomistes, et, comme cela me paraît beaucoup plus probable, qu'il n'y a pas d'actes indifférents, mais que chacune de nos actions a sa moralité bonne ou mauvaise, comptez, si vous le pouvez, le nombre effroyable d'actions dont il faudra rendre compte, pendant une vie de cinquante à soixante années, et quelquefois plus. Mais comment l'âme pourra-t-elle embrasser d'un seul regard l'ensemble des actes d'une vie tout entière ? Elle les verra dans l'intelligence infinie de Dieu, aux rayons de ce soleil de vérité qui les illumine tous, et qui n'en laisse échapper aucun. C'est là ce livre où tout est écrit, et qui sera mis alors sous les regards de l'âme.

Liber scriptus proferetur,
In quo totum continetur,
Unde mundus judicetur.

L'âme y verra chacun de ses actes, et de plus, elle y découvrira toutes les circonstances qui les ont accompagnés et qui en ont modifié plus ou moins la moralité. J'ai lu dans la vie d'un saint personnage, qu'en ce jour du jugement, les péchés paraissent bien plus graves que pendant la vie, mais aussi, par une juste compensation, les vertus véritables y brillent d'un éclat bien plus vif. Rien de plus conforme aux données de la Théologie ; les Théolo-

giens nous apprennent, en effet, que la moralité de chacun de nos actes se tire de plusieurs chefs : 1° de la fin pour laquelle on agit, et qui suffit quelquefois à changer complètement la moralité de l'acte; comme si, par exemple, on faisait une bonne œuvre par vanité, ou par quelque autre intention mauvaise; 2° de l'objet de l'acte considéré en lui-même, et 3° des circonstances qui accompagnent cette action, et qui peuvent en augmenter ou en diminuer beaucoup le mérite; comme lorsque l'on fait une bonne action, par exemple, un acte de religion, avec tiédeur et négligence, ou encore lorsqu'on se complait dans des retours de vanité, après que l'on a fait quelque bien. Or au jugement de Dieu tout cela est connu et pesé, en sorte que les actes où tout a été bon, la fin, l'objet et les circonstances, apparaissent dans toute leur beauté, au lieu que ceux où tout a été mauvais, sont révélés dans toute leur laideur.

Et maintenant, entendons la terrible parole du Juge, qui sera adressée à chacun de nous : *Redde rationem villicationis tuæ, jam enim non poteris villicare*. Le temps du mérite ou du démérite est passé, l'épreuve est finie, irrévocablement finie, rendez vos comptes. *Redde rationem* : Rendez compte de tous vos péchés; j'étais là, présent, quand vous les commettiez, j'ai tout vu; impossible de me rien cacher; péchés contre Dieu, péchés contre le prochain, péchés contre vous-même, péché contre vos devoirs d'état, contre vos obligations particulières. Oh! quelle masse effroyable de péchés, depuis le premier péché que nous avons commis à l'aurore de notre raison naissante, jusqu'à ce dernier péché que nous commettrons peut-être encore sur notre lit de mort, au moment de paraître devant notre Juge. Sainte Thérèse raconte qu'elle vit dans l'enfer un enfant de trois ans, qui, dans un âge aussi

tendre, avait trouvé le temps de devenir l'ennemi de Dieu ; et saint Augustin, dans ses immortelles *Confessions*, s'accuse de fautes qu'il avait commises dans un âge encore plus tendre. O misère du cœur de l'homme ! un tout petit enfant est déjà un grand pécheur, *tantillus puer, et tantus peccator* ! N'est-ce pas le cas de s'écrier, avec le prophète, que le nombre de nos iniquités surpasse de beaucoup celui des cheveux de notre tête. *Iniquitates meæ multiplicatæ sunt super capillos capitis mei.*

Redde rationem : Rendez compte du bien que vous auriez dû faire et que vous n'avez pas fait. Un prêtre était sur son lit de mort, et son confesseur essayait en vain de l'exciter à la confiance en Dieu ; il lui parlait du bien qu'il avait fait pendant sa vie, des âmes qu'il avait sauvées. « Ah ! s'écrie le mourant, d'une voix déchirante, vous ne me parlez pas du bien que je devais faire, que je pouvais faire et que je n'ai pas fait ; ce qui me fait trembler en ce moment, ce sont mes omissions ! » chose affreuse à dire et plus encore à penser : dans les tribunaux de la terre, on n'est interrogé d'ordinaire que sur ce que l'on a fait, mais ici, au tribunal de Dieu, il faudra rendre compte de tout ce que l'on n'aura pas fait par une négligence coupable. Dieu mettra en regard toutes les grâces accordées à l'âme : le baptême, l'instruction chrétienne, tant de confessions, tant de communions, tant de bonnes pensées qu'il nous a envoyées, tant de facilités qu'il nous a données pour faire le bien, et de l'autre côté nos œuvres ; et malheur à celui dont les œuvres ne seront pas trouvées pleines, car il sera beaucoup demandé à celui qui a beaucoup reçu ; et c'est justice.

Redde rationem : Rendez compte du bien que vous avez fait, mais que peut-être vous n'avez pas bien fait ; voyons ces prétendues vertus dont vous étiez fiers pendant la vie,

Oh ! que d'alliage dans cet or ! C'est un axiome de théologiens, que le mal existe dès qu'il y a dans un acte la moindre défectuosité, au lieu que le bien, pour être bien, doit être bien fait dans tous ses détails : *bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu*. S'il en est ainsi, et nous n'en saurions douter, combien d'actions vertueuses en apparence, qui seront devant Dieu de véritables péchés, parce qu'elles auront été faites par une mauvaise fin. Les Pharisiens faisaient beaucoup de bonnes œuvres, mais, parce qu'ils n'agissaient que pour plaire aux hommes et s'attirer le renom de saints personnages, je vous déclare en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. *Receperunt mercedem suam*. Combien d'actes vertueux dans leur objet, seront encore rejetés de Dieu, parce qu'ils auront été accomplis dans de mauvaises circonstances, avec tiédeur, par routine, ou parce qu'ils auront été faits à contre-temps, ou encore avec ces pensées de vaine complaisance qui en font perdre presque tout le fruit !

Redde rationem : est-ce tout ? hélas ! voilà bien de quoi accabler une pauvre âme ! mais quelles sont ces voix qui montent de l'abîme ? c'est la voix du scandale, c'est le cri du sang : Seigneur, justice et vengeance, s'écrient les damnés au fond de l'enfer, justice et vengeance contre ce père, contre cette mère, dont la fatale négligence nous a laissés grandir dans le vice et nous a perdus ; justice et vengeance contre cet ami qui a partagé nos plaisirs coupables, à son tour de partager maintenant nos supplices ; justice et vengeance contre ce compagnon dont les mauvais conseils et les mauvais exemples nous ont appris à connaître le mal et à l'aimer ; justice et vengeance contre ce malheureux dont les propos impies nous ont empêchés de nous convertir et de nous sauver ; ah ! c'est à cause de lui que nous sommes condamnés aux supplices de l'enfer ;

est-ce qu'il va monter au ciel pendant que nous brûlerons ici dans les flammes éternelles ! hélas ! pauvre âme, que répondrez-vous à ces formidables accusations, et n'aviez-vous pas assez de vos fautes, sans vous charger encore de celles des autres ?

Voilà le jugement de Dieu, tel qu'il sera très certainement pour chacun de nous ; c'est là, quand on y réfléchit, ce qui fait comprendre les angoisses des saints, et les austérités de leur pénitence ; leurs histoires sont pleines de révélations épouvantables sur la rigueur des jugements de Dieu. Entre tant d'exemples, j'en choisirai deux seulement.

J'ai lu, dans la vie des Pères du désert, qu'un religieux, nommé Etienne, fut transporté en esprit au jugement de Dieu ; il était sur son lit de mort, réduit à l'agonie, lorsqu'on le vit se troubler et répondre à un interlocuteur invisible ; ses frères en religion qui l'environnaient en priant, entendaient avec terreur ses réponses. — « J'ai fait telle action, c'est vrai, mais je me suis imposé tant d'années de jeûne. » — « Je ne conteste pas ce fait, mais j'ai pleuré cette faute pendant tant d'années. » — « Ceci est vrai encore, mais en expiation j'ai servi le prochain trois ans. » — Puis après un moment de silence : « Oh ! pour ceci, je n'ai rien à répondre ; vous m'accusez à juste titre, et je n'ai rien à dire pour ma défense, que de me recommander à la miséricorde infinie de Dieu. »

Saint Jean Climaque, qui rapporte ce fait, comme témoin oculaire, nous apprend que ce religieux avait passé quarante ans dans son monastère, qu'il avait le don des langues et plusieurs autres grands privilèges ; qu'il se distinguait entre tous par la régularité de sa vie et les rigueurs de sa pénitence, et, après cela, il conclut en ces termes : « Malheur à moi ! que deviendrai-je, et que puis-

« je espérer, misérable que je suis, si l'enfant du désert et
« de la pénitence reste sans défense devant quelques fautes
« légères ? Il compte une longue suite d'années passées
« dans les austérités de la retraite ; Dieu l'a enrichi de
« privilèges et de dons singuliers, et il quitte ce monde en
« nous laissant dans l'incertitude de son salut ! »

Mais peut-être on dira, pour se rassurer, que ce bon religieux, n'étant pas encore mort, ses terreurs au jugement de Dieu n'ont été qu'un effet de son imagination échauffée par la fièvre.

Voici l'histoire authentique d'une âme rappelée du jugement de Dieu, par une faveur toute spéciale, pour recommencer son épreuve terrestre ; il s'agit de la vénérable Angèle Tholoméi, religieuse dominicaine, et sœur du Bienheureux de ce nom.

Elle avait grandi dans la vertu, et par sa fidélité à correspondre à la grâce, elle était parvenue à un degré de perfection remarquable, lorsqu'elle tomba dangereusement malade ; son frère le B. Jean-Baptiste Tholoméi, qui était déjà puissant en œuvres devant Dieu, ne put, malgré ses instantes prières obtenir sa guérison ; elle reçut donc avec piété les derniers sacrements et un peu avant d'expirer elle eut une vision : elle vit la place qui lui était réservée en Purgatoire, en punition de certains défauts qu'elle n'avait pas assez corrigés pendant sa vie ; en même temps elle eut une vue d'ensemble du Purgatoire, et des différents supplices que les âmes y endurent ; après cela elle mourut en se recommandant aux prières de son saint frère.

Pendant que l'on portait son cadavre pour l'enterrer, le B. Jean-Baptiste s'approcha du cercueil, et au nom de N.-S. Jésus-Christ, commanda à sa sœur d'en sortir ; aussitôt elle s'éveilla comme d'un profond sommeil, et revint à la vie.

Cette âme sainte racontait du jugement de Dieu des choses qui font frémir ; mais ce qui, plus que tout le reste, prouvait la vérité de ses paroles, ce fut la vie qu'elle mena depuis ; sa pénitence était vraiment effrayante ; non contente des industries ordinaires aux austérités des saints, des veilles, des cilices, des jeûnes, des disciplines, elle avait inventé des secrets pour martyriser son corps ; pendant l'hiver, elle se plongeait jusqu'au cou dans un étang glacé, et y demeurait de longues heures à réciter le psautier, d'autre fois elle se jetait dans les flammes, et s'y roulait jusqu'à ce que sa chair fût toute brûlée ; son pauvre corps était devenu un objet d'horreur et de pitié ; on la blâmait hautement, mais comme elle était avide d'humiliations et de contradictions, elle ne s'en inquiétait guère, et se contentait de répondre à ceux qui trouvaient qu'elle en faisait trop : « Ah ! si vous connaissiez la rigueur des jugements de Dieu, vous ne parleriez pas ainsi ! qu'est-ce que cela, en comparaison des supplices réservés dans l'autre vie aux infidélités qu'on se permet ici-bas si aisément ? Qu'est-ce que cela ? Qu'est-ce que cela ? Je voudrais en faire cent fois davantage. »

Après quelques années passées dans ces terribles pénitences, elle fut appelée pour la seconde fois devant son Juge, et nous pouvons espérer qu'elle le trouva moins sévère, puisque l'Église, en la proclamant vénérable, a déclaré qu'elle avait pratiqué les vertus chrétiennes dans un degré héroïque. Ce qu'il y a de bien remarquable dans cette histoire, c'est qu'il ne s'agit pas d'un pécheur mourant dans la haine de Dieu, il s'agit d'une bonne et fervente religieuse, tout appliquée aux devoirs de son état, et qui, pour quelques imperfections légères au jugement des hommes, subit les rigueurs du jugement de Dieu. Hélas ! pauvre pécheur que je suis, qu'en sera-t-il de moi, si les

justes sont ainsi traités! (*Vita V. Angelæ Tholomei.*)

Qu'ils sont donc terribles, les jugements de Dieu ! Et quand on songe qu'à chacun des battements de notre cœur, cette grande scène se renouvelle ! à chaque seconde, en moyenne, une âme quitte la terre, et paraît devant Dieu. Représentez-vous un vaste champ de bataille : les deux armées sont en présence, la mitraille éclate des deux côtés, les boulets passent en sifflant, traçant leur sillon sanglant dans les rangs ; à chaque instant, des hommes tombent pour ne pas se relever. C'est là un spectacle affreux, et qu'on n'oublie plus, quand une fois on a eu le malheur d'en être le témoin : Eh bien, agrandissez la scène ; le monde est un vaste champ de bataille, où la mort frappe sans relâche ; à la fin du jour, quatre-vingt mille hommes, en moyenne, sont tombés sous ses coups ; quatre-vingt mille hommes, cela fait trois mille cent trente-trois hommes par heure, cela fait cinquante-cinq hommes par minute, cela fait un homme par seconde ; chaque fois que nous respirons, nous pouvons dire qu'un homme expire. Ah ! si nous y pensions ! comme nous serions pris d'une immense compassion, et comme nous prierions avec ferveur pour tant de malheureux qui comparaissent devant leur Juge !

Mais, hélas ! nous n'y pensons guère ; nous rions, nous nous amusons, et, un jour, on nous rendra la pareille : pendant que nous serons dans les transes de l'agonie, d'autres riront et prendront du bon temps à leur tour. Prions pour les agonisants, afin qu'un jour on prie aussi pour nous, à cette heure terrible où nous en aurons si grand besoin.

Cependant que fera l'âme pour adoucir les rigueurs de ce jugement ? Si l'on s'en rapporte simplement aux données de la théologie, il semble que l'on se trouve là sans

autre défense que ses bonnes œuvres. Il ne serait pourtant pas téméraire de penser que, dans certains cas, la justice relâche un peu de ses droits, en prévision des prières que les survivants offriront pour le défunt.

Nous lisons dans Gennade (*Defensio concilii Florentini*, sect. V) que l'empereur de Constantinople Théophile, iconoclaste et hérétique endurci, obtint ainsi un jugement favorable, grâce aux prières réunies de la pieuse impératrice Théodora et du patriarche saint Méthode ; ce trait est trop consolant pour que je ne le rapporte pas ici.

L'empereur Théophile fut un des iconoclastes les plus acharnés, et des persécuteurs les plus odieux de l'Église catholique. Sa femme, l'impératrice Théodora, se consumait en jeûnes et en prières pour obtenir sa conversion ; elle fut exaucée ; sur la fin de sa vie, l'empereur détesta ses erreurs, et mourut dans de vrais et profonds sentiments de pénitence. Après sa mort, Théodora pria et fit prier beaucoup pour le repos de son âme.

A quelque temps de là, l'impératrice eut un songe : l'empereur Théophile lui apparut couvert de chaînes, et traîné par une troupe de démons, au tribunal de Dieu ; tous avaient à la main des instruments de torture ; en même temps, il lui semblait qu'elle-même suivait ce triste cortège, en essayant, mais en vain, d'arrêter la rage de ces mauvais esprits. On arriva ainsi devant le tribunal du Juge ; celui-ci avait un visage irrité et les démons lui présentèrent le malheureux, en demandant à grand cris une sentence de condamnation contre le persécuteur qui avait versé le sang des saints. Alors Théodora, s'approchant du trône à son tour, se jeta aux pieds du Christ, lui représentant humblement la pénitence de son mari à l'heure de la mort, les prières qu'elle ne cessait d'offrir et de faire offrir chaque jour pour le repos de cette âme ; soudain le

regard du juge s'adoucit : « Femme, répondit-il, votre foi est grande : *mulier, magna est fides tua* ; votre époux avait mérité d'être condamné, mais, à cause de vous, en considération des prières de mes prêtres, je lui accorde sa grâce. » Puis s'adressant aux exécuteurs de sa justice : « Déliez-le commanda-t-il, et rendez-le à sa femme. »

Le lendemain matin, l'impératrice raconta ce songe au saint patriarche Méthode, qui avait beaucoup souffert de l'empereur à cause de sa foi, et qui s'en vengeait en évêque, multipliant ses prières et ses bonnes œuvres pour Théophile. Or, cette même nuit, il avait eu un songe, lui aussi ; il lui semblait être dans l'église de Sainte-Sophie, lorsqu'un ange lui apparut et lui dit : « Tes prières, ô pontife, ont été exaucées, et Théophile a obtenu sa grâce. » Le lendemain matin, il s'était rendu à l'église et y avait trouvé la confirmation de sa vision ; il avait la pieuse coutume d'écrire sur un petit livret les noms des principaux iconoclastes, et de déposer ce livre sur l'autel, pour les recommander à Dieu en offrant le devin sacrifice ; l'empereur était naturellement en tête de cette liste ; or, ce jour-là, son nom se trouva miraculeusement effacé ; on eut ainsi la plus grande assurance possible que l'empereur Théophile, malgré ses fautes, avait trouvé un jugement miséricordieux, grâce aux prières que l'on avait offertes pour lui.

Ceci nous amène à nous demander si, à cette heure du jugement, l'âme se trouve seule en présence de son juge, ou si les esprits d'en haut y sont présents. On ne peut guère douter que l'ange gardien ne soit là pour assister l'âme sur laquelle il a veillé pendant la vie, et il est bien à craindre que l'on n'y rencontre aussi le démon, particulièrement ce démon qui, selon l'opinion de plusieurs théologiens de mérite, est attaché par Lucifer à chaque

âme pour la tenter et l'entraîner dans l'abîme, horrible contrefaçon de l'ange protecteur, bien digne des ruses de celui que Tertullien appelait le singe de Dieu. Les révélations des saints, d'accord en cela avec les sculpteurs de nos vieilles cathédrales, sont pleines de récits qui nous montrent ces deux esprits en présence au Tribunal de Dieu. Je choisis, parmi ces révélations, celle qui fut accordée à sainte Brigitte (*Révé.*, liv. VI, ch. xxxv).

Il s'agit d'un soldat dont elle vit l'âme comparaître devant son juge, au moment de la mort. Cet homme avait pratiqué plusieurs vertus pendant sa vie ; il était charitable, priait souvent et avec ferveur, et, au milieu de la licence des camps, il s'adonnait au jeûne et à la mortification ; néanmoins, il avait aussi bien des fautes à se reprocher, comme on va voir. La sainte aperçut son âme au tribunal de Dieu, ayant à sa droite son ange gardien qui lui servait d'avocat, et, à sa gauche, le démon qui faisait la fonction d'accusateur, *accusator fratrum*, comme l'appelle saint Jean dans l'Apocalypse ; celui-ci lui reprochait particulièrement trois fautes : premièrement, d'avoir péché par les yeux, en regardant avec complaisance des nudités et autres objets dangereux ; deuxièmement, d'avoir péché par la langue, en prononçant des paroles obscènes, des jurements et des malédictions ; troisièmement, de s'être souillé de toutes sortes de luxure et de larcins. L'ange gardien rapportait, pour sa défense, les actes de vertu qu'il avait accomplis pendant sa vie, et particulièrement sa tendre dévotion à la très sainte Vierge, dévotion qui lui avait valu, à l'heure de la mort, la grâce de la contrition.

La cause ainsi entendue, le souverain juge prononça la sentence ; il fit grâce à cet homme de l'enfer ; mais il le condamna à un long et douloureux purgatoire, et déclara

que l'expiation serait conforme aux fautes commises. Alors, la Mère des miséricordes se présenta, demandant à son Fils un adoucissement à tant de supplices ; elle rappelait que ce soldat s'était toujours montré son dévot serviteur, et qu'il jeûnait régulièrement la veille de ses fêtes. Notre-Seigneur, à la prière de sa mère, adoucit la rigueur de sa sentence, et il ajouta que, pour obtenir la délivrance complète de cette âme, il faudrait beaucoup de prières, d'aumônes et de pénitences.

On voit, par cet exemple, que la sainte Vierge assiste quelquefois au jugement pour secourir ses fidèles serviteurs ; il paraît qu'il en est de même des saints à qui l'on a témoigné une particulière dévotion pendant la vie. Une célèbre vision nous montre le roi Dagobert, déjà entraîné dans les flammes de l'enfer, pour ses crimes : lorsqu'il est arraché aux mains des démons par les saints martyrs Denys et Maurice, assisté du glorieux pontife saint Martin, qu'il avait honorés particulièrement tous trois pendant sa vie, leur élevant, dans ses États, de magnifiques basiliques. Cette histoire m'a paru digne d'être rapportée ici tout au long. On la trouve dans le benedictin Aymon (*Histoire des Français*, liv. IV, ch. XXIV).

Un évêque de Poitiers, nommé Ansoald, avait fait le voyage de Sicile pour s'occuper des affaires de son église ; à son retour, une tempête furieuse l'assaillit dans la Méditerranée, et le jeta dans une petite île à moitié déserte ; il y trouva un pieux ermite, avec qui il s'entretint longtemps des choses de Dieu et de la félicité des saints ; à la fin, la conversation tomba sur le pays d'où il venait, et sur le roi de France, Dagobert, dont le prélat fit le plus magnifique éloge ; l'ermite l'interrompant : « Vous paraîsez ignorer, dit-il, que depuis votre départ de France, ce prince est passé à une vie meilleure. »

L'évêque paraissant tout surpris de cette nouvelle, le solitaire, pour le convaincre, lui rapporta une vision qu'il avait eue, quelque temps auparavant. « Un matin, fatigué d'une longue veille passée en prières, je m'étais endormi, lui dit-il ; soudain, je vois paraître devant mes yeux un vénérable vieillard qui me prend par le bras, me secoue et m'éveille en me criant : vite, debout, levez-vous et mettez-vous en oraison afin d'implorer la divine miséricorde pour le roi Dagobert, dont l'âme a paru aujourd'hui devant Dieu ; je me lève, je commence à prier, lorsque j'aperçois tout à coup, sur les flots de la Méditerranée, une troupe de démons conduisant le roi dans une barque et se dirigeant vers le volcan de Stromboli, d'où s'élancent continuellement des flammes et de la lave ; en même temps ils le poussaient, le frappaient, le torturaient de toutes les manières ; le malheureux prince invoquait avec des gémissements, les saints patrons de France, saint Denys, saint Maurice et saint Martin, les suppliant de se souvenir des magnifiques églises qu'il leur avait bâties de son vivant et de le secourir en cette extrémité. Un moment après, le ciel se couvre de nuages, la foudre éclate, les démons sont renversés, et l'on voit apparaître tout brillants de la gloire des bienheureux, les trois saints que le roi avait invoqués : Oh ! qui êtes-vous, s'écrie-t-il d'une voix suppliante, venez-vous enfin à mon secours ? — Nous sommes les martyrs, Denys et Maurice, et celui-ci est l'évêque Martin de Tours : parce que tu nous as invoqués, et que de ton vivant tu t'es montré notre fidèle serviteur, nous venons, à ton appel, te tirer des mains des démons et te conduire à l'éternité bienheureuse. Aussitôt, malgré les cris de rage des esprits infernaux, ils leur arrachent leur victime encore toute tremblante, et, plaçant le prince au milieu d'eux, ils l'emportent au ciel en chantant : *Bea-*

tus quem elegisti et assumpsisti, Domine ; inhabitabit in atriis tuis, replebitur in bonis domus tuæ. »

Tel fut le récit du solitaire ; l'évêque, étant rentré dans son diocèse, fit connaître cette vision ; on remarqua qu'elle correspondait justement à la mort de Dagobert ; c'est pourquoi on grava toute cette histoire sur le marbre de son tombeau où je l'ai vue et où chacun peut la voir aussi.

Quant à l'intervention de la très sainte Vierge, les traits en sont trop multipliés pour pouvoir être racontés tous ici ; je me contenterai d'ajouter le fait suivant à l'histoire du soldat citée plus haut ; j'ai trouvé cette histoire dans saint Liguori. (*V. Paraphrase du Salve Regina.*)

Une sainte religieuse, nommée sœur Catherine de Saint-Augustin, avait l'excellente dévotion de prier pour tous les défunts qu'elle avait connus sur la terre ; or, en son pays, vivait une femme de mauvaise vie, nommée Marie ; les scandales de cette malheureuse étaient tels que les habitants de l'endroit, indignés de sa conduite, la chassèrent du pays. Elle se retira dans les bois, et au bout de quelques mois mourut sans assistance et sans sacrements dans une grotte abandonnée ; on traita son cadavre comme celui d'une bête morte, et on l'enterra dans un champ sans aucune prière ; personne ne doutait que la vieille pécheresse, après une pareille fin, ne fût irrémédiablement damnée, aussi on ne pensa pas à prier pour elle, et la sœur Catherine pas plus que les autres ; quatre ans se passèrent ; au bout de ce temps, la sœur aperçut un jour une âme du Purgatoire qui lui dit en gémissant : « Sœur Catherine, je suis bien malheureuse ; vous avez la charité de recommander à Dieu tous ceux de votre connaissance qui viennent à mourir, il n'y a que moi pour qui vous ne priez pas ! » — « Eh ! qui êtes-vous donc ? » — « Je

suis cette pauvre Marie, qui mourut seule dans la grotte. » — « Eh ! quoi, Marie, vous êtes sauvée ! » — « Oui, je suis sauvée par l'intercession de la vierge Marie. Quand je me vis près de la mort, seule, sans aucun secours, spirituel ni corporel, considérant en même temps le nombre et l'énormité de mes péchés, je me tournai avec confiance vers la mère de Dieu, et je lui dis : ô ma reine, vous êtes le refuge des pécheurs et des délaissés ; vous voyez qu'en ce moment suprême, je suis abandonnée de tout le monde, vous êtes mon unique espoir ; vous seule pouvez me secourir ; ayez pitié de moi, je vous prie. La bienheureuse Vierge exauça ma prière, et m'obtint la grâce de la contrition parfaite, c'est ainsi que je mourus et que je fus sauvée. Cette divine Mère ne borna pas là ses miséricordes ; quand je comparus au jugement de Dieu, elle obtint de son Fils que ma peine dans le Purgatoire serait considérablement abrégée ; mais comme la justice de Dieu ne peut plus rien relâcher de ses droits, j'ai souffert en intensité ce que j'aurais dû souffrir en durée ; présentement, je n'ai plus besoin que de quelques messes, et aussitôt qu'on les aura dites, je serai délivrée de toutes mes peines ; soyez assez charitable pour les faire célébrer pour moi, et je vous promets, quand je serai au ciel, de prier sans cesse Dieu et Marie pour vous. » Sœur Catherine s'empressa de faire dire les messes demandées, et quelques jours après, cette âme bienheureuse lui apparut montant au ciel, et la remercia de sa charité.

Ces exemples sont consolants ; mais en les rapprochant des enseignements de la théologie, on ne peut s'empêcher de rabattre un peu de la confiance qu'ils sembleraient devoir inspirer aux pécheurs. Il est certain que le sort éternel de l'homme est irrévocablement fixé au moment de sa mort ; croire que les prières des survivants, que

l'intercession même de la sainte Vierge et des saints peuvent obtenir le salut éternel à une personne décédée dans l'état du péché mortel, ce serait se tromper grossièrement. Il faut donc interpréter les visions que je viens de rapporter, et toutes celles du même genre, comme une expression symbolique des grâces obtenues par l'intercession des bienheureux au pécheur mourant, pour l'amener au repentir, et par le repentir, au salut. Penser autrement, ce serait aller contre l'enseignement unanime des docteurs.

Du reste, il ne faut pas se représenter ce jugement se déroulant peu à peu dans un ordre successif, comme cela se fait dans les tribunaux d'ici-bas. C'est une suite de l'imperfection humaine de ne pouvoir arriver à la connaissance de la vérité que pas à pas et par une série d'investigations ; mais à la lumière de Dieu, il en sera bien autrement ; en un clin d'œil, *in ictu oculi*, la cause sera entendue ; pas besoin d'appeler des témoins : le juge était là ; il a tout vu ; pas d'interrogatoire : d'un seul regard, l'âme verra toute sa vie, ses fautes et ses vertus, ce qui la condamne et ce qui l'absout ; pas de plaidoiries pour ou contre ; inutile d'essayer de fléchir la personne du juge ; l'arrêt suit nécessairement la constatation de l'état de l'âme ; Dieu ne se laisse pas émouvoir comme les hommes ; il agit en vertu des décrets éternels : à telle mesure de mérites, tel degré de gloire, à telle quantité de fautes, telle mesure de châtiments ; l'âme voit en même temps son état et sa sentence.

Cette sentence est différente selon les différents états de l'âme à la mort : à celui qui meurt dans le péché mortel, n'en eût-il qu'un seul, la sentence de réprobation : Va, maudit, au feu éternel, que j'avais préparé pour Satan et pour ses anges ; tu as voulu lui obéir sur la terre, va main-

tenant, misérable, partager ses supplices dans l'enfer. A l'âme qui meurt dans l'état de grâce, et qui n'a plus ni une seule souillure, ni une seule expiation à subir pour ses fautes passées, la parole de l'amour et de l'éternelle béatitude : Courage, bon et fidèle serviteur ; parce que, pendant les jours de ta vie mortelle, tu as été fidèle en de petites choses, je vais maintenant t'établir sur de grandes ; entre dans la joie de ton Seigneur, *intra in gaudium Domini tui*. Enfin, à ceux qui meurent en état de grâce, mais qui ont encore des fautes vénielles à se reprocher ou qui n'ont pas encore suffisamment expié leurs fautes passées, la parole de l'amour et de la récompense différée : Pauvre âme, un jour tu jouiras de ma gloire, car tu es chère à mon cœur ; mais tu n'es pas encore assez pure en ce moment : aucune tache ne saurait subsister sous le regard de ma sainteté infinie ; va donc te purifier dans les flammes expiatrices ; le temps de ton supplice sera proportionné au nombre et à la gravité de tes fautes.

Dans quelles proportions chacune de ces trois sentences sera-t-elle prononcée ? et quelle est en particulier la part du Purgatoire au jugement de Dieu ? Question bien intéressante et bien grave ; les théologiens sont très partagés sur la solution : les uns, inclinant davantage du côté de la miséricorde, les autres, du côté de la justice. La question est donc loin d'être tranchée. Je dirai simplement ce qui me paraît le plus probable, en m'appuyant sur les données de l'expérience, et sur les révélations des saints.

Un premier point, qui me paraît malheureusement trop certain, c'est que le très grand nombre de ceux qui paraissent devant Dieu tombent immédiatement dans les abîmes insondables de l'enfer. Je sais bien que l'Apologétique moderne s'est efforcée de voiler cette vérité évangélique du petit nombre des élus, que notre siècle énervé

ne saurait plus porter, paraît-il. Le P. Faber dans son beau traité : *Créateur et créature*, s'efforce de prouver, en s'appuyant surtout sur des raisons de convenance, qu'au moins le plus grand nombre des catholiques est sauvé. Le P. Lacordaire, dans une conférence restée célèbre, a cru devoir prendre le contre-pied du fameux sermon de Massillon ; mais la beauté de son éloquence n'a pu séduire mes convictions, et je m'en tiens à la parole du Maître : Beaucoup d'appelés, peu d'élus : *multi enim sunt vocati, pauci vero electi*.

On lit dans la vie des Pères du désert que le grand patriarche de la Thébaïde, saint Antoine, eut une vision à ce sujet : il lui semblait que le monde était couvert comme d'un immense réseau ; les âmes tombaient toutes dans ces rets ; à peine si deux ou trois parvenaient à y échapper, semblables à ces rares oiseaux que nous voyons traverser le ciel dans une brumeuse journée de novembre.

Si nous voulons y réfléchir, nous verrons bien que cette vision est l'expression exacte de ce qui se passe dans la réalité.

La terre compte environ un milliard deux cents millions d'habitants : sur ce grand nombre, il y a un peu plus de 400 millions de chrétiens, c'est donc 800 millions de païens qui vivent et qui meurent hors de la voie du salut. Faisons aussi larges que vous voudrez la part des païens honnêtes qui n'ont pu connaître le Christ, ajoutons-y les enfants qui meurent avant de s'être souillés du crime du paganisme ; cette troupe d'élite que je suppose un peu bénévolement former la moitié, soit 400 millions, n'en reste pas moins exclue du ciel, puisque personne ne peut être sauvé que par la foi au Rédempteur ; le mieux qui puisse lui advenir, c'est de tomber après la mort dans les Limbes, c'est-à-dire, après tout, dans le vestibule de l'enfer. Voilà

pour les païens, qui forment à eux seuls les deux tiers de la population totale du globe ; la moitié est très certainement damnée pour ses vices, et l'autre moitié, en tenant compte des petits enfants, si elle échappe à l'enfer, demeure à jamais exclue du ciel ; mais pour quiconque à vu de près ces malheureuses populations, il est clair que mon appréciation est bien indulgente ; l'excuse de la bonne foi devient de jour en jour plus difficile, car la bonne nouvelle a été annoncée partout, et quant à l'honnêteté morale des païens, quand on les connaît, on sait à quoi s'en tenir à cet égard.

Restent un peu plus de 400 millions de chrétiens ; sur ce nombre, voyons combien se sauvent ; de ces 400 millions de chrétiens 120 millions sont hérétiques et 80 millions schismatiques ; leur salut, aux uns comme aux autres, est bien exposé, car il leur faut l'excuse de la bonne foi, et pour les hérétiques, qui n'ont pas su garder les sacrements de la sainte Église, il leur faut de plus la contrition parfaite, pour rentrer en grâce avec Dieu, après qu'ils l'ont offensé mortellement ; or chacun sait que c'est là un moyen assez difficile.

J'arrive aux 200 millions de catholiques, c'est-à-dire au sixième de la population totale du globe ; c'est là le peuple choisi, le petit troupeau à qui il a été dit de ne pas craindre ; mais, grand Dieu ! que de boucs parmi ces brebis ? on peut mettre en principe qu'à notre époque, les trois quarts des catholiques vivent dans l'habitude du péché mortel, sans confessions et sans pratiques religieuses ; c'est au moins la proportion pour la France, en prenant dans chaque diocèse le catalogue des communions pascales, et je ne crois pas que, sous ce rapport, la France soit dans une condition pire que les autres états catholiques. S'il y a ailleurs un peu plus de pratique, je crains bien qu'il

n'y ait comme compensation, plus de sacrilèges. Au fond, notre pauvre patrie, malgré ses défaillances, est encore restée la nation catholique, celle où le dévouement et l'esprit chrétien sont le plus vivants. Prenons donc la proportion pour la France, et généralisons; les trois quarts des adultes catholiques ne se confessent plus, voilà la triste vérité.

Je sais bien qu'il reste au fond des âmes la foi, et qu'on se confesse presque toujours à l'heure de la mort; hélas! quelles confessions! je le dis avec tristesse, mais je le dis parce que c'est ma conviction intime, je crois peu à ces conversions à l'heure de la mort; les anciens pères, les vieux théologiens sont unanimes à déclarer qu'il faut s'en défier; je ne vois pas pourquoi les hommes du XIX^e siècle seraient privilégiés en cela. Telle vie, telle mort; voilà l'oracle de l'esprit de Dieu et le témoignage de l'expérience.

Pour moi, j'ai vu bien des malades dans cette situation; je ne sais si j'oserais garantir le salut éternel de dix. Presque toujours, la contrition fait défaut, le bon propos n'existe pas, la charité est nulle; ce qui le prouve c'est que, si par hasard, quelqu'un de ces pénitents *in extremis* revient à la santé, il est excessivement rare de le voir persévérer. La conversion n'était pas sérieuse. Au fond, ces pauvres gens n'aiment pas Dieu: parce qu'ils ont encore un peu de foi, ils le craignent: mais ils ne l'aiment pas, même de cet amour initial qui, d'après le concile de Trente, suffit à l'attrition. Ils voudraient bien mourir, parce qu'ils ont peur de l'enfer, mais ils ne se soucient pas de bien vivre; s'ils pouvaient analyser ce qui se passe alors dans leur conscience, ils y verraient cette arrière-pensée. Je me confesse, parce que cela est nécessaire: il y a la famille, les convenances sociales, on ne peut pour-

tant pas se faire enterrer comme un chien; et puis qui sait? personne n'est revenu nous dire ce qu'il y a de l'autre côté de la vie. Mais si tu reviens en santé, murmure la conscience? — Ma foi, si je reviens en santé, ce sera comme par le passé. Ces choses là sont bonnes pour mourir, mais elles me gênaient singulièrement pour vivre. De là une absolution nulle; remarquez que je ne dis pas sacrilège, car je veux mettre les choses au mieux; je les suppose même de bonne foi, ce qui du reste est fréquent avec leur incroyable ignorance des choses de Dieu; mais, même avec la bonne foi, on conviendra, qu'après une vie tout entière passée dans l'oubli de Dieu, une absolution nulle est un mauvais passe-port pour le ciel.

Paraissez maintenant justes de la terre, petit troupeau demeuré fidèle, femmes pieuses, religieuses ferventes, ministres des autels : sans doute voilà les prédestinés. Hélas! là encore il y a des âmes pour l'enfer! Que dis-je? Si j'en crois les saints docteurs, la plus grande part serait encore pour l'enfer! *capita sacerdotum, pavimenta inferorum!* Qui a prononcé ce blasphème? C'est saint Jean Chrysostome, un de ceux qui ont le mieux connu le prêtre et ses misères. Hélas! hélas! qui nous dira les illusions des âmes pieuses, les mystères des fausses consciences, les aveuglements volontaires, les replâtrages et les puanteurs des sépulcres blanchis? *optimi pessima corruptio!* Qui nous dira la profondeur de corruption où peut descendre une âme de choix, quand refusant de correspondre à la grâce, elle se met dans l'impossibilité de répondre à la sublimité de sa vocation. Le prêtre surtout, dès qu'il cesse d'être l'homme de Dieu, devient presque infailliblement l'homme de Satan. Chez lui, le péché mortel est presque inséparable du sacrilège, et le sacrilège de l'endurcissement. Voyez Judas : c'est l'histoire du mauvais prêtre.

J'en appelle à saint Liguori, à tous les confesseurs des retraites ecclésiastiques, trouvent-ils exagérée la parole de saint Jean Chrysostome que je viens de rappeler ?

Pour moi, en considérant non pas une époque, mais toutes les époques de la vie de l'Église ; non pas telle ou telle contrée, mais toutes les contrées du monde catholique, j'en viens à me dire que ces paroles ne sont que l'expression juste d'une triste mais irréfragable vérité.

O Dieu, où sont vos élus ? Ah ! je comprends maintenant cette révélation de saint Bernard, citée par le P. Lejeune. Ce saint ayant eu la révélation du sort éternel de toutes les âmes qui avaient comparu à deux jours différents devant le tribunal de Dieu, remarqua avec horreur que sur ces quatre-vingt mille, trois seulement parmi les adultes furent sauvées le premier jour et deux le second jour, et encore de ces cinq âmes ainsi sauvées en deux jours, aucune n'alla au Ciel directement. Voilà pour le grand nombre des réprouvés.

Ceci bien établi, je dis en second lieu que, parmi le petit nombre des élus, l'immense majorité descend en Purgatoire, en sorte que le grand nombre de ceux qui vont tout droit au Ciel est si petit qu'il ne compte vraiment pas : voici ce qu'on lit dans la vie de sainte Thérèse (chap. xxxviii. « Je ferai observer, c'est la sainte qui parle, que de tant d'âmes, je n'en ai vu que trois aller directement au Ciel sans passer par le Purgatoire ; celle du religieux dont je viens de parler, celle du vénérable Pierre d'Alcantara, et celle de ce Père Dominicain plus haut mentionné » (*il s'agit du père Pierre Ybanez, un de ses confesseurs*). Quand on réfléchit au grand nombre de visions du Purgatoire qu'elle eut dans sa vie, et au grand nombre des saintes âmes qui vivaient alors dans l'Église,

ce témoignage de sainte Thérèse est décisif et dispense d'en chercher d'autres.

Il y a plus : nous voyons que les saints canonisés eux-mêmes ne sont pas toujours exempts des peines du Purgatoire. On lit dans saint Pierre Damien que saint Séverin, archevêque de Cologne, y demeura quelque temps, malgré son zèle apostolique et ses admirables vertus. L'histoire du diacre Paschase, rapportée par saint Grégoire dans ses dialogues (livre IV, chap. XI) est aussi étonnante. Après sa mort, sa dalmatique placée sur son cercueil, avait fait des miracles; après cela, comment ne pas croire qu'il était déjà dans la gloire; il n'en était rien cependant, et il lui restait encore une longue expiation à faire, comme il le déclara à saint Germain de Capoue. Après cet exemple, qui pourrait se flatter d'échapper au Purgatoire ?

Tout ceci est triste ; mais à quoi servirait de voiler la vérité ? Si les jugements de Dieu sont si formidables, demandons avec crainte et humilité d'être du petit nombre des élus, et, pour assurer notre salut, vivons dans la crainte, comme ont vécu tous les saints en méditant ces paroles du Prophète-Roi : *Domine, confige timore tuo carnes meas.*

CHAPITRE II

De l'existence et du lieu du Purgatoire.

L'existence du Purgatoire prouvée par le fait de la prière pour les morts ; histoire du culte des morts dans l'Église. — Le memento des défunts. — Vision de sainte Perpétue. — Saint Augustin et sa mère Monique. — Les dialogues de saint Grégoire-le-Grand. — Saint Odilon de Cluny et la fête des morts. — Purgatoire du Dante. — Les morts au moyen-âge. — Le concile de Florence. — Luther. Définitions du concile de Trente. — Le culte des morts dans ces trois derniers siècles et particulièrement à notre époque. — Du lieu du Purgatoire : Opinion des anciens et raisonnements à l'appui. De ceux qui font leur Purgatoire en dehors du lieu assigné. — Conclusion de saint Thomas.

Nous avons supposé admise par tous l'existence du Purgatoire : il n'en est rien cependant, et les protestants relèguent cette vérité au rang des superstitions de l'Église catholique : il faut donc y revenir, et donner les preuves qui l'établissent.

Nous partons de ce principe évident que la prière pour les morts suppose le dogme du Purgatoire. En effet, à quoi bon prier pour les saints, qui sont déjà dans la gloire, ou pour les malheureux plongés dans les flammes éternelles, puisque les saints n'ont aucun besoin de nos suffrages, et que les damnés sont dans l'impossibilité absolue d'en profiter ? La prière pour les morts suppose donc un état intermédiaire entre la béatitude du ciel et les éternels désespoirs de l'enfer, état de souffrances, mais de souffrances temporaires, dans lequel les âmes peuvent être soulagées par nos suffrages. La prière pour les morts suppose donc l'existence du Purgatoire : or la prière pour le

morts est de toute antiquité. La Synagogue l'a connue et pratiquée, puisque nous voyons Judas Machabée faire une collecte, pour offrir des sacrifices en souvenir des soldats de son armée qui avaient succombé dans la bataille; et l'Écriture bien loin de le blâmer, ajoute cette belle réflexion : c'est une belle et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés ; *sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis orare, ut a peccatis solvantur*.

De la Synagogue, ce rite passa à l'Église du Christ ; les plus anciennes liturgies en font foi : après avoir lu sur les saints dyptiques les noms de tous les personnages encore vivants, avec qui on était en communion de prières, on lisait les noms des défunts plus spécialement recommandés, et le prêtre, comme il le fait encore de nos jours, se recueillait, pour demander en faveur des défunts le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix ; *locum refrigerii, lucis et pacis* ; toutes les anciennes liturgies, sans exception, font mention de ce rite, qui prit de là le nom de prières sur les dyptiques ; *oratio super dyptichos*.

La prière pour les morts, sous sa forme la plus sainte, remonte donc très certainement aux temps apostoliques, et nous est un sûr garant de la foi de ces premiers siècles au Purgatoire. Il y a plus : parmi les actes des martyrs dont l'authenticité est indiscutée et indiscutable, il faut ranger, de l'aveu de tous les critiques, les actes de sainte Perpétue, écrits en grande partie par la sainte elle-même dans sa prison ; or, dans ces actes, qui remontent au troisième siècle, nous trouvons exprimée explicitement la foi au Purgatoire. Je veux citer en entier ce passage :

La Sainte, après avoir parlé des circonstances de son arrestation, et des premiers jours passés dans la prison, en

la compagnie des saints confesseurs de la foi, poursuit en ces termes :

« Comme nous étions tous en prière, il m'échappa de nommer Dinocrate, et je fus étonnée que son souvenir ne me fût pas encore venu à l'esprit. La pensée de son malheur m'affligea, et je connus en même temps que j'étais digne de prier pour lui, et que je le devais. Je commençai donc à le faire avec ferveur, en gémissant devant Dieu, et, la même nuit, j'eus cette vision. »

« Je vis Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux, où il y avait plusieurs autres personnes ; il était tout brûlant, et dévoré de soif, le visage sordide, le teint pâle, la face encore rongée de l'ulcère dont il mourut. Ce Dinocrate était mon frère selon la chair ; à sept ans, il mourut malheureusement d'un cancer au visage, qui en faisait un objet d'horreur à tous ceux qui le voyaient. C'était pour lui que j'avais prié. Or, il me semblait qu'il y avait une grande distance entre lui et moi, en sorte qu'il nous était impossible de nous rapprocher l'un de l'autre. Près de lui était un bassin plein d'eau, dont le bord était plus haut que la taille de l'enfant, il s'allongeait pour boire, et quoiqu'il y eut de l'eau en abondance, il ne pouvait y atteindre, ce qui m'affligeait fort. Je m'éveillai là-dessus, et je connus par là que mon frère était dans la peine, mais j'eus confiance que je pourrais le soulager. Je commençai donc à prier, pour demander à Dieu, jour et nuit, avec larmes, qu'il m'accordât sa grâce ; je continuai ainsi jusqu'à ce que nous fussions transférés à la prison du camp, pour être donnés en spectacle, à la fête de César Géta. Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus encore une vision, je vis le même lieu que précédemment et Dinocrate, le corps net, revêtu de beaux habits, et ne portant plus de cicatrice à la place de la plaie. Le bord du bassin que j'avais

vu, était abaissé jusqu'au nombril de l'enfant, et il y avait là auprès une fiole d'or, pour puiser de l'eau. Dinocrate s'étant donc approché, commença à boire de cette eau, sans qu'elle diminuât; lorsqu'il se fut rassasié, il quitta le bassin avec joie pour aller jouer, comme font les enfants de son âge; je m'éveillai là-dessus, et je connus par là que mon frère désormais était hors de peine » (*Acta sanctæ Perpetuæ, apud Bolland. 7 martii*).

Au quatrième siècle, nous lisons dans Eusèbe, que l'empereur Constantin ordonna de placer son tombeau dans l'église des saints Apôtres, qu'il avait fait élever à Constantinople, et cela dans l'espérance d'avoir part après sa mort aux prières qui se feraient en ce saint lieu, comme il le déclara dans son testament.

Au cinquième siècle, nous avons le célèbre témoignage que saint Augustin rend à la piété de sa mère Monique. Il faut citer en entier ce beau passage des confessions, qui est un témoignage si magnifique de la croyance au Purgatoire (*Augus. Conf. livre IX, ch. II et suiv.*).

« Un certain jour, ma mère éprouva une faiblesse, et perdit connaissance; nous accourûmes, mais déjà elle avait repris ses sens, et regardant les assistants, elle nous reconnut mon frère et moi, et nous dit d'une voix plaintive; où donc étais-je? et comme elle nous vit tout accablés de chagrin: c'est ici, ajouta-t-elle que vous laisserez votre mère. Je ne répondis rien, dévorant mes pleurs; mais mon frère; ajoutant quelques mots de consolation, lui dit qu'il espérait bien qu'elle aurait le bonheur de reposer dans la terre de sa patrie. Alors, lui lançant un regard tout empreint de tristesse, pour lui montrer qu'elle avait compris, elle jeta les yeux sur moi, et me dit: vois ce qu'il dit; et, un moment après, s'adressant à tous les deux: vous mettrez ce corps où vous voudrez; n'en prenez

pas de peine. La seule chose que je vous demande, c'est que, partout où vous vous trouverez, vous vous souveniez de moi à l'autel du Seigneur. »

Sur quoi saint Augustin fait ces belles réflexions. « Maintenant que cette première douleur, à laquelle on pourrait reprocher une affection trop naturelle est passée, je vous louerai, Seigneur, au nom de votre servante, et je répandrai devant vous d'autres larmes, non les larmes de la chair, mais ces larmes de l'esprit, qui coulent à la pensée du péril où se trouve toute âme qui a péché en Adam ; car, bien que ma mère ait été vivifiée en Jésus-Christ, et qu'elle ait vécu dans la chair, de manière à glorifier votre nom par la vivacité de sa foi et la pureté de ses mœurs, cependant, je n'ose affirmer que, depuis le jour où vous l'avez régénérée par le baptême, aucune parole contre vos commandements n'est sortie de ses lèvres. Malheur à la vie la plus sainte, si vous voulez la juger sans miséricorde ! Mais, parce que vous n'aimez pas à rechercher les iniquités, j'ai la confiance filiale qu'elle aura trouvé auprès de vous un peu d'indulgence. »

« Ainsi donc, ô le Dieu de mon cœur, ma gloire et ma vie, je laisse de côté à dessein les bonnes œuvres que ma mère a faites, et dont je me réjouis avec tant de grâces, pour vous demander seulement le pardon de ses péchés. Exaucez-moi par les blessures sanglantes de Celui qui mourut pour nous sur le bois infâme, et qui maintenant assis à votre droite, est notre intercesseur. »

« Je sais qu'elle a toujours fait miséricorde et qu'elle a remis de bon cœur les dettes que l'on avait contractées envers elle ; remettez-lui donc ses dettes à elle-même, si elle en a contracté quelque une envers vous, dans les années nombreuses qui se sont écoulées, depuis le jour où elle a été régénérée par le baptême. Pardonnez-lui,

Seigneur, pardonnez-lui, je vous en conjure, et n'entrez pas en jugement avec elle, car votre miséricorde surpasse votre justice, vos paroles sont véritables, et vous avez promis miséricorde aux miséricordieux. »

« Cette miséricorde, je crois que vous l'avez déjà faite, ô mon Dieu ; mais acceptez l'hommage de mes lèvres. Souvenez-vous qu'au moment de son passage à l'autre vie, votre servante ne songea pour son corps ni à de pompeuses funérailles, ni à des parfums précieux ; elle ne demanda pas un sépulcre magnifique, ni qu'on la rapportât dans celui qu'elle avait fait faire à Tagaste, sa patrie, mais seulement que nous fissions mémoire d'elle à votre autel, au mystère duquel elle avait participé tous les jours de sa vie, sachant que c'est là qu'on dispense la Victime sainte, dont le sang a effacé la cédule fatale de notre condamnation. »

« Qu'elle repose donc en paix avec son mari, avec l'époux à qui elle a été fidèle dans les joies de sa virginité et dans les tristesses de son veuvage ; avec celui dont elle s'était faite la servante pour le gagner à vous, par sa patience fructueuse. Et vous, Seigneur mon Dieu, inspirez à mes fils spirituels, qui sont mes maîtres, puisque mon cœur, ma voix, mes écrits sont à leur service, inspirez à tous ceux qui me liront de se souvenir à votre autel de Monique votre servante et de Patrice qui fut son époux. Ce sont eux qui m'ont introduit en ce monde ; comment ? je n'en sais rien. Que tous ceux qui vivent encore dans la lumière trompeuse de ce monde, se souviennent donc pieusement de mes parents, afin que la dernière prière de ma mère mourante soit exaucée, au delà même de ses vœux, et qu'elle n'ait pas seulement le secours de mes prières, mais encore celui d'un grand nombre d'autres. »

J'ai voulu rapporter presque tout au long cette admi-

nable prière de saint Augustin pour sa mère défunte. Quand on songe à la sainteté de Monique, que l'Église a depuis placée sur les autels, quand on fait réflexion qu'au moment où son fils écrivait ces lignes, il y avait vingt ans environ qu'elle était devant Dieu, on voit ce que pensait ce grand docteur de l'Église latine du Purgatoire et des sévérités de la justice de Dieu.

Saint Grégoire le Grand, dans ses dialogues, rapporte beaucoup d'apparitions d'âmes du Purgatoire; j'en citerai quelques-unes dans le cours de cet ouvrage. Voici ce que dit à ce sujet le P. Faber : « saint Grégoire le Grand, dans ses dialogues, peut être considéré comme le père de la « dévotion qu'on a eue pour les âmes du Purgatoire dans les « siècles qui suivirent; aussi le P. Lefebvre avait coutume « de dire que si saint Grégoire le Grand devait être « honoré et aimé par plusieurs raisons, cependant il n'en « était pas de plus forte que celle-ci, c'est parce qu'il a « exposé d'une manière aussi claire que touchante la doctrine du Purgatoire. Le P. Lefebvre croyait que, si saint « Grégoire n'avait pas parlé avec tant d'éloquence de ces « saintes âmes, la dévotion qu'on a eue pour elles dans « les siècles postérieurs aurait été moins ardente; c'est « pourquoi toutes les fois qu'il prêchait lui-même sur « cette dévotion, il avait soin de la faire marcher de front « avec celle que nous devons avoir pour saint Grégoire. » (*Tout pour Jésus*, ch. IX).

Au sixième siècle, nous voyons établi l'office des défunts, et les témoignages de la tradition deviennent si nombreux qu'il serait impossible de les citer tous; je me contenterai donc d'esquisser à grands traits l'histoire du culte des morts dans l'Église, à partir de cette époque.

A la fin du dixième siècle, vivait à Cluny un saint abbé nommé Odilon, c'est à lui que l'on doit la touchante ins-

titution de la fête des morts, qui depuis lors se célèbre chaque année dans l'Église le 2 novembre, au lendemain du jour où l'Église a célébré dans la fête de tous les saints les joies de l'Église triomphante; voici à quelle occasion cette fête fut instituée :

Un religieux du pays de Rouergue ayant visité les saints lieux de Jérusalem, s'embarqua sur mer pour revenir en son pays, et fut jeté par la tempête dans une île déserte, près des côtes de la Sicile, si connues par leurs volcans, il y rencontra un pieux solitaire qui l'entretint longuement des choses de Dieu. A la fin, l'hermite s'informa de son pays, et apprenant qu'il était d'Aquitaine, il lui demanda si le monastère de Cluny était dans cette contrée, et s'il en connaissait l'abbé, nommé Odilon. Le religieux lui ayant répondu qu'il connaissait parfaitement l'abbé de Cluny et son monastère, voulut savoir à son tour pourquoi il lui faisait cette demande : « Il y a près d'ici, répondit l'hermite, des lieux souterrains, d'où s'échappent à chaque instant du jour et de la nuit des flammes et des torrents de fumée, on y entend gémir, au milieu de ces embrasements épouvantables, les âmes de ceux qui n'ont pas encore satisfait entièrement pour leurs péchés. Or dernièrement j'entendis les démons, qui sont les exécuteurs de la justice de Dieu en ces lieux, se plaindre et se lamenter, disant qu'Odilon par ses prières et ses bonnes œuvres leur ravissait un grand nombre de ces âmes; c'est pourquoi, quand vous serez de retour dans votre pays, je vous prie d'aller trouver Odilon de ma part, et de lui raconter fidèlement tout ce que je vous dis, afin que lui et ses saints frères continuent de plus en plus leurs prières, leurs jeûnes, leurs aumônes pour ces malheureuses âmes, pour qu'elles soient bientôt délivrées de telles peines.

Le religieux, de retour à Cluny, ne manqua pas de raconter, en plein chapitre, à Odilon, ce qu'il avait appris dans son voyage. — L'abbé, frappé de cette vision, fit un décret général pour tous les Monastères relevant de Cluny, par lequel le 2 novembre était consacré à la mémoire et au soulagement des fidèles défunts retenus dans le Purgatoire : des Monastères de Cluny ce pieux usage passa peu à peu dans l'Église, et le pape Jean XVI l'étendit à l'Église universelle par décret apostolique.

Deux siècles plus tard, le grand poète de l'Italie, Dante Alighieri, résumant dans sa magnifique épopée toutes les pieuses croyances de son époque, réservait ses chants les plus suaves, ses inspirations les plus touchantes, pour redire, en des vers immortels, les expiations du Purgatoire.

On sait d'ailleurs quelle fut la dévotion du moyen âge pour les morts; dans la plupart des villes, quand les ombres de la nuit étaient descendues sur la cité, comme un voile funèbre, et que chacun se reposait dans le sommeil des travaux de la journée, la voix du veilleur de nuit se faisait entendre, au milieu du silence, pour répéter cet avertissement : Bonnes gens qui veillez, priez pour les trépassés.

Notre siècle, qui écarte avec tant de soin les images de la mort, ne manquerait pas de trouver un pareil avertissement bien lugubre; mais dans ces âges de foi on était moins délicat; l'Église militante et l'Église souffrante ne formaient qu'une seule famille; le souvenir des morts n'attristait pas; sous prétexte de sensibilité, on ne s'étudiait pas à bannir impitoyablement les chers défunts de la mémoire de ceux qu'ils ont aimés; chaque jour, chaque dimanche, au moins, en allant à l'église, on s'agenouillait au cimetière sur la tombe des aïeux. Ce souvenir était bon

pour tous. Il apprenait aux vivants à bien vivre pour bien mourir ; il procurait aux trépassés de nombreux suffrages. Pendant que nos pères reposaient tranquillement dans leurs alcôves bien fermées, ils trouvaient bon qu'on leur rappelât leurs parents, leurs amis, couchés à la même heure sur des lits de flammes ; à la voix du crieur de nuit, plus d'une prière fervente montait vers le Ciel pour faire descendre le rafraîchissement et la paix dans ces cachots embrasés ; le pécheur faisait un retour sur lui-même ; la voix de la mort lui rappelait les responsabilités de l'avenir, et jusque dans les bras du vice, il sentait son cœur ébranlé, et prenait souvent la résolution de se convertir.

Aujourd'hui nous avons changé tout cela ; le souvenir des morts nous importune, nous nous en débarrassons par l'éloignement et par l'oubli ; nous avons commencé par reléguer nos morts loin, bien loin, à la limite extrême de nos villes. Cependant ils sont encore trop près de nous : on les transporte à des distances telles que ce sera bientôt un véritable voyage que d'aller les visiter ; ce n'est pas assez, on voudrait les anéantir, pour anéantir en même temps les leçons importunes qui sortent de ces tombes. Au rite chrétien de l'inhumation dans la terre bénie, au dortoir commun, où dormaient nos pères à l'ombre de la croix, on parle de substituer le rite tout païen de la crémation. Quand un peuple en est là, quand il a perdu le sens de la mort, on peut dire que c'est un peuple fini ; ce n'est plus lui-même qu'un cadavre qui se décompose, et déjà les fossoyeurs sont à la porte. O Christ Jésus ! est-ce ainsi que devait finir ce vieux peuple Franc que vous aimiez tant, si j'en crois le cri national de nos pères !

L'émotion m'a écarté de mon sujet ; j'y reviens. Au quinzième siècle, le concile de Florence s'occupa longuement de la question du Purgatoire. Il ne s'agissait pas

entre les Grecs et les Latins de l'existence même du Purgatoire, puisque toutes les liturgies orientales sont pleines de témoignages à cet égard, mais la controverse s'était élevée sur la nature et la durée des expiations, et, comme nous le verrons ailleurs, pour ne pas faire obstacle à la réunion désirée des Églises grecque et latine, le saint concile s'abstint de rien définir à cet égard.

Au quinzième siècle, une voix blasphématrice s'éleva dans l'Église, condamnant pour la première fois la prière pour les morts. Luther brisa, d'un trait de plume, les liens sacrés qui nous rattachent à ceux qui ne sont plus ; il glaça la prière sur les lèvres, et l'espérance dans le cœur de ceux qui pleurent une chère mémoire. Plus de Purgatoire, plus d'état intermédiaire entre la béatitude du ciel et les éternels désespoirs de l'Enfer. C'était aller contre les inspirations les plus touchantes du cœur de l'homme. Mais par une heureuse inconséquence, plus d'un protestant se retrouve catholique auprès du tombeau de ceux qui lui étaient chers, et malgré les sophismes de son esprit, la prière jaillit naturellement de son cœur en faveur d'une épouse ou d'un fils chéris, témoignage d'une âme naturellement catholique, dirait Tertullien. Quoi qu'il en soit de ces exceptions, le protestantisme, comme religion, ne prie pas pour les morts. Mais à ces négations sans entrailles, l'Église catholique, la vraie mère des âmes, opposa un magnifique mouvement en sens contraire. — Après avoir, au concile de Trente, vengé solennellement l'ancienne foi sur ce point, en déclarant anathème à quiconque nie le Purgatoire et l'utilité des suffrages pour les morts. (*Sess. XI, can. XXX. et sess. XXII, ch. II, sess. XXV decretum.*) L'Église provoque de toutes parts la formation de pieuses sociétés qui s'engagent à prier pour les défunts. A Rome, le pape Paul V autorise et encourage la

pratique de communier un dimanche chaque mois en faveur des défunts. A Bruxelles, on voit se former une congrégation dont le but est de prier pour la délivrance des âmes du Purgatoire; car, disent les statuts de cette association, s'il y a dans l'Église des ordres religieux très saintement établis pour la rédemption des captifs, à combien plus forte raison doit-il y avoir des congrégations et des confréries qui s'emploient non pas à tirer des fers les corps des chrétiens, mais à délivrer leurs âmes du Purgatoire; ces pieuses confréries se multiplient en France, en Espagne, par tout le monde chrétien, et partout elles sont enrichies de privilèges et de nombreuses indulgences par les Évêques et les Souverains Pontifes.

Notre dix-neuvième siècle, qui a tant de misères morales, et qui, malgré cela, ou peut-être à cause de cela, restera le siècle des bonnes œuvres, n'a pas voulu demeurer en arrière de ce magnifique mouvement. Jamais peut-être les personnes pieuses n'ont davantage prié pour les morts; la pratique du vœu héroïque en faveur des défunts, pratique qui n'existait guère qu'à l'état d'exception, s'est si bien généralisée qu'on a vu des communautés entières faire ainsi aux défunts l'abandon de tout le mérite de leurs bonnes œuvres. En beaucoup d'endroits s'est établi l'usage de consacrer le mois de novembre tout entier au soulagement des âmes du Purgatoire.

Enfin, dans ces dernières années, un ordre religieux s'est formé, dont le but est de procurer par la prière et le sacrifice le soulagement de ces pauvres âmes. On lira avec intérêt, dans l'excellent petit livre du P. Blot, intitulé les *Auxiliairices du Purgatoire*, l'histoire de cette nouvelle famille religieuse, dont les débuts eurent l'honneur d'être inspirés, soutenus et bénis par le V. curé d'Ars.

En voilà assez pour prouver que, si les impies cherchent à effacer parmi nous le souvenir des morts, si les indifférents les oublient facilement, et ne s'occupent guère de prier pour eux, Dieu a voulu remédier à ce mal en suscitant des âmes généreuses, qui ont adopté, pour ainsi dire, ces déshérités du Purgatoire, et qui ont entrepris de faire pour ceux que l'on oublie si vite, ce que chaque famille faisait pour les siens, aux âges de foi.

Voilà à grands traits l'histoire du culte des morts dans l'Église; on voit par là que les définitions du concile de Trente, la tradition et les révélations des saints concordent ensemble pour établir d'une manière irréfragable la foi au Purgatoire.

L'existence du purgatoire une fois bien établie, une question fort intéressante se présente : où est situé le Purgatoire ? L'Église s'est bien gardée de rien définir à cet égard ; les théologiens abondent chacun dans leur sens, la question est parfaitement libre. J'essayerai donc, à l'aide du raisonnement, appuyé sur les révélations des saints, d'établir ce qui me paraît le plus probable.

La tradition de tous les peuples, les enseignements des anciens docteurs, l'étymologie même du mot, placent l'Enfer au centre de la terre. Sainte Françoise Romaine, dans ses révélations, nous apprend que le Purgatoire est un simple département de l'Enfer. Suivant elle, l'Enfer est divisé en quatre compartiments ou zones ; au centre même est le séjour des damnés, puis en rapprochant de la surface du globe on rencontre le Purgatoire, le limbe des anciens patriarches, et enfin le limbe des petits enfants morts sans baptême. Tout ceci est parfaitement conforme au sentiment de saint Thomas, d'après lequel le feu du Purgatoire est le même que celui de l'Enfer, d'où il s'ensuit que le Purgatoire et l'Enfer sont voisins. Ce senti-

ment s'accorde très bien avec les données de la science moderne sur le feu central.

Il faut admettre néanmoins qu'il y a des exceptions, et que la justice de Dieu permet quelquefois que l'expiation d'une âme se fasse aux lieux mêmes où elle a péché. (*Illust. miracula*, lib. XXVIII, cap. XXXVI).

D'autre fois, surtout pour ceux qui sont morts de mort violente, il paraît que c'est au lieu même où ils ont été tués que se fait l'expiation. Les légendes de tous les grands champs de bataille, de tous les endroits où le sang a coulé par le crime, nous parlent de voix plaintives entendues, la nuit, pour demander des prières.

En faisant aussi large que l'on voudra, la part de la superstition et de la frayeur, il me paraîtrait dur de rejeter en bloc tous les faits de ce genre que l'on rapporte, d'autant plus qu'un bon nombre ont pour garants des auteurs sérieux ; c'est ainsi que Trithème, dans sa *Chronique* (année 1058), raconte l'histoire de nombreux soldats apparaissant à des religieux, sur le champ de bataille où ils étaient tombés, pour réclamer des prières ; et dans un ouvrage plus récent, *la Vie* du P. Joseph Anchieta, surnommé à cause de son zèle apostolique, l'apôtre du Brésil, on voit de malheureux assassinés, se dresser sur le bord du lac où leurs dépouilles avaient été jetées, pour réclamer les prières du saint prêtre.

Faut-il en conclure qu'il n'y a pas de lieu spécial assigné à la purification des âmes ? Ce serait aller trop loin et généraliser des exceptions. Le très grand nombre des révélations qui concernent le Purgatoire assigne, aux âmes qui y sont condamnées, un lieu spécial où elles sont réunies pour souffrir et pour expier. Un très grand nombre d'autres révélations assignent à ce lieu les entrailles de la terre ; l'Église semble insinuer cette opi-

nion dans sa liturgie, quand elle demande pour les défunts que la miséricorde de Dieu les arrache des portes de l'Enfer : *A porta inferi erue, Domine, animas eorum* ; et quand elle leur fait pousser leurs gémissements des profondeurs de l'abîme, *De profundis clamavi ad te, Domine*. Nous concluons donc, avec saint Thomas, que « quant au lieu du Purgatoire, il n'y a rien d'expressément « déterminé dans l'Écriture, et l'on ne peut à ce « sujet apporter de raisons décisives. Cependant il est « probable, et tout à fait conforme au sentiment des « saints et aux révélations faites à plusieurs, que le lieu « du Purgatoire est double. Le premier, et c'est la loi « commune, est voisin de l'Enfer, en sorte que c'est le « même feu qui tourmente les damnés dans l'Enfer et qui « purifie les justes dans le Purgatoire. Le second lieu du « Purgatoire n'existe que par une sorte de dispense, et « c'est ainsi que nous lisons que des âmes ont été punies en « différents lieux, soit pour l'instruction des vivants, soit « pour le soulagement des morts qui sont mis ainsi en « état de réclamer nos suffrages et de voir diminuer « leurs peines. » III^a *parte, in suppl. — De Purgat., art. 2.*)

CHAPITRE III.

Des peines du Purgatoire. Leur rigueur.

Entrée de l'âme dans le Purgatoire. — Peines du Purgatoire. — Double peine, peine du dam, peine du sens. — Rigueur des peines du Purgatoire. — Exemples nombreux à ce sujet. — Châtiments des plus petites fautes. — Nécessité de prier pour les plus saints.

Nous avons laissé l'âme au tribunal de Dieu, attendant avec anxiété sa sentence. Supposons qu'elle est condamnée au Purgatoire, voici ce qui va arriver : aussitôt que le Juge a parlé, l'âme est conduite au lieu qui lui est assigné pour son expiation. Sainte Catherine de Gênes, dans son admirable traité du Purgatoire, nous apprend que l'âme court s'y précipiter d'elle-même, tant elle se fait horreur, aux clartés de la Sainteté infinie, et tant elle a hâte de se purifier de ses souillures ; voici ses paroles : *Traité du Purg.*, VII et VIII.)

« Comme l'esprit net et purifié ne trouve son repos
 « qu'en Dieu, pour lequel il a été créé, ainsi l'âme qui
 « est en péché n'aura d'autre place que l'Enfer ; Dieu le
 « lui assigne pour sa fin. A l'instant de la séparation de
 « l'esprit et du corps, l'âme qui a quitté son enveloppe
 « en état de péché mortel, se rend au lieu qui lui est
 « destiné, elle y est conduite par la nature même du
 « péché, et si dans ce moment elle ne trouvait pas cette
 « disposition émanée de la justice de Dieu, elle demeure-
 « rait dans un Enfer pire que celui qui existe ; car elle
 « serait en dehors d'une ordonnance qui participe de la
 « divine miséricorde, et où la souffrance est moindre que
 « la peine méritée. »

« Il en est de même du Purgatoire ; l'âme séparée du
« corps n'étant pas nette, voit en elle un empêchement
« qui ne peut lui être ôté que par le moyen du Purga-
« toire ; elle va volontairement s'y jeter ; si ce lieu pré-
« paré pour la délivrer de l'obstacle qui la sépare de Dieu
« n'existait pas, un Enfer pire que le Purgatoire s'engen-
« drerait en elle, au moment même, car elle comprendrait
« que cet obstacle ne lui permettrait pas de s'approcher
« de son but et de sa fin. »

« Je dirai plus encore : de la part de Dieu, le Paradis
« n'a point de portes, mais quiconque veut y entrer, entre,
« car le Seigneur est tout miséricorde, et il se tient, vis-à-
« vis de nous, les bras ouverts pour nous recevoir dans sa
« gloire. »

« Mais je vois aussi que cette divine essence est d'une
« telle pureté que l'âme qui trouve en soi le moindre atome
« d'imperfection se précipiterait en mille Enfers plutôt
« que de demeurer, avec une tache, en la présence de la
« Majesté infinie. »

« Trouvant donc le Purgatoire disposé pour lui enlever
« ses souillures, elle s'y élance, et elle estime que c'est
« par l'effet d'une grande miséricorde qu'elle découvre un
« lieu, où elle peut se délivrer de l'empêchement qu'elle
« voit en elle. »

Les révélations des saints confirment ces vues de sainte Catherine de Gênes sur la spontanéité avec laquelle l'âme se précipite au Purgatoire, pour y demeurer jusqu'à ce qu'elle ait expié toutes ses fautes. Voici ce que j'ai lu dans sainte Gertrude.

Une jeune religieuse de son monastère, qu'elle aimait singulièrement, à cause de ses grandes vertus, était morte dans les plus beaux sentiments de piété ; pendant qu'elle recommandait ardemment cette chère âme à Dieu, elle fut

ravie en extase; elle aperçut la défunte devant le trône de Dieu, environnée d'une brillante auréole et couverte de riches vêtements; cependant elle paraissait triste et préoccupée; ses yeux étaient baissés, comme si elle eût honte de paraître devant la face de Dieu, on eût dit qu'elle voulait se cacher et s'enfuir. Gertrude toute surprise demanda au divin Époux des vierges la cause de cette tristesse et de cet embarras extraordinaire : « Très doux Jésus, s'écria-t-elle, pourquoi, dans votre bonté infinie, n'invitez-vous pas votre épouse à s'approcher de Vous et à entrer dans la joie de son Seigneur? pourquoi ne lui ouvrez-vous pas vos bras, et la laissez-vous à l'écart triste et craintive? » Alors Notre-Seigneur fit signe à cette bonne religieuse de s'approcher, et il lui souriait avec amour, mais elle, de plus en plus troublée, hésitait, et enfin toute tremblante, elle fit une grande inclination et s'éloigna.

Alors sainte Gertrude, encore plus étonnée, s'adresse directement à l'âme : Eh bien ! ma fille, le Sauveur vous appelle et vous vous éloignez ! vous avez désiré ce bonheur toute votre vie, et maintenant que vous êtes appelée à en jouir, vous n'avez plus que de la froideur ? Ne voyez-vous pas le bon Jésus qui vous attend ? » — « Ah ! ma mère, répondit cette âme, je ne suis pas encore digne de paraître devant l'Agneau immaculé ; il me reste des souillures que j'ai contractées sur la terre : pour s'approcher du soleil de justice, il faut être plus pur que le rayon de la lumière, je n'ai pas encore cette pureté parfaite qu'il aime à contempler dans ses saints. Sachez que, lors même que la porte du ciel me serait ouverte toute grande, quand il dépendrait de moi de m'y élancer d'un bond, je n'oserais le faire avant d'être entièrement purifiée des plus petites taches ; il me semble que le chœur des vierges qui suit l'Agneau en tous lieux me repousserait bien loin. » — « Eh quoi !

reprit la sainte abbesse, je vous vois pourtant environnée de lumière et de gloire! » — « Ce que vous voyez, répondit l'âme, n'est que la frange du vêtement de l'immortalité, c'est bien autre chose quand on voit Dieu, qu'on vit en Lui et qu'on le possède à jamais; mais pour cela il ne faut pas avoir une souillure. »

L'âme est donc portée d'elle-même à se plonger dans les flammes du Purgatoire; cependant, d'après sainte Françoise Romaine et plusieurs autres saints, l'ange gardien est chargé d'introduire l'âme en ce lieu d'expiation; ce qui, du reste, ne contredit nullement ce que je viens de dire. La Vénérable Anna-Marie Taïgi, morte en odeur de sainteté, dans le courant de ce siècle, vit ainsi l'âme d'un excellent prêtre conduite en Purgatoire par son ange gardien.

Il semble par là que le démon n'a pas de pouvoir sur ces saintes âmes qui ont triomphé de ses ruses et de ses assauts pendant la vie. Conduite par son ange gardien, cette âme prédestinée court au lieu des expiations, et une place lui est assignée, selon la mesure de ses fautes.

O Dieu, quelle terrible impression doit alors se faire dans cette âme! il n'y a qu'un instant, alors qu'elle vivait encore dans la chair, elle reposait dans un bon lit, et chacun de ceux qui l'assistaient, s'ingéniait par tous les moyens possibles à adoucir les souffrances de son agonie; maintenant la voici plongée dans les flammes, n'ayant pour couche que des brasiers ardents, sans aucun soulagement, sans aucune autre consolation que l'espérance de voir dans un temps, bien éloigné peut-être, finir ces indicibles tourments. Ah! si l'on pensait souvent à cette heure effroyable, on ne pècherait pas, et l'on se consumerait en pénitences et en expiations pour effacer les derniers restes de ses souillures. Et pour ceux qui sont là, auprès de

ce cadavre encore chaud, s'ils y pensaient, quelle prédication convaincante ! Mais au lieu de cela, l'esprit de foi est si peu vivant dans les âmes qu'on éprouve d'ordinaire un sentiment de soulagement, en pensant que le pauvre malade en est quitte des souffrances de la vie. On dit, je l'ai entendu bien des fois : Il est bien heureux, il ne souffre plus; parole païenne, parole exécration, que je n'ai jamais entendue sans frémir ! il ne souffre plus ! et qu'en savez-vous ? avez-vous donc la certitude que cette âme était assez pure pour entrer de suite au Ciel ? Ah ! chrétiens, en présence de ce cadavre qui ne souffre plus, c'est vrai, pensez donc à cette âme qui commence, à cette heure, à savoir ce que c'est que souffrir, car les souffrances de la maladie la plus aiguë ne sont rien, en comparaison des peines de l'autre vie ; pensez au Purgatoire où cette âme fait son entrée à cette heure ; pensez à ces flammes dévorantes au milieu desquelles elle doit habiter désormais, et au lieu de prodiguer au défunt ces louanges banales, qui ne sauraient lui servir, tombez à genoux près de ce lit funèbre, et commencez par une prière fervente ce grand ministère de soulagement, que vous devez continuer, jusqu'au jour où vous pourrez penser qu'à force de prières, de bonnes œuvres et d'expiations de votre part, cette âme est enfin arrivée à la béatitude. Alors seulement vous pourrez vous reposer et dire : Il est bien heureux, il ne souffre plus.

En effet, d'après l'enseignement de tous les docteurs, les souffrances du Purgatoire sont sans proportion aucune avec ce que l'on appelle de ce nom sur la terre. D'après saint Thomas, qui résume ici tout l'enseignement de l'école, les peines du Purgatoire sont les mêmes que celles de l'Enfer, à la durée près. Après les théologiens voulez-vous consulter les mystiques ? Voici ce que dit sainte Catherine de Gênes à ce sujet :

« Les âmes éprouvent un tourment si extrême qu'aucune langue ne pourrait le raconter, ni aucun entendement en donner la moindre notion si Dieu ne le faisait connaître par grâce spéciale. » (*Traité du Purg.*, II.)

« Aucune langue ne saurait exprimer, aucun esprit ne saurait se faire une idée de ce qu'est le Purgatoire. « Quant à la grandeur de la peine, elle égale l'Enfer. » (*Même traité.* VIII.)

Il y a dans le Purgatoire comme dans l'Enfer une double peine, la peine du dam qui consiste en la privation de Dieu, et la peine du sens.

La peine du dam est sans comparaison la plus grande ; elle est d'autant plus vive que ces âmes, étant dans l'amitié de Dieu, ressentent un besoin plus vif de s'unir à Lui. Voici la belle similitude qu'emploie à cette occasion sainte Catherine.

« Si dans le monde entier il n'y avait qu'un seul pain, « dont la simple vue dût rassasier toutes les créatures, et « si, d'autre part, l'homme ayant par nature, quand il « est sain, l'instinct de manger, ne mangeait point, et que « cependant il ne pût ni tomber malade ni mourir, sa « faim croîtrait toujours, parce que jamais son instinct de « manger ne diminuerait, et sachant que le pain en question le rassasierait, et que, faute de ce pain, sa faim ne « pourrait lui être ôtée, il serait nécessairement dans une « peine intolérable ; plus il approcherait de ce pain, sans « le voir, plus aussi s'enflammerait en lui le désir naturel « qui le pousserait constamment vers cet aliment, objet « de toute son envie.

« Mais s'il était sûr de ne jamais voir ce pain, il aurait, « en ce point, un enfer accompli, comme les âmes damnées, lesquelles sont privées de l'espérance de voir

« jamais Dieu, notre Rédempteur, qui est le vrai pain.
« Les âmes du Purgatoire, au contraire, ont l'espérance
« de voir le pain et de s'en rassasier complètement, mais
« elles souffrent une faim très cruelle, et sont dans une
« grande peine, tant qu'elles ne peuvent pas se nourrir
« de ce pain qui est Jésus-Christ, vrai Dieu Sauveur et
« notre amour. » (*Traité du Purg.*, VI.)

L'Église ne s'est pas prononcée sur la nature de la peine du sens. — Au concile de Florence, la question fut longuement débattue entre les Grecs et les Latins, mais pour ne pas mettre obstacle à la réunion projetée des deux Églises, on s'abstint de rien décider. Néanmoins tous les Théologiens enseignent que cette peine est celle du feu, comme pour les damnés. Il y aurait donc témérité à s'écarter de cette opinion, qui a pour elle toute l'école. D'après saint Grégoire le Grand, saint Augustin et saint Thomas, ce feu est substantiellement le même que celui de l'Enfer; l'éternité seule fait la différence. Et maintenant que nous avons entendu les Théologiens, il faut en venir aux révélations des saints et descendre, à leur suite, dans ces sombres et brûlants cachots. C'est un triste spectacle, mais il est trop instructif pour que nous le laissions passer. Après tout, empruntant la pensée de saint Augustin au sujet de l'Enfer, je dirai qu'il vaut encore mieux descendre par la pensée dans ces mystérieux abîmes pendant la vie, que de s'exposer à y descendre en réalité après la mort.

J'ai trouvé le fait suivant dans l'historien du Père Stanislas Chocosca, Dominicain, et je le rapporte parce qu'il est bien propre à nous inspirer une juste terreur des rigueurs du Purgatoire. (*V. Bzovius. Hist. de Pologne, année 1590.*)

Un jour qu'il priait pour les défunts, une âme lui

apparut toute dévorée de flammes ; le Saint lui demanda si ce feu était plus pénétrant que celui d'ici-bas. « Ah ! s'écria cette âme, tous les feux de la terre comparés à celui du Purgatoire sont comme un souffle rafraîchissant. »

— « Eh quoi ! est-ce possible, reprit le religieux, je voudrais bien en faire l'épreuve, à condition que ce fût autant d'ôté à mon expiation future. » — « Un homme mortel ne pourrait sans mourir aussitôt en supporter la moindre partie ; cependant pour te convaincre, étends la main. »

Stanislas, sans s'effrayer, lui tend la main, sur laquelle le défunt laisse tomber une goutte de sa sueur, ou au moins d'un liquide qui en avait l'apparence ; à l'instant celui-ci pousse un cri perçant et tombe sans connaissance, tant la douleur est affreuse.

Les religieux de la maison accourent, on s'empresse autour de lui, on lui prodigue tous les soins que réclame son état ; à la fin il revient à lui, et tout plein encore de terreur, il raconte l'effrayant événement dont il a été le témoin et la victime : « Ah ! disait-il avec une éloquence convaincue et convaincante, ah ! mes Pères, si nous connaissions la rigueur des châtimens divins, jamais nous ne pécherions ; faisons pénitence pendant la vie, pour n'avoir pas à la faire dans l'autre, car ces expiations sont terribles ; combattons nos défauts pour nous en corriger, et surtout gardons-nous des petites fautes, car le Juge éternel en tient compte. La majesté divine est si sainte qu'elle ne souffre pas la moindre tache dans ses élus ; ils fuiraient d'eux-mêmes le séjour de la gloire immortelle, s'il leur était donné d'y pénétrer en cet état... »

Ayant ainsi parlé, il se mit au lit et vécut encore un an, dans des souffrances intolérables que lui causait l'ardeur de sa plaie ; avant d'expirer, il exhorta encore une fois ses

frères à se souvenir des rigueurs de la justice divine, et il mourut dans la paix des enfants de Dieu.

L'historien, sur la foi duquel je rapporte cette histoire, dit que cet exemple terrible ranima la ferveur dans tous les Monastères, et que chaque religieux s'excitait à l'envi à servir Dieu avec ferveur, pour éviter ces supplices vraiment effroyables.

Un fait presque semblable arriva à la bienheureuse Catherine de *Racconigi*. — (V. *Diario Dominicano, vie de la Bienheureuse*, 4 sept.)

Un soir qu'elle était étendue dans son lit, avec une grosse fièvre, elle se mit à penser aux ardeurs du Purgatoire.

Bientôt, selon son habitude, elle s'éleva de la méditation à l'extase, et elle fut conduite par Notre-Seigneur dans le Purgatoire. Elle vit ces brasiers ardents, ces flammes dévorantes, au milieu desquelles sont retenues les âmes à qui il reste quelque expiation après la mort ; pendant qu'elle contemplait ce lamentable spectacle, elle entendit une voix qui lui dit : « Catherine, afin que tu puisses procurer avec plus de ferveur la délivrance de ces âmes, tu vas ressentir tout cela pour un moment. » A l'instant une étincelle se détache et vient la frapper à la joue gauche ; ses compagnes qui se tenaient auprès d'elle pour la soigner, virent très bien cette étincelle, et elles virent en même temps avec terreur son visage enfler d'une manière prodigieuse ; il demeura plusieurs jours dans cet état, et la Bienheureuse racontait à ses Sœurs que les souffrances qu'elle avait endurées, et elle avait beaucoup souffert jusqu'à ce jour, n'étaient rien en comparaison de ce que cette simple étincelle lui faisait éprouver. Jusque-là, elle s'était occupée d'une manière toute spéciale de soulager les âmes du Purgatoire, mais à partir de ce moment, elle

redoubla de ferveur et d'austérités pour accélérer leur délivrance, car elle savait par expérience le grand besoin qu'elles ont d'être délivrées de leurs supplices.

Voici encore un trait que j'ai trouvé dans la vie de saint Nicolas Tolentino, et qui est bien intéressant pour le sujet que je traite dans ce chapitre. (*V. Vie de saint Nicolas Tolentino, Surius, 10 sept.*)

Un samedi qu'il reposait pendant la nuit, il vit en songe une pauvre âme en peine, qui le suppliait de dire, le lendemain matin, la sainte messe pour elle, et pour plusieurs autres âmes qui souffraient d'une manière affreuse dans le Purgatoire ; Nicolas reconnaissait très bien la voix, bien qu'il ne pût se rappeler celui à qui elle appartenait. « Qui êtes-vous donc, demanda-t-il ? » — « Je suis répondit l'âme, votre défunt ami, le frère Pellegrino d'Osimo ; j'avais mérité, par mes fautes, les châtimens éternels de l'Enfer ; je leur ai échappé par la miséricorde de Dieu, mais je n'ai pu éviter l'expiation douloureuse qui me reste à faire pour un long temps. Je viens, en mon nom et en celui d'âmes malheureuses, vous supplier de dire demain la sainte messe ; nous en attendons notre délivrance, ou au moins un grand soulagement. »

« Que le Seigneur, répondit le saint, vous applique lui-même les mérites de son sang, mais pour moi je ne puis vous secourir en vous disant demain cette messe de Requiem, car je suis l'officiant de semaine, et demain dimanche je ne puis célébrer au chœur la messe des défunts. » — « Ah ! venez au moins avec moi, s'écria le défunt, avec des gémissements et des larmes, je vous en conjure par l'amour de Dieu, venez contempler nos souffrances et vous ne me laisserez pas plus longtemps dans de pareilles angoisses. »

Alors, il lui sembla qu'il était transporté dans le Pur-

gatoire. Il vit une plaine immense où une grande multitude d'âmes de tout âge, de toute condition, étaient livrées à des tortures diverses et épouvantables. Il faudrait la plume du chantre de l'Enfer et du Purgatoire pour redire les tourments indicibles de ces pauvres âmes, et encore l'imagination du Dante paraît pâle pour rendre de pareils tableaux. Je n'essayerai donc pas de le faire. Qu'il me suffise de dire que toutes ces pauvres âmes imploraient tristement le bienheureux Nicolas. Voilà, lui dit le frère Pellegrino, la situation de ceux qui m'ont envoyé vers vous ; or, comme vous êtes agréable à Dieu, nous avons la confiance qu'il ne refuserait rien à l'oblation du saint sacrifice faite par vous, et nous sommes sûrs que la divine miséricorde nous délivrerait. A ce lamentable spectacle, le saint, dont la bonté était grande, ne pouvait retenir ses larmes : il se mit aussitôt en prière pour soulager tant de malheureux, et le lendemain matin, il alla trouver son prieur pour lui raconter ce qui s'était passé. Celui-ci, partageant son émotion, le dispensa, pour ce jour-là et pour toute la semaine, de sa fonction d'hebdomadaire, afin qu'il pût offrir le saint sacrifice, et se consacrer tout entier au soulagement de ces pauvres âmes ; le saint se rendit à la sacristie, et célébra avec une extraordinaire dévotion la messe demandée. Pendant toute la semaine, il continua d'offrir le saint sacrifice à cette intention, s'occupant en outre, jour et nuit, à toutes sortes de bonnes œuvres et de macérations ; il prolongeait ses oraisons, jeûnant au pain et à l'eau, se donnait de sanglantes disciplines, et portait autour des reins une chaîne de fer étroitement serrée. Plusieurs fois, pendant cette semaine, le démon essaya de le troubler dans ces saints exercices, mais il tint bon avec courage, et à la fin de la semaine, le frère Pellegrino lui apparut de nouveau, mais non plus

livré à d'effroyables tortures ; il était revêtu d'une robe blanche, et tout environné d'une splendeur céleste dans laquelle se jouaient une quantité d'âmes bienheureuses ; toutes le saluèrent en l'appelant leur libérateur, et en s'élevant au ciel, elles chantaient le verset du psalmiste, *Salvasti nos de affligentibus nos, et odientes nos confundisti.*

Je terminerai ce que j'ai à dire des rigueurs du Purgatoire par l'histoire suivante. (*Ferd. de Castille, hist. de saint Dominique. II^e partie, liv. I, chap. XXIII.*)

A Zamora, ville du royaume de Léon, en Espagne, vivait, dans un couvent de dominicains, un bon religieux qui s'était lié d'une étroite et sainte amitié avec un franciscain, comme lui, homme de grande vertu ; un jour qu'ils causaient entre eux des choses éternelles, ils se promirent mutuellement que le premier qui mourrait, apparaîtrait à l'autre, s'il plaisait à Dieu, pour l'instruire de son sort en l'autre monde. Ce fut le frère mineur qui mourut le premier ; il tint sa promesse, et un jour que le fils de Saint-Dominique préparait le réfectoire, il lui apparut, et après l'avoir salué avec affection, il dit à son ami qu'il était sauvé mais qu'il lui restait beaucoup à souffrir, pour une infinité de petites fautes dont il n'avait pas eu assez de repentir pendant sa vie. « Rien sur la terre ne peut donner, lui dit-il, une idée de ces tortures ; en voulez-vous une preuve sensible ? » Il étendit la main droite sur la table du réfectoire ; la marque s'y enfonça aussi profondément que si l'on y eût appliqué un fer rouge. On peut se faire une idée de l'émotion du dominicain. Cette table se conserva à Zamora jusqu'à la fin du siècle dernier ; depuis, les révolutions l'ont fait disparaître, comme tant d'autres souvenirs intéressants pour la piété.

Mais peut-être on dira que ces affreux supplices sont

réservés aux grands pécheurs, à ceux qui ayant accumulé leurs dettes pendant la vie, ne se sont convertis qu'à la mort, et n'ont pas eu le temps de faire pénitence. Hélas ! il faut encore perdre cette illusion ; ce sont des fautes relativement légères qui sont punies avec cette rigueur ; on a pu voir dans les exemples cités plus haut qu'il ne s'agit pas de grands pécheurs, ce sont de bons religieux, de fervents chrétiens, qui subissent ces rudes expiations ; mais les faits que je vais rapporter, mettront encore mieux cette vérité dans son jour.

On lit dans la vie de la vénérable Agnès de Jésus, religieuse dominicaine, que pendant plus d'une année elle s'imposa de grandes pénitences et adressa à Dieu beaucoup de ferventes prières pour le repos de l'âme du père de son confesseur, le Père Panassière. Cet homme lui apparaissait souvent, sollicitant instamment ses suffrages ; un jour, il lui appliqua simplement la main sur l'épaule, et c'en fut assez pour qu'elle ressentit pendant plus de six heures les ardeurs intolérables du Purgatoire. Il fut enfin délivré après treize mois de tortures ; sur quoi les auteurs des mémoires sur la vie de la Mère Agnès font remarquer la rigueur des jugements de Dieu : cet homme avait vécu saintement dans le siècle ; c'était un confesseur de la foi, car il avait été rudement éprouvé par les protestants de Nîmes, jusque-là qu'on s'était emparé de ses biens, qu'on l'avait jeté en prison et vexé de toutes manières ; avant de mourir il avait supporté avec patience une longue et douloureuse maladie, et nonobstant tant de mérites acquis, nonobstant les jeûnes, les prières, les disciplines de la charitable Agnès, nonobstant les messes nombreuses célébrées par le Père Panassière, son fils, il resta ainsi plus d'un an livré à d'effroyables tortures.

Voici un exemple plus remarquable encore. Pendant

que cette même Mère Agnès était Prieure de son couvent, une de ses religieuses, nommée sœur Angélique, vint à mourir, et le lendemain, le confesseur de la communauté ordonna à la Mère d'aller prier sur son tombeau ; elle y fut aussitôt, et se trouvant là, seule, à genoux, pendant la nuit, elle fut saisie d'une frayeur subite ; c'était vraisemblablement l'ennemi des âmes qui voulait détourner la Prieure de son charitable office ; mais habituée depuis longtemps à ses ruses, elle tint ferme, et offrit à Dieu cet effroi comme expiation, lui représentant, en même temps, que ce n'était pas la curiosité mais l'obéissance qui la portait à s'enquérir de l'état de cette âme, et que, puisqu'il lui avait plu de la faire bergère de cette pauvre brebis, il était naturel qu'elle s'en mit en peine après sa mort. A l'instant elle vit devant elle la défunte, en habit de religieuse, et elle sentit comme une flamme ardente qu'on lui portait au visage. Alors la sœur, avec une grande humilité, lui demanda pardon des peines qu'elle lui avait causées pendant la vie, et à la mort, la remerciant de l'assistance qu'elle avait bien voulu lui donner. La Mère Agnès, de son côté, lui demandait pardon, toute confuse, prétendant dans son humilité ne lui avoir pas rendu tous les offices auxquels elle était tenue, par sa charge de supérieure. Cependant la sœur Angélique la remerciait en particulier de ce que souvent, pendant sa vie, elle lui avait répété cette parole des saints livres : « maudit soit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment. » Elle l'invitait en même temps à continuer de former les sœurs à servir Dieu avec diligence, et à l'aimer de tout leur cœur. « Si on pouvait comprendre, lui dit-elle, combien grands sont les tourments du Purgatoire, on serait toujours sur ses gardes. » (*Vie de la V. Mère Agnès de Jésus*, III^e part., chap. x.)

On sait quelle était la ferveur des premières compagnes

de sainte Thérèse, de ces âmes d'élite qu'elle s'était associées, pour la réforme du Carmel. Cependant, malgré leur sainteté, malgré leur héroïque pénitence, presque toutes passèrent par les supplices du Purgatoire. Voici ce que la Sainte raconte de l'une d'elle (*Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même*, chap. XXXVIII) : « Une religieuse
« de ce monastère, grande servante de Dieu, était décédée, il n'y avait pas encore deux jours ; on célébrait
« l'office des morts pour elle dans le chœur, une sœur
« lisait une leçon et j'étais debout pour dire le verset ; à
« la moitié de la leçon, je vis l'âme de cette religieuse
« sortir du fond de la terre et aller au Ciel. »

« Dans ce même monastère venait de mourir à l'âge de
« dix-huit à vingt ans une autre religieuse, vrai modèle
« de ferveur, de régularité et de vertu ; sa vie n'avait été
« qu'un tissu de maladies et de souffrances patiemment
« endurées. Je ne doutais pas qu'après avoir ainsi vécu,
« elle n'eût plus de mérite qu'il ne lui en fallait pour être
« exempte du Purgatoire ; cependant tandis que j'étais à
« l'office, avant qu'on ne la portât en terre et environ
« quatre heures après sa mort, je vis son âme sortir également de terre et aller au Ciel. »

Un lecteur dira peut-être, qu'après tout, voilà un Purgatoire assez léger, et que ces deux saintes âmes s'en sont tirées à bon compte, mais qu'il réfléchisse d'une part à la sainteté de vie de ces premières Carmélites et de l'autre à l'atrocité des supplices du Purgatoire, et il sera épouvanté des rigueurs de la justice divine. Hélas ! si nous étions condamnés à mourir dans les flammes, et que la cruauté du bourreau pût nous y conserver la vie pendant deux jours, ou même pendant quatre heures, quels ne seraient pas nos cris et notre désespoir ; et qu'est-ce que le feu de la terre, en comparaison de celui de l'autre vie ? un

souffle rafraîchissant, *lenis aura*, dit la révélation faite au Père Stanislas Chocosa, dont j'ai parlé plus haut. J'insiste sur ce point parce que la sévérité de la justice de Dieu, s'exerçant ainsi sur les plus saintes âmes, est bien propre à faire réfléchir les pauvres pécheurs comme nous, qui, par nos fautes répétées, nous préparons, sans y penser, un effroyable Purgatoire ; c'est pourquoi avant de conclure, je veux encore citer deux ou trois faits à l'appui. — Le trait suivant est tiré de la vie de la bienheureuse Étienne Quinzana. (*Vie de la Bienheureuse.*)

Une religieuse dominicaine, nommée sœur Paule, était morte à Mantoue, après une longue vie sanctifiée par les plus excellentes vertus. Le corps avait été porté à l'église et placé à découvert dans le chœur, au milieu des religieuses ; or, pendant que l'on chantait le *Libera* pour l'absoute, selon les rites de la sainte Église, la bienheureuse Étienne Quinzana, qui était liée d'une étroite amitié avec la défunte, s'agenouilla auprès de la bière, et se mit à recommander à Dieu son amie, avec toute la ferveur dont elle était capable. Mais voici que, tout à coup, la défunte laissant tomber le crucifix qu'on lui avait mis entre les mains, étend la main gauche, et saisissant la main droite de la bienheureuse, la serre avec tant de force qu'on ne peut lui faire lâcher prise. Pendant plus d'une heure, ces deux mains restèrent étroitement serrées ; en même temps, la sœur Étienne entendait au fond de son cœur une parole non articulée qui disait : « Secourez-moi, ma sœur, secourez-moi dans les affreux supplices que j'endure ; oh ! si vous saviez la rage de nos ennemis invisibles à l'heure de la mort, et la sévérité du Juge qui veut notre amour, avec quel soin les moindres fautes sont discutées, et quelle expiation on est condamné à en faire avant d'arriver à la récompense ! si vous saviez comme il faut

être pur pour obtenir la couronne immortelle ! priez bien pour moi maintenant ; placez-vous entre la justice de Dieu et les fautes de sa servante : priez, priez et faites pénitence pour moi qui ne peux plus m'aider. » Toute la communauté voyait avec stupéfaction cette étreinte des deux mains, bien que personne n'entendit les plaintes de la défunte ; enfin le supérieur intervint et, au nom de l'obéissance, commanda à sœur Paule de lâcher Étiennette. Aussitôt la morte obéit, et sa main retomba inanimée dans son cercueil.

L'histoire de la bienheureuse rapporte qu'elle fut fidèle à la prière de son amie ; elle se livra à toutes sortes de pénitences, d'œuvres satisfactoires, jusqu'à ce qu'une nouvelle révélation vint lui apprendre que sœur Paule était enfin délivrée de ses supplices et admise dans la gloire.

Je voudrais que les âmes pieuses se pénétrassent parfaitement de ces exemples et en profitassent pour s'amender. Les petites imperfections, ces fautes de chaque jour qu'elles portent chaque semaine au saint tribunal, sans en avoir, hélas ! bien souvent, une contrition suffisante, trouvent là une expiation rigoureuse ; c'est ce que l'on verra dans l'histoire suivante. (*Vie de Cornélie Lamprognana, par Hipp. Portus, ch. XXVIII.*)

Cornélie Lamprognana était une sainte femme qui vécut à Milan, à l'imitation de sainte Françoise Romaine, dans la profession parfaite des trois états de vierge, d'épouse et de veuve ; elle était très étroitement unie par une amitié surnaturelle, avec une religieuse du tiers-ordre de Saint-Dominique ; un jour qu'elles s'entretenaient ensemble des choses de l'autre vie, elles se promirent que, si Dieu l'agréait, la première qui mourrait apparaîtrait à l'autre.

Cinq ans après cette promesse, Cornélie fut appelée au tribunal de Dieu, et au bout de trois jours elle apparut à sa compagne agenouillée dans sa cellule au pied d'un crucifix. — « O Madame Cornélie, que je suis heureuse de vous revoir ! dites-moi bien vite où vous êtes placée ? sans doute vous êtes déjà dans le sein de ce Dieu que vous serviez avec tant de zèle et d'amour ? » — « Pas encore, répondit l'âme ; oh ! combien les jugements de Dieu sont différents de ceux des hommes ! je suis retenue dans le lieu des souffrances, et j'y dois rester encore quelque temps, en expiation des fautes de ma vie, qui aurait pu être plus fidèle et plus fervente. » Puis prenant son amie par la main, elle ajouta : « Venez avec moi ; vous verrez des choses surprenantes. » Elles arrivèrent dans un vaste jardin tout rempli de vignes en fleurs ; des caractères étaient gravés sur chaque feuille. « Lisez, dit l'apparition. » La sœur se pencha et à sa grande surprise, elle lut sur ces feuilles ses propres fautes, ses imperfections de chaque jour. Stupéfaite, elle se demandait ce que cela signifiait. « Il n'y a point, ma sœur, à vous étonner ainsi, reprit la défunte ; n'avez-vous pas lu bien des fois les paroles de Notre-Seigneur à la Cène : Je suis le cep et vous êtes les branches ? Chacune de nos actions bonnes ou mauvaises est une feuille de cette vigne mystique ; pour entrer au ciel, il faut de toute nécessité que les feuilles du mal soient effacées ou consumées par le feu : mais, ma chère sœur, consolez-vous ; en y regardant de près, vous verrez qu'il vous reste peu à effacer, car vous avez fidèlement persévéré dans vos promesses virginales, et vous avez servi votre bon Maître de votre mieux : vos manquements sont encore nombreux cependant, mais pas autant que les miens, parce que j'ai parcouru sur la terre des états bien différents : vous allez vous en convaincre de suite. »

Elles firent quelques pas en avant, et se trouvèrent de nouveau dans un endroit rempli de vignes qui serpentaient de toutes parts, en sorte que les feuilles couvraient le sol; la sœur s'approchait avec empressement pour voir ce qui était écrit sur ces feuilles. « Arrêtez, lui dit son amie, mon divin Sauveur ne veut pas que vous connaissiez à cette heure toutes mes offenses; il m'épargne cette confusion. Lisez seulement ce qui est tout de près de vous. » Elle regarde, et voit les manquements dans le saint lieu, les irrévérences, les distractions, les discours inutiles tenus à l'église. — « O bon Jésus, s'écria la religieuse, comment faire pour anéantir tout cela? pourquoi, après vos communions, vos confessions si fréquentes, les indulgences que vous avez dû gagner, vous reste-t-il encore à expier tant de fautes? » — « Votre réflexion est juste, mais il faut savoir que, par tiédeur et par routine, je n'ai pas tiré tout le fruit que je devais de mes communions et de mes confessions; quant aux indulgences, j'en ai gagné très peu, trois ou quatre au plus, par suite de mes distractions habituelles et de mes manques de ferveur. Il faut donc que je fasse maintenant la pénitence que je n'ai pas faite alors que cela m'était si facile. »

Voici un second fait à peu près semblable (*Vie de la vénérable Catherine Paluzzi*).

Deux saintes vierges, la vénérable Catherine Paluzzi, fondatrice d'un couvent de dominicaines, dans le diocèse de Nerpi (États Romains), et une religieuse nommée Bernardine, très avancée, elle aussi, dans les voies intérieures, étaient liées l'une à l'autre d'une de ces amitiés surnaturelles qui prennent racine au fond des âmes chrétiennes, et qui, dans les desseins de Dieu, servent si merveilleusement à faire progresser dans la piété ceux qui y sont appelés. L'historien de la vénérable compare ces deux

belles âmes à deux charbons enflammés qui se communiquent leurs ardeurs, et encore à deux lyres accordées pour résonner ensemble et faire entendre un hymne d'amour perpétuel en l'honneur du Seigneur ; ainsi ces deux excellentes religieuses s'excitaient l'une l'autre à servir leur divin Époux, et, comme ces amitiés toutes célestes ne sauraient être brisées par la mort, elles s'étaient promis de continuer à s'aimer et à s'assister mutuellement après la vie, ajoutant qu'avec la permission de Dieu, celle qui serait entrée la première dans son éternité apparaîtrait à l'autre, pour lui faire connaître son sort et l'instruire des mystères d'outre-tombe.

Ce fut Bernardine qui fut appelée devant Dieu la première ; après une douloureuse maladie, chrétiennement supportée, elle mourut, en promettant à Catherine de venir l'instruire de ce qu'elle serait devenue après son jugement.

Les mois se passèrent, les semaines s'accumulèrent, rien n'annonçait que la défunte se souvint de sa promesse. Cependant Catherine redoublait de prières, conjurant nuit et jour Notre-Seigneur d'avoir pitié de son amie, et de lui permettre de venir la visiter, comme Bernardine le lui demandait sans doute, car elle était trop fidèle pour oublier sa promesse.

Un an s'écoula ainsi. Le jour anniversaire de la mort de Bernardine, Catherine était recueillie dans l'oraison, lorsqu'elle aperçut un puits, d'où s'échappaient des torrents de fumée et de flammes, puis elle vit sortir de ce puits une personne d'abord tout environnée de ténèbres ; peu à peu l'apparition se dégagea de ces nuages, s'éclaira, et enfin parut brillante d'un éclat extraordinaire. Dans cette personne, Catherine reconnut alors son amie, et courant à elle : — « Comment êtes-vous restée si longtemps sans

m'apparaître, lui demanda-t-elle ? D'où sortez-vous ? Que signifie ce puits, cette fumée enflammée ? Est-ce que vous achevez seulement aujourd'hui votre Purgatoire ? » — « Il est vrai : depuis un an, je suis retenue dans le lieu des expiations ; répondit l'âme, et ce n'est qu'à cette heure que je vais être introduite dans la céleste Jérusalem ; pour vous, persévérez dans vos saints exercices, et sachez que vous êtes très agréable à Dieu, et qu'il a sur vous de grands desseins. »

Mais voici qui est plus extraordinaire encore, et si je n'avais comme garant de ce fait l'autorité du savant cardinal Jacques de Vitry, qui le rapporte sur la foi de la vénérable Marie d'Oignies, je ne voudrais pas y ajouter foi, tant il s'écarte de nos idées habituelles. Les grâces les plus merveilleuses, les faveurs les plus insignes accordées à une sainte âme, pendant la vie et à l'heure de la mort, ne la garantissent pas toujours des flammes du Purgatoire. Voici ce fait. (*Vie de la vénérable Marie d'Oignies dans Surius*, liv. II, ch. III, au 23 juin.)

L'an 1208 de N.-S. vivait, dans un village de la province de Liège, une sainte veuve très aimée de la vénérable Marie d'Oignies. Cette femme tomba malade et fut bientôt à la mort. La vénérable accourut à son chevet pour l'assister et l'encourager à bien mourir. O prodige ! en entrant dans la chambre de la malade, elle aperçut la Mère de Dieu, assise à côté du lit, et prodiguant à la mourante les soins les plus empressés, jusque-là qu'avec un éventail elle rafraichissait son front embrasé des ardeurs de la fièvre. Les démons se tenaient à la porte, armés de tous leurs pièges pour assaillir cette âme d'élite, et tâcher de la faire tomber ; mais l'apôtre saint Pierre les mit tous en fuite, et la malade mourut dans le baiser du Seigneur.

Après sa mort, les merveilles continuèrent ; pendant la

cérémonie des funérailles, la vénérable Marie d'Oignies vit la très sainte Vierge, accompagnée d'une troupe de vierges qui, partagées en deux chœurs, chantaient l'office des défunts auprès du saint corps; elle vit Notre-Seigneur lui-même présider à la cérémonie des funérailles et faire officiant à la place du prêtre.

Qui n'aurait cru après cela qu'une âme ainsi favorisée était déjà entrée dans la béatitude?

Mais, ô jugements de Dieu, que vous êtes redoutables ! La vénérable s'étant retirée dans son oratoire, après ces glorieuses funérailles, pour remercier Dieu des grâces qu'il avait accordées à sa servante, fut ravie en extase; elle vit l'âme de la pieuse veuve portée en Purgatoire, et condamnée à de dures expiations, pour être purifiée de plusieurs imperfections. Epouvantée, elle se hâta d'avertir les deux filles de la défunte, vierges pleines de vertus; toutes trois s'unirent pour satisfaire à la justice divine par de ferventes prières, des aumônes, des jeûnes et de grandes mortifications; ce ne fut qu'au bout d'un temps assez long que cette sainte âme apparut de nouveau à Marie d'Oignies, et lui apprit qu'elle était enfin délivrée de ses souffrances, et qu'elle allait entrer dans les joies de la Béatitude sans fin. Après cet exemple qui ne tremblerait pour lui-même ?

Ce serait donc bien mal raisonner que de ne pas prier pour un défunt, à cause du renom de sainteté dans lequel il a vécu et il est mort. Oh ! combien déplorent amèrement, dans le Purgatoire, ces jugements trop favorables que l'on fait de leur sort, et ce renom de sainteté qui glace la prière sur les lèvres de leurs amis. Nous avons vu que saint Augustin avait une bien autre idée de la rigueur des jugements divins, puisqu'au bout de vingt ans, il priaît tous les jours et suppliait ses lecteurs de prier pour le repos de l'âme de sa sainte mère Monique. Le fait suivant

montrera quel tort on fait souvent aux pauvres défunts, en les canonisant trop vite (*Chronique des frères Mineurs*. II^e partie, liv. IV, chap. VII).

Dans le couvent des frères Mineurs de Paris, mourut un saint religieux, que sa piété éminente avait fait surnommer l'angélique ; un de ses confrères, docteur en théologie, très versé dans la spiritualité, omit de célébrer les trois messes d'obligation que l'on doit dire pour chacun des frères défunts. Il lui semblait que c'était faire injure à la miséricorde et à la justice de Dieu que de prier pour un religieux si saint, qui devait être, pensait-il, au plus haut degré dans la gloire. Mais voilà qu'au bout de quelques jours, comme il se promenait en méditant dans une allée du jardin, le défunt se présente à lui tout environné de flammes, et lui crie d'une voix lamentable : « Cher maître, je vous en conjure, ayez pitié de moi. » — « Eh quoi ! âme sainte, quel besoin avez-vous de mon secours ? » — Je suis retenu dans les feux du Purgatoire, dans l'attente des trois messes que vous deviez célébrer pour moi ; si vous vous étiez acquitté de cette obligation, je serais déjà dans la Jérusalem céleste ». — « Je l'aurais fait avec bonheur, si j'avais pu penser que vous en eussiez besoin ; mais en songeant à la vie sainte que vous meniez parmi nous, je m'imaginais que vous étiez déjà en possession de la couronne de vie. N'étiez-vous pas le premier et le plus édifiant au chœur, au chapitre, à l'oraison ? Y avait-il un seul point de la règle auquel vous ne fussiez pas scrupuleusement fidèle ? Chacun vous admirait et vous prenait pour modèle, estimant que s'il pouvait vous imiter, il arriverait d'emblée à la perfection de la vie religieuse. Mais en outre de vos obligations, ne vous imposiez-vous pas des prières, des pénitences sans nombre qui faisaient de votre vie un acte de vertu continuel ? Non, je n'aurais

pu m'imaginer qu'il y eût encore à s'inquiéter de vous. »
— « Hélas ! hélas ! reprit le défunt, personne ne croit, personne ne comprend avec quelle sévérité Dieu juge et punit sa créature. Son infinie sainteté découvre dans nos meilleures actions des côtés défectueux, par où elles lui déplaisent. Les cieux mêmes ne sont pas exempts d'imperfections devant lui ; comment l'homme le serait-il ? Il faut lui rendre compte jusqu'au dernier denier, *usque ad novissimum quadrantem*. »

« Au reste cette justice rigoureuse n'est encore que de la miséricorde, puisqu'elle nous assure la possession de cette éternité de délices, qu'on ne saurait acheter au prix de trop de sacrifices et de trop de souffrances. Nous ne nous plaignons que de nous-mêmes dans le Purgatoire ; si avec toute votre science, vous aviez mieux compris la sainteté infinie de Dieu, vous ne m'auriez pas traité avec tant de rigueur. »

Le bon religieux se mit aussitôt en devoir de célébrer les trois messes demandées, et le troisième jour, cette âme bienheureuse lui apparut pour le remercier ; l'épreuve était finie, la récompense allait commencer.

La conclusion, de tout ceci c'est qu'on ne pense pas assez à la rigueur des supplices du Purgatoire, et à la sainteté infinie de Celui qui ne peut souffrir aucune tache dans ses saints. Si l'on y pensait davantage, si l'on méditait plus souvent ces deux vérités, on éviterait plus soigneusement les fautes les plus légères, et on prierait avec plus de ferveur pour les pauvres suppliciés, qu'il nous serait si facile de secourir.

CHAPITRE IV

Des peines particulières à chaque péché.

Vue d'ensemble du Purgatoire d'après sainte Madeleine de Pazzi. —

Que les peines sont ordinairement conformes aux péchés commis. — Châtiments symboliques. — Des peines particulières à chaque péché. — Du péché de vanité. — Du scandale. — Des paroles légères. — Du mensonge. — De la violation des vœux. — De la vie mondaine. — Des scrupules. — De la tiédeur. — De ceux qui remettent leur conversion à la mort. — Des fautes contre la justice et contre la charité. — Conclusion.

Si maintenant, de ces considérations générales sur la rigueur des peines du Purgatoire, nous voulons descendre dans le détail des peines propres à chaque péché, il nous faut étudier les révélations de sainte Madeleine de Pazzi, qui, de toutes les saintes canonisées, est certainement, avec sainte Françoise Romaine, celle qui a laissé la description la plus détaillée, et pour ainsi dire la topographie la plus exacte du Purgatoire.

Un soir qu'elle se promenait avec quelques sœurs dans le jardin du monastère, elle fut tout à coup saisie par l'extase, accident fort ordinaire du reste dans sa vie, et on l'entendit s'écrier à deux reprises : Oui j'en ferai le tour ; oui j'en ferai le tour. C'était son ange qui l'invitait à visiter le Purgatoire, et ces paroles marquaient son acquiescement. Ses sœurs, la virent avec une admiration mêlée de terreur, entreprendre ce douloureux voyage, et au sortir de l'extase, elle rendit compte de ce qu'elle y avait vu.

Elle se mit à circuler autour du jardin du monastère qui

était fort grand, considérant avec attention ce qu'on lui montrait ; sa marche extatique dura deux heures ; on la voyait se tordre les mains de commisération, son visage était devenu très pâle ; elle s'avancait le corps courbé vers la terre, et comme écrasée sous le poids d'un fardeau trop lourd pour ses forces ; enfin elle donnait de si grands signes d'horreur que son seul aspect imprimait la crainte ; ses sœurs la suivaient, recueillant avec une pieuse avidité les exclamations que lui arrachaient la terreur ou la pitié. D'abord on l'entendit soupirer douloureusement, et s'écrier : — « O compassion ! ô compassion ! miséricorde, mon Dieu, miséricorde ! ô sang précieux de mon Sauveur, descendez et délivrez ces âmes de leurs peines. Pauvres âmes, vous souffrez bien cruellement, et cependant vous êtes contentes et joyeuses. Les cachots des martyrs, en comparaison de ceux-ci, étaient des jardins délicieux. Cependant il en est de plus profonds encore. Que je m'estimerai heureuse si on ne m'y faisait pas descendre ! » Cependant il lui fallut obéir et descendre en ces abîmes. Après avoir fait quelques pas, elle s'arrêta épouvantée, et poussant un grand cri, elle dit : — « Eh quoi ! des prêtres, des religieuses dans ces tristes lieux ! Bon Dieu ! comme ils sont tourmentés ! Ah ! Seigneur ! » Elle se tut ; mais l'horreur et le tremblement qui agitaient ses membres, faisaient assez connaître l'intensité des souffrances qu'elle avait sous les yeux.

Au sortir du cachot des prêtres, elle passa en des lieux moins lugubres ; c'était le cachot des âmes simples, des enfants, de tous ceux dont l'ignorance atténue beaucoup les fautes. Il n'y avait là que de la glace et du feu, et les âmes passaient alternativement de l'un dans l'autre ; nous trouvons ce même détail, exprimé absolument de la même manière dans le Purgatoire de sainte Françoise

Romaine, et cette concordance m'a frappé. C'est en cet endroit que sainte Madeleine reconnut l'âme de son frère, qui était mort quelque temps auparavant, et on l'entendit lui dire : — « Pauvre âme, comme vous souffrez, et cependant vous vous réjouissez ; vous brûlez et vous êtes contente, c'est que vous savez bien que ces peines doivent vous conduire à une inénarrable félicité. Que je me trouvais heureuse, si je ne devais jamais souffrir davantage ! Demeurez ici, mon frère, et achevez en paix votre purification. »

Elle fit quelques pas, et donna aussitôt à entendre qu'elle voyait des âmes bien plus malheureuses. On l'entendit s'écrier : — « Oh ! que ce lieu est horrible ! il est plein de démons hideux et d'incroyables tourments ; quels sont donc, ô mon Dieu, les malheureux si cruellement torturés ! hélas ! on les perce avec des glaives aigus ! on les découpe en morceaux ? » — Il lui fut répondu que c'étaient les âmes qui avaient cherché à plaire aux hommes et dont la conduite n'avait pas été exempte d'hypocrisie.

En avançant encore d'un pas, elle aperçut des âmes en grand nombre, foulées et comme écrasées sous un pressoir. Elle comprit par révélation que c'étaient les âmes qui pendant leur vie s'étaient laissées aller à l'impatience et à la désobéissance. En les contemplant, elle faisait des gestes très variés ; tantôt elle courbait la tête jusqu'à terre ; tantôt elle fixait des regards terrifiés sur quelque point, d'autres fois elle levait en soupirant les épaules, d'un air de compassion profonde.

Au bout d'un moment, elle parut plus consternée encore, et poussa un cri d'épouvante ; le cachot du mensonge venait de s'ouvrir à ses regards ; après l'avoir contemplé attentivement, elle dit d'une voix très haute : — « Les menteurs sont placés dans un lieu voisin de l'enfer, et

leurs peines sont très grandes ; on leur verse du plomb fondu dans la bouche, et ils sont plongés dans un étang glacé ; en sorte qu'on les voit brûler et trembler de froid en même temps. »

Elle arriva ensuite à la prison où sont renfermés ceux qui ont péché par faiblesse ; et on l'entendit s'écrier : — « Hélas ! je vous croyais avec les âmes qui ont péché par ignorance, mais je me trompais, et vous brûlez dans un feu bien plus ardent. »

Un peu plus loin, elle reconnut les avares, et dit : ceux qui autrefois ne pouvaient se rassasier de richesses sont ici rassasiés de tourments ; ils seliquéfient comme le plomb dans la fournaise. »

Elle passa de là dans le lieu où sont retenus ceux qui sont redevables à la justice divine, par suite des péchés d'impureté pardonnés, mais non suffisamment expiés pendant la vie. Leur cachot était si sale et si infect que sa vue seulement soulevait le cœur. La sœur passa alors sans rien dire, mais à la fin de son douloureux pèlerinage, on l'entendit qui parlait ainsi au Seigneur Jésus : — « Apprenez-moi, Seigneur, quel a été votre dessein en me découvrant ce soir ces peines terribles, que je connaissais si peu, et que je comprenais moins encore. Est-ce de satisfaire le désir que j'avais de savoir où est l'âme de mon frère ? Est-ce de m'engager à prier pour ces âmes souffrantes, avec plus de ferveur que je n'ai fait jusqu'à ce jour ? Non, je le comprends à cette heure, vous avez voulu que je connusse mieux votre délicate pureté, et que je hâisse davantage ce monstre qui causait tant d'horreur à votre chaste épouse Catherine de Sienne, le péché contraire à la sainte vertu. »

Du cachot des impudiques, elle passa à celui des ambitieux et des superbes ; ils souffraient effroyablement, au

milieu d'épaisses ténèbres : — « Voilà, dit-elle, ceux qui voulaient paraître avec éclat parmi leurs semblables ; maintenant ils sont condamnés à souffrir dans cette affreuse obscurité ! »

On lui fit voir ensuite les âmes ingrates envers Dieu, les cœurs durs et sans reconnaissance qui n'avaient jamais su ce que c'est que d'aimer leur Créateur, leur Rédempteur et leur Père ; elles étaient comme noyées dans un lac de plomb fondu, pour avoir desséché par leur ingratitude les sources de la grâce.

Enfin, dans un dernier cachot, on lui montra les âmes qui n'avaient aucun vice particulier, mais qui participaient de tous par beaucoup de fautes de détail, et elle remarqua qu'elles avaient part aux châtiments de tous les vices, mais dans un degré mitigé, parce que les fautes commises en passant sont beaucoup moins graves que les péchés d'habitude.

Il y avait plus de deux heures que durait ce pèlerinage extatique, lorsque la sainte revint à elle, mais dans un tel état de fatigue et de prostration morale qu'elle fut plusieurs jours à se remettre du terrible spectacle quelle avait eu sous les yeux.

On trouvera tous ces détails, et d'autres que j'ai omis pour abrégé, dans la vie de sainte Madeleine de Pazzi, écrite par son confesseur, le P. Cépari de la Compagnie de Jésus ; impossible de rien lire de plus sûr comme authenticité et comme véracité.

Du reste, on retrouve la même précision de détails, chez tous les saints personnages qui ont été spécialement en rapport avec les âmes souffrantes. La vie de la vénérable Mère François du Saint-Sacrement, est particulièrement instructive à cet égard. (*Vie de la Mère François du Saint-Sacrement*, liv. II.)

Elle avait les communications les plus intimes avec les âmes du Purgatoire, jusque-là qu'elles remplissaient sa cellule, attendant humblement, chacune à son tour, que la pieuse religieuse intercédât pour elles, et pour exciter sa compassion, elles lui apparaissaient d'ordinaire avec les instruments de leurs péchés, devenus dans l'autre vie des instruments de tortures.

Les évêques se faisaient voir à elle, une mitre de feu sur la tête, une crosse brûlante à la main, revêtus d'une chasuble de flammes ; ils s'accusaient d'être ainsi punis pour avoir recherché ambitieusement les dignités, ou pour n'avoir pas bien rempli les nombreux devoirs attachés à leur charge. D'autres fois, c'étaient des prêtres, avec leurs ornements en feu, l'étole transformée en chaînes brûlantes, les mains couvertes d'ulcères hideux ; ils étaient ainsi punis pour avoir traité sans respect les divins mystères.

Elle vit un jour un religieux, entouré d'objets précieux, d'écrins, de fauteuils, de tableaux embrasés ; contre son vœu de pauvreté, il avait amassé ces futilités dans sa cellule ; après sa mort, ces objets faisaient son tourment. Un notaire lui apparut avec tous les insignes de sa profession qui, accumulés autour de lui, le faisaient souffrir horriblement : — J'ai employé cette plume, cette encre, ce papier, lui dit-il, à des actes illicites ; j'avais aussi la passion du jeu, et ces cartes brûlantes que je suis forcé de tenir continuellement en main font mon châtiment ; cette bourse embrasée contient mes gains illicites et me les fait expier.

C'est ainsi que, par la permission de Dieu, ce qui en ce monde a servi d'instrument au péché, fait notre expiation en l'autre.

Il arrive aussi quelquefois que la peine d'un péché, au lieu de se faire au moyen de l'instrument même de la

faute, s'accomplit par un châtement symbolique, qui le rappelle d'une manière frappante à l'esprit.

Un jeune homme recherchait en mariage une jeune fille de Rome, qui, d'après les conseils du P. Zucchi, son confesseur, avait voué sa virginité au Seigneur; et il osait la poursuivre de ses sollicitations jusque dans le saint asile où elle avait abrité son innocence; un jour le P. Zucchi le rencontrant dans les rues de Rome, lui avait reproché avec une vigueur tout apostolique, l'indignité de sa conduite, le menaçant de la rigueur des châtements divins, mais sans le convertir.

Quinze jours après, le cavalier mourut; et à peu de temps de là, la jeune novice se sentit tirer par derrière, et elle entendit une voix lui dire : — « Venez tout de suite au parloir. » Elle y va et trouve un homme qui se promenait à grands pas : « Qui êtes vous ? demanda-t-elle, sans se troubler, que venez-vous faire ici à cette heure ? L'étranger s'approche, entr'ouvre son manteau, et elle reconnaît son ancien amant, attaché par des chaînes de feu au cou, aux poignets, aux genoux et aux pieds : châtement bien dû à celui qui avait voulu enchaîner dans ses liens, une épouse de Jésus-Christ. Il ne dit qu'un seul mot : « Priez pour moi, » et disparut. (*Vita P. Nicolai Zucchi*, lib. I, cap. IX.)

Mais il faut descendre encore plus dans le détail, et non content de cette vue d'ensemble des différents supplices du Purgatoire, il faut voir maintenant, dans les révélations des saints, les peines particulières infligées par la justice divine aux fautes que la sainteté infinie a plus spécialement en aversion. Il y a là, je l'espère, des leçons utiles pour toutes les âmes, et que je ne veux pas négliger.

Parmi les péchés que Dieu punit d'une manière plus rigoureuse, il faut placer la vanité ! J'en citerai deux

exemples, empruntés, le premier aux révélations si précieuses de sainte Brigitte, et le second à la vie de la B. Marie Villani ; puissent-ils faire réfléchir tant de jeunes personnes frivoles qui consomment leur temps en parures, s'exposant au danger de perdre leur âme, et se préparant des supplices effroyables dans l'autre vie.

Dans une extase, pendant laquelle sainte Brigitte fut ravie dans le Purgatoire, elle aperçut, parmi beaucoup d'autres, une jeune demoiselle de haute naissance, qui lui fit connaître combien elle souffrait, pour expier ses péchés de vanité : — « Maintenant, disait-elle, en gémissant, cette tête qui se plaisait aux parures, et qui cherchait à attirer les regards, est dévorée de flammes à l'intérieur et à l'extérieur, et ces flammes sont si cuisantes qu'il me semble que je suis le point de mire de toutes les flèches décochées par la colère de Dieu ; ces épaules, ces bras, que j'aimais à découvrir sont cruellement étreints dans des chaînes de fer ; ces pieds, si légers à la danse sont entourés de vipères qui les mordent et les souillent de leur lave immonde ; tous ces membres que je chargeais de colliers, de bracelets, de fleurs, de bijoux, sont livrés à des tortures épouvantables, qui leur font éprouver à la fois la consommation du feu et les rigueurs de la glace. Ah ! ma mère, ajoutait la malheureuse condamnée, ma mère, que vous avez été coupable à mon endroit ! votre indulgence, pire que la haine, en m'abandonnant à mes goûts de parures et de vaines dépenses m'a été bien fatale. C'était vous qui me conduisiez aux spectacles, aux festins, aux bals, à toutes ces réunions mondaines qui sont la ruine des âmes. Il est vrai, disait à la sainte l'infortunée, que ma mère me conseillait de temps en temps quelques actes de vertu, et plusieurs dévotions utiles ; mais comme, d'autre part, elle consentait à mes égarements, ce bien se

trouvait mêlé et comme perdu dans le mal qu'elle me permettait. Toutefois, je dois rendre grâces à l'infinité miséricorde de mon Sauveur, qui n'a pas permis ma damnation éternelle, que je méritais si bien par mes fautes. Avant de mourir, touchée de repentir, je me confessai, et quoique cette conversion, étant l'effet de la crainte, fût insuffisante, au moment d'entrer en agonie, je me souvins de la douloureuse passion du Sauveur, et j'arrivai ainsi à une vraie contrition; ne pouvant déjà plus parler, je m'écriai de cœur : Seigneur Jésus, je crois que vous êtes mon Dieu; ayez pitié de moi, ô fils de la Vierge Marie, au nom de vos douleurs sur le Calvaire. J'ai un vif regret de mes péchés et je souhaiterais de les réparer, si j'avais le temps. En achevant ces mots, j'expirai. J'ai été ainsi délivrée de l'enfer, mais pour me voir précipiter dans les plus graves tourments du Purgatoire. »

L'historien de la Sainte nous apprend que celle-ci, ayant raconté sa vision à une cousine de la défunte, qui s'abandonnait, elle aussi, à la mondanité, l'impression de ce récit sur elle fut telle qu'elle renonça à tous les vains ajustements, et se voua à la pénitence dans un ordre très austère. (*Révélations de sainte Brigitte*, liv. VI, chap. LII.)

L'autre exemple est non moins certain, puisqu'il est tiré de la vie de la bienheureuse Marie Villani, dont personne ne récusera, je l'espère, le témoignage. (*Vita Mariæ Villani*. P. Marchi, lib. II, cap. v.)

Comme la bienheureuse priait un jour pour les âmes du Purgatoire, elle fut conduite en esprit au lieu des expiations et parmi tous les malheureux qui y souffraient, elle vit une personne plus tourmentée que les autres, à cause des flammes horribles qui l'enveloppaient de la tête aux pieds. — « Ame infortunée, s'écria-t-elle, pourquoi êtes-

vous si cruellement traitée ? Est-ce que vous n'éprouvez jamais de soulagement au milieu de supplices si rigoureux ? »

« Je suis ici, répond l'âme, depuis un temps bien long, effroyablement punie pour mes vanités passées et pour mon luxe scandaleux. Jusqu'à cette heure, je n'ai pas obtenu le moindre soulagement ; le Seigneur a permis dans sa justice que je fusse oubliée de mes parents, de mes enfants et de mes amis. Quand j'étais sur la terre livrée aux toilettes inutiles, aux pompes mondaines, aux fêtes et aux plaisirs, je pensais bien rarement à Dieu et à mes devoirs ; ma seule préoccupation sérieuse était d'accroître le renom et la richesse des miens ; vous voyez comme j'en suis punie, puisqu'ils ne m'accordent pas un souvenir. »

Malheur, a dit le Fils de l'homme, malheur à celui par qui le scandale arrive ; si votre œil vous scandalise, arrachez-le et jetez-le au feu ; il vaut mieux entrer dans la vie avec un œil, ou un pied seulement, que de s'exposer à descendre avec les deux, dans la géhenne. Si ces paroles n'étaient sorties des lèvres de la Vérité éternelle, on les taxerait certainement d'exagération ; voici un exemple qui montrera ce que la justice divine pense à cet égard, dans l'autre monde.

Il s'agit de ces malheureuses peintures, que sous prétexte d'art, on trouve quelquefois chez les meilleurs chrétiens, et dont la vue a causé la perte de tant d'âmes. Un peintre de grand talent, d'une vie exemplaire d'ailleurs, avait cédé sur ce point à l'entraînement du mauvais exemple ; depuis il avait complètement renoncé à ces malheureuses représentations, et ne faisait plus que des images de sainteté. En dernier lieu, il venait de peindre un grand tableau dans un couvent de Carmes déchaussés, quand il fut atteint d'une maladie mortelle ; il demanda

au Père Prieur la faveur d'être enterré dans l'église du monastère, et légua à la Communauté le prix assez élevé de son travail, à la charge pour les religieux d'acquitter des messes pour lui.

Il y avait quelques jours qu'il était mort dans la paix du Seigneur, lorsqu'un religieux, qui était resté au chœur après matines, le vit apparaître tout éploré, et se débattant au milieu des flammes : « Eh quoi ! c'est vous qui êtes ainsi puni, après avoir vécu en si bon renom de vertu ? » — « Lorsque j'eus rendu l'âme, répondit le patient, je fus présenté au tribunal du Juge, et aussitôt je vis déposer contre moi plusieurs personnes qui avaient été excitées à de mauvaises pensées et à de mauvais désirs, par une peinture immodeste que j'ai faite autrefois. A cause de ces fautes, elles étaient condamnées au Purgatoire, mais ce qui était bien pis, j'en vis d'autres sortir de l'enfer, pour déposer contre moi, à la même occasion ; elles déclaraient que, puisque j'étais cause de leur perte éternelle, j'étais digne au moins des mêmes châtements ; alors sont descendus du ciel plusieurs saints qui ont pris ma défense ; ils ont représenté au Juge que cette malheureuse peinture était une œuvre de jeunesse, que j'avais expiée depuis lors par une foule d'autres travaux à la gloire de Dieu et de ses saints, ce qui avait été pour beaucoup d'âmes une source de grande édification. Le souverain Juge après avoir pesé les raisons de part et d'autre déclara qu'à cause de mon repentir et de mes autres bonnes œuvres, je serais exempt de la peine éternelle, mais je suis condamné à souffrir dans ces flammes, jusqu'à ce que la maudite peinture soit brûlée de manière à ne plus scandaliser personne. Allez donc de ma part, chez le propriétaire du tableau, dites-lui en quel état je me trouve, pour avoir cédé à ses instances, et conjurez-

le d'en faire le sacrifice. S'il refuse, malheur à lui ! en preuve que tout ceci n'est pas une illusion, et pour le punir lui-même de sa faute, sachez, mon père, qu'avant peu il perdra ses deux enfants, et s'il refuse d'obéir aux ordres de celui qui nous a créés l'un et l'autre, il ne tardera pas à le payer d'une mort prématurée. » Le possesseur du tableau en apprenant ces choses, le saisit et le jeta au feu ; néanmoins selon la parole du Seigneur, il perdit en moins d'un mois ses deux enfants, et le reste de ses jours, il s'appliqua à faire pénitence de la faute qu'il avait commise tant en commandant qu'en conservant chez lui cette maudite peinture.

Cette histoire est tirée de Rossignoli. *Les merveilles du Purgatoire*, xxv^e merveille ; il l'avait trouvée lui même dans le P. Joachim de Jésus-Marie, *de la Chasteté*, liv. IV, ch. IX.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de révélation, accordée à un saint canonisé, j'ai cru pouvoir faire exception, à raison du caractère de véracité qu'on trouve dans tout ce récit.

Chacun connaît la parole de saint Jacques : *si quis non offendit in verbo, perfectus est vir* ; en effet pour suivre le texte de l'apôtre, la langue est un monde d'iniquités : sans parler des paroles de blasphèmes, des propos licencieux, des médisances et des calomnies, qui de nous n'a à se reprocher des milliers de paroles légères, de ces paroles au moins inutiles dont le divin Maître a déclaré qu'il demanderait compte au jour du jugement. L'exemple suivant est bien propre à faire réfléchir ces plaisants de profession qui tiennent le haut bout des conversations, et qui sont toujours prêts à faire rire les autres ; je le rapporte sur la foi de Vincent de Beauvais. (*Speculum hist.*, lib. XXVI, cap. v.)

L'abbé Durand, d'abord prieur d'un monastère de Bénédictins, puis évêque de Toulouse, était un religieux d'une

rare piété, d'une mortification singulière, et plein de zèle pour son avancement spirituel ; avec tout cela, il aimait un peu trop le mot pour rire, et ne veillait pas assez sur sa langue. Alors qu'il était simple religieux, Hugues, son abbé, lui avait fait des représentations à cet égard, lui prédisant même que s'il ne se corrigeait pas, il aurait certainement à souffrir dans le Purgatoire pour ces jovialités, qui ne conviennent pas à un moine et surtout à un prêtre, dont les lèvres sont les gardiennes de la science sacrée. Durand n'attacha pas assez d'importance à cet avis, et continua, étant abbé, et plus tard évêque, à s'abandonner sans beaucoup de retenue, aux facéties enjouées.

Après sa mort, la prédiction de l'abbé Hugues se réalisa ; Durand apparut à un religieux de ses amis, le priant d'intercéder pour lui, car il était cruellement puni pour son intempérance de langage. On assembla les religieux, et on convint de garder, pendant huit jours, un rigoureux silence pour cette âme en peine. Mais voilà qu'au bout de huit jours, le défunt apparaît de nouveau et se plaint qu'un des frères ayant manqué au silence, cette infraction l'avait privé du fruit de la bonne œuvre. On recommença, et la semaine suivante, Durand apparut, revêtu de ses ornements pontificaux et le sourire sur les lèvres ; son expiation était finie.

Puisque j'en suis aux péchés de paroles, je dirai un mot du mensonge. On a déjà vu, dans sainte Madeleine de Pazzi, que ce vice est puni à part et d'une manière terrible ; c'est que, selon la parole des saints livres, Dieu, qui est l'éternelle vérité, a horreur du plus léger mensonge. Aussi dans un grand nombre d'apparitions, on voit les pauvres âmes recommander de s'abstenir soigneusement du mensonge et déclarer qu'elles expient bien cruellement des fautes que le monde regarde d'ordinaire comme des

plaisanteries inoffensives, ou de simples exagérations.

Les mêmes apparitions recommandent aussi très soigneusement de s'abstenir de faire des vœux à la légère, et de les accomplir rigoureusement, quand on en a fait, car la justice divine se montre impitoyable à cet égard; c'est ce que l'on verra dans l'exemple suivant, tiré de la vie du V. Denys le Chartreux (*vide apud Bolland. Vita Ven. Dionysii, 2 martii*).

Ce vénérable religieux assistait à la mort d'un novice dans la Chartreuse de Ruremonde; ce jeune homme avait fait vœu de réciter deux fois le psautier en entier, puis il avait négligé cette obligation. Averti de se préparer à mourir, la pensée de son vœu lui revint, et dans l'impossibilité de l'accomplir alors, il se désolait à la pensée des jugements de Dieu. Denys, pour l'encourager et le reconforter, à ce moment suprême, lui promit de l'acquitter à sa place, mais, par une permission de la justice divine, après la mort du jeune homme, le bon père oublia entièrement sa promesse, et pendant ce temps, l'infortuné était retenu dans les flammes, attendant, pour en sortir, l'accomplissement de son vœu. Un jour, enfin, il eut permission d'apparaître à Denys pour lui rappeler sa promesse, et il ne fit entendre que ces deux mots : — « Pitié, pitié! » Étonné et désolé de son oubli, le bon père voulait expliquer la cause de son omission, mais le défunt lui cria d'une voix suppliante : — « Ah! si vous enduriez la millième partie de mes tourments, vous n'admettriez pas l'excuse en apparence la plus légitime, et en ce moment même, vous ne différeriez pas d'une seconde à vous acquitter de ce que vous avez promis à Dieu, en mon nom. »

Je voudrais que ces hommes du monde dont la vie molle et sensuelle n'est qu'un enchaînement de plaisirs, songeassent un peu à la pénitence qu'ils se préparent par leur

immortification ; sans parler des dangers auxquels elle expose leur âme, il est certain qu'une vie mondaine réserve à ses adeptes un effroyable Purgatoire, car dans une pareille vie on ne fait qu'accumuler ses dettes, la pénitence étant absente, on n'en paye aucune, et l'on arrive à un total qui effraye l'imagination. La vénérable sœur Françoise de Pampelune, dont les visions au sujet du Purgatoire font vraiment autorité, vit ainsi un homme du monde, assez bon chrétien d'ailleurs, passer cinquante-neuf ans dans le Purgatoire, à cause de son goût pour le bien-être ; un autre y passa trente-cinq ans pour la même raison, et un troisième, qui avait en plus la passion du jeu, y demeura soixante-quatre ans. C'est qu'il est bien difficile de ne pas commettre des multitudes de petites fautes dans une vie dissipée, et comme dans une pareille vie il n'y a pas de place pour la pénitence, on arrive avec une dette énorme au tribunal de Dieu, et ce que l'on aurait acquitté facilement avec quelques œuvres de pénitence, il faut le payer alors par des années de supplices.

« Celui, dit sainte Catherine de Gênes, qui se purifie de
« ses fautes dans la vie présente, satisfait avec un sou à
« une dette de 1000 ducats, et celui qui attend, pour s'ac-
« quitter, aux jours de l'autre vie, se résigne à donner
« 1000 ducats, pour ce qu'il aurait pu payer avec un sou
« en temps opportun. »

Le scrupule n'est pas un péché, mais il est malheureusement trop certain qu'il fait commettre aux âmes des multitudes de péchés, par le trop d'attache à la propre volonté, et l'orgueil qu'il suppose presque toujours ; aussi la Sœur Françoise de Pampelune, dont je suis ici pas à pas les révélations, vit beaucoup d'âmes scrupuleuses extraordinairement tourmentées dans le Purgatoire par des troubles, des obscurités, des incertitudes même sur leur

sort éternel. Dieu le permettait ainsi pour les punir de s'être trop abandonnées aux scrupules pendant leur vie, et de n'avoir pas assez obéi, en cela, à leur confesseur.

La tiédeur est aussi punie bien sévèrement dans le Purgatoire, et on ne saurait s'en étonner, quand on se rappelle l'horreur que Dieu en témoigne dans la Sainte Écriture. Voici comment, au récit de sainte Madeleine de Pazzi, fut punie, après sa mort, une bonne religieuse, qui n'avait guère d'autres fautes à se reprocher qu'une certaine négligence à communier, aux jours marqués par la règle. (*Vie de sainte Madel.*, ch. v.)

Un jour que la sainte priaît devant le très saint Sacrement, elle vit sortir de terre l'âme de cette sœur ; elle était couverte d'un manteau de feu, qui cachait une robe d'une éblouissante blancheur ; elle s'approcha de l'autel avec un respect indicible, fit une profonde gémulation, en passant devant le saint Tabernacle, et demeura une heure dans l'acte d'une adoration recueillie. Madeleine, ayant désiré savoir ce que tout cela signifiait, connut par révélation que cette âme, en punition de sa tiédeur à recevoir la sainte Eucharistie, était condamnée à venir chaque jour rendre ses devoirs à l'adorable hostie, sous un manteau de feu, afin de compenser ainsi ses froideurs passées ; quant à la robe blanche qui la garantissait en partie du châtiment, c'était la récompense de sa parfaite virginité. Elle persévéra ainsi à venir adorer le très saint Sacrement pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'enfin les prières de Madeleine, jointes à sa propre expiation, eussent amené sa délivrance.

Un ecclésiastique fut puni plus rigoureusement encore ; il est vrai que sa faute était beaucoup plus grave. (*Voir Hortus pastorum*, tract. VI, cap. II.)

Se trouvant à l'heure de la mort, ce pauvre prêtre, soit

qu'il ne voulût pas connaître sa position, par une illusion trop commune aux ministres du sanctuaire, soit qu'il fût sous l'empire de ce fatal préjugé qui fait redouter à tant de malades la réception des derniers sacrements, retarda si bien qu'il mourut sans recevoir les derniers secours que l'Église réserve à ses enfants pour cette heure suprême. Or, pendant qu'on se préparait à l'ensevelir, ses yeux s'ouvrirent, et il fit entendre ces paroles : — « Pour me punir de mes retards à recevoir la grâce de la purification dernière, je suis condamné à cent ans de Purgatoire ; si j'avais reçu le sacrement des mourants, comme je le devais d'ailleurs, j'aurais échappé à la mort, grâce à la vertu qui lui est propre, et j'aurais eu le temps de faire pénitence. » Cela dit, le mort referma les yeux, et rentra dans son repos, laissant tous les assistants consternés.

Quant à ceux dont la vie tout entière se passe dans l'habitude du péché mortel, et qui remettent à la mort à se convertir ; en supposant que Dieu leur accorde cette grâce, ce qui n'est pas sûr, l'exemple suivant est de nature à les faire réfléchir sur les expiations qu'ils se préparent.

Le baron Jean Sturton, noble anglais, était catholique au fond du cœur, bien que, pour garder ses charges à la cour, il assistât régulièrement au service protestant. Il cachait même chez lui un prêtre catholique, au prix des plus grands dangers, se promettant bien d'user de son ministère pour se réconcilier avec Dieu, à l'heure de la mort ; mais il fut surpris par un accident, et comme cela arrive souvent, par un juste décret de Dieu, il n'eut pas le temps de réaliser son vœu de conversion tardive. Cependant la divine miséricorde, tenant compte de ce qu'il avait fait pour la sainte Église persécutée, lui avait obtenu la grâce de la contrition parfaite, et par suite le salut,

mais il devait payer bien cher sa coupable négligence.

De longues années se passèrent ; sa veuve se remaria, eut des enfants, et c'est une de ses filles, lady Arundell, qui raconte ce fait, comme témoin oculaire.

« Un jour, ma mère pria le P. Corneille, jésuite de beaucoup de mérites, qui devait mourir plus tard martyr de la foi catholique, de célébrer la messe pour le repos de l'âme de Jean Sturton, son premier mari ; il accepta l'invitation, et étant à l'autel, entre la consécration et le memento des morts, il resta longtemps en oraison ; après la messe, il fit une exhortation dans laquelle il raconta qu'il venait d'avoir une vision : devant lui s'étendait une forêt immense, qui n'était qu'un vaste brasier ; au milieu s'agitait le baron, poussant des cris lamentables, pleurant et s'accusant de la vie coupable qu'il avait menée dans le monde et à la cour. Après avoir fait l'aveu détaillé de ses fautes, le malheureux avait terminé par les paroles que l'Écriture met dans la bouche de Job. Pitié, pitié ! vous au moins qui êtes mes amis, car la main du Seigneur m'a frappé ! et il avait disparu. »

« Pendant que le P. Corneille racontait ces choses, il pleurait beaucoup, et toute la famille qui l'écoutait, au nombre de quatre-vingts personnes, nous pleurions tous de même ; tout à coup pendant que le père parlait, nous aperçumes sur le mur auquel était adossé l'autel comme un reflet de charbons ardents. »

Tel est le récit de lady Arundell, que l'on peut lire dans Daniel (*Histoire d'Angleterre*, liv. V, chap. VII).

Mais les deux péchés que Dieu semble poursuivre dans l'autre vie avec une rigueur plus implacable, ce sont les péchés contre la justice et ceux contre la charité !

Quant aux fautes contre la justice, il semble que Dieu

s'en tient précisément à l'axiôme des théologiens; *non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum* — *Pas de restitution, pas de Paradis*. — En parlant de la durée du Purgatoire, j'examinerai ailleurs cette question, au point de vue théologique; mais si l'on s'en tient aux révélations des saints, elle semblerait tranchée dès maintenant et dans le sens le plus rigoureux. Entre de très nombreux exemples que je pourrais citer, car ils abondent sur ce point, en voici deux ou trois.

Un homme riche était mort sans mettre ordre à ses affaires; quelque temps après, il apparut au P. Augustin d'Espinoza, religieux de la Compagnie de Jésus, dont la sainte vie n'était qu'un acte de dévouement continuels aux âmes du Purgatoire. « Me reconnaissez-vous, demanda le défunt ? » — « Sans doute, répond le père, je me souviens de vous avoir administré le sacrement de pénitence, peu de jours avant que vous fussiez appelé devant Dieu. » — « C'est cela en effet; or, sachez que je viens ici, par permission du Sauveur, vous conjurer d'apaiser sa justice, et de faire pour moi ce que je ne puis plus faire maintenant. Suivez-moi un instant. » Le religieux va trouver son supérieur, lui raconte l'affaire, et lui demande la permission d'accompagner son étrange guide. La permission obtenue, il sort et suit l'apparition qui, sans prononcer une parole, le mène sur un des ponts de la ville, puis elle disparaît un moment, revient avec un sac d'argent dont elle donne une partie à porter au père, et tous deux rentrent à la cellule du religieux.

Dès qu'ils sont de retour, le mort met dans la main du père le reste de l'argent, avec un billet écrit, en lui disant. — « Ce billet vous indiquera à qui je dois, et dans quelle proportion : vous distribuerez cette somme à mes créanciers, et vous emploierez le reste en bonnes œuvres

pour le repos de mon âme. » A ces mots l'apparition disparut, et le bon père se mit en devoir de remplir aussitôt ses intentions.

Huit jours s'étaient à peine écoulés, que le défunt se fait voir de nouveau au Père et le remercie avec effusion de son empressement à remplir ses intentions. Grâce à cette exactitude à payer les dettes qu'il avait laissées sur la terre, grâce aussi aux messes que le père avait célébrées pour lui, il était délivré de toutes ses peines, et admis dans l'éternelle béatitude. (*Voir Rossignoli : les Merveilles du Purgatoire, XCIV^e merveille.*)

Le second exemple est tiré de la vie de sainte Marguerite de Cortone (*voir les Bolland., 22 février*).

Cette illustre pénitente se faisait particulièrement remarquer par sa charité envers les défunts ; aussi ils lui apparaissaient en grand nombre pour implorer le secours de ses prières.

Deux marchands avaient été assassinés en chemin par des brigands. — « Nous n'avons pu, lui dirent-ils, recevoir l'absolution de nos péchés, mais par la bonté du Sauveur, et la clémence de sa divine Mère, nous eûmes le temps de faire un acte de contrition parfaite, ce qui nous sauva ; néanmoins dans l'exercice de notre profession, nous avons commis bien des injustices, aussi nos tourments sont affreux, c'est pourquoi nous vous supplions, servante de Dieu, d'avertir nos parents (*et ils les nommèrent*) de restituer au plus tôt tout l'argent que nous avons mal acquis, car avant cela nous ne pourrions reposer en paix. »

Du reste, lorsque la restitution ne peut se faire, Notre-Seigneur trouve dans les secrets de sa justice les moyens d'y suppléer.

Un jour que la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque priait pour deux personnes d'un rang élevé dans le monde,

elle connut par révélation qu'une de ces personnes était condamnée, pour de longues années au Purgatoire, toutes les prières et les messes, fort nombreuses, que l'on célébrait pour elle, étant appliquées par la justice de Dieu aux âmes de quelques familles de ses sujets qui avaient été ruinées, par son défaut de charité et de justice à leur égard, et comme il n'était rien resté à ces malheureux afin de faire dire des messes pour eux après la mort, le Seigneur y suppléait comme je viens de le dire (*Vie de la Bienheureuse. Lettre à la Mère Greyffé, sa supérieure*).

Pour les fautes contre la charité, Dieu les punit aussi très grièvement, surtout dans les âmes qui lui sont consacrées ; la raison en est bien simple : Dieu *est amour*, comme dit le disciple bien-aimé ; par conséquent rien de plus opposé à son être que les inimitiés, les petites rancunes, les médisances, les jugements téméraires, et toutes ces fautes contre la charité, que l'on trouve quelquefois chez des personnes d'ailleurs pieuses et d'une conduite exemplaire.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie : deux religieuses pour qui elle priaît après leur mort, lui furent montrées dans ces prisons de la justice divine, où l'une souffrait des peines incomparablement plus grandes que celles de l'autre. La première se plaignait grandement d'elle-même, qui, pour ces défauts contraires à la mutuelle charité et sainte amitié qui doit régner dans les communautés religieuses, s'était attiré, entre autres punitions, celle de n'avoir pas de part aux suffrages que la Communauté faisait et offrait à Dieu pour elle, ne recevant de soulagement dans ses effroyables maux que des seules prières de trois ou quatre personnes de la même communauté, pour lesquelles elle avait eu pendant sa vie le moins d'estime et de penchant.

(*Vie de la Bienheureuse. Lettre à la Mère Greyfé.*)

Voici, d'après les révélations les plus authentiques, les différents châtimens infligés par la justice de Dieu aux différents péchés; j'aurais pu multiplier beaucoup ces exemples; mais à quoi bon? Outre la nécessité de se borner, ce que j'ai dit suffit bien pour éclairer les âmes de bonne volonté et les faire réfléchir. Re commençons, à la suite de sainte Madeleine de Pazzi, ce douloureux pèlerinage du Purgatoire, pour y trouver notre place; voyons, dans les diverses relations que je viens de citer, ce qui convient le mieux aux misères de notre âme; et puis après, demandons-nous sérieusement si nous nous sentons le courage d'affronter de pareils supplices? Vraiment, quand on lit ces choses, quand on se dit qu'il s'agit de révélations authentiques, faites presque toutes à des Saints canonisés par l'Église, ce qui exclut tout soupçon de mensonge, quand on pèse tout cela devant Dieu, dans le silence d'une âme recueillie, on est forcé de s'avouer que tous ici, et moi qui écris ces lignes, et vous qui les lirez, nous sommes des fous, de vrais fous. Oui, nous sommes de ces insensés dont l'Esprit-Saint nous apprend que le nombre est infini. *Stultorum infinitus est numerus*. Comment s'expliquer autrement que nous, qui n'avons pas le courage de nous faire une légère violence pour nous corriger de nos défauts, nous que le seul mot de pénitence effraie, nous nous destinons, de gaieté de cœur à de pareils châtimens. Ah! les Saints, ces Saints que le monde ne comprend pas, et que volontiers il traite d'insensés, les Saints sont les sages, les vrais sages, les seuls sages, parce que seuls ils ont les secrets du temps et ceux de l'Éternité.

CHAPITRE V

Des différentes divisions du Purgatoire.

Des trois grandes divisions du Purgatoire d'après sainte Françoise Romaine. — Du Purgatoire supérieur. — Des âmes qui ne souffrent que la peine du dam. — De celles qui n'ont que des peines légères. — De la région moyenne du Purgatoire. — De la région inférieure et de ses trois sous-divisions. — Du Purgatoire des laïcs.

Nous avons déjà entrevu, dans sainte Madeleine de Pazzi et dans les différentes révélations que j'ai fait connaître, que le Purgatoire n'est pas un lieu unique, mais qu'il se subdivise en plusieurs cachots distincts, selon le plus ou moins de gravité des péchés à expier. Pour mieux connaître la division de ce lieu de supplices, il faut recourir à la célèbre vision de sainte Françoise Romaine, qui nous donne la topographie exacte, et comme la carte géographique du royaume de la douleur (*Bolland. Vie de Ste. Françoise, 9 mars*).

Sainte Françoise nous apprend que le Purgatoire est divisé en trois parties distinctes : dans la région la plus élevée, sont les âmes qui n'ont à souffrir que la peine du dam ou tout au plus quelques peines légères et de peu de durée ; au milieu, est la région moyenne, où elle vit écrit en grosses lettres le mot : *Purgatoire* ; là sont renfermées les âmes qui ont commis des fautes légères, mais qui exigent cependant une expiation sensible.

Cette région est partagée en trois zones distinctes. La première est comme un étang glacé, la seconde est remplie

de poix mêlée d'huile bouillante, la troisième est remplie d'un métal qui ressemble à de l'or ou à de l'argent en fusion. Des anges au nombre de trente-six, sont chargés par Dieu de plonger alternativement ces âmes de l'étang glacé dans le bain d'huile bouillante ou de métal, et ils s'acquittent de ce ministère, avec grand respect et grande charité, pour les pauvres âmes ainsi tourmentées.

Enfin tout au fond de l'abîme et dans le voisinage de l'enfer, est la troisième région, ou le Purgatoire inférieur, tout rempli d'un feu clair et pénétrant, en quoi il diffère du feu de l'enfer qui est obscur et ténébreux. Dans cette région inférieure, il y a aussi trois lieux séparés. Le premier, où l'on souffre moins, pour les laïcs qui ont des fautes graves à expier ; le second, où les peines sont plus grandes, pour les clercs non encore honorés du Sacerdoce et pour les religieux et religieuses. Le troisième, où les peines sont encore plus intolérables, pour les prêtres et les Évêques.

Je reviendrai, au chapitre suivant, sur ce triste sujet du Purgatoire des prêtres et des religieuses ; pour le moment, je me contenterai de dire quelques mots de chacune de ces trois divisions du Purgatoire.

Qu'il y ait un Purgatoire supérieur, où les âmes n'éprouvent aucune peine sensible, c'est ce dont nous ne pouvons douter, car indépendamment des révélations si précises de sainte Françoise Romaine, un grand nombre de révélations particulières confirment ce fait. La sainte Vierge prit la peine de révéler elle-même à sainte Brigitte qu'il y a un Purgatoire spirituel, appelé Purgatoire de désir, dans lequel sont retenues les âmes qui n'ont aucune expiation à subir, mais qui, dans les jours de leur vie mortelle, n'ont pas assez soupiré après leur Créateur. Parmi les révélations très nombreuses qui confirment cette

doctrine, j'en choisirai seulement quelques-unes, pour ne pas trop allonger ce récit.

On lit dans la vie de sainte Madeleine de Pazzi qu'une de ses sœurs nommée Marie-Benoite-Victoire, religieuse d'une éminente vertu, étant morte entre ses bras, elle aperçut pendant son agonie une multitude d'Anges qui l'environnaient d'un air joyeux, attendant son âme pour la porter dans la Jérusalem céleste; au moment où elle expira, la sainte les vit recevoir cette âme bienheureuse, sous la forme d'une colombe, dont la tête était dorée, et disparaître avec elle. Trois heures après, veillant auprès du saint corps, en compagnie d'une sœur nommée Pacifique de Tonaglia, celle-ci interrompit ses prières pour lui demander : où est notre sœur à présent? au Ciel ou dans le Purgatoire? — « Ni dans l'un, ni dans l'autre, répondit la sainte. » La sœur frémit intérieurement à cette réponse, dont elle croyait pénétrer le sens, mais elle ne dit rien pour le moment; quelque temps après, en récitant avec Madeleine l'office des défunts, il lui arriva de terminer un psaume par le *Gloria Patri*. « Je me trompe, reprit-elle aussitôt : *Requiem æternam*. » « Vous ne vous trompez pas, répliqua la sainte, cette âme n'a pas besoin qu'on demande pour elle le repos. » Sœur Pacifique ne comprit pas encore, mais elle n'osa pas interrompre sa compagne.

Le lendemain matin, comme on célébrait la messe pour la défunte, au *Sanctus*, Madeleine fut ravie en extase et Dieu lui fit voir cette âme bienheureuse dans la gloire où elle était entrée; elle avait sur le front une étoile d'or, signe et récompense de son ardente charité; ses doigts étaient chargés d'anneaux précieux, et la couronne qu'elle portait était plus riche que celle d'une autre religieuse de grande perfection, qui était morte un peu auparavant.

La raison de cette différence, c'est que, pendant sa vie,

cette bonne religieuse, lorsqu'elle souffrait, ne s'était pas assez défendue de quelque légers retours sur elle-même, au lieu que Marie-Benoite avait un tel désir de souffrir qu'il lui semblait toujours qu'elle n'endurait rien pour le Bien-Aimé. De plus, elle avait toujours parlé avantageusement du prochain, et avait traité ses sœurs pendant tout le temps de sa vie, avec une charité aussi douce que cordiale ; en récompense de quoi, la bouche appliquée sur le côté sacré du Sauveur, elle buvait à longs traits un breuvage délicieux. A ce spectacle, Madeleine, ravie, hors d'elle-même, se mit à la féliciter tout haut de son bonheur ; ensuite elle demanda au Sauveur Jésus pourquoi il n'avait pas admis plus tôt cette bonne âme en sa sainte présence ; en effet elle avait passé cinq heures, non dans le Purgatoire, mais dans un lieu particulier, où sans souffrir aucune peine sensible, elle était privée de la vue de son Dieu. Elle reçut pour réponse que, dans sa dernière maladie, cette sœur s'était montrée trop sensible aux peines que l'on se donnait pour elle, ce qui avait interrompu quelque temps son union habituelle avec Notre-Seigneur.

A cause de ce reste d'amour-propre, il avait fallu qu'elle subit ce retardement à la jouissance de son tout, pour être entièrement purifiée.

La même sainte vit, une autre fois, une religieuse de sa communauté qui venait de mourir, toute brillante de clartés ; les mains seules étaient encore privées de cet éclat céleste, à cause de certaines imperfections contraires au vœu de pauvreté. Au bout de quelque temps, les mains s'irradièrent à leur tour, et elle fut mise en pleine jouissance de la gloire. (*Vie de sainte Madeleine*, chap. x.)

Le père François-Gonzague, depuis évêque de Mantoue, rapporte un fait du même genre dans son livre de l'origine de la religion Séraphique (IV^e partie, n^o 7).

Frère Jean de Via, franciscain d'un grand mérite, tomba malade et mourut dans un couvent des îles Canaries. Son infirmier, frère Ascension, fort avancé, lui aussi, dans la perfection religieuse, priait pour le repos de son âme, quand il aperçut devant lui un religieux de son ordre, tout baigné de rayons lumineux, qui remplissaient la cellule d'une douce clarté; le frère tout hors de lui, ne reconnut pas pour lors l'apparition et n'osa lui demander son nom; elle se renouvela ainsi, une seconde et une troisième fois. A la fin, le frère Ascension s'enhardit : — « Qui êtes-vous donc, demande-t-il ? Pourquoi venez-vous si souvent en ce lieu ? Je vous conjure, au nom de Dieu, de me répondre. » — « Je suis, répond l'esprit, l'âme du frère Jean de Via, qui vous suis bien reconnaissant pour les prières que vous faites monter au ciel en ma faveur. Je viens vous apprendre que, grâce à la divine miséricorde, je suis dans le lieu de salut, parmi les prédestinés à la gloire, et ces rayons vous en sont une preuve, cependant je n'ai pas encore été jugé digne de voir la face du Seigneur, à cause d'un manquement qu'il me faut expier. Durant ma vie terrestre, j'ai oublié, par ma faute, la récitation de certains offices pour les défunts, à quoi j'étais obligé par la règle. Je vous conjure, au nom de l'amour que vous avez pour Jésus-Christ, faites en sorte que ces offices soient acquittés pour moi, afin que je puisse jouir de la vue de mon Dieu. » Frère Ascension courut raconter sa vision au père gardien; on s'empressa d'acquitter les offices demandés, et, dès que cette obligation fut remplie, l'âme du frère Jean de Via, se fit voir de nouveau, mais bien plus brillante encore; elle était en possession de la félicité complète.

Voici encore un fait du même genre, tiré des révélations de sainte Gertrude.

Une pieuse religieuse était morte, à la fleur de son âge, dans le baiser du Seigneur. Pendant les jours de son pèlerinage, elle s'était fait remarquer par une tendre dévotion au Saint-Sacrement ; après sa mort, Gertrude la vit, toute brillante de célestes clartés, agenouillée devant le divin Maître, qui laissait échapper, de ses plaies glorifiées, cinq rayons enflammés qui allaient doucement frapper les cinq sens de la défunte. Elle gardait néanmoins sur le front comme un nuage d'ineffable tristesse : « Seigneur Jésus, s'écria la sainte, comment pouvez-vous illuminer de la sorte votre servante, sans qu'elle éprouve une joie parfaite? » — « Jusqu'à cette heure, répondit le doux Maître, cette sœur a été jugée digne de contempler seulement mon humanité glorifiée et de jouir de la vue de mes cinq plaies, en considération de sa tendre dévotion au mystère de l'Eucharistie : mais elle ne peut pas être admise à la vision béatifique, par suite de quelques taches légères qu'elle a contractées dans l'observation de ses règles. »

La sainte ayant intercédé pour elle, Notre-Seigneur lui fit connaître qu'à moins de nombreux suffrages en sa faveur, il lui fallait attendre jusqu'à l'entier accomplissement de sa peine ; ainsi l'exigeait la justice divine qui ne peut rien relâcher de ses droits, en l'autre monde. Cette âme le comprenait si bien d'ailleurs que, malgré son ardent désir de voir Dieu, elle fit signe à Gertrude qu'elle ne voulait pas être délivrée avant d'avoir satisfait entièrement pour ses fautes, et Notre-Seigneur, en signe de particulière bienveillance, étendit la main sur sa tête et la bénit.

On avait recommandé aux prières de la bienheureuse Marguerite-Marie, l'âme d'une supérieure de la Visitation, nouvellement décédée. Au bout de quelque temps, Notre-Seigneur lui assura que cette âme lui était fort chère pour

l'amour et la fidélité qu'elle avait eus à son service, dont il lui gardait une ample récompense dans le ciel, après qu'elle aurait achevé de se purifier dans le Purgatoire, où il la lui fit voir, recevant de grands soulagements dans ses peines, par l'application des suffrages et bonnes œuvres qui étaient toujours offerts pour elle.

Il s'agissait, comme on peut le voir par les mémoires de la Visitation, de la mère de M... supérieure d'Annecy, décédée en odeur de sainteté le 5 février 1683. Or, le jeudi-saint de la même année, la bienheureuse priant pour elle devant le Saint-Sacrement, Notre-Seigneur la lui fit voir sous le pied du calice dans lequel il reposait lui-même; là cette âme achevait de se purifier, recevant participation de l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Olives. Le jour de Pâques, elle la vit dans un état de félicité consommée, et le dimanche du bon Pasteur, elle la vit comme se perdant et s'abimant dans la gloire, en préférant ces paroles : « L'amour triomphe, l'amour jouit, l'amour en Dieu se réjouit. » Son Purgatoire avait duré plus de deux mois. (*Vie de la bienh. Marguerite-Marie. Lettre à la M. Greyffé.*)

Voici maintenant, pour terminer ce sujet, l'histoire très authentique d'une âme qui passa un temps assez long dans cette douloureuse épreuve de l'attente de Dieu; je la citerai tout au long afin de faire connaître les sentiments intérieurs de ces saintes âmes. Puissent leurs ardeurs brûlantes réchauffer un peu nos pauvres cœurs glacés, qui ont tant de peine à comprendre, pendant les jours de l'exil, cette faim et cette soif de Dieu ! Ce récit a été examiné et approuvé par le vicaire général de l'archevêque de Trèves, il présente par conséquent des garanties sérieuses de vérité; on le trouve dans le P. Nieremberg, de *Pulchritudin. Dei*, lib. II, cap. II.

Le jour de la Toussaint, une jeune fille d'une rare piété et modestie, vit apparaître devant elle l'âme d'une dame de sa connaissance, morte un peu auparavant ; elle lui fit connaître qu'elle ne souffrait que de la privation de Dieu, mais elle ajouta que cette privation était pour elle un supplice intolérable. Elle se fit voir ainsi à elle plusieurs fois, et presque toujours dans l'église, parce que, ne pouvant voir Dieu face à face dans le ciel, elle s'en voulait dédommager, en le contemplant au moins sous les espèces Eucharistiques.

Du reste, rien ne saurait donner une idée de sa profonde adoration et de son respect sans bornes dans l'église. Quand elle assistait au divin sacrifice, au moment de l'élévation, son visage s'irradiait de telle sorte qu'on eût dit un séraphin descendu du ciel ; la jeune fille en était dans l'admiration, et déclarait n'avoir jamais rien vu de si beau. Quand son amie communiait, cette âme l'accompagnait à la sainte table et demeurait auprès d'elle tout le temps de son action de grâces comme pour participer à son bonheur et jouir elle aussi de la présence de Jésus. Elle était vêtue de blanc, un voile de même couleur sur la tête, et tenait ordinairement un long rosaire à la main, signe de la tendre dévotion qu'elle avait toujours professée pour la reine du ciel.

Un jour que la jeune fille, avec quelques compagnes, décorait l'autel de la bonne Mère, toutes s'inclinèrent, après avoir fini leur tâche, pour baiser les pieds de la statue ; les ayant embrassés deux fois, une fois pour elle-même et la seconde pour son amie de l'autre monde, elle la vit accourir toute joyeuse qui la remerciait avec affection. Ce jour-là, elle lui apprit qu'elle avait fait vœu autrefois de faire dire trois messes à l'autel de la très sainte Vierge, et que n'ayant pu l'accomplir, cette dette

sacrée ajoutait à son tourment; elle la pria donc de s'en acquitter à sa place, ce qu'ayant fait la jeune personne, la défunte lui apparut toute joyeuse pour la remercier, et en reconnaissance elle lui conseilla de ne jamais faire de vœu, à moins qu'elle ne fût bien résolue à l'accomplir, car la justice de Dieu est impitoyable à cet égard.

Elle l'exhortait en même temps à une filiale dévotion envers Marie, spécialement à se souvenir de ses douleurs sur le Calvaire. Quand vous rencontrerez quelque'une de ses images, lui disait-elle, ayez soin de la saluer en répétant ces trois invocations des litanies. *Mater admirabilis, Consolatrix afflictorum, Regina sanctorum omnium*. Plus vifs seront votre amour et votre dévotion envers cette bonne mère, plus assurée et plus efficace sera son assistance, au moment terrible du jugement qui fixe notre sort éternel.

Elle lui conseillait aussi d'avoir une tendre charité et compassion pour les pauvres âmes du Purgatoire qui sont si à plaindre, puisqu'elles ne peuvent s'aider. « Offrez pour elles, lui disait-elle, vos prières, vos pénitences, vos bonnes œuvres, elles vous le rendront bien plus tard, quand elles seront devant Dieu. »

Un jour, docile à ces conseils, la jeune fille récitait cinq Pater et cinq Ave,¹ les bras en croix, pour les défunts, l'apparition accourut, et lui soutenait les bras pour l'aider dans sa prière.

Un autre jour, pendant qu'elle lui parlait à l'église, la clochette de l'élévation s'étant mise à sonner à un autel voisin elle y courut aussitôt, et se prosternant, adora Notre-Seigneur avec un profond respect. Chaque fois qu'elle prononçait, ou entendait prononcer les noms sacrés de Jésus et de Marie, elle s'inclinait dans un recueillement angélique.

Cependant les jours passaient, sans que, malgré ses ardents désirs et les prières de son amie, cette sainte âme fût admise devant la face du Seigneur. Le 3 décembre, fête de saint François-Xavier, sa protectrice devant communier à l'église des pères jésuites, l'invita à s'y trouver ; la défunte fut fidèle au rendez-vous, l'accompagna à la sainte table, et demeura auprès d'elle tout le temps de son action de grâces qui fut fort long, alors elle la remercia et lui annonça que l'épreuve touchait à sa fin. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, elle revint encore, mais elle était déjà si brillante que son amie ne pouvait la regarder. Enfin le 10 décembre, pendant la sainte messe, la jeune fille la vit dans un éclat plus merveilleux encore ; elle s'approcha de l'autel, qu'elle salua respectueusement, remercia son amie de ses prières, et monta au ciel en compagnie de son Ange gardien ; elle allait enfin jouir de la vue de celui après lequel elle avait tant soupiré.

De tout ceci ressort clairement l'existence d'un Purgatoire supérieur, où les âmes achèvent de se purifier, à l'abri de tout supplice, et par la seule ardeur de leurs désirs. D'autres apparitions nous apprennent encore que plusieurs âmes sont tourmentées sensiblement, mais d'une manière légère, bien qu'elles soient déjà entrées en partie dans la gloire des élus. Ceci se rapporte parfaitement à l'opinion la plus commune des théologiens, qu'il y a dans le Purgatoire certaines peines inférieures à celles que l'on éprouve en ce monde.

Sainte Madeleine de Pazzi vit un jour une de ses sœurs revêtue d'un manteau de feu, dont elle était préservée en grande partie par une robe formée de lis entrelacés. Le manteau était le châtiment de son trop de recherche dans l'habillement, et la robe de lis la récompense de son admirable pureté !

Un religieux dominicain, grand prédicateur dans son ordre, apparut ainsi à Cologne, couvert de vêtements magnifiques, une couronne d'or sur la tête. Ces ornements représentaient les âmes qu'il avait sauvées par ses prédications, et la couronne d'or était la récompense de sa parfaite exactitude à accomplir tous les points de sa règle et de sa pureté d'intention. En même temps, la langue endurait des tourments à cause de sa trop grande facilité à dire le mot pour rire et à plaisanter, ce qui ne convient pas aux religieux et moins encore à un prêtre. (*Voir Rossignoli, Merv. du Purg., LXXXIII^e merv.*)

Il nous faut maintenant descendre dans la région moyenne du Purgatoire ; ce lieu, d'après la description de sainte Françoise Romaine que nous avons vue plus haut, convient parfaitement à ce que sainte Madeleine de Pazzi nous a appris du cachot où sont renfermées les âmes qui ont péché par ignorance ou par faiblesse ; même genre de fautes, mêmes supplices mitigés, même expiation par le feu et par la glace. Pour mieux faire connaître cette région intermédiaire, je transcrirai ici ce que sainte Madeleine nous apprend de l'âme de son frère, qu'elle reconnut en cet endroit (*Vie de la sainte par son confesseur, ch. x*).

La première fois qu'elle aperçut l'âme de son frère livrée à ces tourments excessifs, si on les compare à ceux de la terre, bien que légers par rapport à ceux du Purgatoire inférieur, elle s'écria : « O frère misérable et bienheureux tout ensemble ! ô âme affligée et pourtant glorieuse ! ces peines sont intolérables, et cependant elles sont supportées avec joie ; que n'est-il donné de les comprendre à ceux qui manquent de courage pour porter leur croix ici-bas ! Pendant que vous étiez dans le monde, ô mon frère, vous ne vouliez pas m'écouter, et maintenant, vous désirez ardemment que je vous écoute. Pauvre victime, qu'exigez-vous de moi ? »

Elle s'arrêta un moment et compta jusqu'à cent sept ; puis elle fit connaître que c'était autant de communions que son frère lui demandait d'une voix suppliante. « Oui, répondit-elle, je puis facilement faire ce que vous demandez ; mais, hélas ! qu'il faudra de temps pour acquitter cette dette ! oh ! que j'irais volontiers où vous êtes, si Dieu voulait me le permettre, pour vous délivrer ou pour empêcher que d'autres y descendent ! Dieu de bonté, l'amour que vous portez à vos créatures est bien supérieur à celui qu'elles ont pour vous ! Vous désirez qu'elles viennent à vous avec plus d'empressement qu'elles n'en éprouvent elles-mêmes, ô Dieu également juste et miséricordieux ! soulagez ce frère qui vous sert dès son enfance, regardez-le avec bonté, je vous en conjure, et usez de votre grande miséricorde à son égard. O Dieu très juste, s'il n'a pas toujours été assez attentif à vous plaire, du moins il n'a jamais méprisé ceux qui faisaient profession de vous servir plus fidèlement. Il est vrai qu'il a commis des fautes, mais il ne les louait ni ne les excusait. » Après avoir dit ces mots, elle se mit, toujours dans l'extase, à réciter des psaumes pour le repos de l'âme de son frère, puis au sortir de sa vision, elle courut, encore tout émue, chez la mère Prieure, et tombant à genoux elle lui dit : « O ma Mère, qu'elles sont terribles les souffrances du Purgatoire ! je ne les aurais jamais crues telles, si Dieu ne me les eût montrées. « Mon Dieu, disait-elle encore, après une vision du même genre, je ne puis plus vivre sur cette terre, ni agir avec les créatures, après avoir vu ces choses ; » puis ayant vu la gloire qui doit suivre cette purification sévère, elle dit d'un visage joyeux : « Non, je ne vous appellerai plus désormais peines cruelles, mais avantageuses, puisque vous conduisez les âmes à une telle gloire et à une si grande félicité. »

On voit par ces passages que les peines de ce Purgatoire moyen sont encore très grandes et surpassent de beaucoup tout ce que l'on pourrait souffrir en ce monde, bien que, si on les compare aux peines du Purgatoire inférieur, qui nous attendent bien probablement, on soit tenté de s'écrier avec sainte Madeleine, et à meilleure raison, heureuses peines! que je voudrais n'avoir jamais à souffrir davantage!

Et maintenant pour être complet, il nous faudrait descendre dans la région inférieure du Purgatoire, où sont punis les grands pécheurs, les religieux et les prêtres. Mais comme je traiterai dans un chapitre à part du Purgatoire des personnes consacrées à Dieu, ce que j'ai dit au chapitre III de la rigueur des peines du Purgatoire, et au chapitre IV des peines propres à chaque péché suffit, je le crois, à nous faire bien connaître ces régions désolées; c'est pourquoi je me contenterai de prendre çà et là, dans sainte Françoise Romaine, quelques traits nouveaux pour faire mieux connaître le Purgatoire des laïcs, qui ont des fautes graves à expier.

On a vu que ce lieu est tout plein d'un feu clair et pénétrant. Les âmes qui ont commis des fautes graves sont plongées par les Anges dans ce feu qui les brûle plus ou moins, selon le degré de culpabilité. On doit rester sept ans dans ce feu pour chaque péché mortel que l'on a commis; quand le temps de cette expiation est fini, les âmes montent au Purgatoire moyen pour y expier leurs petites fautes.

La force des souffrances ainsi endurées dans le feu du Purgatoire arrache sans cesse à ces pauvres âmes des gémissements humbles et pieux, mais si plaintifs que personne ne pourrait l'imaginer en cette vie; toutes savent qu'elles souffrent justement, qu'elles ont bien mérité les

peines que la justice divine leur inflige, et leurs plaintes tout affectueuses, leur procurent quelque consolation ; ce n'est pas qu'elles sortent du feu pour cela, mais Dieu voit avec bonté et miséricorde qu'elles acceptent leurs souffrances, et elles en reçoivent quelque soulagement, sachant bien qu'un jour elles parviendront à la gloire.

On voit aussi que les âmes du Purgatoire passent ordinairement d'une région dans une autre ; c'est ce que confirme une apparition très intéressante, arrivée dans les mois de septembre à décembre 1870, au monastère des Religieuses Rédemptoristes, à Malines, en Belgique. Comme cette révélation a été examinée et approuvée par l'autorité épiscopale, je ne crains pas de la citer malgré la date toute récente.

Le père d'une religieuse de ce couvent, nommée sœur Marie-Séraphine, et dans le monde Mademoiselle Angèle Aubépin, étant venu à mourir, apparut pendant trois mois à sa fille, pour lui demander des prières.

Pendant un peu plus du premier mois, il lui apparut tout enveloppé de flammes, et lui criant : « Pitié, ma fille, aie pitié de ton père. Regarde, lui dit-il un jour, regarde cette citerne de feu où je suis plongé ! nous sommes ici plusieurs centaines. Oh ! si l'on savait ce que c'est que le Purgatoire, on ferait tout pour l'éviter et pour secourir ces pauvres âmes qui y sont renfermées. » En même temps, du milieu des flammes où il était plongé, il s'écriait continuellement : « *J'ai soif ! j'ai soif !* »

A partir du 14 octobre, le pauvre patient, quoique livré aux plus affreuses tortures, ne parut plus environné de flammes ; sans doute il était passé à la région moyenne du Purgatoire.

Étant dans cette deuxième période, il dit un jour à sa fille que les théologiens n'avaient rien exagéré, en ensei-

gnant que les tourments des martyrs sont inférieurs à ceux que subissent les âmes du Purgatoire ; et la veille de la Toussaint, la religieuse lui ayant demandé, d'après l'ordre de son confesseur, sur quel sujet il fallait prêcher le jour de la fête : « Hélas ! lui répondit-il, les hommes ignorent, ou ils ne croient pas assez que le feu du Purgatoire est semblable à celui de l'Enfer ; si on pouvait faire une seule visite au Purgatoire, on ne voudrait plus commettre un seul péché véniel, tant on y est rigoureusement puni. »

Le 30 octobre, la religieuse entendit son père, prononcer ces paroles avec un douloureux soupir : « il me semble qu'il y a une éternité que je suis ici ; ma plus grande peine maintenant est une soif dévorante de voir Dieu et de le posséder, je m'élance sans cesse vers Lui, et je me sens constamment repoussé dans l'abîme, parce que je n'ai pas encore pleinement accompli ma peine. »

On peut augurer de ces paroles, qu'il était déjà passé au Purgatoire supérieur ; d'ailleurs, le 5 décembre, on n'en put douter, car il apparut déjà tout resplendissant, à travers une auréole de tristesse.

Du 3 décembre au 12, l'apparition ne revint pas, mais le 12 et les trois jours suivants, elle se montra de plus en plus resplendissante.

Enfin, pendant la messe de minuit, entre les deux élévations, le défunt apparut, pour la dernière fois, tout éblouissant de lumière et de béatitude. J'ai achevé mon temps d'expiation, dit-il à sa fille, je viens te remercier, toi et ta communauté qui a tant prié pour moi. A mon tour, je prierai pour vous toutes. Je demanderai pour toi une soumission parfaite à la volonté de Dieu, et la grâce d'entrer dans le ciel sans passer par le Purgatoire. »

Ce furent ses dernières paroles ; sa fille ne put qu'entre-

voir son visage, car il était perdu et comme abîmé dans la lumière.

Cette histoire est fort remarquable, en ce qu'elle montre comment les différentes divisions du Purgatoire sont unies, et comment les âmes passent de l'une dans l'autre, selon les différents degrés de leur expiation. C'est ainsi que Dieu rend à chacun selon ses œuvres et fait concorder exactement la mesure de la peine avec celle de la faute, tenant compte aux âmes, dans sa justice et sa miséricorde, du plus ou moins de grâces accordées, du plus ou moins de lumières reçues, car selon la parole de l'Écriture : il sera demandé davantage à qui aura reçu davantage. *Cui multum datum est multum quæretur ab eo.*

CHAPITRE VI

Du purgatoire des personnes consacrées à Dieu.

Du Purgatoire des religieux et des prêtres. — Sévérité de la justice divine à leur égard et raisons de cette sévérité! — Du Purgatoire des religieux et religieuses. — Des fautes que Dieu punit particulièrement en eux. — De la tiédeur au service de Dieu. — Des manquements aux vœux d'obéissance et de pauvreté. — Des fautes contre la charité. — Du Purgatoire des prêtres, la grandeur de leur vocation donne la mesure de leur châtiment; ce châtiment croît avec la dignité des personnes. — Du purgatoire des évêques. — Du Purgatoire des Papes. — Des fautes que Dieu punit plus sévèrement dans ses prêtres. — Tiédeur, négligence dans la récitation de l'office. — La célébration de la sainte messe. — Des fautes contre le prochain. — Du trop de sévérité. — Défaut de zèle, fautes contre la charité. — Exemples nombreux.

En commençant ce chapitre, ma main tremble et mon cœur est ému. Prêtre, je vais dire les sévérités de la justice divine sur mes frères dans le sacerdoce; appelé à servir l'Église dans les rangs de la milice apostolique, je vais parler des châtiments infligés aux âmes d'élite, à ceux que Notre-Seigneur sur la terre appelait ses amis : *Jam non dicam vos servos, vos autem dixi amicos.*

Hélas! je vais écrire d'avance mon jugement et prononcer ma condamnation. Puisse au moins la divine miséricorde me tenir compte de la violence que je me fais, pour servir mes frères, et me donner la force de me corriger enfin de mes nombreux défauts, afin que, si l'amour ne suffit pas à me convertir, la crainte du Purgatoire que je me prépare m'arrête au moins et me fasse éviter le péché.

On a vu, dans les précédents chapitres, que Dieu, dans son éternelle justice, proportionne les châtimens à la mesure des grâces dont on aura abusé. Les personnes consacrées à Dieu ont donc à subir, après la mort, des expiations en rapport avec la grandeur de leur vocation. D'après sainte Françoise Romaine, il faut descendre dans la région inférieure du Purgatoire, au-dessous des laïcs qui ont commis les fautes les plus graves, pour trouver le cachot des clercs non encore honorés du sacerdoce, des religieux et des religieuses ; quant aux prêtres, il faut descendre encore plus bas, tout au fond de l'abîme et sur les confins mêmes de l'Enfer, pour trouver leur place. Les prêtres et les religieux sont ainsi traités avec plus de sévérité que les simples chrétiens, même lorsqu'ils ont moins de fautes à se reprocher, à cause de leur dignité qu'ils n'ont pas assez honorée, et de la connaissance plus grande qu'ils avaient de leurs devoirs en cette vie. Quoique réunis en un même lieu, chacun d'eux est puni selon le nombre et la grandeur de ses fautes, et selon le rang qu'il occupait dans l'Église. La même proportion est observée pour la durée de la peine. (*Voir la vie de la Sainte dans les Bolland.*)

Ces révélations de sainte Françoise Romaine sont confirmées par un grand nombre de visions particulières. « Ma fille, disait une âme du Purgatoire à une bonne religieuse de Belgique, sois sainte, car le Purgatoire des religieuses est terrible ! »

Vincent de Beauvais, dans son *Speculum historicum*, lib. VII, cap. CIX, nous apprend qu'un moine bénédictin, au moment de mourir, eut une vision du Purgatoire des religieux : les uns étaient en proie à des flammes dévorantes qui les pénétraient comme autant de dards ; d'autres étaient couchés sur des grils ardents, dont la seule vue faisait frémir. Son Ange lui dit alors : « Ceux que tu vois

livrés à des tourments si atroces sont des religieux de tous les ordres; ils n'ont jamais commis de fautes graves, mais ils se sont rendus coupables de plusieurs négligences qu'ils doivent expier sévèrement, avant d'être admis devant Dieu. Les uns n'ont pas observé assez exactement le silence, les autres ne se sont pas appliqués avec assez de ferveur au chant de l'office divin : les autres ont cédé à la paresse, à la somnolence ou à la curiosité; d'autres enfin ont trop aimé la plaserie et ont montré dans leur extérieur une légèreté pardonnable à peine dans un laïc. A cause de ces fautes, relativement légères, tu les vois livrés à ces affreux supplices, jusqu'à ce qu'ils aient entièrement satisfait à la justice de Dieu pour tous leurs manquements. »

Un premier jour de l'an, la bienheureuse Marguerite-Marie priait pour trois personnes récemment décédées; deux de ces personnes étaient religieuses et la troisième séculière. Notre-Seigneur les lui présenta toutes les trois, en lui disant familièrement : « laquelle veux-tu que je te délivre pour tes étrennes? » « Seigneur, répondit la sainte, daignez faire ce choix vous-même, selon qu'il sera plus à votre gloire et bon plaisir. »

Alors Notre-Seigneur délivra l'âme de la personne séculière, disant qu'il avait moins de peine à voir souffrir des personnes religieuses, à cause qu'il leur donne plus de moyens de mériter et d'expier leurs péchés pendant cette vie, par la fidèle observance de leurs règles. (*Vie de la Bienh. déjà citée.*)

Nous avons vu, dans sainte Françoise, que les simples clercs, les religieux et les religieuses sont traités avec moins de sévérité que les ministres des autels, bien que leurs châtimens soient plus rigoureux que ceux des laïcs. Voici maintenant les fautes que la divine justice punit en eux d'une manière spéciale; c'est d'abord la tiédeur au

service de Dieu. Je rapporterai à ce sujet un trait remarquable, que j'ai trouvé dans la vie de la V. mère Agnès de Langeac, dont j'ai déjà parlé.

Comme la mère Agnès priait dans le chœur, une religieuse qu'elle ne connaissait pas, parut devant elle, avec un visage fort abattu, et habillée comme le sont de nuit les religieuses. La considérant attentivement elle ouït une voix qui lui dit : c'est la sœur du Haut-Villars (*c'était une religieuse du monastère du Puy, décédée il y avait plus de dix ans*). En cette apparence, elle ne disait mot, mais elle témoignait assez, par son triste maintien, le grand besoin qu'elle avait d'être secourue. Aussi la mère Agnès, entendant bien ce qu'elle voulait dire, se mit à prier pour elle de la bonne sorte. Cela dura plus de trois semaines, pendant lesquelles cette pauvre défunte, toujours en peine, lui apparaissait presque en tout temps et en tous lieux, surtout après la communion et l'oraison. La charitable mère ayant cru devoir en communiquer avec le confesseur, ce bon Père était d'avis qu'on fit savoir la chose au monastère de Sainte-Catherine du Puy, dont la défunte avait été religieuse ; mais la mère Agnès ayant représenté que cela serait pris pour une rêverie, il demeura d'accord qu'on n'en manderait rien à personne, et que pour en parler à Dieu plus efficacement, elle ferait quelques prières extraordinaires, ce qu'elle put réaliser, ayant demandé à sa Prieure de faire des prières particulières pour les âmes du Purgatoire ; de quoi cette victime de la charité s'acquittant fort fervemment, la défunte continuait toujours ses apparitions à son ordinaire, si bien qu'elle entra en de grandes craintes que ce ne fût une illusion ; mais son ange la tira de cette peine, en l'assurant que c'était vraiment une âme du Purgatoire qui souffrait ainsi, pour sa tiédeur au service de Dieu. Depuis cette apparition de l'ange, celles de

l'âme cessèrent, en sorte qu'on ne put savoir combien de temps encore cette infortunée demeura au Purgatoire.

Nous avons déjà vu une des sœurs de la mère Agnès la remercier, après sa mort, de ce que pendant la vie elle lui avait rappelé souvent la parole des saints livres : maudit soit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment, et l'avait ainsi empêchée de s'abandonner à une fatale tiédeur. La sœur, dont je vais parler, n'avait probablement pas assez tenu compte de ces avis de la mère Agnès, car après sa mort elle fut condamnée à un rude Purgatoire.

Voici le fait tiré, ainsi que le précédent, de la vie de la V. mère Agnès, par M. de Lantages.

Il mourut une religieuse de Langeac, nommée sœur Séraphique. Aussitôt le confesseur commanda à la mère Agnès de demander à Dieu qu'il lui plût lui faire connaître l'état de cette âme. Pour obéir, elle fit cette demande à Notre-Seigneur en l'oraison, et s'étant offerte à lui pour la religieuse, elle sentit incontinent une grande ardeur par tout le corps, par où elle comprit que Dieu lui voulait signifier que la pauvre sœur souffrait le feu du Purgatoire ; et en effet, y ayant été menée aussitôt en esprit, elle l'y reconnut parmi plusieurs âmes qui brûlaient dans ces flammes, et entendit que d'une voix lamentable elle lui demandait du secours. Cette même sœur lui apparut une autre fois, et lui demanda sa bénédiction, que la mère Agnès lui donna, et environ huit jours après, la charitable supérieure ayant communie, descendit au chapitre, et se prosternant sur le tombeau de cette sœur, elle demanda avec beaucoup de larmes et de gémissements qu'il plût à la divine bonté de son Époux de tirer cette sienne fille des flammes qui la tourmentaient et retardaient de sa bienheureuse jouissance ; à ces demandes si ferventes, une voix répondit sensiblement : « *Continue encore de prier,*

il n'est pas temps de la délivrer. » Enfin deux jours après, la mère Agnès assistant à la messe, vit au moment de l'élévation, cette âme monter au ciel avec une extrême joie, et quand elle fut rentrée dans sa chambre, deux anges, en forme de jeunes garçons, lui apparurent, l'un desquels lui annonça que la sœur Séraphique était au ciel, et la remercia pour elle de ce qu'elle avait hâté sa délivrance du Purgatoire.

J'ai parlé précédemment d'une religieuse de la Visitation, qui apparut à la B. Marguerite-Marie, pour solliciter ses prières dans les rigoureux supplices qu'elle endurait : or cette pauvre sœur se lamentait surtout, au milieu de son supplice, pour sa trop grande facilité à prendre des dispenses de la règle et des exercices communs ; elle déplorait aussi bien vivement les soins qu'elle avait pris pour se procurer des soulagements et commodités, disant que, sans la sainte Vierge, elle aurait été perdue. Une autre religieuse qui lui apparut en même temps et qui souffrait moins, ne demandait aucun soulagement, de quoi la B. Marguerite s'étonnait ; il lui fut répondu que cela ne lui était pas permis, à cause qu'elle avait manqué de correspondre à l'attrait que Dieu lui avait donné pour la pure souffrance, et que, contre les vues de la Providence, elle avait cherché son soulagement avec trop d'inquiétude.

Ces exemples sont propres à faire impression sur les âmes religieuses qui, après avoir commencé à se donner à Dieu, languissent au service d'un si bon Maître, et résistent aux inspirations de sa grâce, se trainant toute leur vie dans l'ornière de la routine et de la tiédeur. En voici d'autres qui montreront avec quelle sévérité sont punis les manquements aux vœux de pauvreté et d'obéissance, je ne parle pas ici des manquements au vœu de chasteté, car pour ceux qui ne craignent pas de souiller sacrilège-

ment le don qu'ils ont fait d'eux-mêmes au divin Époux des âmes, leur place n'est pas dans le Purgatoire, mais ailleurs.

Au rapport de sainte Madeleine de Pazzi, une religieuse fut détenue pendant seize jours dans le Purgatoire, pour trois fautes qui nous paraîtraient bien légères : 1° Elle avait travaillé sans nécessité à de petits ouvrages de femme, pendant trois jours de fête ; 2° elle avait omis, par respect humain, de faire connaître à ses supérieurs certaines inspirations que Dieu lui avait données, pour le bien de la communauté ; 3° elle aimait un peu trop les siens. Ces fautes l'auraient même retenue plus longtemps dans le Purgatoire, mais ses peines avaient été abrégées à raison de sa fidélité à garder la règle, de sa pureté d'intention et de sa charité envers ses sœurs.

Ceci nous amène à parler des fautes contre la charité, que Dieu a spécialement en horreur dans les personnes religieuses, et cela se conçoit, car rien n'est plus opposé à la sainte cordialité et dilection, qui doivent toujours régner entre ceux qui se donnent les doux noms de frères et de sœurs.

Saint Louis Bertrand, priant une nuit dans le chœur après matines, selon sa sainte habitude, vit venir à lui un religieux, tout enveloppé de flammes, qui se jeta à ses pieds, le supplia de lui pardonner une parole injurieuse qu'il avait prononcée contre lui bien des années auparavant : « Car, disait ce malheureux, c'est à cause de cela seulement que le Juge suprême me retient en Purgatoire. Je vous supplie encore, mon Père, au nom de la sainte charité, de dire pour moi une seule messe, et j'espère que je serai aussitôt délivré de mes peines. » — « Quant à la parole que vous me rappelez, reprit le saint, je vous la pardonne bien volontiers, et dès demain, je dirai la messe

que vous me demandez. » La nuit suivante, le défunt lui apparut radieux et glorifié, il montait au ciel. (*Vita sancti Ludovici, in diario Dominicano, 10 octobre.*)

Ce trait rappelle la parole de Notre-Seigneur dans l'Évangile : *Quiconque dira à son frère : vous êtes un fou, sera condamné au feu.*

La Bienheureuse Marguerite-Marie ayant vu en songe une religieuse décédée depuis longtemps, celle-ci lui dit qu'elle souffrait beaucoup en Purgatoire, mais que Dieu venait de lui faire souffrir une peine incomparable en lui montrant une de ses parentes précipitée en Enfer. « Je
« m'éveillai là-dessus, écrit la Bienheureuse, avec de si
« grandes peines qu'il me semblait qu'elle m'avait impri-
« mé les siennes, sentant mon corps si brisé que je ne me
« remuais qu'avec peine ; mais comme on ne doit pas croire
« aux songes, je n'y faisais pas grande réflexion, mais
« elle m'y fit bien faire attention malgré moi, car elle
« me pressait si fort qu'elle ne me donnait pas de re-
« pos, me disant incessamment : priez Dieu pour
« moi : offrez-lui vos souffrances, unies à celles de Jésus-
« Christ, pour soulager les miennes. Donnez-moi tout
« ce que vous ferez, jusqu'au premier vendredi du mois,
« que vous communiez pour moi ; ce que je fis, avec la
« permission de ma supérieure. »

« Mais ma peine s'augmenta si fort qu'elle m'accablait,
« sans pouvoir trouver de soulagement et de repos ; car
« l'obéissance m'ayant fait retirer pour en prendre, je ne
« fus pas sitôt au lit qu'il me sembla la voir près de moi,
« me disant ces paroles : te voilà dans ton lit, bien à ton
« aise, regarde-moi, couchée sur un lit de flammes, où je
« souffre des maux intolérables. Et me faisant voir cet
« horrible lit, qui me fait frémir chaque fois que j'y pense
« dont le dessus était de pointes aiguës qui étaient tout

« en feu et lui entraient dans la chair ; elle me disait que
 « c'était à cause de sa paresse et de ses négligences à l'ob-
 « servance de la règle, et de ses infidélités à Dieu. On me
 « déchire le cœur avec des peignes de fer tout ardents, ce
 « qui est ma plus grande douleur, pour la peine des
 « murmures et des désapprobements dans lesquels je me
 « suis entretenue contre mes supérieurs ; ma langue est
 « mangée de vermine pour punir mes paroles contre la
 « charité ; et pour mes manquements au silence, ma
 « bouche est tout ulcérée. Ah ! que je voudrais que toutes
 « les âmes consacrées à Dieu me pussent voir dans cet
 « horrible tourment ; si je pouvais leur faire sentir la
 « grandeur de mes peines et celles qui sont préparées à
 « celles qui vivent négligemment dans leur vocation, sans
 « doute qu'elles y marcheraient avec une autre ardeur
 « dans l'exacte observance. Tout cela me faisait fondre en
 « larmes ; on me voulait donner quelques remèdes ; elle
 « me dit : on pense bien à te soulager dans tes maux,
 « mais personne ne pense à alléger les miens ; hélas ! un
 « jour d'exactitude au silence de toute la communauté
 « guérirait ma bouche ulcérée ; un autre jour passé dans
 « la pratique de la charité sans faire aucune faute contre
 « elle, guérirait ma langue ; un troisième passé, sans au-
 « cun murmure ou désapprobement contre les supérieurs,
 « guérirait mon cœur déchiré ! »

Voici ce que la même sainte écrivait à propos d'une autre religieuse à sa supérieure, la mère de Saumaise :

« Je vous demande encore, comme à ma bonne mère,
 « quelques secours particuliers pour cette pauvre sœur H.
 « (*c'était une religieuse décédée quelques mois aupara-*
 « *vant*) pour laquelle, dès le commencement de l'année,
 « j'ai offert tout ce que je pourrais faire et souffrir. Elle ne
 « m'a pas donné de repos que je ne lui aie fait cette pro-

« messe de faire pénitence pour elle, me disant qu'elle
« souffrait beaucoup, particulièrement pour trois choses,
« la première pour le trop de mollesse et de délicatesse
« de corps ; la seconde pour les rapports et manquements
« contre la charité ; la troisième pour de certaines petites
« ambitions. Je vous demande pour elle, quelque charité
« et le secret. »

On voit par ces exemples, combien les personnes consacrées à Dieu par la profession religieuse doivent veiller sur toutes leurs paroles, sur toutes leurs actions, pour ne pas donner prise aux sévérités de la justice divine, qui les traitera selon la mesure de leur grâce, et l'étendue des lumières qu'il leur a données.

Mais que dire de ceux qui, par la grâce du sacerdoce, ont été faits des Christs vivants au milieu des hommes ! Dépositaires de la science sacrée, pour eux l'excuse d'ignorance est presque impossible ; dispensateurs des sacrements, qui sont les canaux par où la grâce et la vertu de Dieu se répandent dans les âmes, ils ne peuvent arguer de leur faiblesse ; élevés à la plus haute dignité qui soit sur la terre, et dans le ciel, faits participants du sacerdoce éternel de Jésus-Christ, revêtus de son autorité, pour traiter avec les âmes, ce haut degré d'honneur donne la mesure de leur châtiment, lorsqu'ils sont infidèles ou prévaricateurs. Hélas ! à combien d'entre eux ne s'appliquent pas les terribles paroles de l'Apôtre (*hic jam quæritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniat*) ! Aussi les révélations des saints sont vraiment effroyables quant à ce qui regarde le Purgatoire des prêtres.

La sœur Françoise de Pampelune, dont j'ai déjà parlé, nous apprend que les prêtres restent ordinairement dans le Purgatoire plus longtemps que les laïcs, et les évêques plus longtemps que les simples prêtres, et l'intensité de

leurs tourments est proportionnée à leur dignité. Elle nous apprend ainsi qu'un prêtre resta quarante ans en Purgatoire pour avoir laissé, par sa négligence, une personne mourir sans sacrements ; un autre y resta quarante-cinq ans, pour avoir rempli avec une certaine légèreté les sublimes fonctions de son ministère ; un évêque, que sa libéralité avait fait surnommer l'aumônier, y demeura cinq ans pour avoir un peu ambitionné sa dignité. Un autre, qui n'était pas si charitable, y demeura quarante ans pour la même cause : un troisième, qu'on vénérât comme un saint, fut condamné à cinquante-neuf ans de Purgatoire pour certaines fautes d'administration.

Les Vicaires de Jésus-Christ eux-mêmes, devenus après leur mort simples justiciables du tribunal de Dieu, sont punis d'ordinaire plus sévèrement que de simples évêques. Je ne saurais dire combien j'ai été frappé de ce que j'ai lu, à cet égard, dans la vie de la vénérable servante de Dieu, Anne-Marie Taïgi. Chacun a présentes à la mémoire les épreuves du vénérable Pie VI ; arraché de sa demeure par les mains impies de la révolution française, outragé ignominieusement dans sa double dignité de Pontife et de Roi, trainé de ville en ville comme un criminel, il arrive à Valence, pour y mourir de la mort des confesseurs de la foi, le 29 août 1799. Sa vie sur le trône pontifical avait été une digne préparation de cette mort héroïque. Il avait fait de grandes choses comme administrateur, avait lutté, avec une intrépidité tout apostolique, contre le gallicanisme et le josphisme, ces deux précurseurs de la Révolution ; en un mot, son long pontificat de vingt-quatre ans restera comme un des plus grands de l'histoire de l'Église. Or, en 1816, dix-sept ans après sa mort, Marie Taïgi vit son âme se présenter à la porte du Purgatoire, et redes-

cedre ensuite dans l'abîme ; son expiation n'était pas encore achevée.

Combien de temps devait-elle durer encore ? c'est le secret de Dieu.

On sait, par la même source, que Pie VII, qui eut tant à souffrir de la part de Napoléon I^{er}, et qui fut un si digne et si saint Pontife, qu'il força l'admiration et le respect des incrédules, demeura en Purgatoire près de cinq ans.

Léon XII n'y demeura que quelques mois, à cause de son éminente piété, et du peu de temps qu'il passa sur le trône pontifical.

Au temps de saint Odilon de Cluny, Benoît VIII, de sainte et douce mémoire, éprouva, lui aussi, les rigueurs du jugement de Dieu. Quelques jours après sa mort, il apparut à Jean, évêque de Porto, et lui apprit qu'il était condamné à une terrible expiation, pour n'avoir pas correspondu parfaitement à la grandeur de sa dignité suprême ; il espérait néanmoins éprouver du soulagement par les suffrages du saint abbé Odilon, qui avait été son ami intime et à qui il avait accordé beaucoup de grâces spirituelles pendant les jours de sa vie mortelle : « Je vous supplie, conclut-il, faites-lui donner avis de ma terrible position, si vous avez encore quelque attachement pour moi : pour plus de célérité, priez mon successeur Jean d'expédier de suite un messenger à Cluny, pour que cette vertueuse communauté se souvienne de moi. » Dès que saint Odilon eut été informé de cette vision, il se mit, ainsi que toute la communauté, à prier pour le pontife défunt ; il ajouta à ses prières beaucoup d'aumônes et d'autres œuvres, afin de satisfaire à la divine justice.

Au bout de quelque temps, l'économe Edelbert, qui en cette qualité était chargé spécialement de la distribution des aumônes, eut une vision à son tour. Il vit entrer au

chapitre un personnage, à l'aspect vénérable, couvert d'un riche manteau, portant une couronne enrichie de pierres précieuses, il fit le tour de la salle, s'inclinant plus ou moins profondément devant chaque religieux, mais quand il fut arrivé au siège de l'Abbé, il inclina la tête jusqu'aux genoux du saint. Edelbert, étonné de ce spectacle, ne savait qu'en penser, lorsqu'il entendit une voix qui disait distinctement : « Celui-ci est le souverain pontife Benoît qui vient d'être délivré du Purgatoire par les suffrages de votre saint abbé et de sa communauté ; avant de monter au ciel, il a voulu venir témoigner sa gratitude à ses bienfaiteurs et les assurer qu'à son tour il ne les oubliera pas devant Dieu. »

C'est ainsi que la plus haute majesté qu'il y ait sur la terre, celui à qui ont été confiées les clefs du royaume du ciel, ne peut y entrer lui-même, qu'après avoir satisfait entièrement pour ses propres fautes.

(Ce trait est tiré du Speculum historicum de Vincent de Beauvais, livre XXIV, chapitre cv ; on le trouve aussi dans la vie de saint Odilon, par les Bollandistes.)

Mais voici qui est vraiment effroyable, et qu'on n'oserait croire, si on n'avait pour garants de ce fait sainte Lutgarde dont la prudence et la discrétion sont connues, et le pieux cardinal Bellarmin qui, après avoir étudié en théologien tous les détails de cette révélation, déclare qu'il ne peut en douter et qu'elle le fait trembler pour lui-même.

Il s'agit du grand pontife Innocent III, celui qui célébra le concile de Latran, et fit tant pour la réforme de l'Église et des ecclésiastiques.

Après sa mort, il apparut à sainte Lutgarde tout environné de flammes : — « Qui donc êtes-vous, âme infortunée ? demanda la sainte. » — « Je suis, répondit le défunt,

le feu pape Innocent III. » — « Quoi ! un si grand et si saint pontife, notre père et notre modèle ! Eh ! d'où vous vient un si terrible châtement ? » — « J'expie trois fautes pour lesquelles je devais être damné, si, au dernier moment la Mère de miséricorde, ne m'avait obtenu de son divin Fils la grâce de la contrition parfaite ; mes fautes ont été pardonnées, mais il me reste à en subir l'expiation. » — « Combien de temps doit-elle durer ? » — « Elle sera bien longue encore, car je suis condamné aux supplices les plus atroces jusqu'à la fin du monde ; *æternam quidem mortem evasi, sed pœnis atrocissimis usque ad diem judicii cruciabor*. Marie m'a encore obtenu cette faveur de venir vous trouver pour vous intéresser à mon sort. Ayez donc pitié de moi, je vous en conjure. »

La sainte se mit aussitôt, avec ses religieuses, à intercéder de toutes ses forces pour le malheureux pontife, mais rien ne vint lui indiquer que ses prières avaient été exaucées, et il est bien possible qu'au bout de cinq siècles, l'infortuné soit encore plongé dans ces peines atroces, dont il demandait avec tant d'instances, d'être délivré.

Sur quoi le cardinal Bellarmin fait ces réflexions : « Cet exemple me remplit vraiment de terreur ; toutes les fois que j'y pense. En voyant un pontife, si digne d'éloges, qui passe pour un saint aux yeux des hommes, sur le point de manquer son salut, et condamné aux plus horribles tourments du Purgatoire jusqu'à la fin du monde, quel sera le prélat qui ne tremblera de tous ses membres ? qui ne sondera les derniers replis de son cœur pour en chasser les moindres fautes ? »

On peut consulter sur cette histoire : *Surius, Vie de sainte Lutgarde*, liv. III, chap. IV, et *Bellarmin, de gemitu columbæ*, liv. II, ch. IX.

On comprend, après cela, combien sont insensés ceux

qui désirent des prélatures et autres dignités ecclésiastiques ; malheureux qui ne considèrent pas que la responsabilité grandit avec la charge, et que, plus on est élevé en dignité dans l'Église, plus on aura de comptes à rendre à Dieu pour son administration. On peut voir dans la vie de sainte Thérèse ce qu'elle pensait à cet égard.

« On m'annonça, c'est la sainte qui écrit, la mort d'un
« religieux qui avait été jadis provincial de cette province,
« et qui l'était alors d'une autre. Cette nouvelle me causa
« de grands troubles. Quoique ce fût un homme recom-
« mandable par bien des vertus, j'appréhendais pour le
« salut de son âme, parce qu'il avait été vingt ans supé-
« rieur, et je crains toujours beaucoup pour ceux qui ont
« charge d'âmes. Je m'en allais fort triste à un oratoire,
« là je conjurais le Seigneur d'appliquer à ce religieux le
« peu de bien que j'avais fait en cette vie, et de suppléer
« au reste par ses mérites infinis, afin de le tirer du Pur-
« gatoire. Pendant que je demandais cette grâce avec
« toute la ferveur dont j'étais capable, je vis à mon côté
« droit cette âme sortir de terre et monter au ciel dans
« des transports d'allégresse. » (*Vie de sainte Thérèse par elle-même*, chap. XXXVIII.)

Je rapporterai encore un exemple, qui est bien propre à guérir du désir des dignités ecclésiastiques.

La bienheureuse Jeanne de la Croix, religieuse Franciscaine, avait eu de fréquents rapports avec un des plus grands prélats de son époque, que son historien ne nomme pas. Pendant longtemps, il l'avait traitée avec affection et respect, puis un jour, à la suite d'un avertissement qu'elle lui fit de la part de Dieu, pour l'inviter à se corriger de certains défauts de caractère, il se fâcha, et, depuis, la persécuta de plusieurs manières. Or il advint qu'il mourut,

et la sainte, voulant rendre le bien pour le mal, se mit à prier pour lui de toutes ses forces.

Une nuit qu'elle priait à cette intention, le défunt lui apparut avec un visage abattu et lamentable, une mitre brûlante sur le front, une crosse de feu en main, des chaînes embrasées fermaient ses lèvres, et l'empêchaient de pousser autre chose que des gémissements étouffés ; au lieu de ses riches habits, il était couvert de misérables haillons ; il était environné de quelques âmes que ses exemples avaient portées au relâchement, et les démons le tourmentaient de mille façons douloureuses et humiliantes.

La bienheureuse, effrayée de ce spectacle, demanda à son ange gardien si c'étaient les peines de l'Enfer ou du Purgatoire ; mais celui-ci lui répondit : « Dieu vous le fera savoir en temps utile. »

Elle continua, nonobstant cette terrible incertitude, à prier pour lui, et quelques jours après, l'âme du défunt lui apparut de nouveau, mais ses tourments étaient diminués. Il la remercia de ce qu'elle faisait pour lui, la conjurant de continuer ses suffrages, et lui demanda humblement pardon, maintenant qu'il pouvait parler, de son injustice à son égard. « Béni soit Dieu, s'écria la bonne religieuse, pour la consolation que j'éprouve à vous savoir préservé de l'Enfer ! j'avais redouté ce sort affreux pour vous, en vous voyant entouré de démons, quand vous m'apparûtes pour la première fois. » Jeanne continua d'intercéder pour lui et au bout de quelque temps encore, il fut délivré de ses peines. (*Voir chron. des frères Mineurs*, IV p., liv. II, ch. XVIII.)

Voyons maintenant, pour notre instruction à tous, quelles sont les fautes que Dieu punit si sévèrement dans ses prêtres.

La tiédeur est une bien triste et bien dangereuse maladie dans les simples fidèles, mais que dire de la tiédeur dans les prêtres ? Comment ce cœur, qui, chaque matin, dans le mystère de l'autel, repose sur le cœur de Jésus, peut-il ne pas être dévoré des saintes flammes de l'amour de Dieu ? Saint Bernard va nous faire connaître quelle fut la punition d'un de ses moines, qui, malgré son double caractère de prêtre et de religieux, s'était laissé aller à cette déplorable négligence, si commune, hélas !

Pendant qu'on chantait la messe des funérailles, un vieux religieux, d'une sainteté peu commune, vit une troupe de démons qui se réjouissaient en criant : « Enfin nous y voilà ! de cette indigne vallée (*allusion au nom de Clairvaux*), nous n'avons pu tirer encore qu'une seule âme, mais celle-là est à nous !... »

La nuit suivante, le défunt lui apparut en personne dans un extérieur misérable et désolé : « Hier, lui dit-il, vous avez eu connaissance de mon supplice et de la joie des esprits mauvais, voyez maintenant les tortures auxquelles je suis livré, en punition de ma coupable négligence. » Il conduisit alors le vénérable vieillard à un puits large et profond, tout rempli de fumée et de flammes : « Voici le lieu où les démons pleins de rage ont permission de me précipiter continuellement ; ils m'en retirent à chaque instant pour m'y précipiter de nouveau, sans m'accorder un instant de trêve ou de repos. » Le lendemain matin, le bon moine alla trouver saint Bernard pour lui faire part de sa vision. Le saint, qui avait eu pendant la nuit une apparition semblable convoqua aussitôt le chapitre, et les larmes aux yeux raconta la double vision, exhortant ses religieux à prier pour leur pauvre frère défunt, et à profiter de ce triste exemple pour avancer eux-mêmes dans la ferveur et dans le soin d'éviter les petites fautes. On dit qu'en

effet ces fervents religieux profitèrent du malheur de leur frère, pour accomplir avec plus de ferveur encore tous les devoirs de leur sainte profession.

Une des fonctions les plus importantes du prêtre, c'est, sans contredit, d'être sur la terre le ministre officiel de la prière de l'Église. Pendant que les laïcs vaquent à leurs travaux dans les jours de la semaine, et se contentent d'un léger souvenir accordé à Dieu, matin et soir, le prêtre, placé comme un autre Moïse sur la montagne sainte, élève sept fois le jour son cœur et sa pensée vers le ciel, pour en faire descendre la bénédiction de Dieu sur tout le peuple chrétien qui combat dans la plaine. Quelle faute, j'allais presque dire, quel crime, quand le prêtre manque à ce grand ministère de l'intercession, ou, ce qui revient à peu près au même, quand il s'en acquitte avec tant de négligence que la sainte Église est privée du fruit qu'elle devait retirer de l'oblation de ses lèvres. Le saint bréviaire sera pour beaucoup de prêtres, et puisse-t-il ne le devenir jamais pour moi, l'occasion de beaucoup de fautes, et d'un rigoureux Purgatoire.

Voici un exemple bien remarquable à ce sujet : je l'ai trouvé dans saint Pierre Damien. (*Lettre XIV à l'abbé Desiderius.*)

Saint Séverin, archevêque de Cologne, avait été honoré du don des miracles ; sa vie tout apostolique, ses grands travaux pour l'accroissement du règne de Dieu dans les âmes devaient lui mériter les honneurs de la canonisation. Or, après sa mort, voilà qu'il apparut à un des chanoines de sa cathédrale, pour demander des prières. — « Comment ! vous ! s'écria le prêtre consterné, vous, pasteur si pieux et si zélé, vous qui avez fait tant de bien dans votre diocèse, vous que nous invoquions déjà comme notre protecteur et notre père ? » — « Il est vrai, répondit le prélat,

Dieu m'a fait la grâce de le servir de tout mon cœur, et de travailler longtemps à sa vigne ; néanmoins je l'ai offensé souvent par la manière pressée dont je récitais mon bréviaire ; les affaires et les préoccupations de chaque jour m'absorbaient tellement, que lorsque venait l'heure de la prière, je m'acquittais de ce devoir sans assez de recueillement, et quelquefois à d'autres heures que celles fixées par l'Église. En ce moment, j'expie ces infidélités, et Dieu me permet de venir réclamer vos prières. Ne me les refusez pas. » L'histoire ajoute que Séverin fut un peu plus de six mois dans le Purgatoire, pour cette seule faute.

Saint Séverin était un saint, qui rachetait ses fautes légères commises dans la récitation de l'office par d'admirables vertus, mais le religieux dont je vais parler était sans doute plus coupable, car il fut plus rigoureusement puni.

Le bienheureux Étienne, religieux Franciscain, avait la sainte coutume de passer, chaque nuit, plusieurs heures auprès du Saint-Sacrement ; une nuit, il aperçut dans une des stalles du chœur un religieux assis, le capuchon rabattu sur la figure. Étonné de le voir en ce lieu, à cette heure, il s'approche, et lui demande ce qu'il fait ainsi à l'église, pendant que tous les frères reposent. « Je suis, répond le frère d'une voix lugubre, un religieux défunt de ce monastère, condamné par la justice divine à endurer ici un rigoureux Purgatoire, à cause des fautes nombreuses que j'ai commises, à cette place, dans la récitation de l'office divin ; j'expie ainsi mes distractions volontaires et ma tiédeur dans la prière. Quand me sera-t-il donné de sortir de cette situation douloureuse ? » Le Bienheureux se mit aussitôt à réciter le *De profundis* avec l'oraison *Fidelium*, de quoi ce pauvre défunt témoigna être fort

soulagé. Il lui apparut encore un grand nombre de nuits, pour exciter sa compassion ; une fois, après le *De profundis*, il quitta sa stalle avec un soupir de satisfaction, il était enfin délivré de ses peines. (*Voir Chroniq. des frères Mineurs*, liv. IV, ch. xxx.)

En même temps que le saint Bréviaire, le Prêtre a un autre grand ministère, dans l'accomplissement duquel il ne saurait trop se surveiller. Tous les jours, il monte à l'autel pour y offrir le pain des Anges ; avec quelle ferveur, avec quel saint tremblement ne fit-il pas cette grande action pour la première fois ! mais, hélas ! *assueta viles-cunt* ! Peu à peu, si on n'y prend garde, la ferveur sensible diminue, les irrévérences se multiplient ; heureux qui, dans le cours de sa vie sacerdotale, a pu se préserver de l'effroyable malheur de la messe sacrilège ? Mais l'enfer n'est pas de trop pour expier un tel crime, s'il n'est pas expié, avant la mort, par une sincère pénitence. Dans cette étude sur le Purgatoire, il ne s'agit que de fautes moins graves, et je veux dire un mot ici de l'observance des rubriques. La sœur Françoise de Pampelune vit une fois dans le Purgatoire un pauvre prêtre dont les doigts étaient rongés d'ulcères hideux. Il était ainsi puni pour avoir fait les signes de la croix avec trop de légèreté et sans la gravité nécessaire ; c'est une bien petite faute, dira-t-on ; sons doute, mais, c'est une faute. L'Église a pris la peine de prescrire, dans le moindre détail, tout l'ordre des saintes cérémonies ; elle a voulu, et avec raison, que rien ne fût laissé à l'arbitraire et à la fantaisie, afin d'obtenir une simple et majestueuse uniformité. Si ces prescriptions rubricistes étaient mieux observées, les pieux fidèles ne seraient pas contristés, comme ils le sont si souvent, par le spectacle de ces messes célébrées sans dignité, de ces signes de croix, qui semblent chasser les

mouches, de génuflexions à ressorts, de ces irrévérences, qui font demander aux impies si tout cet apparat est sérieux, ou si ce n'est pas une comédie d'où la foi est absente. *Sacrificat an insultat?*

Un abus beaucoup plus grave, bien qu'heureusement moins fréquent, c'est d'accumuler, par défaut d'ordre, des intentions de messe que l'on est exposé à oublier ensuite. Il est bon que l'on sache que la justice de Dieu, qui est inflexible pour les dettes de justice, comme nous l'avons vu déjà, se montre vraiment impitoyable pour une dette sacrée comme celle-là. Voici un fait assez récent qui a été rapporté par le journal le *Monde* (N° du 4 avril 1860).

Le fait se passe en Amérique, dans une abbaye de Bénédictins, située au village de Latrobe. Une série d'apparitions avait eu lieu dans le couvent à cette époque, et la presse américaine avait traité ces grayes questions avec sa légèreté ordinaire; l'abbé Wimmer, supérieur de la maison, écrivit la lettre suivante aux journaux pour faire cesser le scandale.

« Voici la vérité : dans notre abbaye de Saint-Vincent, « près de Latrobe, en septembre 1859, un novice a vu « apparaître un religieux Bénédictin, en costume complet « de chœur ; cette apparition s'est renouvelée chaque jour « depuis le 18 septembre jusqu'au 19 novembre, soit de « onze heures à midi, soit de minuit à deux heures du « matin. Le 19 novembre seulement, le novice a interrogé « l'esprit, en présence d'un autre membre de la commu- « nauté, sur ce qu'il demandait. L'esprit a répondu qu'il « souffrait depuis soixante-dix-sept ans, pour n'avoir pas « dit sept messes d'obligation, qu'il était déjà apparu à « diverses époques à sept autres Bénédictins, qu'il n'avait « pas été entendu ; qu'il serait encore contraint d'apparaître dans onze années si lui, novice, ne venait pas à

« son secours. L'esprit demandait que ces sept messes
« fussent dites pour lui; de plus, le novice devait pen-
« dant sept jours demeurer en retraite et garder un pro-
« fond silence; en outre, et pendant trente-trois jours, il
« devait réciter trois fois par jour le psaume *Miserere*, les
« pieds nus et les bras en croix. »

« Toutes ces conditions ont été remplies, à dater du
« 20 novembre jusqu'au 25 décembre, où, après la célé-
« bration de la dernière messe, l'esprit a disparu. Pendant
« cette période, l'esprit s'était montré encore plusieurs
« fois, exhortant le novice dans les termes les plus pres-
« sants, à prier pour les âmes du Purgatoire, disant
« qu'elles souffrent affreusement, et qu'elles sont profon-
« dément reconnaissantes envers ceux qui concourent à
« leur rédemption. L'esprit a ajouté, chose bien triste à
« dire, que des cinq prêtres qui sont déjà morts à notre
« abbaye, aucun n'était encore au Ciel; que tous souffraient
« dans le Purgatoire. Je ne tire pas de conclusion, mais
« ceci est exact. »

Ce récit, signé de la main de l'abbé, n'a pas besoin en effet d'autres conclusions. Il se passe de commentaires.

Mais le prêtre n'est pas seulement l'homme de Dieu, il est encore l'homme de ses frères, et à ce titre il a de nombreux et graves devoirs à remplir. Malheur à lui s'il y manque! *non pavisti occidisti. Sanguinem ejus de manu tua requiram.*

Dieu demandera sang pour sang, âme pour âme. L'exemple suivant montrera combien il faut avoir soin de se corriger des défauts de caractère, qui sont si nuisibles à la pratique du zèle.

Un religieux nommé Germain, abbé d'un monastère de Bénédictins relevant de Cîteaux, avait mené la vie d'un saint dans le cloître; mais il avait ce défaut de n'avoir pas

une sainteté aimable ; son zèle dur et sans miséricorde aurait voulu faire des saints de chacun de ses religieux ; aussi sa sévérité poussée à l'excès était plus propre à éloigner les âmes de la perfection qu'à leur en donner l'amour.

Il mourut jeune, et, comme il était en relation de spiritualité avec sainte Lutgarde, celle-ci pensant qu'il aurait peut-être à expier sa rigueur dans le Purgatoire, se condamna à des jeûnes, à des prières, à des mortifications nombreuses en sa faveur. Notre-Seigneur apparut une première fois à la sainte, et lui dit : « Aie courage, ma fille, j'aurai égard à ton intercession. » Elle continua ses prières ; Notre-Seigneur lui apparut de nouveau, et lui dit : « Sois tranquille, avant peu Germain sera délivré de ses peines. » La sainte lui répondit : « Sauveur très aimant, je vous prie de reporter sur cette âme souffrante toutes les consolations que dans votre miséricorde infinie vous destiniez à votre servante, car je ne cesserai de me lamenter et de gémir jusqu'à ce que je sache qu'elle est dans la gloire. » Le divin Sauveur se laissa toucher à ces instantes prières ; au bout de quelque temps, il apparut pour la troisième fois à Lutgarde, en compagnie de l'âme de l'abbé et lui dit : « Sois en paix, ma bien-aimée, voici l'âme pour laquelle tu as tant prié. » En même temps, l'âme de Germain, inondée d'allégresse, la remerciait en lui disant : « Sans vous, ma sœur, j'étais condamné à onze ans encore de Purgatoire, à cause de mon zèle trop amer, mais grâce à Dieu, et à vos prières, l'épreuve est finie et je vais au Ciel. » (*Vie de sainte Lutgarde dans Surius, au 16 juin.*)

Les paroles contre la charité, que Dieu, comme nous l'avons vu, punit si rigoureusement dans la bouche des laïcs et des religieux, ne trouvent pas grâce devant lui, quand il les rencontre sur ces lèvres sacerdotales, qui sanc-

tifiées chaque jour par l'attouchement eucharistique, ne devraient laisser échapper que des paroles de paix et d'amour.

Le Père de Nieremberg, religieux de la compagnie de Jésus, était très dévot aux âmes du Purgatoire ; une nuit qu'il priait pour elles dans le chœur de l'église du collège à Madrid, il vit apparaître un Père qui avait professé longtemps la théologie dans la maison, et qui venait de mourir. Il était livré à de rudes tourments pour avoir souvent parlé contre la charité ; sa langue, en particulier, instrument de ses fautes, était dévorée par un feu cuisant ; la très sainte Vierge, en récompense de la tendre dévotion qu'il avait eue pour elle, lui avait obtenu de venir solliciter des prières et servir en même temps d'exemple à ses frères, pour leur apprendre à mieux veiller sur toutes leurs paroles. Le père de Nieremberg ayant prié, et fait beaucoup de pénitences pour lui, obtint enfin sa délivrance. (*Voir vie du P. Nieremberg*, ch. IX.)

Voici maintenant le châtiment des fautes contre les supérieurs, le mauvais esprit, les cabales et les petites intrigues contre l'autorité ; tous ces défauts déplaisent fort à Notre-Seigneur, et l'on ne peut rien imaginer de plus contraire à l'esprit ecclésiastique, qui est un esprit d'obéissance et de dilection.

Un prieur de la Grande-Chartreuse s'était laissé aller au schisme du Conciliabule de Pise : il avait été relevé des censures avant de mourir, et avait fait pénitence de sa faute ; néanmoins Dieu, qui a horreur de l'esprit d'orgueil et de désobéissance contre les supérieurs, lui imposa de grandes souffrances dans le Purgatoire, jusqu'à ce que, par les prières de la bienheureuse Catherine de Racconigi, à qui il était apparu, il fût délivré, au bout d'un temps assez long. (*Vie de la Bienh. in diario dominicano*, 4 sept.)

Je terminerai tout ce que j'ai à dire du Purgatoire des prêtres par le trait suivant, où sont rassemblés plusieurs des défauts les plus communs dans le sacerdoce.

La bienheureuse Marguerite-Marie étant une fois devant le Saint-Sacrement, tout à coup se présenta à elle une personne tout en feu, dont les ardeurs la pénétrèrent si fort qu'il lui sembla brûler avec elle. L'état pitoyable où elle vit ce défunt lui fit verser des larmes; c'était un religieux bénédictin, de la congrégation de Cluny, à qui elle s'était confessée auparavant, et qui lui avait ordonné de faire la communion, en récompense de quoi Dieu lui avait permis de s'adresser à elle, pour trouver du soulagement dans ses peines. Ce pauvre prêtre lui demandait que, dans l'espace de trois mois, tout ce qu'elle ferait ou souffrirait lui fût appliqué, ce qu'elle promit, après en avoir demandé la permission. Il lui dit que la première cause de ses grandes souffrances était d'avoir préféré son propre intérêt à la gloire de Dieu, par trop d'attache à sa réputation; la seconde, ses manques de charité envers ses frères; la troisième, le trop d'attache naturelle qu'il avait eue pour les créatures et les témoignages qu'il leur en avait donnés, dans les entretiens spirituels; ce qui déplaisait beaucoup à Dieu.

Il est difficile de dire tout ce que la bienheureuse eut à souffrir, l'espace des trois mois pendant lesquels il ne la quittait pas; du côté où il était, elle se sentait tout en feu, avec de si vives douleurs qu'elle en pleurait toujours. Sa Supérieure, touchée de compassion, lui ordonnait des pénitences et des disciplines, car les peines et les souffrances qu'on lui accordait la soulageaient beaucoup. Les tourments que la sainteté de Dieu imprimait en elle, comme un échantillon de ce que ces pauvres âmes endurent, étaient insupportables. (*Vie de la Bienheureuse.*)

Ces exemples sont bien tristes, dira-t-on ; c'est vrai ; et plus d'un sera peut-être tenté de s'écrier : s'il en est ainsi, mieux vaut ne pas être prêtre ou religieux ; il n'en est rien cependant ; d'abord, si Dieu vous a appelé à vous consacrer à son service, il est probable que vous ne pouvez guère vous sauver qu'en répondant à son appel, en sorte que, reculer devant le sacerdoce ou la vie religieuse, à cause des responsabilités de l'avenir, ce serait s'exposer tout simplement à échanger le Purgatoire contre l'enfer. En second lieu, pour la consolation de mes bien-aimés frères dans le sacerdoce, je dirai que, si nous avons bien des occasions de multiplier nos dettes, nous en avons beaucoup aussi d'accumuler nos mérites ; or, les dettes se payent par une peine temporelle plus ou moins longue, plus ou moins rigoureuse, au lieu que les mérites acquis se changent en une récompense éternelle ; et comme il n'y a aucune proportion possible de ce qui finit à ce qui ne finit pas, le plus petit degré de gloire de plus dans le ciel est incomparablement supérieur à tous les tourments du Purgatoire, dussions-nous les subir jusqu'à la fin du monde ; nous pouvons hardiment, même en ce triste sujet, répéter bien haut les paroles du psalmiste : *Funes ceciderunt mihi in præclaris ; etenim hæreditas mea præclara est mihi !* Cet héritage, c'est la possession plus entière de Dieu, pendant les jours sans fin de l'éternité ! *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei.* Que ces exemples ne nous découragent donc pas ; mais qu'ils nous excitent à redoubler de vigilance sur nous-mêmes, pour éviter ces petites fautes, qui, selon le Concile de Trente, sont toujours graves dans les prêtres. *Levia etiam delicta, quæ in ipsis gravia essent, effugiant.*

CHAPITRE VII

État surnaturel des âmes du Purgatoire.

Elles sont constituées *extra viam* ; de là, impuissance absolue à mériter et à satisfaire par leurs propres œuvres. — Science des âmes du Purgatoire. — Connaissent-elles Dieu, la cause de leur condamnation, leur sort éternel, la durée de leurs peines ? connaissent-elles les échés les unes, des autres ? voient-elles ce qui se passe sur la terre ? connaissent-elles les prières et les bonnes œuvres que l'on fait pour elles ? ont-elles la science des futurs contingents ? comment ont-elles ces diverses connaissances ? opinions diverses à ce sujet. — Vertus des âmes du Purgatoire. — Foi, espérance, charité, religion, soumission à la volonté de Dieu, contrition, humilité, patience, zèle et amour du prochain, reconnaissance envers leurs bienfaiteurs ; si, dès maintenant, les âmes du Purgatoire peuvent prier pour nous. — Exposé des diverses opinions.

Assez de descriptions lugubres et d'analyses de la souffrance ; je vais aborder maintenant une étude plus consolante ; appuyé comme toujours sur la théologie et sur les révélations des Saints, je vais essayer de pénétrer dans ces âmes, pour y découvrir leurs dispositions et me faire une idée de leur état surnaturel. C'est un beau sujet, mais bien obscur ; car qui nous dira, avant de l'avoir éprouvé soi-même, ce qui se passe dans ces âmes toutes resplendissantes déjà de l'auréole de la Sainteté, bien que leur gloire soit encore voilée sous les ombres de la pénitence et de l'expiation.

Il y a cependant au milieu de ces obscurités quelques points plus brillants qui servent à éclairer le reste ; c'est à eux que je m'attacherai spécialement.

Une première vérité sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est que les âmes du Purgatoire sont constituées *extra viam*; de là, pour elles, l'impossibilité absolue où elles sont de mériter davantage et d'expié quoi que ce soit, autrement qu'en subissant leur peine; si elles pouvaient s'aider elles-mêmes par leurs œuvres, leur ferveur est telle, et leur désir de voir Dieu si grand, qu'en un instant, au prix des plus grandes souffrances, le Purgatoire serait vide; mais elles sont plongées dans cette nuit éternelle dont parle l'Écriture. *Venit nox, quando nemo potest operari.*

Quelques théologiens catholiques ont pensé cependant que ces âmes peuvent mériter un accroissement accidentel de gloire, et même satisfaire pour leurs péchés véniels.

Ce fut d'abord la pensée de saint Thomas, qui dit dans sa *Somme* (IV, *dist.* XXI, *q.* 1, *art.* 3. 3) :

« Après cette vie, on ne peut plus mériter ce qui fait
« l'essence même du bonheur du ciel, mais bien un ac-
« croissement accidentel de gloire, et cela tant que l'homme
« reste en quelque manière *in via*; c'est pourquoi dans le
« Purgatoire on peut mériter la rémission des fautes vé-
« nielles. » Mais plus tard le grand docteur paraît avoir
changé d'avis, car en traitant du mal (*q.* VII, *art.* 11), il
décide positivement que dans le Purgatoire, il ne peut y
avoir aucun mérite ni naturel, ni accidentel.

D'autres pensent, avec Sylvius (*q.* LXXI, *art.* 2), que les défunts ne peuvent ni mériter, ni satisfaire pour leurs fautes, mais qu'ils peuvent s'aider eux-mêmes en priant; et la raison qu'il en donne, c'est que l'Église dans sa Liturgie nous montre les âmes du Purgatoire priant pour elles-mêmes; or, si elles peuvent prier, pourquoi cette prière serait-elle privée de tout mérite impétratoire? Ces âmes sont saintes; elles apportent à la prière toutes les condi-

tions de ferveur et d'humilité requises ; l'objet de leur demande est conforme à la volonté de Dieu, puisqu'elles prient pour que son règne arrive en elles ; pourquoi cette prière serait-elle inutile ?

Ainsi raisonnent les théologiens, et leurs raisonnements paraissent fondés ; malheureusement ils sont sur ce point en désaccord avec les révélations dessaints ; toujours c'est un long cri d'impuissance qui monte de l'abîme, et toutes les apparitions peuvent se résumer dans cette plainte lamentable : ô vous qui êtes encore sur la terre, aidez-nous, car nous ne pouvons plus rien faire que souffrir, en attendant que nous avons payé toute notre dette.

Etudions maintenant ce qui se passe dans l'intelligence de ces âmes ; que savent-elles de la vie future ! que savent-elles de ce qui se passe sur la terre ?

Au moment de la mort, le voile s'est déchiré ; l'âme a vu Dieu, dans la réalité, dans la majesté de sa gloire ; elle a emporté dans les ténèbres de son cachot, comme une consolation et comme une espérance, l'adorable vision de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais tout le temps que dure son expiation, elle est privée de la vision béatifique, car autrement le Purgatoire deviendrait aussitôt le Ciel et il n'y aurait plus de place pour la souffrance ; ce n'est que lorsqu'elle aura passé le seuil rayonnant du ciel que son intelligence sera élevée à la claire vision de Dieu et du mystère de l'Éternité, *in lumine tuo videbimus lumen*.

A l'heure du jugement, l'âme a vu sa vie tout entière ; dans le livre de ses actes, elle a pu lire la cause de sa condamnation.

Il semble naturel après cela de penser que ce souvenir de ses fautes l'accompagne au lieu de ses expiations. Néanmoins sainte Catherine de Gênes, au premier chapitre de

son beau traité du Purgatoire, nous affirme positivement le contraire :

« Ces âmes ne sauraient plus se retourner vers elles-mêmes et dire : J'ai fait tels péchés, pour lesquels je mérite de rester ici ; je voudrais ne les avoir pas faits parce que j'irais en Paradis ; elles ne voient qu'une seule fois, au moment du passage de cette vie à l'autre, la cause du Purgatoire qu'elles ont en elles-mêmes ; à partir de ce moment, elles ne la voient plus. » (*Traité du Purg.*, chap. 1.).

Malgré la haute autorité de sainte Catherine, j'ai peine à croire qu'il en soit ainsi.

Pourquoi ce souvenir des fautes commises serait-il pour une âme une imperfection et un retour d'amour-propre ? La contrition qui nous fait pleurer nos péchés pendant la vie est-elle donc une imperfection, elle aussi ? D'ailleurs toutes les révélations que j'ai citées dans les chapitres précédents attestent ce souvenir persévérant des fautes. Les âmes qui viennent solliciter nos prières savent et disent pourquoi elles sont condamnées.

Je suis donc forcé, à mon grand regret, de m'écarter sur ce point de l'autorité, si grave cependant, de sainte Catherine.

Ce qui me permet d'être si hardi, c'est que j'ai pour moi sainte Françoise Romaine, qui m'apprend que, non seulement les âmes du Purgatoire ont le souvenir actuel de leurs péchés, mais encore qu'elles connaissent les péchés de tous ceux qui souffrent avec elles. Cette vue, dit la sainte, les excite à de grands sentiments de conformité à la volonté de Dieu et les ravit d'admiration, parce qu'elles voient distinctement comment la justice divine punit chaque âme, précisément dans la mesure de ses fautes.

Les âmes du Purgatoire se connaissent les unes les

autres : « Ma sœur, disait une âme du Purgatoire à une religieuse inquiète du sort éternel de son père qui venait de mourir subitement, votre père est sauvé, mais il est condamné à vingt ans d'un terrible Purgatoire; cependant je dois ajouter, pour votre consolation, que votre petite sœur, N., vient d'être délivrée des flammes et qu'elle est au ciel. »

Dans le même ordre de connaissances, il semble certain que les âmes du Purgatoire connaissent les réprouvés, J'ai cité, au chapitre v, l'exemple d'une religieuse qui disait à la bienheureuse Marguerite-Marie que la vue d'une de ses parentes, précipitée en enfer, lui avait causé un accroissement de douleur intolérable.

Les âmes du Purgatoire connaissent-elles leur sort éternel? sont-elles sûres de leur salut? Denys le Chartreux rapporte plusieurs faits qui semblent indiquer le contraire. Gerson pense que cette incertitude du salut est la plus grande peine du Purgatoire; quelques vieux théologiens sont du même avis; mais ce sentiment n'est plus soutenable, depuis qu'il a été condamné par Léon X dans Luther, qui en avait fait une de ses thèses. Aussi aujourd'hui tous les théologiens catholiques tiennent que les âmes du Purgatoire connaissent leur sort éternel, et les révélations des saints confirment, presque toutes, cette opinion,

Si donc on admet comme véritables les apparitions citées par Denys le Chartreux, et je crois qu'on aurait tort de les rejeter légèrement, il faut dire que cette incertitude du salut est une peine exceptionnelle et très grave, infligée à quelques âmes seulement. Ces âmes sont dans l'état de grâce, elles aiment Dieu de tout leur cœur, mais elles n'ont pas conscience de cet amour, comme cela est arrivé à plusieurs saints pendant leur vie.

Les âmes du Purgatoire connaissent-elles la durée de leur épreuve ? La grande majorité des théologiens le nie, mais j'avoue que j'ai bien de la peine à comprendre leurs raisons.

Quand l'âme a été jugée, il semble naturel de penser que Dieu lui a fait connaître sa sentence ; or la durée d'une peine, qui peut varier entre quelques heures et les siècles inconnus qui nous séparent du jugement dernier, n'est pas chose indifférente. Comprendrait-on un juge qui, après avoir condamné un coupable à la prison, ne lui ferait pas connaître s'il s'agit de vingt ans de travaux forcés ou de quelques heures de détention ? Du reste ce qui incline encore plus à me séparer sur ce point de la presque unanimité des théologiens, c'est que, dans toutes les révélations faites à de saints personnages, les âmes qui apparaissent connaissent et la durée de leur épreuve et les abréviations qu'y fera la divine miséricorde, en considération de telle ou telle bonne œuvre qu'elles sollicitent.

J'admettrais cependant, pour tout concilier, que, par une disposition spéciale de la justice de Dieu, certaines âmes ignorent la durée de leur châtiment ; mais je pense que cette peine exceptionnelle, qui n'est pas médiocre, ne saurait faire loi générale.

Voilà ce qui regarde la science que les âmes du Purgatoire ont de l'autre vie ; voyons maintenant ce qu'elles connaissent de la vie présente.

Connaissent-elles ce que l'on fait pour elles ici-bas ? la plupart des théologiens disent non, mais les révélations des saints répondent, oui. On demandait un jour à une apparition, si les âmes du Purgatoire connaissent ceux qui prient pour elles ; la réponse fut affirmative.

Les âmes du Purgatoire nous voient-elles ? savent-elles ce qui se passe dans le monde, dans leur famille ? « Oui,

répond l'apparition arrivée à Malines en 1870, et que j'ai déjà citée plusieurs fois, oui, les âmes du Purgatoire nous voient, et la vue des péchés des leurs est un de leurs principaux châtiments. »

Les théologiens, Suarez entre autres, qui admettent que les âmes connaissent ainsi ce qui se passe sur la terre, se demandent par quel moyen cela se fait ; la plupart concluent que les anges, spécialement l'ange gardien des âmes, sont les intermédiaires que Dieu charge de leur révéler les choses d'ici-bas ; ce sentiment, qui est tout à fait conforme aux visions de sainte Françoise Romaine, me paraît certain, pourvu que l'on ait soin de réserver la liberté de Dieu, qui peut se passer de ces agents, ou en choisir d'autres à son gré.

Une dernière question au sujet de la science des âmes du Purgatoire : connaissent-elles les futurs contingents ? Ici, je suis tout à fait porté à répondre négativement avec la plupart des théologiens, car la connaissance des futurs contingents ne peut être communiquée aux âmes que par Dieu, et l'on ne voit pas pourquoi Dieu ferait ce don aux âmes du Purgatoire. Néanmoins il paraît prouvé par un certain nombre d'apparitions authentiques, que Dieu a fait quelquefois cette révélation. On a des preuves certaines de plusieurs prophéties réalisées, après avoir été faites, par des âmes du Purgatoire. C'est ainsi que la reine Claude, femme de François I^{er}, apparut, étant encore dans le Purgatoire, à la bienheureuse Catherine de Racconigi, et lui annonça que les Français, à la suite de leur roi, allaient descendre en Italie, et que le roi serait battu et fait prisonnier à Pavie. Quelques mois après, l'événement donnait raison à la prophétie (*Voir la vie de la Bienh. Diario Dominicano, 4 sept.*).

Dans nos jours troublés, beaucoup de prophéties ont

couru par le monde, et la voix infailible du Vicaire de Jésus-Christ nous a avertis de ne pas croire à tout esprit, et de nous tenir en garde contre l'illusion.

Plusieurs de ces prophéties étaient attribuées à des âmes du Purgatoire. Je les passerai sous silence, parce que l'événement ne les a pas encore justifiées. Je ferai pourtant une exception pour cette apparition arrivée en Belgique, du mois de septembre au mois de décembre 1870, parce qu'elle fut examinée sérieusement et approuvée par l'autorité épiscopale, ce qui est une garantie. Ayant été interrogée sur les malheurs de la France qui se précipitaient alors, et sur leur durée, l'apparition dit : « La France est bien humiliée, mais elle est bien coupable aussi ; elle a fait une lourde chute dont elle ne se relèvera qu'en redevenant chrétienne. Oui, la France se relèvera, mais il ne m'est pas permis de t'en dire le moment. »

Je termine sur cette parole consolante, ce que j'avais à dire de la science du Purgatoire. Puisse la prophétie se réaliser bientôt !

Il faut passer maintenant de l'ordre intellectuel à l'ordre moral. Il est certain que les âmes du Purgatoire sont saintes puisque personne n'est admis dans ce séjour des expiations temporaires, sans être en état de grâce ; non seulement elles sont saintes, mais encore leur sainteté est inamissible ; elles sont confirmées en grâce et dans l'heureuse impuissance de pécher désormais ; c'est là, comme je le dirai ailleurs, un de leurs grands privilèges et une de leurs joies. Il reste à examiner comment et dans quel degré elles peuvent pratiquer les vertus chrétiennes.

Commençons par les trois vertus théologiques, comme fait l'Église quand elle procède à la canonisation des saints. Et d'abord les âmes du Purgatoire ont-elles la foi ? on pourrait supposer que non, car le doute est devenu

impossible pour elles, puisqu'elles ont vu Dieu et qu'elles connaissent par expérience les responsabilités de la vie future. Néanmoins, elles ne sont pas encore arrivées à ce terme, dont parle l'apôtre, où les ombres de la foi s'évanouissent aux clartés de l'éternité, *fides evacuatur*. En fait, elles ne connaissent que par le désir les joies du ciel qui les attendent; elles sont donc encore susceptibles d'avoir la foi, puisque la foi, d'après l'Apôtre, est le fondement de l'espérance, la démonstration de l'invisible : *fides est sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium*..

L'espérance, cette douce consolation des affligés, est la vertu privilégiée du Purgatoire. Privées du ciel, mais cependant sûres de le posséder un jour, avec quelle sainte impatience, avec quelle ferme certitude, ces âmes prédestinées n'attendent-elles pas le jour qui leur ouvrira les portes de la patrie. *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi in domum Domini ibimus*.

Les âmes du Purgatoire connaissent les joies de la charité; elles ont vu Dieu à l'heure du jugement; elles ont entrevu l'Éternelle Beauté de sa Face; comment ne l'aimeraient-elles pas de tout leur cœur? Qui nous dira les actes d'amour qui s'élèvent à chaque instant du milieu de ces flammes, actes de la charité la plus parfaite, qui compensent amplement pour la gloire de Dieu les cris de rage et de haine qui montent, en même temps, des profondeurs de l'abîme infernal. Voulons-nous connaître quelques-uns de ces élans enflammés de l'amour le plus pur? écoutons une âme du Purgatoire.

« Voici trois actes d'amour que je fais continuellement :

« O mon Dieu! donnez-moi l'amour dont brûlent les Séraphins!

« Donnez-moi plus encore, donnez-moi l'amour qui embrase le cœur de la très sainte Vierge !

« O mon Dieu, que ne puis-je vous aimer autant que vous vous aimez vous-même !

Écoutons encore, à ce sujet, les admirables enseignements de sainte Catherine de Gênes : « J'aperçois une conformité si grande entre Dieu et l'âme du Purgatoire, que, pour ramener cette dernière à la pureté originelle, le Seigneur lui imprime un mouvement d'amour attractif, suffisant pour l'annihiler, si elle n'était immortelle, et lorsque l'âme intérieurement illuminée, se sent attirée de la sorte par le feu du grand amour de Dieu, elle se liquéfie complètement à la chaleur de cet ardent amour de son très doux Seigneur. Cet amour et cette attraction unitive agissent continuellement et puissamment sur l'âme ; ainsi cette âme, si elle pouvait découvrir un autre Purgatoire plus terrible que celui dans lequel elle se trouve, s'y précipiterait, vivement poussée par l'impétuosité de l'amour qui existe entre Dieu et elle, afin de se délivrer au plus vite de tout ce qui la sépare du souverain Bien. » (*Traité du Purgatoire*, ch. IX.)

On peut donc dire que les âmes du Purgatoire pratiquent les vertus de foi, d'espérance et de charité dans un degré héroïque, auquel il est donné à bien peu d'âmes de s'élever pendant la vie ; et c'est là une consolation pour nous, pauvres pécheurs, nous dont la foi est si faible, l'espérance si fragile, la charité si tiède et si languissante ; quelle joie de penser qu'un jour au moins, au milieu des flammes expiatrices, nous croirons, nous espérons, nous aimerons à la mesure des saints !

Ce que j'ai dit des trois vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité, on peut le dire, au même titre, de

toutes les autres vertus morales. Nous avons vu, dans plusieurs des révélations précédentes, avec quelle profonde religion les âmes du Purgatoire assistent à l'oblation du divin sacrifice et se tiennent en présence de l'adorable Eucharistie ; c'est que leur foi est plus vive que la nôtre et qu'elles connaissent mieux que nous la grandeur suprême de Dieu ; à l'audition du saint nom de Jésus, sainte Françoise Romaine les voyait s'incliner profondément et faire la génuflexion, avec un sourire qui marquait la joie de leur âme (*Vie de la sainte dans les Bolland*).

Mais la vertu qu'elles semblent préférer entre toutes, parce que c'est celle qui convient le mieux à leur état présent, c'est la résignation à la volonté de Dieu. Il faut entendre encore à ce sujet sainte Catherine de Gênes, que je ne me lasse pas de citer à cause des lumières toutes spéciales qu'elle a reçues de Dieu, au sujet des âmes du Purgatoire.

« Ces âmes, dit-elle, sont intimement unies à la volonté de Dieu, et si complètement transformées en elle, que toujours elles sont satisfaites de sa très sainte ordonnance. » Et, dans un autre endroit : « les âmes du Purgatoire n'ont plus d'élection propre ; elle ne peuvent plus voir ni vouloir que ce que Dieu veut ; elles sont ainsi fixées. Elles reçoivent dans l'impassibilité tout ce que Dieu leur donne, et ni plaisir, ni contentement, ni peine, ne peuvent jamais les faire se replier sur elles-mêmes. » (*Traité du Purgatoire*, ch. XIII et XIV.)

Cette sainte et entière résignation à la volonté de Dieu n'est pas la stupide indifférence des quiétistes, et ne les empêche nullement de déplorer leurs fautes, par une vive et sincère contrition.

Voici encore ce qu'on lit, à ce sujet, dans sainte Catherine : « Il me semble comprendre que les peines qu'é-

« prouvent les âmes du Purgatoire de voir en elles des
« choses qui déplaisent au Seigneur, et d'avoir offensé
« une si grande bonté, surpassent infiniment tous les
« autres tourments qu'elles endurent, dans le lieu de la
« purification. Etant en grâce, elles comprennent la puis-
« sance et la gravité de l'empêchement qui leur interdit
« l'approche de Dieu. »

« Ces sentiments de vive contrition sont unis à la plus pro-
fonde humilité. Le père Faber rapporte, d'après une révé-
lation arrivée à la vénérable Marie Crocifissa, que plusieurs
saints sur la terre ont eu pour Dieu plus d'amour que n'en
ont des bienheureux dans le ciel, mais que le plus grand
saint sur la terre n'est jamais arrivé au degré d'humilité
des âmes du Purgatoire, sur quoi le père Faber fait cet'e
réflexion que rien de ce qu'il a lu dans la vie des saints
ne l'a aussi fortement impressionné.

La patience est fille de l'humilité, puisque plus on s'es-
time vil et méprisable, mieux on est disposé à tout
souffrir de la part des autres ; aussi les âmes du Purga-
toire pratiquent-elles éminemment cette vertu de patience.
Sans parler de la rigueur de leurs supplices, qu'elles
endurent sans murmurer, en se conformant à la volonté
de Dieu, que n'ont-elles pas à souffrir de nous quelquefois,
de notre tiédeur qui les oublie au milieu des flammes,
alors qu'il nous serait si facile de les soulager ; de notre
égoïsme, qui ne songe qu'à entrer bien vite en possession
des biens terrestres qu'elles ont laissés, et refuse quel-
quefois d'accomplir les legs sacrés sur lesquels ces pauvres
âmes avaient compté pour racheter leurs fautes. Oh ! que
nous sommes durs pour ces infortunés ! ils ne se plaignent
pas, ils ne s'irritent pas, ils souffrent en patience ces
retards, ces injustices, qu'ils regardent comme permis par
la justice de Dieu.

A Dôle, en Franche-Comté, l'an 1629, une âme du Purgatoire apparaît à une personne malade, et se met à son service pendant quarante jours ; elle vient la visiter régulièrement, deux fois par jour pendant tout ce temps, et lui rend tous les services qu'une domestique dévouée rend à ses maîtres. — « Qui donc êtes-vous ? lui demande un jour la malade reconnaissante. » — « Je suis, répond l'apparition, votre défunte tante Léonarde Colin, qui mourut il y a dix-sept ans, en vous laissant héritière de son petit bien. Par la miséricorde de Dieu, je suis sauvée ; c'est la très sainte Vierge Marie, à qui j'ai eu toute ma vie une tendre dévotion, qui m'a obtenu cette faveur ; j'étais perdue sans cela, car je fus frappée subitement en péché mortel, mais la très miséricordieuse Vierge m'obtint à ce moment un mouvement de contrition parfaite, qui ferma l'enfer sous mes pas. Notre-Seigneur me permet aujourd'hui de venir me mettre à votre service, pendant quarante jours, et au bout de ce temps, je serai délivrée de mes peines, si vous faites pour moi trois pèlerinages à trois sanctuaires de la très sainte Vierge. »

La malade doutait de la réalité de l'apparition, craignant les pièges de Satan ; après avoir consulté son confesseur, et essayé sans résultat des exorcismes de l'Église, elle s'avisa de faire à la défunte cette objection : « Comment pourriez-vous être ma tante Léonarde ? celle-ci de son vivant était quinteuse et désagréable, ne voulant supporter aucune contrariété, et vous, vous êtes douce, prévenante et pleine de patience. »

— « Ah ! ma nièce, répondit l'apparition, que dix-sept ans de Purgatoire sont propres à enseigner la patience, la douceur et le support du prochain ! Sachez, d'ailleurs, que nous sommes confirmées en grâce, et qu'une fois marquées du sceau des élus, nous ne saurions plus avoir de vice. »

Cette histoire est rapportée par Théophile Raynaud : *Heteroclitici spiritus*, part. II, sect. III, ch. v.

Le fait s'était passé de son temps et presque sous ses yeux, l'autorité archiépiscopale avait été consultée, le vicaire général de l'archevêque de Besançon avait étudié tous les détails de l'apparition et finalement l'avait approuvée; voilà pourquoi je lui ai donné place ici, bien que nous n'ayons pas la garantie qui s'attache aux révélations des saints canonisés.

La charité envers Dieu ne va guère sans l'amour du prochain. Les âmes du Purgatoire sont donc remplies d'amour les unes pour les autres. Bien loin d'envier le sort de celles qui, plus heureuses, voient abréger le temps de leur bonheur, c'est fête dans le Purgatoire quand une âme s'en échappe pour monter au ciel.

« Nous avons été bien consolées aujourd'hui, disait une âme, un soir du 2 novembre 1870, un grand nombre d'entre nous sont montées au ciel. »

Mais c'est surtout, à notre égard, que cette douce vertu de charité trouve à s'exercer; quand, du milieu de leurs brasiers, ces âmes abaissent leurs regards vers l'ancien séjour de leur exil, et qu'elles y voient leurs parents, leurs amis, luttant péniblement pour arriver au port où elles sont en sûreté, je crois vraiment que le sentiment qui doit dominer en elles, c'est la compassion; sûres de leur sort éternel, comment ne plaindraient-elles pas, de tout leur cœur, les malheureux qui sont encore dans l'incertitude du ciel ou de l'enfer; c'est pourquoi un grand nombre de révélations nous les montrent s'intéressant à nous de tout leur cœur : « Ma fille, disait à son enfant un père apparaissant après sa mort, j'ai prié pour toi et je continuerai de le faire. »

Ici se représente la question que j'ai touchée en passant,

lorsque j'ai parlé de la science des âmes du Purgatoire. Ces âmes saintes, pour s'intéresser à nous, pour nous aider de leurs prières, doivent savoir ce que nous faisons, être en communication quelconque avec nous, mais cela est-il vrai ? n'est-ce pas l'illusion de la douleur qui cherche à établir des rapports entre nous et ceux qui ne sont plus ? Y a-t-il là autre chose qu'une imagination poétique ? en un mot, les âmes du Purgatoire peuvent-elles, dès maintenant, avant d'être entrées dans le ciel, nous assister de leurs prières ?

Les théologiens sont très divisés là-dessus ; j'exposerai simplement les raisons pour et contre, mais je déclare tout d'abord que, pour moi, le doute n'est pas même possible, les révélations des saints tranchant la question par l'affirmation.

Il faut pourtant connaître les raisons de part et d'autre :

Voici d'abord, à ce sujet, la doctrine du cardinal Belarmin : « Il est croyable que les âmes du Purgatoire prient
« et obtiennent des grâces pour nous, puisque dans l'en-
« fer, le mauvais riche priait pour ses frères, quoiqu'il
« souffrit beaucoup plus qu'on ne souffre dans le Purga-
« toire. Néanmoins, encore que cela soit vrai, il semble
« que, pour l'ordinaire, il est inutile de leur demander
« qu'elles prient pour nous, puisqu'elles ne peuvent ordi-
« nairement savoir ce que nous faisons en particulier, et
« qu'elles savent seulement en général que nous sommes
« exposés à bien des dangers, car il n'est pas vraisem-
« blable que Dieu leur révèle, pour l'ordinaire, ce que
« nous leur demandons. » D'où l'on voit que ce pieux docteur du Purgatoire regarde comme inutile de s'adresser aux défunts, par la même raison qu'il est inutile de s'adresser à un sourd, puisqu'il ne peut pas nous entendre ;

ce qui, d'après lui, n'empêche pas les âmes du Purgatoire de prier pour nous, au moins en général.

Le père de Munford, dans son *Traité de la charité que l'on doit avoir pour les défunts* est du même sentiment pour une autre raison : « Que chacun, dit-il, se mette bien
« dans l'esprit qu'il est beaucoup plus avantageux d'intercéder pour ces âmes que de réclamer leur intercession, car, en intercédant pour elles, il les engage
« immanquablement à user de tout leur crédit auprès de Dieu, ce qu'on peut comprendre par cette similitude :
« Si un roi souffrait d'horribles douleurs, et qu'il fût en mon pouvoir de le guérir sans beaucoup de peine, n'est-il pas vrai qu'il me serait bien plus facile de gagner son affection et d'obtenir tout ce que je voudrais de lui, en le secourant promptement, qu'en m'amusant à lui
« demander des grâces ? il en est de même, à l'égard des âmes qui brûlent dans le Purgatoire. Le royaume du ciel leur appartient ; c'est leur héritage, et par conséquent, je dois rechercher leur faveur dans l'espérance qu'elle me sera très utile. Mais elles sont dans les tourments, elles gémissent, elles implorent mon secours, et je puis les délivrer de leurs peines ou en modérer du moins la rigueur ; que ferai-je pour me rendre digne de leur amitié ? ne m'est-il pas plus facile de la mériter, en priant pour leur délivrance qu'en les conjurant elles-mêmes de prier pour moi et en souhaitant qu'elles me fassent du bien sans que je pense à leur en faire ? il est hors de doute que, si je prie pour elles avec ferveur et que je n'épargne rien pour les soulager, je les mets dans une espèce de nécessité d'employer pour moi tout ce qu'elles ont de pouvoir auprès de Dieu. »

On voit par là que le père de Munford admet que les âmes du Purgatoire prient pour nous ; mais il pense que,

pour les incliner à nous secourir, il vaut mieux prier pour elles que de leur adresser nos prières.

Enfin d'autres Théologiens pensent qu'il est inutile de prier les âmes du Purgatoire, parce qu'elles sont tellement absorbées par leurs souffrances, qu'elles ne peuvent penser à autre chose.

Mais ces raisonnements sont contredits par l'expérience; dans la plupart des révélations que j'ai citées, nous voyons que les âmes du Purgatoire sont en communion de prières avec nous, et qu'elles rendent dès maintenant au centuple à leurs bienfaiteurs ce que ceux-ci font pour elles.

Sainte Catherine de Bologne, lorsqu'elle voulait obtenir quelque grâce signalée, s'adressait aux âmes du Purgatoire, et elle se voyait toujours promptement exaucée; elle disait que, n'ayant pu obtenir plusieurs grâces des saints du paradis, elles les avait reçues par l'intermédiaire de ces âmes bénies. (*Voir la vie de la sainte, dans les Bolland.*)

Il ne manque pas d'ailleurs de Théologiens qui se rattachent à cette pensée consolante que les âmes du Purgatoire peuvent prier, et prient en effet pour nous. Je citerai seulement ce que dit Suarez :

« S'il est vrai que les âmes du Purgatoire n'entendent
 « pas nos prières, il ne sert de rien de les invoquer. Mais
 « je dis qu'il n'est pas certain qu'elles n'entendent pas nos
 « prières, et que vraisemblablement leurs anges gardiens
 « ou les nôtres les leur font connaître, parce qu'il n'y a
 « rien là qui soit au-dessus de leur état et qui ne con-
 « vienne au ministère des anges. S'il se trouve donc quel-
 « qu'un qui sente de la dévotion à prier de cette manière
 « et qui en tire profit, on ne doit pas l'en détourner. »

Quant aux objections des Théologiens qui pensent le contraire, il ne me paraît pas impossible d'y répondre.

Bellarmin prétend que ces âmes ne peuvent nous entendre, mais qu'en sait-il ? beaucoup de révélations prouvent le contraire, et nous venons de voir à ce sujet la pensée de Suarez. Les âmes du Purgatoire, dit le Père de Munford sont bien plus touchées, que l'on prie pour elles que de recevoir nos prières ; mais l'un n'empêche pas l'autre ; je puis bien prier pour les âmes du Purgatoire, et leur demander en même temps de prier pour moi. Ce saint échange de la prière ne se fait-il pas continuellement entre les fidèles vivants sur la terre ?

Quant aux Théologiens qui pensent que les âmes du Purgatoire sont trop absorbées par leurs souffrances pour pouvoir prier et penser à nous, ils se font l'idée la plus mesquine de la vie future. Ici-bas les souffrances, quand elles sont un peu vives, nous absorbent extrêmement ; il est vrai ; mais c'est la suite de l'infirmité du corps ; dans l'autre vie, l'âme, dégagée de ces liens, souffre sans éprouver ces défaillances de la nature. Le mauvais riche, dans l'enfer, était torturé jusqu'à la rage ; cela l'empêchait-il de penser à ses frères restés dans le monde et de désirer leur conversion ? Pourquoi les âmes du Purgatoire qui souffrent moins, ne pourraient-elles s'intéresser à leurs amis et bien-faiteurs ?

En résumé, ces âmes sont saintes, elles sont très agréables à Dieu, elles nous aiment, ne fût-ce qu'en vertu de ce lien sacré de la communion des saints ; il me paraît donc infiniment plus probable, même en laissant de côté les révélations des saints, qu'elles prient pour nous et que ces prières nous sont très utiles.

Mais quand même il faudrait penser, ce que je n'admets pas, que les âmes du Purgatoire ne peuvent nous secourir actuellement, la reconnaissance étant une vertu chrétienne, il est certain au moins qu'elles le feront avec usure dès

qu'elles seront admises au Ciel. Je pourrais citer bien des faits pour établir combien les âmes du Purgatoire se montrent reconnaissantes envers leurs bienfaiteurs, mais j'en parlerai ailleurs, plus au long, en traitant dans un chapitre à part de la protection des âmes du Purgatoire ; deux traits seulement en passant.

Baronius rapporte qu'une personne, à son lit de mort, se vit assaillie des plus fâcheuses tentations ; déjà elle se croyait perdue, mais comme, pendant sa vie, elle avait été dévouée aux âmes du Purgatoire, quelle fut sa surprise et sa consolation de les voir descendre du Ciel, en grand nombre, et voler à son secours. « Nous sommes, lui dirent-elles, les âmes que vos suffrages ont tirées du Purgatoire, nous venons vous rendre la pareille, en vous conduisant directement au Ciel, » A ces mots, la malade expira, le sourire des prédestinés sur les lèvres.

On rapporte un fait semblable de saint Philippe de Néri : après sa mort, il se fit voir à un religieux Franciscain de ses amis, entouré d'une couronne de Bienheureux : — « Quelle est, demande le Père, cette armée brillante qui vous environne ? » — « Ce sont, répondit le Saint, les âmes des religieux de mon ordre, que j'ai délivrées du Purgatoire pendant ma vie ; à cette heure, elles me font cortège pour m'introduire dans la Jérusalem céleste. »

Telles sont les vertus du Purgatoire, heureux état d'une âme confirmée en grâce, incapable de pécher, ornée des plus belles vertus, dans un degré où peu de Saints se sont élevés pendant la vie. « Si, dit le P. Faber, si la souffrance « muette, endurée avec douceur et résignation, est un « spectacle si vénérable sur la terre, combien belle doit « être cette région désolée de l'Église ! Oh ! oui, on se sent « accablé sous la pensée sublime de ce saint royaume, de « cette région où règne la souffrance. Pas un cri, pas un

« murmure ; là tout est muet et silencieux, comme Jésus
« dans sa passion. Nous ne saurons jamais à quel point
« nous aimons Marie, jusqu'à ce que nous levions les yeux
« vers elle du fond de ce vallon, où brûle un feu aussi ter-
« rible que mystérieux. O magnifique région du royaume
« de Dieu, ô aimable portion du troupeau de Marie ! quel
« spectacle s'offre à mes regards lorsqu'ils s'abaissent sur
« cet empire consacré à l'innocence recouverte et aux plus
« cruelles angoisses ! On y admire la beauté de ces âmes
« sans tache, leur douce et inaltérable patience, la gran-
« deur des dons qu'elles ont reçus, la dignité de leurs so-
« lennelles et muettes souffrances. »

« Le trône de Marie brillant, comme le disque de l'astre
« des nuits, jette sa douce lumière sur cette région de dou-
« leur et d'indicible attente ; les Anges, en voltigeant au-
« dessus de ce vaste royaume, y font scintiller leurs ailes
« d'argent ; enfin, ô la plus douce des consolations ! il
« reste le souvenir de cette face de Jésus qu'on ne voit
« pas, mais qu'on se rappelle si bien, qu'elle semble tou-
« jours présente devant les yeux. Oh ! quelle pureté dans
« cette liturgie de la souffrance sanctifiée ! ô monde, sé-
« jour bruyant de l'ennui et du péché, qui ne voudrait
« s'échapper comme une colombe, loin de tes périlleuses
« fatigues, de ton dangereux pèlerinage pour s'envoler
« avec joie vers la plus humble place de cette région si
« pure, si assurée, si sainte, où règnent la souffrance et
« l'amour sans partage. » (*Faber, Tout pour Jésus*, ch. IX.)

CHAPITRE VIII

Des joies du Purgatoire.

Trois sujets de joie pour ces âmes : premièrement, elles sont confirmées en grâce, sûres de leur salut, incapables de pécher désormais. — Seconde joie du Purgatoire, joie d'expiation ; les pénitents en ce monde trouvent leur bonheur à souffrir pour expier leurs fautes ; il en est de même, à plus forte raison, des âmes du Purgatoire, de plus elles voient que ces souffrances effacent leurs souillures et les rendent de plus en plus agréables à Dieu, et cela ajoute à leur bonheur. — Troisième joie du Purgatoire, joie de l'amour, la charité qui remplit le cœur de ces âmes leur rend tout facile. — Que le Purgatoire est un vrai martyre. — Conclusion de sainte Catherine de Gênes.

Les auteurs mystiques se sont placés à deux points de vue absolument opposés pour traiter du Purgatoire. Les uns, préoccupés surtout de retenir les pécheurs en les effrayant, ont insisté sur la rigueur des châtimens. Ils nous font des descriptions effroyables des brasiers dévorants où sont plongées ces âmes infortunées. Considéré à ce point de vue, le Purgatoire, c'est l'Enfer, moins le désespoir et l'éternité. Les autres, plus sensibles au côté moral, se sont surtout occupés des sentiments qui animent ces saintes âmes, au milieu de leurs terribles expiations. De ce point de vue, tout est lumière et rayonnement. On a pu s'en convaincre en lisant la page exquise que j'ai empruntée au P. Faber, pour terminer le chapitre précédent. Y a-t-il contradiction entre ces deux écoles ? non ; mais ce sont deux points de vue différents où l'on se place pour découvrir ces mystérieuses régions. Pour avoir une idée exacte de ce vaste royaume de l'expiation, il faut réunir

ces deux points de vue et en faire la synthèse ; c'est ce que je me propose ici. J'ai assez parlé des souffrances du Purgatoire, il est temps maintenant de dire un mot de ses joies.

Les joies du Purgatoire ! voilà un titre qui paraîtra bien extraordinaire. Je me rappelle, qu'ayant eu un jour la pensée de prêcher sur ce sujet, dans une communauté religieuse, et devant un auditoire qui me semblait capable de comprendre, j'obtins ce résultat d'étonner beaucoup, et de scandaliser presque les âmes à qui je m'adressais. Et cependant, il y a là autre chose qu'un paradoxe ou qu'un jeu d'esprit. Oui ! le séjour de la douleur et de l'expiation a ses joies ; joies austères, comme celles du prisonnier, mais qui, dégagées de tout élément sensible, n'en pénètrent que mieux jusqu'au fond même de l'âme. A tout considérer, je pense que les joies de ce monde n'approchent pas de ces joies, et que les âmes du Purgatoire, lorsqu'elles pensent à leurs amis de la terre, éprouvent pour eux plus de compassion que d'autres sentiments. Dante, errant avec Virgile dans les espaces sans limites, se sent ébloui à la vue d'un Ange qui traverse la mer et fait avancer une barque, toute chargée d'âmes qui se rendent au Purgatoire. Leur esquif glisse légèrement sur les flots, dont il effleure à peine la surface, tandis que les âmes, qui, depuis un instant, viennent de laisser derrière elles la vie, la mort et le jugement, chantent, avec un sentiment de joie mêlé de tristesse, le psaume de la délivrance, *In exitu Israel de Egypto*. C'est là de la poésie, dira-t-on ; oui, mais c'est en même temps de la Théologie et de la plus belle. Dante était théologien, en même temps que poète, ne l'oublions pas, et, dans sa grande épopée, il résume toutes les croyances de son époque, à propos de la vie future.

Entrons donc hardiment dans notre sujet. Je laisse de côté les joies accidentelles du Purgatoire, les secours que ces âmes reçoivent de leurs amis restés sur la terre, les abréviations quelquefois inespérées de peine, la miséricorde de Dieu qui trouve à s'exercer là comme partout, les visites de la très sainte Vierge et des anges protecteurs, tout cela sera traité ailleurs ; pour le moment, je veux parler des joies essentielles du Purgatoire, de ces joies qui sont de tous les instants, et pour toutes les âmes, même pour les plus délaissées, et j'en découvre trois : Les joies de la confirmation en grâce, les joies de l'expiation, les joies de l'amour.

Première joie : L'âme se sent confirmée en grâce et, par là-même, sûre de son salut éternel et dans l'heureuse impuissance de pécher désormais. L'incertitude du sort éternel, la facilité au péché, cette double infirmité de notre nature est une des plus lourdes croix de l'âme chrétienne. Quand, par une belle nuit étoilée, je lève les yeux vers cette voûte céleste, qui n'est, d'après le psalmiste que l'escabeau des pieds du Seigneur, et que je me dis : par delà les espaces sans limites, il y a le trône de Dieu, le séjour de N.-S. Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints ; là, j'ai ma place, qui m'a été assignée au jour de mon baptême ; là je dois un jour être éternellement heureux avec Dieu et ses Saints, alors l'âme s'élève, et le pauvre cœur se fond de désirs et d'amour ; mais voilà qu'au plus intime de ma conscience, j'ai entendu une voix qui disait : Peut-être ? Le Ciel est pour toi, c'est certain, mais peut-être que tu ne seras pas fidèle ; peut-être que tu ne persévereras pas, et celui-là seulement sera sauvé qui aura persévéré jusqu'à la fin. Oh ! alors, comme le cœur se resserre, et quelle amertume dans ce doute ! et si, après cela, je descends en moi-même et que je me con-

sidère avec mes défauts et mes fautes de chaque jour, avec ce penchant au mal qui est au fond du cœur de tout homme, alors je suis bien forcé de me dire que, si je suis sauvé, ce qui n'est pas sûr, ce ne sera que grâce à la très grande miséricorde de Dieu : et quand même mes rechutes continuelles dans le péché ne compromettraient pas mon salut éternel, quel plus grand supplice, pour une âme qui aime Jésus, que de traîner après soi le fardeau de ce corps de mort ! quelle fatigue de porter toujours au tribunal les mêmes fautes, de ne se relever que pour tomber et se relever encore, de prendre toujours des résolutions qu'on ne tient jamais, et de batailler des années entières pour se corriger d'un défaut de rien quelquefois ! Mais, patience ! voici venir le temps où le péché sera détruit ; plus de fautes, plus d'ingratitude, plus de trahisons ; et aussi plus de craintes pour l'avenir ! en ce monde les saints eux-mêmes doivent trembler ; des exemples terribles sont venus prouver que les plus hautes vertus, les plus glorieux privilèges ne mettent pas toujours à l'abri d'une chute finale, mais pour l'âme du Purgatoire, c'est fini, c'est bien fini ; quels qu'aient été dans sa vie passée sa tiédeur, ses fautes, ses crimes peut-être, la pénitence a tout réparé ; peut-être un dernier acte, un cri de suprême repentir, exhalé avec un dernier souffle, a été l'instrument du salut, n'importe ; désormais tout est sauvé ; l'arbre est tombé du bon côté, il y restera ; peut-être l'expiation sera bien longue et bien sévère, mais qu'importe ! tout prend fin de ce qui n'est pas éternel ; la peine finira, les flammes expiatrices s'éteindront, et alors commencera le jour sans fin de l'éternité bienheureuse. Mais, que dis-je ? les peines passeront ; elles passent ; chaque minute ajoutée à son expiation est une minute qui rapproche l'âme de sa récompense ; avec quelle sainte

impatience, mais aussi, avec quelle joie intime et profonde, cette âme prédestinée doit compter les années, les mois, les jours, les instants qui s'écoulent, et qui, en s'écoulant, la rapprochent de Dieu. Non, je ne crains pas de le dire, dans cet état d'une âme sainte, délivrée du péché avec ses honteuses misères, et sûre d'arriver au but final de ses désirs, il y a une large compensation à tous les supplices que j'ai décrits, et n'y eût-il que cela, je ne crains pas de le dire, avec le père Faber, je préférerais une des dernières places dans ce séjour de la sécurité, à toutes les joies trompeuses et incertaines de ce monde.

Mais comme on serait peut-être tenté de m'accuser d'exagération, je veux montrer que les âmes du Purgatoire qui parlent par expérience, sont du même sentiment que moi.

Un des faits les plus intéressants et les mieux prouvés de l'histoire de l'Église de Pologne, c'est ce qui arriva en 1070 à saint Stanislas, évêque de Cracovie. Boleslas, prince impie et cruel, était alors sur le trône et persécutait le saint par tous les moyens en son pouvoir ; il excita contre lui les héritiers d'un certain Pierre Milès, qui était mort depuis trois ans, en laissant une terre à l'église. Les héritiers bien sûrs d'être soutenus, intentèrent un procès au saint, et tous les témoins, s'étant trouvés subornés ou intimidés, le saint fut condamné à restituer la terre en litige ; alors, voyant que la justice des hommes lui faisait défaut, il en appela hardiment à la justice de Dieu, et promit de faire comparaître, comme témoin, celui qui reposait dans le tombeau depuis trois ans : sa parole fut accueillie naturellement avec des sarcasmes ou de grossières plaisanteries, mais après trois jours de jeûne et de supplications solennelles, l'évêque, s'étant rendu avec tout le clergé à la tombe de Pierre Milès, la fit ouvrir ; comme on s'y attendait, on ne trouva que des ossements tombant en poussière, et déjà les rires de l'incrédulité triomphante

s'élevaient de tous côtés, quand le saint commandant au mort, au nom de Celui qui est la résurrection et la vie, soudain ces ossements se raffermirent, se rapprochèrent, se couvrirent de chair, et aux regards stupéfaits de tout un peuple, on vit le mort, tenant le saint évêque par la main, paraître devant Boleslas, et certifier la vérité de la donation qu'il avait faite. C'est ainsi que l'iniquité, qui se croyait déjà sûre du succès, fut confondue : mais voici qui vient à notre sujet. Lorsque Pierre Milès eut fait sa déposition, saint Stanislas lui demanda lequel il préférerait de retourner au tombeau ou de vivre encore quelques années ; le ressuscité répondit : « A cause de mes nombreux péchés, je suis dans le Purgatoire où je souffre beaucoup ; cependant je préfère mourir de nouveau que de rester dans une vie si misérable et si périlleuse. »

= « Mais ne pourrais-tu pas faire pénitence de tes fautes et éviter ainsi de retomber dans les supplices dont je t'ai tiré. » — Cela est vrai, mais je pourrais aussi me perdre et me damner pour toujours ; j'aime donc beaucoup mieux achever ma peine, que de rentrer dans la vie, avec l'incertitude de plaire à Dieu ou d'y faire mon salut. La plus grande grâce que vous puissiez m'accorder, ô Père très saint, c'est de prier le Seigneur d'abréger mes supplices, et de me recevoir au plus tôt parmi ses élus. » — « Je le ferai, » répondit l'évêque. Alors, accompagné de tout son clergé, il reconduisit processionnellement le mort au sépulcre, celui-ci s'y recoucha aussitôt, et à l'instant ses os se détachèrent et retombèrent en poussière. On croit que le saint obtint promptement la délivrance de cette âme. Mais cet exemple est très remarquable, en ce qu'il montre une âme au Purgatoire après avoir fait l'essai de ses plus cruels supplices, préférer cet état si douloureux à l'incertitude où nous sommes, tant que nous restons en ce

monde. (*Vid. Bolland. vita sancti Stanislai, 7 maii.*)

J'ai dit en second lieu *les joies de l'expiation* :

Pour comprendre cela, il suffit d'avoir eu une fois dans sa vie un vrai repentir de ses fautes. N'est-il pas vrai qu'alors, le pécheur saintement irrité contre lui-même, prend à cœur les intérêts de la justice de Dieu, trop longtemps outragée ? alors le pénitent ne se contente pas de supporter chrétiennement ces peines de chaque jour, qui, dans la pensée de Dieu, doivent servir de supplément à la pénitence sacramentelle, trop souvent disproportionnée au nombre et à la gravité des fautes ; il se fait lui-même l'exécuteur des justices divines. Alors on voit apparaître les disciplines, les haïres, les cilices, toutes ces saintes inventions de la pénitence, qui ont étonné le monde plus que n'avaient fait les délicatesses et les raffinements du paganisme. Pour s'être permis des plaisirs défendus, le pécheur repentant se privera désormais des satisfactions les plus légitimes : il commandera à ses yeux de ne pas voir, à ses oreilles de ne pas entendre, à sa langue de garder un silence perpétuel : il se consumera dans les jeûnes et dans les veilles, il passera les jours au travail et les nuits à la prière ; et après tout cela, il se plaindra encore de n'avoir pas fait assez pour apaiser Dieu et satisfaire à sa justice. Si l'on était tenté de m'accuser d'exagération, je dirais : relisez la vie de tous les saints, qui tous, même les plus justes, se sont livrés aux saintes folies de la pénitence chrétienne. Relisez la vie des Pères du désert, ces héros de la pénitence. Voyez ce qui se fait autour de nous, à la Trappe, chez les Chartreux, au Carmel, dans tous les ordres religieux voués plus spécialement à l'expiation, et vous direz après si ce tableau est exagéré.

Eh bien ! il est un fait incontestable qui domine tous ces faits particuliers, c'est que ces saints pénitents ont trouvé

leur bonheur dans ces expiations. Comment cela peut-il se faire ? Comment l'homme naturellement porté à s'aimer lui-même, peut-il s'oublier au point de mettre sa joie à souffrir ? c'est le secret du cœur de l'homme, et un des plus beaux mystères de la vie chrétienne. Or, cet esprit de pénitence qui porte l'homme à se faire justice et à souffrir avec joie pour expier ses fautes, ce sentiment, disons mieux, ce besoin inné de se faire justice, en sorte que le coupable est malheureux jusqu'à ce qu'il ait expié sa faute, tandis que l'expiation, en le purifiant, le relève à ses propres yeux, tout cela existe dans le Purgatoire, à un degré bien supérieur à ce qui a jamais été dans les plus saints pénitents, pendant leur vie ; c'est ce qui explique comment ces saintes âmes, dévorées d'un désir brûlant d'expier leurs fautes, trouvent leur joie dans leurs supplices. Mais il faut laisser parler là-dessus sainte Catherine de Gênes, que l'on pourrait appeler avec raison le docteur des joies du Purgatoire, tant elle a reçu de lumières à cet égard.

« Dieu me découvre dans les âmes du Purgatoire deux opérations de sa grâce, dont il leur donne à elles-mêmes la vue.

« La première opération leur fait souffrir avec bonheur leurs peines ; elles les regardent comme une grande miséricorde de Dieu à leur égard, considérant d'un côté l'incompréhensible majesté de Dieu, et de l'autre l'audace de leurs offenses, et les châtiments qui leur étaient dus. Ces âmes souffrent donc leurs peines avec tant de joie que, pour rien au monde, elles ne voudraient qu'on leur en enlevât le moindre atome ; elles savent trop combien justement elles les ont méritées, et combien saintement elles sont ordonnées de Dieu, en sorte que, pour ce qui est de la volonté, loin de se plaindre de

« ce qu'elles souffrent, elles l'acceptent de la main de
 « Dieu, avec autant de bonheur que si elles étaient déjà
 « au Ciel.

« La seconde opération de la grâce dans les âmes est un
 « ineffable contentement qu'elles éprouvent, en se voyant
 « dans l'ordre de Dieu, et en considérant ce que son
 « amour et sa miséricorde font en elles. Dieu imprime en
 « un instant dans leur esprit la vue de ces deux opéra-
 « tions, et parce qu'elles sont en état de grâce, elles les
 « entendent et les comprennent chacune selon sa capacité.
 « Elles en éprouvent une grande joie qui ne diminue
 « jamais, mais qui va toujours croissant, à mesure qu'elles
 « approchent de Dieu. Et cependant, la joie en elles n'ôte
 « rien à la peine, et la peine n'ôte rien à la joie. » (*Traité
 du Purg.*, ch. XVI.)

C'est ainsi que les âmes du Purgatoire acceptent avec joie leurs supplices, pour satisfaire à la justice de Dieu, et ce qui les encourage encore plus à souffrir, c'est qu'elles voient s'opérer en elles, grâce à ces mystères de la souffrance, la transformation qui doit, en les purifiant de plus en plus, leur permettre de s'unir enfin à leur Dieu dans le Ciel.

« Lorsque l'âme, c'est encore sainte Catherine qui parle,
 « se trouve en chemin pour retourner à l'état de sa pre-
 « mière création, et qu'elle connaît que, pour y arriver,
 « elle doit entièrement se transformer en Dieu, il s'allume
 « en elle un tel désir de cette transformation que ce désir
 « même fait son principal Purgatoire. » (Chap. XI.)

« Je ne crois pas, dit encore la même sainte, qu'après
 « la félicité des Saints du Paradis, il puisse exister une
 « joie comparable à celle des âmes du Purgatoire ; une
 « incessante communication avec Dieu rend de jour en
 « jour leur joie plus vive, et cette communication de Dieu

« devient de plus en plus intime à mesure qu'elle consume,
« dans ces âmes, l'obstacle qu'elle y trouve.

« Cet obstacle n'est pas autre chose, en effet, que la
« rouille du péché ; comme le feu du Purgatoire va sans
« cesse la consumant, l'âme s'ouvre de plus en plus à la
« communication avec Dieu.

« J'explique ma pensée par une comparaison : exposez
« au soleil un cristal couvert d'un épais voile, il ne peut
« recevoir ses rayons ; la faute n'en est point au soleil qui
« ne cesse de briller, mais au voile qui intercepte ses
« rayons ; que cette enveloppe vienne peu à peu à se con-
« sumer, le cristal, successivement découvert, recevra de
« plus en plus les rayons du soleil, et quand l'obstacle
« aura entièrement disparu, le cristal sera tout entier
« pénétré par le soleil.

« Ainsi en est-il des âmes du Purgatoire ; la rouille du
« péché est le voile qui intercepte, pour elles, les rayons
« du vrai soleil qui est Dieu. Le feu va consumant cette
« rouille de jour en jour, et à mesure qu'elle est consu-
« mée, les âmes réfléchissent de plus en plus la lumière
« de leur vivant soleil ; leur joie augmente à mesure que
« la rouille diminue, et qu'elles sont plus exposées aux
« divins rayons. Ainsi la joie va toujours en augmentant,
« et la rouille toujours en diminuant, jusqu'à ce que le
« temps de l'épreuve soit accompli. Qu'on ne croie pas
« cependant que la peine diminue ; ce qui diminue uni-
« quement, c'est le temps de sa durée. Mais dans l'intime
« de leur volonté, ces âmes ne pourront jamais se résoudre
« à dire que ces peines soient des peines, tant elles sont
« heureuses de souffrir dans la disposition de Dieu, à
« laquelle leur volonté est unie par le lien de la plus pure
« charité. » (Ch. II.)

Non seulement les âmes du Purgatoire acceptent avec

joie leurs supplices, mais si la justice de Dieu le permettait, elles désireraient souffrir bien davantage encore pour hâter le moment de leur purification finale.

« Oh ! s'écrie sainte Catherine, s'il était au pouvoir des
 « âmes du Purgatoire de se purifier par la contrition de
 « toutes les taches qui les éloignent de Dieu, qu'elles
 « seraient bientôt pures, et qu'elles payeraient leurs dettes
 « en peu d'instant ! Voyant avec une souveraine clarté
 « ce que c'est que d'être éloignées de Dieu, leur fin et leur
 « amour, elles s'embraseraient d'un feu de contrition si
 « actif, qu'il consumerait en un instant toutes leurs
 « taches. » (Ch. XIII.)

Les joies de la pénitence ne sont pas, avec le bonheur de se sentir confirmé en grâce et sûr du salut, les seules joies du Purgatoire. Il en est d'autres encore dont le motif est plus relevé, et dont la jouissance est sans amertume. Je veux parler des *joies de l'amour*. L'amour rend tout facile et anéantit la souffrance, a dit un philosophe de l'antiquité ; rien de plus vrai ; c'est le mot de saint Augustin, *Ubi amatur, non laboratur, aut si laboratur, labor amatur*.

Malgré l'imperfection et la misère de notre pauvre cœur, nous comprenons déjà cela sur la terre. Qui n'a aimé, fût-ce une fois dans sa vie ? et qui, dans les joies d'un amour partagé, n'a rêvé de l'immolation et du sacrifice jusqu'à la mort ? quel prêtre, dans les joies de son nouveau sacerdoce, n'a envié le sort du martyr qui donne à Dieu le grand témoignage de l'amour, le témoignage du sang ? Souffrir pour expier, souffrir pour témoigner son amour, voilà, a dit le P. Lacordaire, qui s'y connaissait, les deux pôles de la vie chrétienne. Ce double sentiment se trouve dans le Purgatoire. J'ai dit les joies de l'expiation, il faut maintenant parler de ces joies de l'amour si

intimes et si pures ; mais pour dire ces choses, il faut la parole embrasée des saints ; voilà pourquoi, sentant trop bien mon impuissance, je vais revenir encore à sainte Catherine de Gênes.

« Je vois que ce Dieu d'amour, ce Dieu infiniment
« aimant, lance à l'âme certains rayons et certains éclairs
« embrasés, qui sont si pénétrants qu'ils anéantiraient
« l'âme elle-même, si cela était possible. Les âmes du
« Purgatoire éprouvent une joie si grande de se voir dans
« l'ordre de Dieu, qui accomplit en elles tout ce qui lui
« plaît et de la manière qu'il lui plaît, qu'aucune consi-
« dération capable d'augmenter leurs souffrances ne peut
« se présenter à leur esprit. Elles contemplent unique-
« ment l'opération de la bonté de Dieu, et cette ineffable
« miséricorde dont il use envers l'homme, en faisant du
« Purgatoire le chemin qui conduit à Lui. Quant à ce qui
« est de leur intérêt propre, peines ou biens, il leur est
« absolument impossible d'y arrêter leurs regards, car si
« elles le pouvaient, elles ne seraient pas dans la charité
« pure. » (Ch. I.)

« Les âmes du Purgatoire ont une volonté en tout con-
« forme à celle de Dieu ; aussi, Dieu, dans sa bonté, leur
« fait ressentir l'amour infini qu'il a pour elles ; ce qui
« fait que, du côté de la volonté, elles éprouvent un véri-
« table bonheur. » (Ch. V.)

Et cependant elles souffrent cruellement, et l'amour ne les empêche nullement de sentir leurs souffrances. Que dis-je ? l'amour qu'elles ont pour Dieu devient l'instrument même de leur plus vive souffrance, car l'âme possédée du désir de voir Dieu et de s'unir à Lui, souffre d'autant plus de ce retardement qu'elle aime davantage.

« Ainsi donc, dit sainte Catherine, le retard de son
« union avec Dieu, dont l'âme trouve en elle-même la

« cause, lui fait éprouver une peine intolérable. Ces per-
 « fections où elle doit atteindre, lui sont montrées à la
 « lumière de la grâce ; ne pouvant y atteindre, et sachant
 « cependant qu'elle est appelée à les posséder, elle demeure
 « livrée à une peine indicible qui n'a de comparable que
 « l'estime qu'elle fait de Dieu. Cette estime croît en elle
 « avec la connaissance de Dieu, et sa connaissance aug-
 « mente à mesure que l'âme se dépouille des restes du
 « péché, aussi la peine que lui cause le retard de son
 « union avec Dieu devient de plus en plus intolérable,
 « parce que l'âme en cet état est toute recueillie en Dieu
 « et que rien ne l'empêche plus de le connaître tel qu'il
 « est. » (Ch. XVII.)

L'âme est donc heureuse en cet état, mais heureuse
 comme le martyr sur son bûcher, heureuse d'un bonheur
 tout surnaturel, auquel le monde ne comprend rien, c'est
 encore la comparaison de sainte Catherine.

« De même qu'un martyr, qui se laisse tuer plutôt que
 « d'offenser Dieu, sent les tortures qui lui arrachent la
 « vie, mais les méprise par le zèle que la grâce lui com-
 « munique pour la gloire de Dieu, de même l'âme qui
 « connaît la disposition de Dieu à son égard, en a une
 « telle estime que tous les tourments intérieurs et exté-
 « rieurs qu'elle éprouve ne lui sont rien en comparaison,
 « quelque terribles qu'ils puissent être d'ailleurs ; et cela
 « parce que Dieu, qui met ces sentiments dans l'âme,
 « excède infiniment tout ce que les créatures sont capables
 « de sentir et même d'imaginer. Aussi, pour peu que Dieu
 « se révèle à une âme, il la tient tellement absorbée dans
 « la contemplation de sa Majesté que tout le reste n'est
 « rien. »

J'ai dit les joies du royaume de la douleur ; que conclure
 de tout ceci ? qu'il faut désormais vivre bien tranquille

sans se préoccuper des responsabilités de l'avenir ? ce serait étrangement méconnaître la pensée des saints, en particulier celle de sainte Catherine de Gênes. Je ne puis mieux conclure tout ce chapitre, qui n'est qu'un résumé de son célèbre traité du Purgatoire, qu'en transcrivant cette exhortation brûlante qu'elle adresse à tous les hommes du monde sur ce sujet.

« Il me prend envie de crier assez fort pour remplir
« d'épouvante tous les hommes qui sont sur la terre, et
« de leur dire : ô malheureux ! pourquoi vous laissez-vous
« aveugler par le monde, au point de ne pourvoir en rien
« à la grande et cruelle nécessité en laquelle vous vous
« trouverez au moment de la mort ?

« Quoi ! vous vous tenez tous à couvert, sous l'espé-
« rance de la miséricorde de Dieu que vous dites être si
« grande ; eh ! ne voyez-vous pas que c'est précisément
« cette immense bonté de Dieu qui vous jugera et qui vous
« condamnera. Misérables, qui agissez contre la volonté
« du meilleur des maîtres ! sa bonté devrait vous porter
« à vous soumettre à tous ses commandements, et non à
« lui désobéir, dans l'espérance du pardon, car la justice,
« sachez-le, aura infailliblement son cours, et il faut que,
« de manière ou d'autre, elle soit pleinement satisfaite.

« Ne vous rassurez pas non plus en disant : je me con-
« fesserai, je gagnerai une indulgence plénière, et par elle
« je serai en un instant purifié de mes péchés. Croyez que
« la contrition et la confession, nécessaires pour obtenir
« l'indulgence plénière, sont choses si difficiles à acquérir,
« que si vous connaissiez cette difficulté, vous trembleriez
« de peur, et loin de vous flatter d'avoir un jour cette
« précieuse disposition, vous vous tiendriez plutôt pour
« certain du contraire. » (Ch. xv.)

CHAPITRE IX

De la durée du Purgatoire

Double aspect sous lequel on peut la considérer. — De la durée du Purgatoire considérée en elle-même ; elle varie entre quelques heures et plusieurs siècles, mais ordinairement elle est très longue. — Exemples d'âmes condamnées jusqu'au jour du jugement. Raison de cette longueur. — De la durée du Purgatoire, considérée dans l'appréciation qu'en font les âmes. — Que le plus court instant passé dans le Purgatoire paraît sans proportion aucune avec le même espace de temps passé sur la terre. — Exemples à l'appui.

Pour terminer ce que j'ai à dire des peines du Purgatoire, il nous reste à traiter une question qui ne manque pas d'intérêt : combien de temps reste-t-on en Purgatoire ? La durée du Purgatoire peut être considérée sous un double aspect, en elle-même, ou dans l'estimation qu'en font les âmes. La durée du Purgatoire, considérée en elle-même, varie entre quelques heures et plusieurs siècles. On a des exemples, en bien petit nombre, de saintes âmes qui n'ont fait véritablement qu'y passer. Sainte Madeleine de Pazzi vit plusieurs religieuses de sa communauté monter au Ciel avant qu'on n'eût eu le temps de faire la cérémonie de leurs funérailles.

Sainte Thérèse dans sa vie (ch. XXXIV), rapporte qu'une de ses sœurs selon la chair lui apparut, huit jours après sa mort, au moment où la sainte venait de communier pour elle, et lui dit qu'elle était délivrée de ses peines et qu'elle se rendait au séjour de la gloire. J'ai cité d'autres exemples du même genre et je n'y reviens pas. Ce qu'il

faut savoir, c'est que ce sont là des exceptions en faveur des plus saintes âmes. D'ordinaire on reste dans le Purgatoire plusieurs années, quelquefois même plusieurs siècles. Aussi, par la bouche du pape Alexandre VII, l'Église a condamné la témérité de plusieurs théologiens qui enseignaient qu'au bout de dix ans, on pouvait abandonner les fondations en faveur des défunts, et de fait la pratique de l'Église est de célébrer indéfiniment les fondations perpétuelles; car, dit le cardinal Bellarmin, vouloir déterminer le temps précis qu'une âme demeure en Purgatoire, ce serait témérité, puisque la chose ne peut être connue sans une révélation spéciale de Dieu.

J'ai parlé de plusieurs siècles; à ceux qui seraient étonnés d'un semblable énoncé, je citerai le fait suivant qui est rapporté par le Père de Nieremberg. (*Trophæus Marianus*, lib. IV, ch. XXIX.)

Une jeune fille du royaume d'Aragon, qui vivait du temps de saint Dominique, l'ayant entendu prêcher la dévotion au Saint Rosaire, entra dans la confrérie; mais livrée, hélas! à toutes les vanités du siècle, elle ne tarda pas à oublier ses saints engagements. Deux jeunes gens, qui se la disputaient, s'étant battus en duel à son occasion, un d'eux fut tué, et les parents du mort pour se venger, surprenant la misérable fille dans la campagne, la tuèrent et précipitèrent son cadavre dans un puits.

Saint Dominique qui prêchait dans une autre ville, ayant appris, par révélation de la divine Mère, cette tragique aventure, accourut dès qu'il le put, et s'étant rendu au bord du puits où gisait le cadavre appela à haute voix : *Alexandra, Alexandra*; c'était le nom de l'infortunée; aussitôt à la voix du saint, la tête qui avait été séparée du tronc, se rapprocha, et la malheureuse sortit du puits, vivante, mais couverte de sang; elle se confessa avec les

larmes, et vécut encore deux jours, pour réciter un grand nombre de rosaires que le saint lui avait donnés comme pénitence.

Saint Dominique lui ayant demandé ce qui lui était arrivé après sa mort, elle déclara trois choses bien remarquables. La première qu'elle eût été infailliblement damnée, n'ayant pas eu le temps de se confesser à la mort, sans les mérites du Saint Rosaire, par lesquels elle obtint la grâce de la contrition parfaite; la seconde, qu'au moment où elle rendait l'âme, une troupe de démons hideux étaient venus la saisir, et qu'ils l'auraient emportée en enfer, si la très sainte Vierge ne l'avait arrachée de leurs mains; la troisième, qui revient à notre sujet, concerne la durée du Purgatoire, auquel elle avait été condamnée. Pour le meurtre dont elle était cause, elle devait faire deux cents ans de Purgatoire, et pour ses autres péchés, cinq cents ans; total, sept cents ans. On croit que saint Dominique obtint par ses prières une abréviation de peine.

Saint Vincent Ferrier avait une sœur, nommée Françoise, beaucoup trop adonnée à la mondanité; au moment de mourir, elle se confessa néanmoins avec le repentir le plus sincère; mais quelques jours après sa mort, comme son frère célébrait pour elle le divin sacrifice, elle lui apparut au milieu des flammes, et souffrant des maux intolérables.

« Je suis condamnée à ces supplices jusqu'au jour du dernier jugement, lui dit-elle, mais je serai grandement soulagée, peut-être même délivrée, si vous célébrez pour moi les trente messes de saint Grégoire. » Le saint s'empressa d'accéder à cette demande, et le trentième jour, sa sœur lui apparut entourée d'anges et montant au Ciel. (*Vie de saint Vincent Ferrier, Bayle, ch. XIII.*)

On lit dans la vie des premières religieuses de la Visitation, que la sœur Marie Denyse, qui s'était appelée dans le monde mademoiselle de Martignat, avait pour les âmes du Purgatoire la plus tendre dévotion ; son attrait surnaturel la portait surtout à recommander à Dieu ceux qui avaient été grands dans le monde, car elle connaissait par expérience les dangers de leur position. Or un prince, que l'on croit appartenir à la Maison de France, était mort en duel, lui apparut pour lui annoncer qu'il était sauvé, grâce à un acte de contrition parfaite qu'il avait formulé *in articulo mortis*, mais, en punition de sa vie et de sa mort coupables, il était condamné aux plus rigoureux châtimens du Purgatoire, jusqu'au jour du jugement. On ne saurait dire ce que la pauvre sœur, qui s'était offerte en victime pour ce malheureux, eut à souffrir, pendant plusieurs années à cause de lui. A la fin elle en mourut, mais auparavant, elle confia à sa supérieure que, pour le prix de tant d'expiations, elle avait obtenu pour ce prince une remise de peine de quelques heures et comme la supérieure paraissait étonnée d'un pareil résultat, qui lui semblait tout à fait disproportionné avec ce que la sœur avait souffert : « Ah ! ma mère, répliqua la sœur Marie Denyse, les heures du Purgatoire ne se comptent pas comme celles de la terre ; des années entières de tristesse, d'ennui, de pauvreté ou de maladie en ce monde ne sont rien en comparaison d'une heure de souffrances en Purgatoire ; c'est déjà beaucoup que la divine miséricorde nous ait permis d'exercer quelque influence sur elle. Je suis moins touchée d'ailleurs du lamentable état dans lequel j'ai vu languir cette âme, que de l'admirable retour de la grâce, qui a consommé l'œuvre de son salut. Ce moment béni me semble un excès de la bonté, de la douceur, de l'amour infini de Dieu. L'action dans laquelle il est mort méritait

l'Enfer ; un million d'âmes eussent trouvé leur perte, dans l'acte même où ce prince a trouvé son salut. Il ne recouvra sa connaissance que pour un instant, juste le temps de coopérer à ce précieux mouvement de la grâce, qui le mit en état de faire un acte sincère de contrition. Sans ce moment de grâce, l'âme du prince serait maintenant plongée au fond de l'Enfer, et depuis que le démon est démon, jamais peut-être il n'a été aussi trompé dans son attente qu'en perdant cette âme, car il était resté complètement étranger aux mouvements intérieurs de sa victime, pendant les quelques instants que Dieu lui accorda, après qu'il eût été blessé mortellement. »

En lisant ces choses, on ne sait vraiment ce qu'il faut admirer le plus des splendeurs de la miséricorde ou des sévérités de la justice ; cet exemple est un de ceux où l'une et l'autre s'exercent également pour la plus grande gloire du Seigneur.

La durée du Purgatoire est donc ordinairement très longue, bien que toujours proportionnée au nombre et à la gravité des fautes commises ; car, dit saint Augustin, celui qui a plus vieilli dans le péché, demeure plus longtemps à traverser ce fleuve du feu, et à proportion de la faute, la flamme accroît le châtiment. Plus la folle malice s'est emparée de l'âme, plus sera rude la sage peine à laquelle on satisfait. Là les paroles oiseuses, les vaines pensées et plusieurs péchés légers, qui ont sali la pureté de notre nature, seront brûlés et consumés. (*S. Augustin, Sermons.*)

Jusqu'ici j'ai considéré la durée du Purgatoire en elle-même ; il faut maintenant la considérer dans l'appréciation qu'en font les âmes ; nous y verrons avec terreur, le mot n'est pas trop fort, qu'une heure de Purgatoire paraît plus longue qu'un siècle à ces pauvres âmes, tant à cause de la grande impatience où elles sont de voir Dieu, qu'à cause

de l'extrême rigueur de leurs supplices. Laissons donc la parole aux intéressés ; aussi bien les témoignages ne manquent pas.

Voici d'abord une histoire curieuse que j'ai tirée des annales des Pères Capucins, tome III, année 1618 : Le P. Hippolyte de Scalvo, ayant été nommé Père Gardien et Maître des Novices d'une maison de son Ordre dans les Flandres, s'efforçait, par tous les moyens en son pouvoir, de développer dans les âmes dont il avait la charge, les vertus de leur saint état ; or, il arriva qu'un de ses novices, qui avait déjà fait de très grands progrès dans la vertu, vint à mourir en son absence, ce qui lui causa une grande douleur, car, aimant beaucoup ce jeune homme, il aurait voulu lui donner une dernière bénédiction. Le soir de la mort du défunt, étant de retour au noviciat, comme il faisait oraison dans le chœur après matines, il vit tout d'un coup paraître devant lui un fantôme tout enveloppé de flammes. « O Père très charitable, disait le novice avec de profonds gémissements, donnez-moi votre bénédiction ; hélas ! j'ai commis un manquement léger à la règle, manquement qui n'est pas même un péché en soi, et c'est à cause de cela seulement que je satisfais à la justice divine dans le Purgatoire ; mais la bonté du Sauveur m'autorise, par une faveur toute spéciale, à m'adresser à vous. Vous-même, imposez-moi la punition convenable, ce sera celle que je ferai. »

Le Père Gardien restait terrifié, en présence de cette apparition et de ces flammes ; à la fin, il répondit : « Autant que je le puis, mon fils, je vous absous et vous bénis ; et quant à la pénitence de votre faute, puisque vous m'assurez que je puis vous la marquer, vous resterez en Purgatoire, jusqu'à l'heure de prime » (*environ huit heures du matin*).

A ces mots le novice, comme pris de désespoir, se mit à courir par toute l'église en criant : « ô Père sans miséricorde, ô cœur impitoyable pour votre fils affligé ! eh quoi ! punir de la sorte une faute que pendant ma vie vous eussiez à peine jugée digne d'une légère discipline ! Vous ignorez donc l'atrocité des supplices du Purgatoire, ô pénitence sans charité ! » puis il disparut, la vision avait cessé.

Le pauvre Père Gardien, qui avait cru se montrer bien indulgent en limitant à quelques heures la pénitence demandée, sentait ses cheveux se dresser sur la tête de terreur et de regrets. Il aurait bien voulu revenir sur sa sentence, mais que faire ? Tout à coup une bonne pensée l'illumine ; il court à la cloche, réveille tous les frères et les réunit dans le chœur ; alors il leur expose ce qui vient de se passer et demande que l'on commence aussitôt l'office de prime, ce que l'on fit. Mais il garda toute la vie l'impression de cette terrible scène, et on l'entendit dire, plus d'une fois, que jusque-là il n'avait eu qu'une idée très imparfaite des supplices de l'autre vie, et qu'il n'aurait jamais pensé que quelques heures de Purgatoire formassent une expiation si épouvantable.

Voici encore un fait du même genre, à l'appui de la même vérité. Je l'ai pris dans Rossignoli, qui renvoie lui-même à un sermon de Joseph Hariolus : *de animabus Purgatorii*.

Deux religieux s'aimaient comme deux frères, et s'exaltaient l'un l'autre à mener la vie la plus sainte dans leur monastère. L'un d'eux ayant été attaqué d'une maladie mortelle, eut une vision, quelques heures avant de mourir. Son Ange lui apparut pour lui dire qu'il était sauvé, et qu'il resterait seulement en Purgatoire, jusqu'à ce qu'on eût célébré pour lui une seule messe. Aussitôt, tout joyeux, le mourant appelle son ami, et au nom de la tendre

charité qui les avait unis pendant la vie, il le conjure de ne pas le laisser languir loin du Ciel, et de célébrer, aussitôt qu'il aura expiré, cette bienheureuse messe, qui doit lui ouvrir les portes de la patrie.

Le bon religieux le lui promet en pleurant; le malade expire le lendemain matin, aussitôt, sans perdre un instant, son ami court à la sacristie, se revêt des ornements sacrés, et célèbre la messe de la délivrance, avec toute la dévotion dont il était capable.

Il venait à peine de déposer ses ornements que son ami défunt lui apparut tout rayonnant de gloire, mais avec un air de mécontentement encore empreint sur le visage. — « Cher frère, lui dit-il, qu'est devenue votre charité? avez-vous oublié votre promesse, ou n'avez-vous pas la foi? Vous mériteriez que Dieu vous traitât avec la même rigueur dont vous avez usé envers moi. » — « Comment cela? répond l'autre tout surpris. » — « Eh! ne m'avez-vous pas laissé plus d'une année au milieu du feu vengeur, sans que ni vous, ni aucun de mes frères prit la peine de dire pour moi une seule messe, alors qu'il vous était si facile de me délivrer, n'est-ce pas là un oubli bien cruel? » — « En vérité, vous me surprenez; aussitôt que vous eutes fermé les yeux, je courus m'acquitter de ma promesse, et je viens à peine de descendre de l'autel, il n'y a pas encore une heure que vous avez quitté la terre, vos funérailles ne sont pas encore faites, mais voulez-vous vous en assurer par vous-même, venez avec moi; votre cadavre est encore chaud. »

Alors le défunt s'éveillant comme d'un profond sommeil : — « Quelles sont donc épouvantables les souffrances du Purgatoire, puisqu'une heure y paraît plus longue qu'une année! Béni soit Dieu qui a abrégé l'épreuve! je vous remercie de votre charitable empressement, ô frère bien-

aimé; je vole au Ciel, où je prierai Dieu qu'il nous réunisse un jour dans le bonheur de la gloire comme nous l'avons été sur la terre. »

On voit par là combien sont insensés ceux qui ne se préoccupent pas de faire pénitence pendant la vie, remettant au Purgatoire d'acquitter les dettes du passé. L'empereur Maurice fut plus sage. On raconte de lui dans l'histoire ecclésiastique, qu'ayant commis plusieurs fautes graves sur le trône, Dieu lui envoya un ange pour lui demander lequel des deux il préférerait : d'être châtié en ce monde ou en l'autre : « Ah! Seigneur, répondit l'empereur, éclairé par la foi, punissez-moi en ce monde! » Sa pieuse prière fut exaucée. A quelque temps de là, un de ses généraux, nommé Phocas, s'étant emparé de l'Empire, se fit amener Maurice dans le cirque; là il le fit coucher par terre, et lui ayant mis le pied sur la gorge, devant tout le peuple de Constantinople, il fit égorger sous ses yeux tous ses enfants, et le fit tuer à la fin, et pendant cette sanglante tragédie, l'empereur pénitent ne cessait de répéter ce verset du Psalmiste : *Justus es, Domine, et judicia tua æquitas.*

Le religieux dont je vais parler ne fut pas si prudent; aussi il eut lieu de s'en repentir bien amèrement. J'ai tiré cette histoire des annales des frères Mineurs, à l'année 1185.

Il s'agit d'un religieux franciscain, qui souffrait depuis longtemps d'une douloureuse maladie; à la fin, la patience lui échappa, et il se prit à désirer la mort afin d'être délivré de ses maux. Alors, son Ange lui fut envoyé pour lui proposer de choisir. — « Puisque vous êtes fatigué de souffrir en cette vie, Dieu a résolu d'exaucer votre prière; choisissez de sortir immédiatement de ce monde et de subir trois jours de Purgatoire, ou de vivre encore un an

dans vos souffrances et alors vous irez directement au Ciel. » Le choix fut bientôt fait : — « J'aime mieux mourir tout de suite, répondit le pauvre religieux, au risque de souffrir au Purgatoire non pas seulement trois jours, mais tant qu'il plaira à Dieu. Ma vie présente est une mort continuelle, et je ne pense pas que je puisse jamais éprouver rien de pareil. » — « Eh bien ! il sera fait comme vous le souhaitez, vous allez mourir aujourd'hui, préparez-vous donc à recevoir au plus tôt les derniers sacrements. » — Le malade appela aussitôt ses frères de religion, raconta la vision, reçut les derniers sacrements et expira.

Au bout d'un jour, son ange vint le visiter dans le Purgatoire : — « Eh bien ! que vous semble de l'épreuve que vous avez choisie, la préférez-vous encore aux souffrances de la terre ? » — « Oh ! combien j'ai été aveugle, répondit l'âme, mais vous, vous avez été bien cruel ; vous me parliez de trois jours, et voici plusieurs siècles que je suis dans les flammes ! oh ! quelles sont les longues années dont je vois se dérouler devant moi l'interminable série ! et encore, rien ne m'annonce ma délivrance prochaine ! » — « Est-ce ainsi qu'une âme infortunée peut tomber dans l'erreur ? Eh quoi ? vous vous lamentez de la sorte, et vous m'accusez de vous avoir trompé ! mais, il n'y a pas encore vingt-quatre heures que vous êtes mort ! ce n'est pas le temps, c'est la rigueur de la peine qui vous trompe ; un instant vous paraît une année, une heure vous semble un siècle : mais je vous l'affirme, il n'y a pas encore un jour que vous souffrez, et votre corps n'a pas reçu la sépulture ; c'est pourquoi, si vous vous repentez de votre choix, Dieu vous permet de retourner sur la terre, afin d'y subir l'année de maladie qui vous était destinée. » — « Oh ! oui, je préfère ce parti, je le demande en grâce. L'expérience a

bien changé mes idées. Plutôt deux, trois, dix années de maladies affreuses qu'une seule heure dans ce séjour d'inexprimables angoisses. »

Alors à la vue de toute la communauté stupéfaite, l'âme rentra dans le corps qu'elle avait quitté, et le défunt ressuscita. Dès qu'il put parler, il raconta tout ce qui lui était arrivé, en exhortant ses frères à faire une rigoureuse pénitence de leurs moindres fautes, afin d'éviter la rigueur des expiations de l'autre vie. Pendant l'année qu'il vécut, il supporta avec patience les douleurs les plus aiguës, qui ne lui paraissaient plus rien ; puis au bout de l'année, il mourut, et on a lieu de croire qu'il alla au ciel tout droit, selon la promesse qui lui en avait été faite.

Ce trait rappelle le mot connu de saint Augustin : un seul jour de Purgatoire peut être comparé à mille ans de supplices sur la terre, car le feu qui dévore les âmes y est plus insupportable que tout ce que l'on peut endurer ici-bas.

On voit d'après ces exemples : premièrement que la durée du Purgatoire est d'ordinaire assez longue, et en second lieu, que le moindre instant passé en ce lieu de souffrance y paraît sans proportion aucune avec le même temps passé sur la terre. Ces deux vérités, qui se complètent l'une l'autre, doivent nous remplir d'une sainte terreur pour nous-mêmes, et nous inspirer la plus ardente compassion pour les pauvres âmes que nous oublions trop vite, au milieu de ces feux vengeurs. Un jour, dans l'éternité, nous verrons avec surprise combien nous avons été cruellement flatteurs envers nos parents et nos amis défunts, en les canonisant trop vite, et en cessant ainsi de prier pour eux. « C'est là, dit le P. Faber, une exagération égoïste, car ce n'est autre chose qu'un prétexte « pour se consoler et se décharger du soin de prier pour

« ses chers défunts ; » et pendant ce temps, l'infortuné que l'on va prônant partout comme étant mort en odeur de sainteté, souffre des tourments indicibles, sans que la rosée d'aucune prière vienne rafraîchir et tempérer les flammes qui le dévorent.

Connaissions mieux et l'extrême sainteté de Dieu, qui ne peut souffrir aucune tache dans les siens, et la profonde corruption du cœur de l'homme, qui, ne cessant pendant la vie d'accumuler les souillures, arrive au Tribunal du souverain Juge avec une somme de fautes dont le total épouvante l'imagination.

CHAPITRE X

Rapports des âmes du Purgatoire avec Dieu.

Que le Purgatoire manifeste admirablement toutes les perfections de Dieu, et particulièrement sa sainteté, sa sagesse et sa bonté. — Comment la miséricorde trouve place dans le Purgatoire sans léser la justice. — De la justice distributive dans le Purgatoire. — Si Dieu accepte nécessairement les suffrages qu'on lui adresse pour un défunt particulier ; opinions diverses des théologiens et exemples à l'appui. — De l'amour que Dieu porte aux pauvres âmes du Purgatoire et du désir qu'il a qu'on les soulage.

Nous voici arrivés à un autre point de vue sous lequel il nous faut considérer le Purgatoire. Jusqu'à présent, j'ai parlé du lieu des expiations comme s'il était isolé, et qu'il n'y eût que lui dans le monde surnaturel ; il n'en est pas ainsi en réalité. En vertu de la communion des saints, l'Église souffrante du Purgatoire est en rapports continuels avec l'Église triomphante du Ciel, avec l'Église militante de la terre, nous étudierons ces relations, mais auparavant il faut parler des rapports qui existent entre les âmes du Purgatoire et Dieu, entre le juge qui condamne et le coupable qui subit la peine, entre le père qui tend les bras à son fils exilé, s'apprêtant à le couronner, dès qu'il en sera digne, et l'âme tout embrasée d'amour, qui hâte de ses vœux le moment où il lui sera donné d'entrer dans la maison paternelle. Ce sera l'objet du présent chapitre.

Un premier point dont l'évidence éclate, pour peu que l'on ait suivi ce que j'ai dit dans les chapitres précédents, c'est que le Purgatoire manifeste admirablement toutes les perfections de Dieu. Le psalmiste a chanté que les cieux

racontent la gloire de Dieu ; on peut en dire autant de ces sombres cachots, d'où semblerait devoir ne s'exhaler que des plaintes et des gémissements. Dieu y recueille une ample moisson de gloire, et s'y découvre à nos regards distraits sous un aspect bien digne de fixer l'attention, et d'attirer les cœurs. Nulle part peut-être, excepté dans le Ciel où il récompense ses élus, Dieu ne se révèle aussi grand, aussi puissant, aussi terrible, aussi Dieu. Mais parmi toutes les perfections de Dieu, qui trouvent leur manifestation dans les flammes du Purgatoire, il en est trois surtout qui s'y révèlent d'une manière toute spéciale ; je veux parler de sa *sainteté*, de sa *sagesse* et de sa *bonté*.

Que le Purgatoire manifeste la *sainteté infinie* de Dieu, c'est ce dont personne ne saurait douter sérieusement. Voilà des âmes saintes, qui sont sorties de la vie dans l'exercice de la charité ; ce sont des prédestinés à la gloire, de futurs citoyens du Ciel ; ces âmes sont l'objet des complaisances de l'adorable Trinité ; ce sont des âmes de choix qui, après bien des combats, sont arrivées au but pour lequel le Père les avait créées et mises au monde ; quand le Fils de Dieu abaisse sur elle ses regards, il les voit toutes resplendissantes de son sang divin qui les a lavées dans la pénitence ; le Saint-Esprit contemple avec complaisance ses fidèles épouses qui ont correspondu à sa grâce ; et cependant, parce que, dans les jours de leur pèlerinage, ces âmes ont contracté quelques légères souillures, parce qu'en cheminant dans les rudes sentiers de la vie, leurs pieds se sont salis au contact de la poussière du chemin, Dieu les rejette impitoyablement loin de Lui ; ces saints, ces prédestinés, ces rachetés par le sang du Christ, il les condamne à d'ineffables tortures, jusqu'à ce qu'ils soient devenus dignes de paraître sans tache à ses yeux. Peut-être ils

ont fait de grandes choses pour la gloire de Dieu : ce sont de saints prêtres qui l'ont fait connaître et aimer dans le monde ; ce sont des religieux qui ont tout quitté pour Lui, et qui se sont imposé de plus une vie de souffrances et de sacrifices ; ce sont des apôtres qui ont porté son nom aux extrémités du monde ; n'importe, dès qu'ils ont une souillure, une seule souillure, Dieu oublie, pour le moment, toutes leurs œuvres, tous leurs sacrifices ; il a l'éternité pour les récompenser, mais d'abord il faut qu'ils se purifient.

Il me semble qu'entre les âmes du Purgatoire et Dieu, il doit se passer quelque chose d'analogue à la grande scène du Calvaire ; Jésus-Christ était le fils bien-aimé du Père, la splendeur de sa gloire, l'objet de ses éternelles complaisances ; cependant à peine il a pris sur Lui la ressemblance du péché, il semble que Dieu ne le connaît plus que pour le frapper. Accumulez toutes les ignominies de la passion, les soufflets, les crachats, les dérisions ; apportez la robe blanche d'Hérode, et le manteau de pourpre du prétoire, et les fouets de la flagellation, et la couronne d'épines, et la croix, instrument du dernier supplice. Pas de pitié pour cet homme qui s'est fait la rançon des péchés du monde. La terre tremble, les rochers se fendent, le soleil s'éclipse, en présence d'un pareil crime, mais Dieu reste impassible, dans le silence de son éternité, comptant tous les coups, toutes les douleurs, toutes les ignominies, afin que rien n'y manque. Rien ne l'émeut, rien ne l'attendrit, pas même ce cri déchirant de la victime : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné !* Il faut que tout soit consommé et que la justice ait son cours ; alors seulement il se souviendra qu'il est Père.

Eh bien ! revenons maintenant aux âmes du Purgatoire ; entre elles et Dieu je vois la même situation. Elles, aussi,

sont les filles chéries de Dieu, mais parce qu'elles ont sur elles les marques du péché, Dieu ne les connaît plus, au moins pour un temps. Que les feux vengeurs s'allument, que tous les supplices, que toutes les expiations s'accablent sur cette âme ; Dieu assistera impassible à ses tortures ; bien plus, il s'en réjouira parce que sa justice sera satisfaite. Inutile de crier vers le ciel, le ciel est fermé ; la sainteté et la justice de Dieu l'exigent également. Il faut que tout soit consommé, que le péché soit détruit ; alors seulement il se souviendra qu'il est Père.

La B. Marguerite-Marie avait éprouvé en elle-même ces rigueurs de la sainteté de Dieu. Voici ce qu'elle en dit : « Les tourments que la sainteté d'amour imprime en moi comme un échantillon de ce que souffrent les âmes du Purgatoire sont insupportables. » Et dans un autre passage : « Je ne me souviens pas d'avoir passé une pareille année pour le regard de la souffrance. Rien ne me fait plus souffrir que cette sainteté de Dieu. Le sacré cœur donne souvent sa chétive victime aux âmes du Purgatoire pour les aider à satisfaire à la divine justice, c'est dans ce temps que je souffre une peine à peu près comme la leur, ne trouvant de repos ni jour ni nuit. » (*Vie de la Bienheureuse.*)

Nous pouvons encore à ce sujet nous inspirer des beaux enseignements de sainte Catherine de Gênes ; voici comment elle parle de ce martyr que la sainteté de Dieu fait endurer aux âmes du Purgatoire :

« La cause de toute peine est le péché ou originel ou actuel, car Dieu a créé l'âme pure, simple, nette de toute tache et avec un certain instinct qui la porte vers Lui comme vers sa fin béatifique.

« Le péché originel qui souille l'âme dès qu'elle est créée, l'éloigne de ce bienheureux instinct. Le péché

« actuel, venant se joindre au péché originel, l'en éloigne
 « encore davantage ; et plus cet éloignement augmente,
 « plus l'âme devient mauvaise, parce que le cœur de Dieu
 « se retire d'elle de plus en plus.

« Or. comme tous les degrés de bonté qui peuvent se
 « trouver dans les êtres n'existent que par la participation
 « de Dieu qui se communique à ses créatures, comme il
 « lui plaît, et selon l'ordre qu'il a établi, sans y manquer
 « jamais, il en résulte que lorsqu'une âme retourne à
 « la pureté et à la netteté de sa première création, cet ins-
 « tinct qui la portait vers Dieu, comme vers son terme
 « béatifique, se réveille en elle aussitôt, croissant à tout
 « moment, il agit sur elle avec une effrayante impétuosité,
 « et le feu de charité qui la brûle, lui imprime un si irrésistible élan vers sa fin dernière, qu'elle regarde comme
 « un intolérable supplice de sentir en soi un obstacle qui
 « arrête son élan vers Dieu, et plus elle reçoit de lumière,
 « plus sa souffrance est extrême.

« La tache ou la coulpe du péché n'existant pas dans
 « les âmes du Purgatoire, il n'y a plus d'autre obstacle à
 « leur union avec Dieu que les restes du péché dont elles
 « doivent se purifier. Cet obstacle, qu'elles sentent en
 « elles, leur cause le tourment que je viens de dire, et
 « retarde le moment où l'instinct, qui les porte vers Dieu
 « comme vers leur souveraine béatitude, recevra sa pleine
 « perfection. Elles voient avec certitude ce qu'est devant
 « Dieu le plus petit empêchement causé par les restes du
 « péché, et que c'est par nécessité de justice qu'il retarde
 « le plein rassasiement de leur instinct béatifique.

« De cette vue naît en elles un feu d'une ardeur extrême
 « et semblable à celui de l'Enfer, sauf la coulpe du pé-
 « ché. » (*Op. citato*, chap. III.)

Le Purgatoire manifeste non moins admirablement la

sagesse et la bonté de Dieu, et c'est ce que n'ont pas voulu comprendre les protestants, qui ont ainsi méconnu la beauté du plan rédempteur et brisé l'harmonie des perfections divines. Dieu ne peut souffrir en sa présence rien de souillé ; sa sainteté s'y oppose absolument, nous venons de le voir ; cependant ces malheureux sont morts en état de grâce, dans l'exercice actuel de l'amour et du repentir ; impossible de les condamner aux haines et aux désespoirs éternels de l'Enfer.

Le séjour de la gloire et les portes de l'abîme leur sont donc également fermés ; qu'en fera Dieu ? Il créera un lieu intermédiaire entre le Ciel et l'Enfer, un séjour destiné aux expiations temporaires, où l'amour trouvera sa place, sans que la justice et la sainteté y perdent rien. Oui, c'est l'amour, et l'amour le plus tendre qui a créé le purgatoire. « Pour bien comprendre ceci, dit encore sainte Catherine de Gênes, il faut savoir que ce qui se passe d'ordinaire pour perfection aux yeux des hommes, est défaut aux yeux de Dieu, car toutes les choses que l'homme fait et qui, selon sa manière de voir, lui semblent parfaites, impriment cependant en lui des taches et des souillures lorsqu'il ne reconnaît pas que la perfection dans ce qu'il fait est un pur don de Dieu. » (*Op. citato*, ch. XII.)

Vu la corruption du cœur de l'homme, le Purgatoire était donc le seul moyen qui restât à Dieu pour nous sauver ; car quel est celui d'entre nous qui pourrait se promettre d'arriver sans souillures au tribunal du souverain Juge ? Sans le Purgatoire, il fallait ou que la justice de Dieu laissât le péché impuni, ce qui répugne à l'essence divine, ou que la presque universalité des âmes fût privée à jamais de la vue de Dieu ; mais grâce à cette admirable invention du Purgatoire, les faibles, les lâches, les pé-

cheurs comme moi peuvent encore aspirer aux joies de la vision béatifique ; c'est là, selon l'ingénieuse pensée du P. Faber, comme un huitième sacrement du feu, qui sauve les âmes à qui n'ont pas suffi les sept sacrements de l'Église militante. Ainsi aucune des perfections divines n'est lésée ; la miséricorde et la vérité se rencontrent dans ce séjour de la souffrance, la justice et la paix s'y embrassent et s'y donnent la main ; tout est dans l'ordre ; le péché est expié, les bonnes œuvres sont récompensées, et l'homme est sauvé !

C'est ce que comprennent bien les âmes du Purgatoire ; aussi, au lieu des cris de rage et de désespoir qui s'élèvent à chaque instant de l'abîme infernal, ce sont, comme nous l'avons vu, des chants d'amour, des hymnes d'actions de grâce qui montent du Purgatoire jusqu'au trône de Dieu. Les saints, à leur tour, éclairés d'une lumière plus haute, ne tarissent pas quand ils exaltent les miséricordes de Dieu sur les âmes du Purgatoire. Nous avons entendu sainte Madeleine de Pazzi, s'écrier : Heureuses peines ! Sainte Catherine de Gênes aurait voulu rester dans le Purgatoire jusqu'à la fin des temps pour y glorifier Dieu. Plusieurs saints ont formé ce vœu héroïque, ce qui nous montre la merveilleuse estime qu'ils faisaient de cette admirable invention de la miséricorde divine.

Mais comment, dira-t-on, la miséricorde peut-elle s'exercer dans le Purgatoire, puisqu'il est certain que Dieu s'est lié les mains à l'égard de ces pauvres âmes et que la justice seule doit avoir son cours ? Cela est vrai ; mais telle est l'harmonie des perfections divines que jamais l'une ne nuit à l'autre ; la justice est pleinement satisfaite dans le Purgatoire, et cependant la miséricorde trouve le moyen de s'y exercer ; Dieu qui est *amour*, fait pénétrer dans ces sombres cachots quelques rayons de son immense charité.

Vous demandez comment cela peut se faire sans léser la justice ? Voici quatre canaux par où la divine miséricorde se répand continuellement sur ces pauvres âmes.

Premièrement, c'est presque toujours en vertu d'un décret de la miséricorde, et d'une miséricorde toute spéciale que nous sommes envoyés en Purgatoire. Quel est celui d'entre nous qui n'a mérité l'Enfer au moins une fois dans sa vie ? Nous sommes à cette heure, bien tranquilles dans nos maisons, nous parcourons en liberté les rues de nos grandes villes, nous respirons l'air pur des campagnes, en un mot, nous jouissons de notre mieux des agréments de la vie ; c'est bien ; je ne veux pas troubler votre quiétude ; mais au lieu d'être ici, pourquoi n'êtes-vous pas là-bas à vous tordre dans les angoisses d'un désespoir éternel ? Si Dieu vous avait appelé à telle ou telle heure que vous connaissez bien, où seriez-vous maintenant ? n'y a-t-il pas à cette heure dans l'Enfer des âmes moins coupables que vous ? Mais il y a plus ; j'admets que vous ayez gardé votre innocence baptismale, que vous ne vous soyez jamais souillé d'aucun péché mortel ; qui vous promet la persévérance ? de plus forts, de plus saints que vous ne sont-ils pas tombés misérablement à la fin ? Si donc par la grâce de la persévérance finale, vous arrivez un jour au Purgatoire, ce sera encore un don de la miséricorde. Mais le cas de l'innocence conservée est presque chimérique ; la plus grande partie des âmes tombent plus ou moins souvent dans le péché mortel et se rendent ainsi dignes de l'Enfer ; après une vie de tiédeur et de négligences, de chutes et de rechutes dans le péché, une dernière confession bien faite couvre tout, purifie tout ; ces âmes sont sauvées ; il leur reste, il est vrai, de longues et terribles expiations dans le Purgatoire, mais de bonne foi, ont-elles le droit de s'en

plaindre, alors que des centaines de fois elles ont mérité l'enfer ?

Et que dire de ceux qui ne sont sauvés qu'au dernier moment par un acte de contrition parfaite ? Ces âmes ont vécu toute leur vie peut-être dans l'illusion, accumulant les confessions nulles, les communions sacrilèges ; leur dernière confession n'a pas été meilleure ; les voilà perdues ; déjà le démon tressaille de joie et s'apprête à saisir sa victime. Tout à coup, en vertu d'une grâce toute gratuite et bien imméritée, la lumière se fait dans cette âme ; sur le seuil de l'Éternité, au milieu des affres de l'agonie, elle voit sa position ; un cri de suprême repentir, un acte de contrition parfaite monte vers le Ciel ; c'en est fait ; le pécheur est pardonné ; justiciable de l'Enfer, il ne lui reste plus que les expiations temporaires du Purgatoire. J'ai cité plusieurs faits de ce genre.

Qui nous dira les mystères de la mort, et ce qui se passe à cette heure entre Dieu et l'âme !

Le Père de Ravignan pensait que, dans nos jours troublés, alors que tant d'âmes sont éloignées de la religion par des préjugés presque invincibles, un grand nombre étaient sauvées de la sorte par l'intervention directe de la divine miséricorde, agissant elle-même sur ces âmes, au dernier moment. Après cela, ces âmes auront à subir un rude Purgatoire, mais qu'importe ! l'Éternité est à elles !

Prolongez leur supplice jusqu'à la fin des temps ; croyez-vous qu'elles s'en plaindront ? Ah ! quelle hymne de reconnaissance j'entends monter sans cesse des profondeurs de l'abîme ; c'est l'hymne de la délivrance, c'est le chant des rachetés de la dernière heure. Représentez-vous la joie du criminel condamné à mort à qui l'on vient annoncer sur l'échafaud que la peine est commuée en quelques années de prison. C'est l'image, mais l'image

bien affaiblie de la joie de ces âmes coupables, alors que, paraissant au tribunal de Dieu, elles s'entendent condamner aux expiations du Purgatoire.

En second lieu, la miséricorde divine se manifeste encore dans le Purgatoire dans l'application même de la peine. Quelque terribles, en effet, que soient les supplices du Purgatoire, comme on a pu s'en convaincre en lisant ce qui précède, il faut bien avouer, néanmoins, qu'ils sont bien inférieurs à ce que mérite le péché. Toute offense à Dieu, si légère qu'elle soit, s'adressant à une Majesté infinie, comporte une expiation infinie. Quand on considère le péché sous ce point de vue, on est bien forcé de s'avouer, avec sainte Catherine de Gênes, que la miséricorde a sa place jusqu'en Enfer : « L'homme mort en état
« de péché mortel mérite, dit-elle, une peine infinie, et
« quant à l'intensité et quand à la durée ; mais la douce
« bonté de Dieu ne l'a rendue infinie que pour la durée,
« et a donné des limites à son intensité. Si Dieu n'eût
« écouté que sa justice seule, il eût pu infliger aux dam-
« nés des peines plus grandes que celles qu'il leur a fait
« subir.

« Il en est de même, à plus forte raison, des âmes du
« Purgatoire, qui s'étant trouvées à la mort, avec une
« vraie contrition de leurs fautes, n'ont plus en elles la
« coulpe du péché, et n'emportent en l'autre monde que
« la peine ; cette peine est limitée et quant au temps et
« quant à l'intensité, en sorte que les âmes du Purgatoire
« souffrent moins qu'elles ne le méritent en réalité. »
(*Oper. citato*, cap. IV.)

En troisième lieu, la miséricorde trouve encore à se manifester dans le Purgatoire, en ce que Dieu abrège souvent la durée de la peine, sans léser en rien cependant les droits de sa justice.

Voici comment : Par rapport à l'éternité, le temps n'est rien ; en soi, ce n'est qu'une relation d'actes qui s'enchaînent aux autres. En multipliant les actes de l'âme, Dieu peut lui donner en un instant la sensation de plusieurs siècles, et c'est vraisemblablement ainsi que ceux qui mourront aux derniers jours du monde expieront en quelques minutes toutes leurs fautes. Il est bien vrai que toutes les sensations douloureuses se trouvant ainsi accumulées en un très petit espace de temps, l'intensité du châtement croît dans une proportion effrayante ; la justice garde donc tous ses droits, mais la miséricorde y gagne néanmoins, car l'âme est mise plus tôt en possession de la gloire qui l'attend.

D'après les révélations que j'ai citées précédemment, et un grand nombre d'autres que j'ai passées sous silence, il semble que cette abréviation de peine est surtout accordée aux prières de la très sainte Vierge, en faveur de ses dévots serviteurs ; et c'est peut-être ainsi qu'il faut entendre le fameux privilège de la bulle Sabbatine dont je parlerai plus bas à propos des indulgences.

Que si Dieu n'use pas plus souvent de ce moyen de miséricorde pour réduire la durée du Purgatoire, c'est, dit le Père de Munford, à cause de nous, qui, tout charnels et peu spirituels que nous sommes pour la plupart, aurions de la peine à comprendre comment, en quelques instants, Dieu peut faire souffrir à une âme la peine de plusieurs années.

C'est donc pour nous inspirer plus de crainte de sa justice et nous engager plus efficacement à éviter le péché, qu'il n'abrège pas d'ordinaire la durée des peines du Purgatoire, mais quand il le fait, c'est une grande miséricorde dont il use envers ces pauvres âmes.

Enfin la miséricorde se manifeste en *quatrième lieu* dans

le Purgatoire, quand Dieu permet à une âme d'en sortir pour faire connaître sa position et réclamer les suffrages des vivants. Depuis que le Purgatoire existe, on compte par milliers les âmes qui ont vu ainsi abrégé leurs peines; certes, c'est une grande miséricorde de Dieu de suspendre ainsi les lois de la nature pour permettre à un défunt de venir se recommander aux prières de ses amis de la terre. Dieu ne fait pas ce miracle pour tous, car alors ce ne serait plus un miracle, mais on peut dire néanmoins que ces apparitions de quelques âmes servent à toutes, parce qu'elles tendent à ranimer notre foi au Purgatoire, à nous réveiller de notre apathie et de notre égoïsme, d'autant plus qu'en ces matières, il est facile de conclure du particulier au général, et les rigueurs de la justice divine sur quelques âmes, prises dans toutes les situations, apprennent aux hommes à veiller sur eux-mêmes, et à prier avec plus de ferveur pour tous les défunts.

C'est ainsi que ce qui, en soi, n'est qu'un privilège accordé à quelques âmes, n'en sert pas moins à toutes dans les desseins de l'éternelle miséricorde.

Mais en voilà assez sur ce sujet, il faut dire maintenant quelques mots de la justice de Dieu dans le Purgatoire. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit des sévérités de la justice, mais une question bien intéressante se présente ici, c'est de savoir si Dieu se croit tenu en justice d'appliquer à un défunt les suffrages que l'on fait spécialement pour lui. Sur ce point les théologiens sont partagés; les docteurs scholastiques inclinent assez à croire que Dieu s'est réservé la plus grande liberté à cet égard. Il est certain, au moins pour les indulgences, que les Souverains Pontifes de l'Église n'ayant plus juridiction sur les âmes du Purgatoire, ces indulgences ne leur sont pas appliquées, comme aux vivants, par mode d'absolution, mais seule-

ment par mode d'impétration, ce qui revient à dire que l'Église au lieu de remettre directement telle ou telle partie de la peine due au péché, se contente de prier Dieu d'accepter cette indulgence et de l'appliquer lui-même dans la proportion qui convient à sa justice. D'un autre côté, les théologiens mystiques inclinent visiblement vers l'autre sentiment, qui enseigne que tous les suffrages que l'on fait en faveur d'un défunt lui sont appliqués par Dieu. C'est l'opinion du Père Faber, et de fait, il paraît tout à fait convenable que Dieu ait une attention particulière à l'intention de ceux qui prient, en sorte qu'il en tienne toujours compte, à moins de raisons spéciales ; mais a-t-il souvent de ces raisons spéciales de ne pas en tenir compte ? Là est précisément le nœud de la difficulté.

Voici ce que dit à ce sujet sainte Françoise Romaine :

« Les prières et bonnes œuvres que l'on fait en cette vie
« pour quelque pauvre âme du Purgatoire lui profitent
« d'abord, mais à cause de ce lien de charité qui les unit
« toutes, elles servent aussi aux autres âmes ; si ces
« prières ou ces aumônes sont offertes à Dieu pour une
« âme déjà dans la gloire, le mérite en revient à ceux qui
« les ont faites, et le fruit s'en répand sur les âmes du
« Purgatoire. Quant aux damnés pour qui on prie, ces
« prières ne sauraient leur être appliquées ; elle ne pro-
« fitent qu'à celui qui les fait ; les âmes du Purgatoire n'en
« ressentent aucun soulagement. »

Nous voyons par les révélations des saints, que la justice de Dieu refuse quelquefois de soulager ceux pour qui l'on prie. J'ai cité plusieurs faits de ce genre ; je rappellerai seulement ce que j'ai dit plus haut de ce prince à la délivrance duquel sœur Marie-Denyse consacra les neuf dernières années de sa vie. Il est probable que, pendant ce temps, elle gagna plusieurs indulgences plénières pour

son protégé, et cependant aucune ne lui fut appliquée intégralement, puisqu'au bout de neuf années de prières, de mortifications et de souffrances, couronnées par le sacrifice de sa vie, elle n'avait obtenu qu'une diminution de peine de quelques heures.

Qu'on se rappelle aussi l'exemple rapporté par la B. Marguerite-Marie de ce grand du monde, qui, ayant commis des injustices envers ses sujets, pendant sa vie, vit, après sa mort, tous les suffrages que l'on faisait pour lui, appliqués par la justice de Dieu au soulagement des âmes de ceux qu'il avait ruinés.

Il faut donc conclure, je crois, que Dieu en ces matières s'est réservé sa liberté tout entière ; le plus souvent, toujours même peut-être, celui pour qui l'on prie est soulagé, mais pas toujours dans la mesure que l'on pense ; autrement il suffirait de gagner une indulgence plénière, en faveur d'une âme du Purgatoire, ou de célébrer à son intention une messe à un autel privilégié, pour être sûr de la délivrer ; or cela est également contraire à la pratique de l'Eglise et à ce que les saints nous apprennent par leurs révélations. Ne nous tranquillisons donc pas trop vite sur le sort de nos chers défunts, mais prions beaucoup pour eux et longtemps, car, à moins d'une révélation spéciale, il est impossible de jamais être sûr qu'ils n'en ont plus besoin.

On demande ici ce que Dieu fait de l'excédent des suffrages qu'il refuse d'appliquer au défunt que l'on avait en vue. Il me paraît très probable et tout à fait conforme aux lois de la justice distributive que ces prières ne sont pas perdues ; elles sont appliquées à d'autres âmes dans la mesure du bon plaisir de Dieu ; les âmes du Purgatoire, par la communion des saints, ne font qu'une seule famille, ce qui ne profite pas à l'un retombe sur l'autre. Je veux

citer encore là-dessus mon grand docteur, sainte Catherine de Gênes.

« Si les personnes qui sont dans le monde offrent à Dieu pour les âmes du Purgatoire, des prières et des aumônes dans l'intention de diminuer leurs souffrances, il n'est pas au pouvoir de ces âmes de détourner leur vue du divin objet qu'elles contemplent pour la porter sur ces actes de charité ; elles ne peuvent les voir que dans cette très juste balance de la volonté divine, laissant Dieu disposer souverainement de tout, pour satisfaire ses droits en la manière qui plaît le plus à son infinie bonté. » (*Opere citato*, cap. XIII.) Ces âmes ont bien raison de s'en remettre ainsi pleinement à la bonté de Dieu ; il est certain que ce qui domine dans les rapports entre Dieu et les âmes du Purgatoire, ce n'est pas la justice, comme on le pense communément, c'est l'amour ; et comment ne les aimerait-il pas ces pauvres âmes ? Il recueille en elles les fruits de la passion et de la mort de son Fils ; il contemple en elles les futurs habitants du Ciel ; s'il voit en elles le reste des souillures du péché, il n'y voit plus du moins la coulpe qui a été effacée par le repentir ; ces âmes sont saintes ; elles aiment et elles sont aimées. Aussi Dieu ne peut s'empêcher de désirer la fin de leur épreuve, et si la justice lui lie les mains, il nous invite à le secourir dans ses membres souffrants : *tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor*. Ces paroles du psaume conviennent bien à ces âmes. Dieu ne peut rien pour les tirer de la misère où elles sont plongées, mais il nous confie le soin de leur venir en aide : *tibi derelictus est pauper* ; pour le moment, ces âmes sont orphelines ; leur Père du Ciel ne les connaît plus ; à nous de soulager ces orphelins : *orphano tu eris adjutor*. Notre Seigneur apparut un jour à sainte Gertrude, et lui dit : « Toutes les

fois que vous délivrez une âme du Purgatoire, vous faites un acte aussi agréable à Dieu que si vous le rachetiez lui-même de la captivité, et il saura bien vous récompenser, quand le moment en sera venu. » Plus d'une fois Notre-Seigneur s'est abaissé à solliciter nos suffrages en faveur de ses chères âmes du Purgatoire. Je pourrais citer bien des exemples ; je dirai seulement ce qui arriva à sainte Thérèse ; c'est elle-même qui raconte le fait dans son livre des fondations (chap. x.)

Le jour des trépassés, don Bernardin de Mendoza avait donné à sainte Thérèse une maison et un beau jardin situés à Valladolid, pour y fonder un monastère en l'honneur de la Mère de Dieu. « Deux mois après, dit la sainte, « ce gentilhomme tomba malade subitement et perdit tout « d'un coup la parole, en sorte qu'il ne put se confesser, « encore qu'il témoignât, par signes, le désir de le faire, « et la vive contrition qu'il ressentait de ses péchés. »

« Il ne tarda pas à mourir, loin de l'endroit où j'étais « à cette époque, mais Notre-Seigneur me parla, et me « fit connaître qu'il était sauvé, quoiqu'il eût couru « grand risque de ne pas l'être, car la miséricorde de « Dieu s'était étendue sur lui, à cause de dons qu'il « avait faits au couvent de la très sainte Vierge ; toute- « fois son âme ne devait pas sortir du Purgatoire avant « que la première messe fût célébrée dans la nouvelle « maison. »

« Je ressentis si profondément les douleurs de cette âme, « que, malgré mon vif désir d'achever dans le plus court « délai la fondation de Tolède, je partis immédiatement « pour Valladolid. »

« Un jour que j'étais en prières à Médina de Campo, « Notre-Seigneur me dit de me hâter, car l'âme de Men- « doza était en proie aux plus vives souffrances. Je re-

« partis donc, sur-le-champ, bien que je n'y fusse pas
« préparée, et j'arrivais à Vallodolid, le jour de la fête de
« saint Laurent. »

« Aussitôt j'appelai des maçons pour élever sans tarder
« les murs de clôture, mais comme cela devait prendre
« beaucoup de temps, je demandai au seigneur évêque
« l'autorisation de faire une chapelle provisoire à l'usage
« des sœurs qui m'avaient accompagnée ; l'ayant obtenu,
« j'y fis célébrer la messe, et à la communion, au moment
« où je quittais ma place pour m'approcher de l'autel, je
« vis notre bienfaiteur, qui, les mains jointes et le visage
« resplendissant, me remerciait de ce que j'avais fait pour
« le tirer du Purgatoire ; je le vis ensuite monter plein de
« gloire au Ciel. Je fus d'autant plus joyeuse que je
« n'osais espérer un tel succès, car bien que Notre-
« Seigneur m'eût révélé que la délivrance de cette âme
« suivrait la première messe célébrée dans la maison, je
« pensais que cela devait s'entendre de la première messe
« où le saint Sacrement serait renfermé dans le tabernacle. »

On voit par ce trait avec quelle délicate bonté Dieu s'intéresse aux pauvres âmes du Purgatoire. Que ces tendres attentions de Celui qui sera notre juge un jour nous encouragent à prier beaucoup pour les chères âmes du Purgatoire ; c'est le meilleur moyen de nous préparer un jugement favorable, quand l'heure sera venue pour nous de comparaître à notre tour au tribunal de Dieu et d'éprouver peut-être les rigueurs de sa justice : Heureux les miséricordieux, parce qu'il leur sera fait miséricorde.
« *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequenturs.* »

CHAPITRE XI

Des rapports de l'Église triomphante avec l'Église souffrante.

De l'assistance des saints anges. — Si les bons et les mauvais anges pénètrent dans le Purgatoire. — Des services que les saints anges rendent à ces âmes. — Raison de l'intérêt que les anges et les saints portent aux âmes du Purgatoire. — De l'Assistance des saints, spécialement des saints patrons et fondateurs d'ordres. — De l'assistance de la très sainte Vierge. — Marie, reine du Purgatoire. — Le samedi, les fêtes de la sainte Vierge, et la fête de l'Assomption, au Purgatoire.

Le beau spectacle que celui de la communion des saints ! Grâce à ce dogme béni, les frontières de l'Église catholique reculent à l'infini. La terre ne la borne plus ; au lieu de deux cents millions de catholiques, répandus sur la surface du globe, il faut compter par milliards les générations qui en font partie. Tous ceux qui, depuis les premiers jours du monde, ont vécu et sont morts dans la communion de l'Église, et dans l'exercice de la charité, sont les citoyens de cette immense cité. Le Ciel est incomparablement plus peuplé que la terre, puisqu'il comprend tous les saints de l'ancienne et de la nouvelle loi ; le Purgatoire n'est guère moins nombreux probablement si l'on tient compte des générations de justes qui s'y accumulent pendant un temps plus ou moins long ; ce monde n'est en réalité que le plus petit des trois grands royaumes des fils de l'homme.

Or, ces millions d'âmes qui se partagent les espaces presque infinis du Ciel, du Purgatoire et de la terre, ne forment toutes qu'une même famille, où tout est mis fra-

ternellement en commun, les joies et les peines, les triomphes des saints, les expiations des âmes souffrantes, les épreuves des vivants. Au milieu de nos tristesses, nous nous réjouissons de la gloire des saints, et nous trouvons le temps de compatir aux épreuves des âmes du Purgatoire. De leur côté, les saints, qui nous ont précédés dans la gloire, sont émus de compassion à la pensée des dangers que nous courons encore, et quand, du haut du ciel, ils abaissent leurs regards vers les régions désolées du Purgatoire, ils y voient d'autres frères dont le salut est en sûreté, il est vrai, mais qui, pour le moment, n'en sont pas moins livrés à d'ineffables tourments. Les âmes du Purgatoire ne restent pas non plus étrangères à ces joies de la communion fraternelle, elles sont pénétrées de la plus vive reconnaissance pour les bienfaiteurs de la terre, et quand, du milieu de leurs brasiers, elles lèvent les yeux vers les trônes qui les attendent, elles voient à côté d'autres places occupées par ceux qui, plus heureux et plus fidèles, sont déjà arrivés au séjour de l'éternelle béatitude, et cette vue ranime en elles l'espérance, car elles savent qu'elles ont là auprès de Dieu des intercesseurs et des amis. Ce sont ces rapports si intimes et si doux que la communion des saints établit entre les âmes du Purgatoire et les habitants du Ciel et de la terre, qui nous restent à étudier. Je parlerai dans ce chapitre des rapports qui existent entre les âmes du Purgatoire et l'Église triomphante.

Commençons par les anges, qui, bien qu'ils ne soient pas en communion proprement dite, comme les saints, avec les âmes du Purgatoire, n'en ont pas moins des rapports très fréquents avec elles. « En effet, dit le P. Faber, « les âmes du Purgatoire sont destinées à remplir les vides « affreux causés dans les chœurs angéliques par la chute

« de Lucifer et d'un tiers de l'armée céleste. De plus un
 « grand nombre d'anges ont un intérêt personnel dans le
 « Purgatoire; des milliers, ce n'est pas assez dire des
 « millions d'entre eux ont été commis à la garde de ces
 « âmes, et leur mission n'est pas encore accomplie, ils
 « ont là des clients qui les ont honorés d'un culte spé-
 « cial pendant leur vie. Des chœurs entiers s'intéressent
 « à d'autres âmes, soit parce qu'elles doivent finalement
 « leur être réunies, soit parce qu'elles avaient pour eux
 « une dévotion particulière. » (*Tout pour Jésus*, chap. IX.)

Nous voyons dans la liturgie de la sainte Église que l'archange saint Michel a été établi de Dieu pour recevoir les âmes à leur sortie de la vie et les introduire dans le Ciel.

Archangele Michael, constitui te principem super omnes animas suscipiendas. (3 Ant. de laud.) Cui tradidit Deus animas sanctorum, ut perducatur eas in paradysum exultationis. (5 repons. matutin.)

Saint Michel est donc comme le prince de ce grand royaume de la douleur, et l'on ne saurait douter qu'il n'ait grande compassion des âmes qui lui sont confiées. Aussi l'Église nous fait-elle chanter chaque année au jour de sa fête que c'est son intercession qui ouvre le ciel aux âmes. *Cujus oratio perducit ad regna cœlorum (4 rep. matutin).* Un grand nombre de révélations particulières confirment ce titre de gardien des âmes justes et préposé du Paradis que lui donne l'Église : *Dei nuntius pro animabus justis, prepositus paradisi.*

Les saints Anges gardiens des âmes n'ont pas accompli leur tâche tant qu'ils ne les ont pas amenées au Ciel ; il est donc à croire qu'ils continuent à s'intéresser très vivement à leurs protégés, mais nous n'en sommes pas réduits aux conjectures à cet égard. Sainte Françoise Romaine a reçu

pour les communiquer à tout le peuple chrétien de grandes lumières au sujet des saints Anges. Écoutons donc ce qu'elle en dit : « Quand un homme meurt, son ange
« gardien conduit son âme, selon qu'elle l'a mérité, dans
« la région inférieure du Purgatoire, et se place à sa
« droite, le démon à sa gauche : tous les deux hors du
« Purgatoire. L'ange présente à Dieu toutes les prières qui
« lui sont faites pour cette âme, soit par ses parents, soit
« par ses amis, ou par tous les autres chrétiens, et la
« bonté divine les rend à cet ange pour l'abréviation de la
« peine et le soulagement de la pauvre âme dont il est
« chargé. »

« Le démon qui a spécialement tenté une âme pendant
« sa vie, reste à sa gauche, mais en dehors du Purgatoire,
« où il ne peut entrer, et là, sur l'ordre de Lucifer, il est
« tourmenté d'une manière toute spéciale pour n'avoir
« pas su conduire cette âme en Enfer. Une des plus
« grandes souffrances de celle-ci c'est d'avoir sous les
« yeux cette horrible vision de son mauvais esprit, et
« d'entendre les railleries que lui inspirent les peines
« qu'elle endure pour avoir cédé à ses suggestions. Voici,
« lui dit-il, que tu endures de grandes souffrances à cause
« des injures que tu as faites au Dieu qui t'a créée, rachetée et qui a veillé sur toi pendant la vie. Au lieu
« d'obéir à ses commandements, tu as préféré suivre mes
« suggestions, tu t'es laissé sottement séduire par mes
« illusions, et c'est pourquoi te voilà ici. Les peines du
« feu sont bien grandes, mais ces reproches les augmentent
« encore, et c'est ainsi que la justice divine se satisfait
« Quand le temps de l'expiation dans le Purgatoire inférieur est terminé, l'âme remonte à la région moyenne,
« et le démon retourne avec les siens, où il reçoit à son
« tour les railleries et les reproches des autres démons

« pour avoir laissé échapper cette âme par sa négligence
« et sa paresse. Désormais Lucifer ne lui confie plus
« d'autres âmes à perdre ; il erre triste et misérable, cher-
« chant partout quelque mal à commettre. » (*Vita Sanctæ
Franciscæ apud. Boll., 9 mars.*)

On voit par là ce que sainte Françoise pensait d'une question très agitée dans les écoles, à savoir si les démons ont le pouvoir de tourmenter les âmes dans le Purgatoire et d'exercer sur elles des violences directes. La sainte se prononce nettement pour la négative : « Les âmes n'ont
« rien à souffrir des démons que ces railleries dont j'ai
« parlé, car ils n'entrent pas dans le Purgatoire. »

Cependant, un certain nombre de révélations nous montrent les démons tourmentant les âmes souffrantes ; mais en présence de l'affirmation si nette de sainte Françoise Romaine, j'incline à croire qu'il faut l'entendre des railleries et autres opprobres que les mauvais anges font subir à ces pauvres âmes, et non de violences proprement dites, comme celles qu'ils exercent sur les damnés ; et ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est qu'il paraît équitable qu'après avoir triomphé des ruses de ces maudits pendant la vie, les âmes ne retombent pas sous leur cruelle domination après la mort.

Nous avons vu ailleurs que ce ne sont pas les démons mais les bons anges qui sont les exécuteurs de la justice divine sur les âmes du Purgatoire. Remarquons aussi ce que dit sainte Françoise, que la présence du mauvais ange est réservée au Purgatoire inférieur, quand l'âme passe au Purgatoire moyen, à plus forte raison quand elle monte au Purgatoire supérieur, le démon la quitte et son bon ange pénètre seul auprès d'elle pour la consoler.

Que l'ange gardien pénètre dans le Purgatoire, pour visiter et consoler ses anciens protégés, c'est ce qu'il est

impossible de révoquer en doute, tant les témoignages sont nombreux à cet égard. C'est même en cela surtout que consiste l'assistance que les saints anges rendent aux âmes du Purgatoire. Incapables de mériter pour eux-mêmes, ils ne peuvent, comme nous, satisfaire pour ces âmes souffrantes; on ne voit pas non plus qu'ils prient pour elles, au moins ordinairement, mais ils les visitent, les consolent et leur servent d'intermédiaires soit avec le ciel, soit avec la terre.

« Je suis pleine d'espérance dans mon doux Sauveur, qui me délivrera bientôt, disait une âme du Purgatoire, dont j'ai parlé plus haut; déjà il me console par la vue de cet éclat que j'aperçois dans ma prison, et qui n'est autre que celui de mon ange gardien; ce fidèle ami, à ma prière, m'obtiendra des suffrages précieux, et je serai bientôt réunie à Jésus et à Marie. »

Dans la longue visite que fit sainte Madeleine de Pazzi au Purgatoire, quand elle fut arrivée au cachot de ceux qui ont péché par ignorance et par faiblesse, elle aperçut leurs anges gardiens qui se tenaient auprès d'eux pour les consoler; en même temps elle vit les démons, placés de l'autre côté, dont l'aspect horrible et les railleries impitoyables les faisaient beaucoup souffrir (*on peut constater ici en passant l'accord parfait entre cette révélation de sainte Madeleine de Pazzi et celles de sainte Françoise Romaine.*)

On trouve les mêmes détails dans la vie de la B. Marguerite-Marie. Dans une de ces maladies extraordinaires qu'elle eut à souffrir, son ange lui vint dire un jour : « Allons faire une promenade dans le Purgatoire; » ce qu'ayant dit, il la conduisit dans un lieu fort spacieux, tout rempli de brasiers et de flammes, où elle vit une grande quantité de pauvres âmes en forme humaine, qui

levaient lès bras en haut et criaient miséricorde. Elle y vit aussi plusieurs anges qui les consolaient et sut que c'étaient leurs anges gardiens. (*Vie de la bienheureuse.*)

Ces révélations sont parfaitement conformes aux données de la théologie. D'après la plupart des docteurs, ce sont en effet, comme je l'ai dit ailleurs, les saints anges gardiens qui introduisent les âmes en Purgatoire, et qui les mettent en communication avec les vivants, en nous inspirant de prier pour elles, et leur faisant connaître ceux qui leur rendent ce charitable office. La vie de la vénérable Agnès de Jésus, qui vivait dans la familiarité habituelle des saints anges, est toute pleine d'apparitions, où nous voyons ces fidèles amis des hommes intercéder en faveur de leurs clients, leur porter au milieu des flammes le rafraîchissement après lequel elles soupirent, les conduire au Ciel quand le temps de l'expiation est fini, et venir annoncer aux vivants que leurs prières ont été exaucées.

On trouve les mêmes faits dans un grand nombre de vies de saints, en sorte que l'on ne peut douter que les saints anges ne soient les intermédiaires naturels entre le Purgatoire et la terre.

Ce sont eux encore qui servent d'intermédiaires entre le Ciel et le Purgatoire. Nous avons vu qu'ils offrent à Dieu les suffrages que l'on fait en faveur des défunts, et qu'ils apportent aux âmes souffrantes les diminutions de peine et les autres soulagements que Dieu leur accorde. Il faut savoir aussi que chaque fois que Notre-Seigneur ou sa très sainte Mère descendent au séjour des expiations, ils sont toujours accompagnés d'un grand nombre d'anges, dont la présence et l'éclat réjouissent beaucoup, et consolent ces pauvres âmes. Ce sont eux enfin qui servent de

ministres à la divine miséricorde, pour tirer les pauvres âmes de peine et les amener au Ciel.

Tels sont les bons offices que les saints anges rendent aux âmes du Purgatoire. Que personne ne s'étonne de voir ces pures intelligences se mettre ainsi au service des hommes. Ces âmes sont saintes ; elles sont destinées à entrer un jour dans les chœurs angéliques pour chanter avec eux les louanges du Seigneur ; il est donc tout naturel qu'ils s'intéressent à elles.

Il n'y a rien là d'ailleurs qui déroge à leur dignité. Pendant que ces âmes étaient dans une chair mortelle, les anges ne dédaignaient pas de se faire, sur l'ordre de Dieu, leurs gardiens, leurs compagnons, j'allais presque dire leurs serviteurs ; pourquoi ne leur continueraient-ils pas ce ministère de charité après la mort, et cela jusqu'à ce qu'ils les aient enfin introduits dans la patrie ?

Voici, pour terminer ce qui se rapporte aux saints anges, un trait bien touchant, qui montre à quel point les anges s'intéressent aux pauvres âmes du Purgatoire ; je l'ai tiré de Rossignoli, qui le rapporte lui-même sur l'autorité de la Vén. sœur Paule de Sainte-Thérèse, de l'ordre des dominicaines. (*Les Merveilles du Purg.*, 4^e merveille.)

Dans le monastère des dominicaines du couvent de Sainte-Catherine de Naples, où la sainte résidait, c'était une pieuse coutume de réciter chaque soir, avant de se coucher, les vêpres de l'office des morts ; ces bonnes sœurs voulaient ainsi procurer le repos aux pauvres défunts, avant d'aller prendre le leur. Or, un soir, il arriva que, par suite d'un travail prolongé, les sœurs fatiguées ne purent s'acquitter de ce pieux suffrage ; mais les pauvres âmes n'y perdirent rien, car une troupe de saints anges, descendant du ciel dans le chœur des religieuses, se mit à réciter d'une voix céleste, l'office accoutumé ;

cependant la sœur Paule, qui était en oraison, entendant ces voix mélodieuses, prête l'oreille, ouvre la porte de sa cellule et aperçoit la troupe angélique en nombre exactement pareil à celui des religieuses.

Les saints du Ciel ne s'intéressent pas moins que les anges au soulagement et à la délivrance des âmes du Purgatoire. Sous un certain rapport, je dirai même qu'ils s'y intéressent davantage, parce qu'en vertu de la communion des saints, le lien qui les unit aux âmes du Purgatoire est plus intime et plus fort. Ce ne sont pas seulement, comme pour les saints anges, des clients, ce sont des frères qu'ils voient souffrir au milieu des flammes; comment resteraient-ils indifférents à leurs tourments ?

Quelques théologiens ont prétendu que les saints ne peuvent intercéder pour les âmes du Purgatoire; mais un grand nombre de révélations nous apprennent le contraire. Ces théologiens ont confondu l'imprétation et la satisfaction. Il est certain que les saints, ne pouvant plus mériter pour eux-mêmes, ne peuvent pas davantage satisfaire pour les autres; et par conséquent, sous ce rapport, leur situation à l'égard des âmes du Purgatoire est moins avantageuse que la nôtre; mais ils peuvent prier; il est de foi qu'ils prient pour nous; pourquoi leur intercession s'arrêterait-elle aux portes du Purgatoire? Les saints prient donc pour les âmes souffrantes, pour ceux qui furent leurs amis sur la terre, et de nombreux exemples nous autorisent à dire que cette prière des saints est bien puissante auprès de Dieu, et cela est naturel, car les saints sont les amis privilégiés de Dieu, et leurs prières sont accompagnées de toutes les qualités qui manquent trop souvent aux nôtres.

Je pourrais citer bien des faits du même genre, car les vies des saints en sont pleines. Les saints patrons dont

nous avons porté les noms, et qui nous ont protégés pendant la vie, continuent leur assistance à leurs clients qui gémissent dans les flammes du Purgatoire. « Non seulement, dit le Père Faber, les liens d'affection qui les unissaient à leurs protégés ne sont pas rompus par la mort, mais il s'y mêle un sentiment de tendresse tout spécial, à cause des souffrances terribles qu'endurent les êtres qui en sont l'objet, et un plus vif intérêt à cause de la victoire qu'ils ont remportée. Les saints contemplent dans ces âmes l'ouvrage de leurs soins, le fruit de leurs exemples, leurs prières exaucées, le succès qui a si magnifiquement couronné leur affectueux patronage. » (*Tout pour Jésus*, chap. IX.)

Il en est de même des saints fondateurs d'ordres. Voici encore ce que dit à ce sujet le P. Faber : « Ce que j'ai dit des saints en général, s'applique en particulier aux fondateurs d'ordres et de congrégations. Ah ! ces saints, ces fondateurs sont les enfants du Sacré-Cœur ; ils ont été conçus au fond de ses replis les plus intimes ; ils ont été nourris de son sang le plus pur ; leur charité a surpris le secret de ses palpitations. Qui pourrait donc exprimer la sollicitude que ressentent ces pieux fondateurs pour ceux de leurs enfants qui achèvent dans les flammes l'œuvre de leur purification ? Ces enfants, tant qu'ils ont été sur la terre, les ont honorés ; ils ont vécu dans la maison de leur Père et de leur fondateur, sa voix retentissait sans cesse à leurs oreilles : ses fêtes étaient des jours de bonheur et de réjouissance spirituelle ; sa règle était pour eux un second Évangile ; son habit leur était aussi cher que les plus riches vêtements. Quoi donc d'étonnant si ce fondateur, à son tour, chérit ses enfants, quand il les voit retenus au milieu des

« flammes, eux la couronne de son ordre, l'honneur de sa paternité. » (*Loco citato.*)

Après sa mort, saint Philippe de Néri se fit voir entouré d'un grand nombre de religieux de son ordre qu'il avait délivrés par ses prières.

Saint François d'Assise promet aux siens de descendre au Purgatoire, après leur mort, pour en tirer ceux d'entre eux qui auraient été fidèles observateurs de sa règle, en particulier de la sainte Pauvreté. Notre-Seigneur lui avait donné ce pouvoir, et un grand nombre de faits, consignés dans les chroniques des frères Mineurs, montrent qu'il en use quand il est besoin. La plupart des grandes familles religieuses ont des traditions analogues.

Un autre privilège que nous voyons réservé à plusieurs saints, c'est de délivrer un grand nombre d'âmes le jour de leur entrée au ciel, et d'arriver ainsi dans la gloire, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, au jour de son ascension, avec une nombreuse escorte d'âmes rachetées.

C'est ce que nous apprenons en particulier du B. OEGIDIUS, un des douze premiers disciples de saint François d'Assise. Un religieux dominicain étant mort, le même jour, apparut à quelque temps de là à un de ses frères à qui il avait promis de faire connaître son sort. — « Eh bien ! qu'est-il advenu de vous ? » demande l'ami avec anxiété. — « Je suis bienheureux, répond le dominicain, car je suis mort le même jour qu'un saint frère Mineur nommé OEGIDIUS, auquel Notre-Seigneur, en récompense de ses grandes vertus, a accordé la faveur d'introduire avec lui dans le Ciel la plupart des âmes qui se trouvaient alors en Purgatoire. J'ai été de ce nombre, et me voici délivré par les mérites de ce saint Père. » (*Vita B. OEGIDII apud Bolland.*)

Il faut parler maintenant de la douce influence de Marie

dans le Purgatoire ; la Reine des anges et des saints, si compatissante aux malheureux de toute sorte, s'est proclamée elle-même la Reine du Purgatoire. Je suis, dit-elle à sainte Brigitte, la mère et la reine de tous ceux qui sont dans le lieu de l'expiation ; mes prières adoucissent les châtimens qui leur sont infligés pour leurs fautes. (*Rév.*, liv. IX, chap. 1.)

Il s'est pourtant trouvé des théologiens, en petit nombre, j'ai hâte de le dire, qui ont soutenu que la douce Marie ne peut rien pour les âmes du Purgatoire, mais, comme dit le P. Faber, je n'aime pas que l'on parle de quelque chose que Marie ne peut pas faire. D'ailleurs les révélations des saints font justice de ces doctrines désolantes. Si j'entreprenais de rapporter ici tous les traits qu'ils nous font connaître de la miséricordieuse bonté de Marie à l'égard des âmes du Purgatoire, ce serait la matière d'un nouvel ouvrage ; comme j'ai déjà cité plusieurs faits où l'on voit la mère de Dieu intervenir en faveur de ces pauvres âmes, je me contenterai de rapporter un ou deux exemples.

Nous voyons dans les révélations des saints, que le samedi, qui est le jour spécialement consacré à la très sainte Vierge, est jour de fête au Purgatoire ; ce jour-là, la douce mère des miséricordes descend dans les cachots du Purgatoire visiter et consoler ses dévots serviteurs.

En vertu du privilège de la bulle Sabbatine, tous ceux qui ont porté le scapulaire de la B. Vierge, et rempli certaines conditions, dont je parlerai ailleurs, sont délivrés des flammes expiatrices, le premier samedi après leur mort. Voici ce que raconte à ce sujet la V. sœur Paule de Sainte-Thérèse, de l'ordre des dominicaines.

Ayant été ravie en extase, un jour de samedi, et transportée dans le Purgatoire, elle fut toute surprise de le

trouver transformé comme en un paradis de délices, avec une grande lumière au milieu, en place des ténèbres habituelles ; comme elle se demandait la raison de ce changement, elle aperçut Marie, entourée d'une infinité d'anges, auxquels elle ordonnait d'aller délivrer les âmes qui lui avaient été spécialement dévouées, et de les conduire au Ciel. (*V. Rossignoli, les Merveilles du Purgatoire, 1^{re} merveille.*)

S'il en est ainsi des simples samedis consacrés à la très sainte Vierge, on ne peut guère douter qu'il en soit de même, à plus forte raison, quand le cours de l'année liturgique ramène quelqu'un des glorieux anniversaires de la mère de Dieu. Les fêtes de Marie deviennent ainsi les fêtes du Purgatoire, et parmi toutes ces fêtes, l'anniversaire du jour où la B. Vierge monta au ciel en corps et en âme, est le grand jour de la délivrance. Saint Pierre Damien nous apprend (*Opusc. XXXIV, II p., ch. III,*) que, chaque année, au jour de l'Assomption, la sainte Vierge délivre ainsi plusieurs milliers d'âmes. Voici la vision miraculeuse qu'il rapporte à cette occasion.

C'est un pieux usage du peuple Romain de visiter les églises, un cierge à la main, pendant la nuit qui précède la fête de l'Assomption de la B. Vierge Marie ; or, une année, une dame de qualité était agenouillée dans la basilique de l'Ara-Coeli, au Capitole ; à sa grande surprise, elle aperçut devant elle une femme qu'elle avait beaucoup connue, et qui était morte pendant l'année ; elle l'attendit à la porte de l'église, désireuse d'éclaircir ce mystère et dès qu'elle la vit sortir, elle la prit par la main, et la tirant à l'écart : « N'êtes-vous pas, lui dit-elle, ma marraine Marozie qui m'a tenue sur les fonds du baptême ? » — « Oui, répond aussitôt l'apparition, c'est moi-même. » — « Eh ! comment vous retrouvé-je au milieu des

vivants, puisque vous êtes morte depuis près d'un an? qu'êtes-vous donc devenue dans l'autre vie? » — « Jusqu'à ce jour, je suis restée plongée dans un feu épouvantable, à cause des nombreux péchés de vanité que j'ai commis dans ma jeunesse ; mais dans cette grande solennité, la Reine du Ciel est descendue au milieu des flammes du Purgatoire, et m'a délivrée ainsi qu'un grand nombre d'autres âmes, afin que nous entrions au Ciel le jour de son assomption ; c'est ce qu'elle fait chaque année, et dans cette circonstance le nombre de ceux qu'elle a délivrés est aussi considérable que celui du peuple de Rome. A cause de cela nous nous transportons cette nuit dans les sanctuaires dédiés à Marie. Vous ne voyez que moi, mais nous sommes une grande multitude. »

En voyant que cette dame restait stupéfaite et semblait douter encore, l'apparition ajouta : « En preuve de la vérité de ce que je vous dis : sachez que vous-même vous mourrez dans un an, à la fête de l'Assomption ; si vous passez ce terme, tenez tout cela pour une illusion. »

Saint Pierre Damien rapporte que cette dame passa cette année en bonnes œuvres pour se préparer au redoutable passage. L'année suivante, l'avant-veille de la fête, elle tomba malade et mourut le jour même de l'Assomption, comme il lui avait été prédit.

Une foule d'écrivains, Gerson, Théophile Reynaud, Rosignoli, saint Alphonse de Liguori, le P. Faber, confirment cette pieuse croyance, qui est appuyée sur un nombre très considérable de révélations particulières, c'est pourquoi, à Rome, l'église de Sainte-Marie in Montorio, qui est le centre de l'archiconfrérie des suffrages en faveur des âmes du Purgatoire, est placée sous le vocable de l'Assomption.

C'est ainsi que l'Église du Ciel, ayant sa reine à sa tête,

se penche avec amour vers l'Église du Purgatoire, pour la secourir, la consoler, et l'aider à entrer plus tôt en possession de la gloire. Touchante fraternité des âmes, qu'on ne trouve que dans l'Église catholique ! Là seulement la mort perd ses droits ; ceux qu'elle sépare pour un temps ne cessent de s'aimer, et de faire partie d'une même famille, où ceux qui restent sur la terre, et ceux qui expient dans le Purgatoire, et ceux qui sont déjà couronnés dans le Ciel, se regardant comme les enfants d'un même père, n'aspirent qu'au grand jour qui les verra tous réunis au foyer domestique, à la table du Père commun.

Oh ! qu'il y fera bon, et quand donc viendra ce bienheureux jour !

CHAPITRE XII

Des rapports des âmes du Purgatoire avec l'Église militante.

Des apparitions des morts. — La question des revenants dans l'histoire et devant la foi. — Du mode de ces apparitions. — Des illusions diaboliques. — De l'évocation des morts. — Du spiritisme. — Règles pour discerner les vrais apparitions des fausses.

Redescendons sur la terre : il s'agit d'étudier maintenant les rapports des âmes du Purgatoire avec l'Église militante, et la première question qui se présente, c'est de savoir si les âmes du Purgatoire peuvent se mettre directement en rapport avec nous, et nous apparaître; au fond c'est la vieille question des revenants qui se pose ici; et cette question semble bien définitivement tranchée par la négation; *un éclat de rire universel* ne manquerait pas d'accueillir celui qui voudrait la traiter scientifiquement, tant la génération actuelle est habituée à considérer tout cela comme des contes de bonne femme, dont ne s'effrayent plus même les enfants; et cependant tous les faits que j'ai cités, sont là qui déposent en sens contraire, et il est dur de répondre ainsi par une fin de non-recevoir absolue à l'histoire tout entière; car il ne faut pas se le dissimuler, tous les peuples et tous les siècles ont cru à ces communications d'outre-tombe; les anciens payens avaient leurs apparitions, tout comme le moyen âge catholique; il y a plus : le culte payen tout entier repose sur ces manifestations extraordinaires; et nous voyons, par les anathèmes de la Bible, et par les histoires

anciennes que l'évocation des morts, le culte des mânes fut le grand péché de l'antiquité.

Laissons de côté les Assyriens, les Égyptiens et les Grecs, malgré les témoignages que nous fournissent les ruines de Ninive et de Memphis ; voyons ce qui se passait chaque année, chez les Romains : on sait que les *Lémuries* ou fêtes expiatrices en l'honneur des morts y étaient célébrées religieusement chaque année. Au jour marqué, le Souverain Pontife de Jupiter se rendait processionnellement auprès du gouffre *Manal*, situé au milieu du champ de Mars ; à ce cri sinistre *Mundus patet*, les morts sortaient en foule du sein de la terre ; leurs parents, leurs amis allaient au-devant d'eux, on les conduisait dans les maisons, où un festin était préparé en leur honneur ; la fête finie, on les reconduisait à leur sombre séjour. Or ces rites lugubres existent chez tous les peuples non chrétiens ; au seizième siècle, saint François Xavier les retrouve, identiquement les mêmes, chez les Japonais, et de nos jours, dans ce grand empire Chinois, qui couvre un quart du globe, nos missionnaires nous apprennent que les choses se passent encore de même, et que l'évocation des morts, le culte des ancêtres forme à peu près toute la religion de ce peuple extraordinaire. D'où peut venir une pareille unanimité ?

Il n'y a rien là qui attire ; au contraire, ces communications avec le monde invisible impriment naturellement la terreur ; comment les retrouve-t-on partout ? Qui a fait connaître ces mêmes rites aux anciens Mexicains et à tous les peuples de l'Amérique, chez qui les Espagnols les trouvèrent établis lorsqu'ils débarquèrent sur leurs plages ? Qui les a révélés aux *Vaudoux* et ces peuplades abruties du centre de l'Afrique, qui n'ont jamais eu de relations avec les peuples civilisés de l'antiquité, ou du

monde moderne ? A qui fera-t-on croire que ces milliers d'hommes, vivant sous toutes les latitudes, à des époques si éloignées les unes des autres, ont cru voir, entendre ce qui n'a jamais eu de réalité que dans leur imagination ? Faisons la part de l'illusion et de la superstition dans ces manifestations étranges. De cette universalité de croyance aux apparitions des morts, je crois être en droit de conclure qu'une réalité sérieuse se cache sous ces phénomènes.

L'Église ne s'y est pas trompée ; également éloignée de la superstition qui croit tout, et du scepticisme qui rejette, sans examen les faits les mieux prouvés, elle admet en principe l'existence de ces manifestations, et quand un fait particulier se présente, elle examine la part qu'il faut faire à la supercherie ou à l'illusion démoniaque ; si rien de tout cela n'est à craindre, elle admet la réalité de l'apparition, et il le faut bien, car autrement nous devrions déchirer toutes nos vies de saints, puisque à chaque page ces phénomènes s'y reproduisent ; tantôt ce sont des âmes souffrantes qui viennent solliciter nos prières ; plus rarement, ce sont des réprouvés, qui sortent un instant de l'abîme, pour raconter leurs souffrances.

En dehors de ces récits, empruntés aux annales de l'Église, il y a la tradition de tous les peuples qui parle de maisons hantées, de bruits étranger, d'apparitions effrayantes. Si je n'entre pas dans l'étude de ces faits, ce n'est pas que je les rejette en bloc, comme nos beaux esprits modernes, je tiens au contraire, qu'au milieu de beaucoup de superstitions et d'erreurs, il y a un fond de vérité à la plupart de ces récits ; à moins de renverser les lois du témoignage humain, il faut bien avouer que sur tant de faits de ce genre, que l'on raconte, il y en a qui sont parfaitement prouvés ; la seule raison qui me force de les

passer sous silence, c'est la loi que je me suis imposée, en commençant ce travail, de ne citer que des révélations appartenant à la vie des saints, afin d'écarter tout péril d'illusion. Pour ceux qui voudraient étudier ces faits plus en détail, je les renverrai à M. de Mirville, dans son livre des esprits et de leurs manifestations, ou à la mystique de Goërres.

En me renfermant dans mon programme, je veux raconter ce qui arriva au grand docteur du moyen âge, saint Thomas d'Aquin ; il serait dur de rejeter ce grand esprit parmi les gens crédules, qui se laissent prendre à des contes de bonnes femmes. Voici ce qu'on trouve dans sa vie (*V. Bolland, 7 mars.*)

Lorsque saint Thomas était lecteur en théologie à l'Université de Paris, il vit un jour paraître devant lui l'âme de sa sœur, qui venait de mourir au couvent de Capoue, dont elle était abbesse ; elle souffrait cruellement pour divers manquements à la vie religieuse et se recommandait à ses prières ; le saint le lui promit, et tint parole ; à quelque temps de là, ayant été envoyé à Rome par ses supérieurs, il vit cette chère âme lui apparaître de nouveau, mais cette fois, dans l'extérieur de la gloire ; elle venait le remercier de ses suffrages qui avaient hâté sa délivrance. Familiarisé depuis longtemps avec les choses surnaturelles, le saint ne craignit pas d'entrer en conversation avec l'apparition et de lui demander ce qu'étaient devenus deux de ses frères morts auparavant : « Arnould est au Ciel, répondit l'âme, et il jouit d'un haut degré de gloire, pour avoir défendu l'Église et le Souverain Pontife contre les impies agressions de l'empereur Frédéric ; quand à Ludolphe, il est encore dans le Purgatoire où il souffre beaucoup, parce que personne ne pense à prier pour lui ; pour vous, cher frère, une place magnifique vous attend

dans le Paradis, en récompense de tout ce que vous avez fait pour l'Église : hâtez-vous donc de mettre la dernière main aux divers travaux que vous avez entrepris, car certainement vous viendrez bientôt nous rejoindre. » L'histoire rapporte qu'en effet le grand docteur mourut peu de temps après.

Un autre jour, le même saint était en prières dans l'église de Saint-Dominique à Naples ; il vit venir au-devant de lui frère Romain, qui lui avait succédé à Paris dans la charge de lecteur en théologie. Le saint crut d'abord qu'il venait d'arriver de Paris, car il ignorait sa mort, il se leva donc pour s'informer de sa santé et des motifs de son voyage. — « Je ne suis plus sur la terre, lui dit le bon religieux en souriant, j'ai passé quinze jours seulement en Purgatoire ; par la miséricorde de notre Dieu, je suis déjà en possession de ma couronne, et je viens par ses ordres vous encourager dans vos travaux. » — « Suis-je en état de grâce demanda aussitôt Thomas ? » — Oui, mon frère, et je dois vous dire que vos œuvres sont très agréables à Dieu ! » Alors le théologien, rassuré sur son propre état, voulut profiter de l'occasion pour sonder quelques mystères de la science sacrée, en particulier le mystère de la vision béatifique, mais il lui fut répondu par ce verset du psalmiste *Sicut audivimus sic vidimus in civitate Dei nostri*, et l'apparition disparut.

Voici encore un fait très intéressant qui arriva à saint Gothard, évêque d'Hildesheim, en Hanovre. (*Vide apud Bolland, vita sancti Gothard, die 4 maii.*)

C'était à une des plus tristes périodes du moyen âge. Sous la main de fer des empereurs, défenseurs officiels de la sainte Église, en réalité, ses oppresseurs, le brigandage et la révolte contre l'autorité épiscopale avaient fait des progrès effrayants dans cette partie de l'Allemagne. Plus

d'immunités ecclésiastiques, plus de sécurité pour les clercs et les religieux ; on pillait les terres de l'Église et on se moquait de ses censures. Le saint évêque s'était vu forcé de recourir à l'excommunication contre ces orgueilleux, mais ils n'en tinrent pas compte, et le lendemain au moment où l'évêque prenait les ornements sacrés, ils entrèrent dans l'église pour braver sa sentence. Le saint se tourna vers eux, et, avec la double majesté du caractère sacré et de sa vertu bien connue : « J'ordonne, dit-il, au nom du Saint-Esprit, en vertu de l'obéissance chrétienne, à tous ceux qui sont excommuniés de sortir du lieu saint. » Les impies se regardent en ricanant, bien décidés à ne pas bouger. Mais, ô stupeur, voilà qu'en présence de tout le peuple, les dalles se soulèvent, et un certain nombre de morts ensevelis sous le pavé du temple sortent de leur tombe, et se dirigent vers la porte de l'église. Dans cet âge de fer, l'excommunication était la seule arme qui restât à l'Église pour faire un peu respecter ses lois, on en usait donc assez largement, et ces malheureux, atteints par les censures pour des fautes secrètes probablement, avaient été enterrés dans le lieu saint parce qu'on ignorait leur état. A cette vue, le peuple se mit à jeter de grands cris, et les pécheurs publics s'enfuirent épouvantés de la leçon.

La messe finie, l'évêque accompagné du clergé se rendit à la porte de l'église, où les morts l'attendaient prosternés humblement, comme pour implorer leur pardon. L'évêque les interrogea, et ils répondirent que, malgré les censures dont ils étaient liés, ils avaient été sauvés à la mort, grâce à leur contrition ; ils demandaient la levée de l'excommunication pour pouvoir participer aux suffrages des fidèles et reposer en paix dans la terre bénite ; alors l'évêque, après les avoir loués du bon exemple qu'ils venaient de

donner, leur donna l'absolution des censures, et aussitôt ils se relevèrent, rentrèrent dans l'église, et sans ajouter un seul mot, se recouchèrent dans la tombe qui se referma sur eux.

Dans ce cas, on voit les apparitions se rendre visibles à tout un peuple; ce qui exclut la possibilité d'une hallucination.

Voici encore un exemple de ces apparitions collectives; il est plus récent, puisqu'on le trouve dans la vie du Vén. Punzoni, ami particulier de saint Charles Borromée et archiprêtre d'Arona, au diocèse de Milan.

Pendant que la fameuse peste, qui fit tant de victimes au diocèse de Milan, ce saint archiprêtre, non content de se multiplier pour administrer les secours de son ministère aux malheureux atteints de la contagion, n'avait pas craint de se faire fossoyeur, pour ensevelir dans la terre sainte les cadavres des défunts, la peur ayant paralysé tous les courages, et personne n'osant se charger de cette terrible besogne; or, à quelque temps de là, comme il passait le long du cimetière, à l'issue des vêpres, il s'arrêta tout à coup frappé d'une vision extraordinaire; craignant d'être le jouet d'une hallucination, il se tourna vers don Sanchez, alors gouverneur d'Arona qui l'accompagnait, et lui demanda : — « Voyez-vous, Monsieur, le même spectacle qui se présente à mes regards ? » — « Oui ! reprit le Gouverneur, qui venait lui aussi de s'arrêter dans la même contemplation, je vois une procession de morts qui s'avancent vers l'église; et je vous avoue qu'avant que vous m'en eussiez parlé, j'avais peine à en croire mes yeux. » — « Ce sont probablement, reprit l'archiprêtre, les récentes victimes de la peste qui nous font connaître ainsi qu'elles ont besoin de nos prières. » Aussitôt il fit sonner les cloches et convoquer les paroissiens

pour le lendemain à un service solennel en faveur des défunts. (*Vie du V. Punzoni*, chap. VII.)

On voit ici deux personnages que l'élévation de leur esprit met en garde contre tout péril d'illusion, et qui, frappés tous deux, en même temps, de la même vision, ne se décident à y ajouter foi qu'après avoir constaté que leurs yeux sont frappés d'un même phénomène. Il n'y a pas là la plus petite place à l'hallucination, à moins qu'on ne suppose que deux hommes sérieux, sans aucun accord préalable, sans aucune cause extérieure, sont frappés au même instant d'un même trouble d'esprit qui leur fait voir juste les mêmes objets. Qu'on interroge les médecins sérieux, ils diront que l'hallucination n'agit pas ainsi, et qu'il n'y a rien de plus mobile, de plus capricieux et de plus personnel que les tableaux qu'elle enfante.

D'autres fois, ces apparitions laissent un témoignage sensible de leur présence, ce qui ne peut faire douter de leur réalité objective : voici ce qui arriva à sainte Brigitte et à sa fille, sainte Catherine, pendant le séjour qu'elles firent à Rome.

Catherine était un jour en prière dans l'antique basilique du prince des apôtres. Elle vit venir à elle une femme revêtue d'une robe blanche et d'un manteau noir, qui lui demanda de prier pour une de ses compatriotes défunte, qui avait besoin qu'on s'intéressât à elle. — « Son nom », demanda la sainte. — « C'est la princesse Gida, de Suède, femme de votre frère Charles. » Catherine pria alors l'étrangère de l'accompagner chez sa mère Brigitte, pour lui annoncer cette triste nouvelle. « Je suis chargée d'un message pour vous seule, et il ne m'est pas permis de faire d'autres visites, car je dois repartir de suite. Du reste, vous n'avez pas à douter de la vérité du fait ; dans quelques jours arrivera ici un autre envoyé de Suède vous

apportant la couronne d'or de la princesse Gida ; elle vous l'a léguée par testament, pour s'assurer le secours de vos prières, mais accordez-les-lui dès maintenant, car elle en a un pressant besoin » ; en disant ces mots, elle s'éloigna et disparut.

Catherine, de plus en plus surprise, courut après elle, mais elle ne vit personne ; elle interrogea ceux qui priaient dans l'église ; aucun n'avait vu l'étrangère. De retour à la maison, elle raconta à sa mère, sainte Brigitte, ce qui lui était arrivé ; celle-ci lui répondit en souriant : « C'est votre belle-sœur Gida qui vous est apparue elle-même. Notre-Seigneur a daigné me le faire connaître en révélation ; la chère défunte est morte dans des sentiments de piété consolants, c'est ce qui lui a valu de venir auprès de vous, implorer des prières, mais comme elle a à expier les nombreuses fautes de sa jeunesse, il faut que toutes deux nous fassions notre possible pour la soulager, la couronne d'or qu'elle vous envoie de si loin, vous en fait une obligation plus pressante. »

Quelques semaines après, un officier de la cour du prince Charles arriva à Rome, apportant la fameuse couronne, et ce qu'il croyait bien être la première nouvelle du trépas de Gida. Mais dès ce temps-là, le bon Dieu avait son système télégraphique fonctionnant à l'usage de ses saints.

La couronne, qui était fort belle, fut vendue, et le prix appliqué en bonnes œuvres pour le soulagement de l'âme de la princesse. (*Vid. apud Bolland., vita sanctæ Cath., 24 mars.*)

Il faut maintenant étudier en théologien le mode de ces apparitions ; il y a là plusieurs questions intéressantes, sur lesquelles les docteurs sont divisés.

Comment les défunts nous apparaissent-ils ? est-ce dans

leur propre corps ou revêtent-ils pour cela un corps d'emprunt? On peut ramener les différentes opinions des docteurs à ce sujet à cinq principales. Quelques-uns pensent que les défunts apparaissent dans leur propre chair, à qui Dieu permet de reprendre pour un moment sa forme vivante. Dans cette opinion, qui se présente la première à l'esprit, les apparitions seraient de véritables résurrections momentanées.

Un plus grand nombre tiennent que, lorsque Dieu permet à un défunt d'apparaître, celui-ci revêt un corps d'emprunt pris dans la substance de l'air. Cette opinion, qui paraît d'abord assez étrange, se trouve confirmée par une apparition dont j'ai parlé assez longuement au chapitre septième. Comme la personne favorisée de l'apparition s'étonnait du peu de ressemblance qu'elle lui trouvait avec la défunte : « Sachez, lui fut-il répondu, que ce que vous voyez ici n'est pas mon corps qui gît dans le sépulcre, et qui y restera jusqu'au jour de la résurrection générale, mais un autre, formé miraculeusement de la substance de l'air pour pouvoir vous parler et obtenir vos suffrages. »

Plusieurs théologiens et médecins ont pensé qu'entre le corps et l'âme, il y a une substance intermédiaire, qui participe de l'un et de l'autre, et qu'elle est le lien qui les unit l'un à l'autre. D'après ces théologiens, ce serait ce principe vital, appelé encore përisprit, qui se manifesterait dans les apparitions.

D'autres pensent que ces apparitions n'ont aucune réalité objective, mais qu'elles se font par une impression purement subjective produite sur le sens de la personne qui croit voir, entendre, toucher ce qui n'a aucune réalité à l'extérieur. Ceci revient à dire que les apparitions sont

de simples visions intellectuelles, ce que les médecins appellent des hallucinations.

Enfin un grand nombre de théologiens, surtout les scolastiques, enseignent que les apparitions des âmes se font sans la participation des défunts, souvent même à leur insu, par le ministère des bons ou des mauvais anges, agissant ainsi, bien qu'avec des vues différentes, par la permission de Dieu.

Avant de dire ce qui me paraît plus probable dans ces différentes opinions, je veux citer au long le cardinal Bona, qui est un maître en ces matières si difficiles. (*Bona. Trait. du discernement des esprits; ch. XVIII.*)

Voici d'abord ce qu'il pense de la réalité des apparitions. « Il nous reste à parler des apparitions des âmes, « soit des bienheureux qui règnent avec Dieu, soit des « damnés, soit de ceux qui sont détenus dans le Purga- « toire, dont on a tant de témoignages dans l'Écriture et « tant d'histoires rapportées par de saints et très graves « auteurs, et même par des païens, lesquelles sont entre « les mains de tout le monde, en sorte qu'on a sujet de « s'étonner qu'il se soit trouvé des hommes de bon sens « qui aient osé les nier tout à fait, ou les attribuer à une « imagination trompée. »

« Il est certain qu'il y a des hommes qu'on ne saurait « excuser d'erreur et de témérité de ce qu'ils se moquent « de toutes sortes d'apparitions comme d'autant de trom- « peries, d'illusions et de rêveries. »

« Il est vrai qu'il y a des personnes qui croient trop « facilement toutes les apparitions qu'on raconte, en les « embrassant toutes sans discernement; il faut tenir pour « assuré que, comme il y en a de très véritables, par les- « quelles les hommes sont instruits pour leur salut et sont « portés à la vertu, il y en a aussi de fausses par lesquelles

« Dieu permet que quelques personnes soient trompées. Il
« faut donc éviter l'une et l'autre extrémité. » (*Loco citato*, chap. XIX.)

Quelles sont les personnes qui nous apparaissent ainsi ?

« Quelques-uns pensent, dit le docte et pieux cardinal,
« que les justes peuvent sortir pour un temps du lieu où
« ils sont, mais que les damnés ne le peuvent jamais.
« D'autres estiment, avec saint Thomas, que les damnés
« le peuvent pour corriger les vivants, et pour leur don-
« ner de la terreur, mais nous ne lisons nulle part que les
« âmes des enfants, qui sont morts avec le péché originel,
« aient apparu, car ils ne peuvent recevoir de nous aucun
« secours, et il ne semble pas qu'il y ait aucune utilité
« dans leurs apparitions. » Et dans un autre endroit :
« Les âmes des hommes qui sont hors de cette vie, les-
« quelles jouissent de l'éternelle félicité, ou sont tour-
« mentées pour l'éternité dans les flammes de l'Enfer, ou
« sont purifiées de leurs péchés dans le Purgatoire, peuvent
« nous apparaître. » (*Loco citato*, même chap.)

Le savant Cardinal, si affirmatif sur la réalité des apparitions, l'est beaucoup moins, comme on va le voir, sur le mode de ces mêmes apparitions.

« De savoir si les âmes apparaissent en leur propre
« corps ou en des corps feints et empruntés, et en cas que
« ce soit dans des corps empruntés, savoir si elles peuvent
« leur donner, par la puissance naturelle, la forme en
« laquelle on les voit, ou si elles ont besoin du secours
« des anges pour former ce corps, ou si elles apparaissent
« par elles-mêmes, ou si ce sont des anges qui les repré-
« sentent ; ce sont des questions qu'on agite probléma-
« tiquement dans les écoles. » (*Loco citato*.)

Saint Augustin, cité à cet endroit par le cardinal Bona, incline manifestement vers l'opinion qui attribue les appa-

ritions des âmes aux anges. Après avoir parlé de quelques apparitions de morts aux vivants, et même de vivants à d'autres vivants, après avoir raconté que lui-même, Augustin, étant à Milan, apparut ainsi, sans le savoir, à Eulogius de Carthage, pour lui expliquer un passage difficile du traité de la rhétorique de Cicéron, le grand docteur de l'Église latine, conclut en ces termes : « Pourquoi ne
« croirions-nous pas que ces choses sont des opérations
« des anges, lesquelles arrivent par la dispensation de la
« providence de Dieu ? » puis, avec son humilité ordinaire le saint docteur déclare que pour lui il ignore comment les choses se passent. « Cela, dit-il, est trop haut pour que je puisse y atteindre. » (*Saint Augustin, de cura pro mortuis.*)

Sur quoi le pieux cardinal conclut avec la même humilité et simplicité : « Si saint Augustin a ignoré ces choses, « qui suis-je pour me promettre d'en avoir la connaissance ? » (*Loco citato.*)

Après cela, il pourra paraître bien impertinent et bien présomptueux d'avoir une opinion, quand ces grands et saints personnages refusent de se prononcer ; mais comme, une question étant posée, il est impossible d'empêcher l'esprit de l'homme de se porter d'un côté ou de l'autre, je dirai simplement ce qui me paraît le plus probable à ce sujet.

Je crois, en étudiant les nombreuses révélations faites à de saints personnages, et que j'ai sous les yeux, qu'il y a du vrai dans chacune des cinq opinions exposées plus haut, en sorte que le seul tort des opinions exposées serait d'être exclusives, et de vouloir limiter la toute-puissance de Dieu entre les bornes toujours étroites de nos propres conceptions.

Ainsi, pour la première opinion, qui tient que les morts

apparaissent dans leur chair momentanément ressuscités, cela est évident dans certains cas : par exemple dans le cas de l'apparition de Pierre Milès à saint Stanislas de Cracovie, dont j'ai parlé au chapitre huitième, ou encore dans le cas des excommuniés d'Hildesheim, dont j'ai fait mention précédemment. Là, pas de doute ; les morts sortent véritablement de leur tombe ; on voit leur corps décharné se ranimer, reprendre sa forme, et l'apparition finie, se recoucher dans son sépulcre. Il s'agit bien d'une apparition du défunt dans sa propre chair ; mais comme ces cas sont fort rares, et qu'il ne faut pas inutilement multiplier les miracles, je crois, qu'à moins d'indications spéciales, il ne faut pas recourir à l'hypothèse d'une résurrection momentanée pour expliquer les apparitions des défunts.

La seconde opinion, qui enseigne que les défunts apparaissent dans un corps d'emprunt formé de la substance de l'air, me paraît la plus vraie en pratique, en ce sens que la très grande majorité des apparitions se font, je le crois du moins, de cette manière.

La troisième opinion, qui les fait apparaître à l'aide d'une substance intermédiaire entre le corps et l'âme, me sourirait encore plus, si l'existence de ce pèrisprit ou principe vital était parfaitement démontrée ; mais comme nous sommes en présence d'une hypothèse assez nouvelle, et que la science n'a pu encore constater, je m'abstiens de prononcer.

La quatrième opinion, qui réduit toutes les apparitions à simples visions intellectuelles, me paraît fausse, en ce sens surtout qu'elle est exclusive. Tous les théologiens distinguent les visions et apparitions en trois classes : les corporelles, les imaginaires et les intellectuelles. Il est certain que les morts peuvent se manifester des deux der-

nières manières, ce qui revient à la quatrième opinion, mais est-il démontré qu'ils ne peuvent apparaître corporellement ? surtout, quand l'apparition se fait voir à plusieurs personnes à la fois, quand elle laisse un témoignage extérieur de sa présence. Il faut bien avouer alors que l'apparition ne s'adresse pas seulement à l'intelligence, mais aux sens, par l'intermédiaire d'un corps.

La cinquième opinion qui fait apparaître les défunts par l'intermédiaire des anges, a pour elle le grand nom de saint Augustin, qui pourtant, on l'a vu, a évité de se prononcer, et la grande majorité des théologiens scolastiques. J'avoue néanmoins que j'éprouve la plus grande répugnance à admettre que ce soit le mode ordinaire par lequel les âmes se mettent en rapport avec nous. Il y a là une espèce de mensonge en action qui me répugne. Pourquoi apparaître sous des noms et sous des formes d'emprunt pour solliciter nos prières, nous décrire, comme les éprouvant eux-mêmes, les peines qu'endurent leurs clients. Ne serait-il pas beaucoup plus simple de faire apparaître les intéressés eux-mêmes, puisque, dans ce cas comme dans l'autre, le miracle est le même.

Je ne veux pas dire que jamais les anges n'ont apparu sous le nom des défunts, mais je crois que ces illusions doivent être réservées à la malice des mauvais anges. Il n'est que trop bien constaté, en effet, que souvent les démons apparaissent sous la forme d'une âme du Purgatoire, afin de tromper les hommes.

Voici ce que dit encore à ce sujet le cardinal Bona :

« Entre une infinité de tromperies par lesquelles cet artificieux ennemi s'efforce de surprendre ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, il ne faut pas oublier celle par laquelle il apparaît quelquefois sous la forme d'une per-

« sonne qui n'est plus au monde, et qui est morte dans le
« péché. »

« Ils font demander pour cette personne des aumônes,
« des prières, des jeûnes, des pèlerinages, des messes et
« d'autres bonnes œuvres, comme si elle était dans un
« état de salut, afin que ceux qui sont dans le péché s'y
« conforment encore davantage, étant trompés par la vaine
« espérance que leur donnent ces illusions. Mais, ajoute
« le savant cardinal, il est facile de se garantir de ces illu-
« sions, car les prières que demandent ces fausses appa-
« ritions sont ordinairement déterminées à un certain
« nombre, et jointes à de certaines observances vaines,
« ambiguës et superstitieuses ; le tout est accompagné de
« menace et de terreur, ce qui fait suffisamment recon-
« naître l'esprit d'où cela vient. » (*Loco citato.*)

C'est donc avec raison, que les saintes Écritures et les lois de l'Église prohibent sévèrement l'évocation des morts ; d'abord, parce qu'il n'est pas permis de les troubler sans raison de leur repos, et ensuite, parce qu'en provoquant ainsi leur apparition, on s'expose à tomber dans les pièges du démon. En effet, les morts sont entrés dans l'éternel repos ; ni les saints du Ciel, ni les âmes du Purgatoire, ni les réprouvés ne peuvent, sans la permission de Dieu, répondre à notre appel, et se mettre en communication avec nous. Or, il n'est pas probable que Dieu suspende les lois générales de sa Providence, pour satisfaire nos caprices ; mais le démon est toujours là, pour exploiter cette curiosité malsaine qui nous pousse à soulever le voile derrière lequel se cachent les réalités de l'avenir. Il ne doit donc être permis qu'aux saints, éclairés d'une inspiration spéciale, de se mettre en communication avec les défunts et de solliciter ainsi un miracle ; quant aux pauvres pécheurs comme nous, ce serait ten-

ter Dieu et s'exposer infailliblement à être trompés.

On voit par là ce qu'il faut penser du spiritisme, qui repose tout entier sur l'évocation des morts. Un homme, sans aucune délégation divine, se proclame *medium*, c'est-à-dire intermédiaire entre ce monde et l'autre. A sa voix, on entend répondre les plus grands noms de l'histoire et de l'Église, Socrate, Platon, saint Paul, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, saint Louis, Luther, Calvin, Voltaire, Lamennais et le Père Lacordaire défilent pêle-mêle et viennent déposer contre les convictions de leur vie tout entière. Les malheureux n'ont pas reculé devant le nom du Sauveur Jésus ! Le divin Rédempteur est venu à leurs voix déposer contre l'Évangile, et annoncer au monde que sa loi sainte allait recevoir son complément sous la direction de ces nouveaux apôtres. L'ensemble de ces réponses à travers bien des incohérences et des contradictions, trahit une pensée commune, c'est que l'Église du Christ a fait son temps, et que l'Église spirite va prendre sa place désormais dans la direction des âmes ; plus d'enfer, mais un progrès continu vers le bien, à travers des milliers de réincarnations successives ; plus de célibat ecclésiastique, plus de confessions, plus de jeûnes, de mortifications, une morale facile, la morale de l'honnête homme, dépourvue de sanction ; voilà des traits à quoi l'on peut reconnaître l'inspiration commune qui dicte ces différentes réponses, et qui n'est autre que celle du père du mensonge, juste châtiment de ceux qui, par une curiosité présomptueuse, et sans aucune des préparations nécessaires, ont voulu se mettre en communication directe avec les habitants de l'autre monde.

Il faut donc nous éloigner avec horreur de ces pratiques démoniaques, que l'on est surpris de voir renaitre dans notre siècle matérialiste et incrédule. Dans les premiers

temps de l'Église, aux jours de sa primitive ferveur, plus tard, au moyen âge, à cette époque de foi vive, où les âmes étaient toutes préparées à ces communications surnaturelles, on a pu se montrer plus large. Nous voyons les saints, les grands thaumaturges de ces époques, en communication fréquente avec l'autre monde, et quand ces communications se font attendre, ils ne craignent pas de les provoquer. Dans le silence du cloître, deux âmes qui s'étaient aimées, faisaient souvent le pacte que le premier qui mourrait apparaîtrait à son ami resté sur la terre, pour lui apprendre son sort en l'autre monde ; j'ai cité plusieurs de ces faits touchants, et nous avons vu que Dieu se plaisait à ratifier ces promesses de l'amitié chrétienne ; mais ces appels à la tombe, ces communications surnaturelles, désirées et provoquées, supposent un état qui n'existe plus, une pureté, une vivacité de foi que nos tristes jours ne connaissent guère.

Déjà au dix-septième siècle, le cardinal Bona blâmait sévèrement ces sortes de conventions, et les raisons de s'en abstenir sont plus fortes encore à notre époque. Néanmoins, comme le bras de Dieu n'est pas raccourci, et qu'il peut toujours permettre ces manifestations surnaturelles, ainsi que le prouvent des faits récents et incontestables ; comme d'autre part, vu l'imperfection de notre foi et notre peu d'habitude du surnaturel, le danger des illusions diaboliques devient plus grand que jamais, il ne sera pas inutile d'indiquer, en terminant ce chapitre, à quelles règles on peut distinguer les apparitions d'avec les illusions diaboliques.

Première règle. — Toute apparition désirée ou provoquée est suspecte.

Deuxième règle. — Si le défunt apparaît sous une forme noire, difforme, mutilée, c'est une preuve que c'est un

mauvais esprit, à plus forte raison s'il apparaît sous la forme d'un animal, excepté pourtant la colombe et l'agneau, dont le démon ne prend jamais la figure.

Troisième règle. — Si l'apparition fait voir un visage morne, courroucé, si elle s'exprime d'une voix tremblante, enrouée, confuse, croyez certainement que vous avez affaire au démon.

Quatrième règle. — Si l'apparition agit d'une manière désordonnée, si elle révèle des choses cachées qu'il serait expédient de taire, si elle enseigne quoi que ce soit contre la foi catholique, si elle blasphème, si elle a horreur des choses saintes, l'eau bénite, le crucifix, etc., il est prouvé qu'on a affaire au démon ou à un réprouvé.

Cinquième règle. — Les exhortations à la vertu, les bons conseils, les corrections faites aux pécheurs ne sont pas toujours la marque d'un bon esprit ; le démon ayant coutume de persuader un moindre bien, pour en empêcher un plus grand.

Sixième règle. — Les âmes du Purgatoire apparaissent ordinairement pour solliciter nos prières ou recommander quelques restitutions ; cela fait, elles ne reviennent plus, si ce n'est pour remercier, si donc l'apparition continue et devient importune et menaçante, c'est la marque d'un mauvais esprit.

Septième règle. — N'acceptez qu'avec défiance, les services d'une âme du Purgatoire, qui vient se mettre à votre disposition, et habiter dans votre maison pour un certain temps.

Huitième règle. — Tous les théologiens mystiques enseignent que les bonnes apparitions jettent d'abord dans un certain trouble, qui fait place à la joie et à l'onction divine, laquelle, se répandant dans l'âme, augmente son humilité, sa charité et excite en elle le désir de la perfec-

tion ; c'est le contraire dans les apparitions diaboliques, elles commencent par un sentiment de joie, de vaine complaisance, pour amener bientôt l'inquiétude, la tristesse, la vaine gloire ; l'âme, après ces sortes de communications, se retrouve sans onction, comme une terre desséchée et frappée de la foudre ; ou si elle conçoit quelque projet, ce n'est que présomption, esprit de désobéissance et d'orgueil, et le tout aboutit à la confusion.

Neuvième règle. — Qui à elle seule peut tenir lieu de toutes les autres. Ayez un bon directeur ; exposez-lui tout, sans exagération et sans réticences, et tenez-vous-en simplement à sa décision.

Toutes ces règles sont extraites du cardinal Bona et des différents auteurs mystiques qui ont traité ces questions délicates.

CHAPITRE XIII

De la protection des âmes du Purgatoire.

La reconnaissance, vertu du Purgatoire, proportionnée à la sainteté de ces âmes et à la grandeur du don qui leur est fait. — Les âmes du Purgatoire nous protègent dès maintenant ; à plus forte raison quand elles sont entrées au ciel. — Exemples de protection dans l'ordre temporel, dans l'ordre spirituel. — Assistance à la mort.

La reconnaissance est la vertu des nobles âmes. — Pendant que les méchants cherchent tous les moyens d'en alléger le fardeau, les âmes généreuses ne sont jamais plus fières que lorsqu'elles ont pu témoigner à leurs bienfaiteurs qu'elles étaient dignes de leurs dons. Or les âmes du Purgatoire sont des âmes saintes, des prédestinées, de futurs citoyens du ciel. Quelles qu'aient été leurs dispositions aux jours de leur vie mortelle, leur cœur s'est agrandi aux révélations de l'éternité. Ces saints ne sauraient être ingrats, parce qu'ils ont laissé à tout jamais derrière eux les bassesses de leur vie mondaine. Nous n'avons donc pas à craindre qu'ils oublient jamais leurs bienfaiteurs.

Il faut se rappeler aussi que, d'après les règles élémentaires de la justice, la reconnaissance se mesure à la grandeur du don, et au besoin plus ou moins grand que l'on en a ; or, ici, il s'agit d'un bien infini ; il s'agit de donner Dieu à ces âmes qui ont faim et soif de Lui, et nous, pauvres et misérables habitants de la terre, ce bien sans limite, ce don inestimable, dont nous ne pouvons, pendant les jours de notre pèlerinage, nous assurer la possession à

nous-mêmes, il est entre nos mains, et nous pouvons en disposer en faveur des âmes du Purgatoire ; avec une prière, une aumône, une légère mortification, nous pouvons les mettre en possession de Dieu ! Ah ! celui qui sait ce que c'est que Dieu, celui qui a médité, aux clartés de l'amour, les mystères de l'infini, celui-là seul peut comprendre la grandeur du don de Dieu que nous faisons à ces âmes. L'entrée du ciel, la vision béatifique, les joies de l'éternité bienheureuse, tous ces trésors qui sont des grâces absolument gratuites, qu'aucune œuvre des saints n'a jamais pu mériter *de condigno*, voilà le cadeau inestimable que nos bonnes œuvres font aux âmes du Purgatoire ; à la grandeur du don, à la faim surnaturelle que ces âmes en ont, vous pouvez mesurer le degré de leur reconnaissance.

Mais cette reconnaissance n'est pas stérile ; elle n'est pas réservée aux jours, peut-être encore lointains, où ces âmes seront en possession définitive de la gloire.

J'ai prouvé ailleurs que les âmes du Purgatoire, dès maintenant, connaissent leurs bienfaiteurs et prient pour eux ; je n'y reviendrai pas. Aussi bien, mieux vaut donner la parole aux faits ; ils nous apprendront, mieux que les meilleurs arguments de l'école, comment les âmes du Purgatoire s'intéressent à leurs bienfaiteurs de la terre.

Nous lisons dans les révélations de sainte Brigitte (liv. IV, ch. VII), qu'un jour, elle entendit la voix d'un ange qui, descendu en ce lieu d'expiation pour consoler ces âmes, répétait ces paroles : « Béni soit celui qui, vivant encore sur la terre, aide les âmes du Purgatoire de ses oraisons et de ses bonnes œuvres ! car la justice de Dieu exige nécessairement que les âmes soient purifiées par le feu, à moins qu'elles ne soient délivrées par les bonnes œuvres de leurs amis. »

En même temps, des profondeurs de l'abîme, la sainte entendit un chœur de voix suppliantes qui disaient : « O Christ, très juste juge, au nom de votre miséricorde infinie, n'ayez pas égard à nos fautes, qui sont sans nombre, mais aux mérites de votre très précieuse passion. »

« Mettez au cœur des ecclésiastiques et des religieux, des prélats et des simples prêtres, un sentiment de vraie charité, afin que, par leurs prières, leurs mortifications, leurs aumônes et les indulgences qu'ils peuvent nous appliquer, ils nous secourent dans notre triste situation. »

« Il dépend d'eux de nous soulager et d'abrèger nos tourments en nous faisant admettre plus tôt auprès de vous, ô Dieu très juste et très bon. »

Et d'autres voix répondaient à ces touchantes supplications, en disant : « Grâces, et mille fois grâces, à ceux qui nous soulagent dans notre malheur ; ô Seigneur, que votre puissance infinie rende au centuple à nos bienfaiteurs le bien qu'ils nous font, en intercédant pour nous et en nous amenant au séjour de votre douce et très divine lumière. »

J'ai parlé ailleurs de la V. Mère Françoise du Saint-Sacrement et des nombreuses visites qu'elle recevait des âmes du Purgatoire qui venaient implorer ses suffrages. Mais ce qu'il faut bien que l'on sache, parce que cela revient à notre sujet, c'est que bien souvent ces saintes âmes lui apparaissaient pour lui témoigner leurs reconnaissances et l'assurer de leur protection. Elles la prévenaient des pièges de Satan, des tentations qu'il lui préparait, des illusions par lesquelles il cherchait à la faire tomber. Elles lui apprenaient à déjouer les unes et à triompher des autres, par le moyen des sacrements et de la prière ; et l'auteur de sa vie ne fait pas difficulté d'avouer que c'est à ces avis surnaturels qu'elle dut de triompher

toujours des artifices de l'ennemi. (*Vie de la Mère Françoise du Saint-Sacrement*, liv. II.)

On a vu d'ailleurs dans un grand nombre d'apparitions citées précédemment que, presque toujours, les âmes du Purgatoire aussitôt délivrées s'empressent d'apparaître à leurs bienfaiteurs, pour les remercier ; mais il faut maintenant entrer dans le détail, et voir, à la lumière des faits, comment les âmes du Purgatoire nous protègent, soit dans l'ordre temporel, soit dans l'ordre spirituel. Les exemples de protection surnaturelle surabondent, mais comme il faut se borner, j'en choisis trois ou quatre parmi ceux qui m'ont paru le plus incontestablement prouvés.

En 1649 vivait à Cologne, un célèbre libraire, nommé Guillaume Freyssen, c'est lui-même qui, dans une lettre adressée au Père de Munford, jésuite anglais, dont j'ai cité plusieurs passages, va nous apprendre l'assistance miraculeuse qu'il reçut de ces saintes âmes à deux reprises différentes.

« Je vous écris, mon révérend Père, pour vous faire part de la double et miraculeuse guérison de mon fils et de ma femme. Pendant les jours de fête où ma maison était fermée, je me suis mis à lire le livre dont vous m'avez confié l'impression : *De la Miséricorde à exercer envers les âmes du Purgatoire*. J'étais tout pénétré encore de cette lecture, quand on vint m'avertir que mon petit garçon, âgé de quatre ans, éprouvait les premières atteintes d'une maladie singulière qui s'aggrava rapidement et mit ses jours en danger. La pensée me vint que je pourrais peut-être le sauver en faisant un vœu en faveur des âmes du Purgatoire. »

« Je me rendis de bon matin à l'église, et je suppliai le bon Dieu de m'exaucer, m'engageant par vœu à distribuer gratuitement cent exemplaires de votre livre aux ecclésiastiques.

tiques et aux religieux, afin de leur rappeler avec quel zèle ils doivent s'intéresser aux membres de l'Église souffrante, et quelles sont les meilleures pratiques pour s'acquitter de ce devoir.

« Je me sentis le cœur plein d'espérance ; de retour à la maison mon fils était déjà mieux ; lui qui, depuis plusieurs jours, ne pouvait avaler une seule goutte de liquide demandait de la nourriture. Le lendemain, la guérison était complète ; il se leva, sortit et se promena, puis mangea d'aussi bon appétit que s'il n'avait jamais été malade. Pénétré de reconnaissance, je n'eus rien de plus pressé que d'accomplir ma promesse ; j'allai au collège de la Compagnie, je priai vos Pères d'accepter mes cent exemplaires, en gardant pour eux ce qu'ils voudraient, et distribuant les autres aux religieux et aux ecclésiastiques de leur connaissance, afin que les âmes du Purgatoire, mes chères bienfaitrices, fussent soulagées par de nombreux suffrages.

« Trois semaines après, un autre accident non moins grave m'arriva. Ma femme, en rentrant chez elle, fut prise, tout à coup, d'un tremblement dans tous les membres qui la renversait à terre et lui ôtait tout sentiment.

« Elle perdit bientôt l'appétit, et jusqu'à l'usage de la parole. Je lui fis administrer, mais en vain, tous les remèdes possibles. Son confesseur, la voyant en cet état, essayait de me consoler, et m'exhortait paternellement à me soumettre à la volonté de Dieu. Pour moi, après l'expérience que j'avais faite de la protection des bonnes âmes du Purgatoire, je me refusais à désespérer. Je retournai donc à la même église ; prosterné devant l'autel du Saint-Sacrement, je renouvelai mes supplications avec toute l'ardeur dont je suis capable : — ô mon Dieu, m'écriai-je, votre miséricorde est sans mesure, au nom de cette bonté

infinie, ne permettez pas que la guérison de mon fils soit payée, hélas ! par la mort de ma femme. Je fis vœu alors de distribuer deux cents exemplaires de votre livre, afin d'obtenir pour les âmes souffrantes un plus grand nombre de suffrages. En même temps je suppliai celles qui avaient été délivrées précédemment d'unir leurs prières à celles des autres encore retenues en Purgatoire.

« Je m'en retournais à la maison ; quand je vis accourir mes domestiques au-devant de moi. Ils venaient m'annoncer que ma chère malade éprouvait un soulagement notable ; le délire avait cessé, la parole était revenue, je courus m'en assurer ; tout était vrai ; je lui offre des aliments, elle les prend avec appétit ; au bout de quelques heures, elle était si complètement remise qu'elle venait avec moi à l'église remercier le bon Dieu, ce père si miséricordieux à ceux qui le servent. Vous pensez si je fus exact à porter au collège les exemplaires promis, et non seulement chez vos pères, mais au couvent des dominicains et chez d'autres différents ordres que je priai instamment de s'unir tous pour la délivrance des âmes du Purgatoire.

« Votre Révérence peut ajouter une foi entière à ce récit. Je la prie de m'aider à remercier Notre-Seigneur de ce double miracle. » Cette lettre est citée tout au long dans l'ouvrage du Père Hautin. (*Puteus defunctorum*, liv. I, ch. v, art. 9.)

Le trait suivant, qui m'a paru singulièrement touchant est emprunté à l'abbé Postel, traducteur de Rossignoli ; je le cite, bien qu'il soit tout à fait moderne, sur la foi de cet auteur estimé. (*Merveilles du Purgatoire*, LI^e merveille.)

Ce trait paraît être arrivé à Paris en 1817.

Une pauvre servante, élevée chrétiennement dans son village, avait adopté la sainte pratique de faire dire

chaque mois, sur ses modiques épargnes, une messe pour les âmes souffrantes.

Amenée avec ses maîtres à Paris, elle n'y manqua pas une seule fois ; se faisant, d'ailleurs, une loi d'assister elle-même au divin sacrifice, et d'unir ses prières à celles du prêtre, spécialement en faveur de l'âme dont l'expiation n'avait plus besoin que de quelque chose pour être achevée, c'était sa demande ordinaire. Dieu l'éprouva bientôt par une longue maladie, qui non seulement la fit cruellement souffrir, mais lui fit perdre sa place, et épuiser ses dernières ressources. Le jour où elle put sortir de l'hospice, il ne lui restait plus que vingt sous pour tout argent. Après avoir fait au ciel une prière pleine de confiance, elle se mit en quête d'une condition ; on lui avait parlé d'un bureau de placement, à l'autre bout de la ville. Elle s'y rendait, lorsque, l'église Saint-Eustache se trouvant sur sa route, elle y entra. La vue d'un prêtre à l'autel lui rappela qu'elle avait manqué, ce mois-là, à sa messe ordinaire des défunts, et que ce jour était précisément celui où, depuis bien des années, elle s'était procuré cette consolation. Mais comment faire ? si elle se dessaisit de son dernier franc, il ne lui restera pas même de quoi apaiser sa faim. Ce fut un combat entre sa dévotion et la prudence humaine. La dévotion l'emporta : — Après tout, se dit-elle, le bon Dieu voit que c'est pour lui ; il ne saurait m'abandonner. Elle entre à la sacristie, remet son offrande, puis assiste avec sa ferveur accoutumée à cette messe.

Elle continuait sa route quelques instants après, pleine d'une inquiétude que l'on comprend ; dénuée de tout absolument, que faire si un emploi lui manque ? Elle était dans ces pensées, quand un jeune homme pâle, d'une taille élancée, d'un air distingué, s'approche d'elle, et lui dit : « Vous cherchez une place ? » — « Oui, Monsieur. » —

« Eh bien ! allez à telle rue, tel numéro, chez Madame *** ; je crois que vous lui conviendrez, et que vous serez bien là. » Et il disparaît dans la foule des passants, sans attendre les remerciements de la pauvre fille.

Elle se fait indiquer la rue, arrive au numéro, et monte à l'appartement qu'on lui désigne ; sur le palier, une domestique en sortait, un paquet sous le bras, et murmurant des paroles de plaintes et de colère. — « Madame y est-elle ? » demande la nouvelle venue ? — « Peut-être oui, peut-être non, répond l'autre ; que m'importe ? Madame ouvrira elle-même si cela lui convient ; je n'ai plus à m'en mêler ; adieu. » — « Et elle descend, notre pauvre fille sonne en tremblant, et une voix douce lui dit d'entrer. Elle se trouve en face d'une dame âgée d'un aspect vénérable, qui l'encourage à exposer sa demande. — « Madame, dit la servante, j'ai appris que vous aviez besoin d'une femme de chambre, et je viens m'offrir à vous ; on m'a assuré que vous m'accueilleriez avec bonté. » — « Mais, ma chère enfant, ce que vous dites là est bien extraordinaire ; ce matin, je n'avais absolument besoin de personne ; depuis une demi-heure seulement, j'ai chassé une insolente domestique, et il n'est personne au monde, hors elle et moi, qui le sache encore ; qui donc vous envoie ? » — « C'est un Monsieur que j'ai rencontré dans la rue, qui m'a arrêtée pour cela, et j'en bénis Dieu, car il faut absolument que je sois placée aujourd'hui ; il ne me reste pas un sou. » La vieille dame ne pouvait comprendre quel était ce personnage, et se perdait en conjectures, lorsque la servante, levant les yeux au-dessus d'un meuble du petit salon, aperçut un portrait. — « Tenez, Madame, dit-elle aussitôt, ne cherchez pas plus longtemps, voilà exactement la figure du jeune homme qui m'a parlé, c'est de sa part que je viens. »

A ces mots, la dame pousse un grand cri, et semble prête à perdre connaissance. Elle se fait redire toute cette histoire, celle de la dévotion aux âmes du Purgatoire, de la messe du matin, de la rencontre de l'étranger, puis se jetant au cou de la pauvre fille, elle l'embrasse avec effusion. « Vous ne serez point ma servante; dès ce moment, je vous regarde comme mon enfant! c'est mon fils, mon fils unique que vous avez vu, mon fils mort depuis deux ans qui vous a dû sa délivrance, je n'en puis douter, et à qui Dieu a permis de vous envoyer ici. Soyez donc bénie, et désormais nous prierons ensemble pour tous ceux qui souffrent avant d'entrer dans la bienheureuse éternité! »

Voici maintenant ce qui arriva au Père Magnanti, de l'Oratoire, un des plus fidèles disciples de saint Philippe de Néri, et, comme lui, saintement passionné pour le soulagement des défunts.

Les âmes qu'il soulageait par ses prières n'étaient pas ingrates. Elles lui obtinrent bien des grâces signalées et des dons extraordinaires, entre autres de connaître les choses éloignées, de découvrir les fautes cachées, de déjouer les pièges de Satan, et d'autres privilèges surnaturels du même genre. C'est lui-même qui attribuait aux âmes du Purgatoire toutes ces faveurs célestes, mais comme on pourrait soupçonner ce témoignage de pieuse illusion, je trouve dans sa vie le récit d'un péril ostensible dont il fut tiré par ses chères âmes, comme il les appelait.

Il revenait de Lorette, et arrivé à Nocéra, près d'une église dédiée à la Mère de Dieu, il voulut s'y arrêter, pour célébrer le saint sacrifice.

Or, en sortant de là, les pèlerins avaient à traverser un lieu très dangereux, où plusieurs assassinats s'étaient commis quelques jours auparavant; on se met gaiement en route, sous la protection de la bonne Mère, et voilà nos

pauvres pèlerins qui tombent entre les mains des brigands, ceux-ci les chargent de liens, les attachent solidement aux arbres de la forêt, et s'apprêtent à leur faire un mauvais parti; mais voilà que, tout à coup, au haut de la montagne qui domine la route, apparaissent deux enfants inconnus, qui se mettent à pousser de grands cris, comme pour appeler tout le pays à la délivrance des prisonniers. Les brigands étaient une douzaine; sans s'intimider, ils déchargent leurs armes sur les deux enfants, mais eux continuent à crier plus fort, en s'avancant aux secours des pèlerins, ce que voyant les bandits, ils prennent peur, et s'enfuient à la hâte. Les deux enfants s'approchent des captifs, les délient et disparaissent aussitôt; les compagnons du père Magnanti étaient dans la stupéfaction, mais lui, sans s'étonner : « Nous devons notre délivrance, leur dit-il, à deux âmes du Purgatoire, et Dieu leur a permis de prendre cette forme enfantine pour nous rappeler cette parole du divin Maître : *Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux.* » (Voy. *Marien.*, *Congr. oratorii*, tit. I, liv. II, ch. XXIX.)

On raconte un trait à peu près semblable du père Louis Monaci, religieux de l'ordre des clercs Mineurs, très affectionné, lui aussi, à la délivrance des âmes du Purgatoire.

Une nuit, il traversait seul une plaine déserte, et selon sa pieuse habitude, il utilisait le temps de sa marche en récitant son chapelet pour les défunts; or, il y avait sur la route deux de ces bandits italiens, gens de sac et de corde, habitués depuis longtemps à faire peu de cas de la vie de leurs semblables.

En voyant de loin venir le bon Père, seul et désarmé, ils se mettent en embuscade, bien décidés à le dépouiller, et même à le tuer, s'il tente de leur résister; mais voilà qu'ils entendent tout à coup le son d'une trompette guer-

rière ; tout étonnés, ils regardent ; devant le Père marchait un soldat qui jouait de la trompette, de chaque côté, une troupe de soldats, armés de pied en cap, lui faisaient escorte. Aussitôt, les brigands s'échappent au plus vite, s'imaginant qu'ils ont affaire à quelque officier envoyé à leur poursuite.

Cependant le bon religieux ainsi escorté, continuait sa route, en récitant dévotement son chapelet, comme un homme qui ne se doute de rien. Arrivé à l'hôtellerie, il s'arrête et demande à souper. Pendant ce temps, nos deux bandits s'étaient rapprochés des maisons ; ils s'informent où ont passé les troupes qu'ils ont rencontrées sur la route. — « Quelles troupes ? nous n'avons vu personne. Le seul étranger qui vient d'arriver est un pauvre religieux, qui certes n'a rien de belliqueux dans son air. » Intrigués au plus haut point, nos hommes entrent à l'hôtellerie, ils s'approchent du Père, lient conversation avec lui, et finissent par lui demander ce qu'est devenue son escorte. — « Mon escorte, répond le Père, je ne sais de quoi vous voulez parler, je suis venu seul. » — « Eh bien ! mon Père, vous pouvez rendre grâce à Dieu, car il a fait un miracle en votre faveur. Vous aviez autour de vous une forte escorte, et elle vous a sauvé de nos mains, car, nous vous l'avouons avec quelque honte, nous nous étions apostés sur la route dans l'intention de vous dépouiller, et même de vous tuer en cas de résistance ; nous n'en sommes pas, en effet, à reculer devant un meurtre. »

Le bon Père, un peu effrayé, leur raconta alors qu'à ce moment même il récitait son chapelet pour les âmes du Purgatoire, et que probablement ce sont elles que Dieu a envoyées à son secours. Les deux brigands furent si touchés de ce miracle, qu'avec cette facilité de foi qui est le caractère propre des Italiens, ils demandèrent aussitôt à

se confesser, et devinrent à leur tour de zélés propagateurs de la dévotion aux âmes du Purgatoire. (*Voir Carfora*, liv. I, ch. x.)

Si les âmes du Purgatoire sont si empressées à nous secourir dans nos besoins temporels, on peut en conclure avec quel pieux empressement elles nous protègent dans l'ordre spirituel ; car, à la différence de la plupart de ceux qui vivent sur la terre, elles savent combien les biens spirituels l'emportent sur les autres. Malheureusement, les nécessités de l'âme sont moins visibles que celles du corps ; il en résulte que bien des assistances surnaturelles passent inaperçues à nos regards inattentifs, mais on ne peut douter que bien des saintes inspirations, bien des grâces de salut ne nous soient accordées à la prière de ces âmes.

Voici l'heure de la tentation, heure terrible, heure décisive peut-être ; si cette âme succombe, Dieu va s'éloigner d'elle ; cette chute sera le premier anneau de la chaîne de fautes, qui doit la lier un jour aux brasiers éternels de l'enfer. Cependant, la pauvre âme hésite, fascinée par la vue des plaisirs promis.

Le ciel et la terre sont attentifs ; le divin Sauveur Jésus jette sur cette âme un regard attristé, et il me semble entendre sortir de ses lèvres ce reproche si tendre qu'il adressait autrefois aux siens : *et toi aussi, veux-tu me quitter ?* Dans les profondeurs de l'abîme, Satan tressaille de joie ; qui va l'emporter de la vie ou de la mort ? et quel drame que celui de la tentation, où de si grands intérêts sont en jeu, et qui se renouvelle des milliers de fois, à chaque heure !

Mais voici que la lutte est finie, et c'est le bien qui l'a emporté ; cette pauvre âme a reculé au bord du précipice ; elle est sauvée pour cette fois, et sa victoire va devenir pour elle le point de départ d'une série de grâces, qui

assureront sa couronne. Cependant, que s'est-il passé au moment où la malheureuse hésitait entre le bien et le mal ? Regardez dans le Purgatoire ; entendez-vous cette humble prière de l'âme souffrante qui monte des profondeurs de l'abîme ? *De profundis clamavi ad te Domine !* C'est là ce qui a fait descendre du ciel une surabondance de grâces et amené la victoire. Oh ! qui nous dira les mystères de la communion des saints ! Comme le dit quelque part le comte de Maistre, quel superbe tableau que celui de cette immense cité des esprits, avec ses trois ordres toujours en rapport, où le monde qui combat présente une main au monde qui souffre, et saisit de l'autre celle du monde qui triomphe ! L'éternité seule nous dira ces mystères du salut des âmes, et les siècles sans fin ne seront pas trop longs pour admirer l'action que les âmes exercent les unes sur les autres, au moyen de la communion des saints.

C'est surtout à l'heure de la mort, à cette heure où la lutte est plus acharnée, parce que l'issue en est décisive, que les âmes du Purgatoire viennent au secours de leurs bienfaiteurs. J'ai rapporté, ailleurs, un trait que cite Baronius à ce sujet. En voici un second encore plus frappant, à cause des circonstances extérieures qui l'entourent, et que j'emprunte à Ségala. (*Triumphus animarum*, II^e partie, ch. XXII, n^o 1.)

La scène se passe en Bretagne ; un bon chrétien, qui joignait à ses autres vertus une grande charité envers les pauvres défunts, était à l'extrémité. On appela le recteur pour lui porter le saint Viatique, mais celui-ci, se trouvant fatigué, envoya le vicaire à sa place.

Après lui avoir administré tous les secours que la sainte Église, cette bonne mère, réserve à ses enfants pour la dernière heure, le prêtre s'en revenait à la maison, mais

en arrivant au cimetière situé près de la cure, autour de l'église, il se sent arrêté par une force invisible qui l'empêche de faire un pas. Effrayé, il regarde, la vision d'Ézéchiël était sous ses yeux. L'église qu'il avait fermée soigneusement était grande ouverte, les cierges brillaient au fond du sanctuaire, et il entendit une voix, partie de l'autel, qui disait : *Ossements arides, écoutez la parole du Seigneur ; morts, levez-vous et venez prier pour votre bienfaiteur qui vient de mourir.* En même temps, il se fit un grand fracas ; les ossements s'agitaient au fond des tombes, se choquaient les uns contre les autres avec un bruit lugubre. Bientôt, la vision du prophète s'accomplit à la lettre ; les morts sortirent des tombeaux, se rangèrent processionnellement dans le chœur, et, s'étant assis dans les stalles, commencèrent à chanter, d'une voix triste, l'office des défunts. Quand tout fut fini, les morts retournèrent dans leurs tombes, les cierges de l'autel s'éteignirent, et tout rentra dans le silence.

Le vicaire, encore tout épouvanté, rentre à sa maison et raconte au curé ce qu'il avait vu ; celui-ci refusait d'y croire, attribuant le tout à l'effet d'une imagination frappée ; « au moins, disait-il, il faudrait s'assurer d'abord que votre homme est mort, ce qui n'est pas probable. » Comme il achevait ces mots, on vint lui apporter la nouvelle du décès.

Le vicaire fut si frappé de cette vision qu'il entra au monastère de Saint-Martin, de Tours, dont plus tard il fut élu prieur. C'est lui-même qui fit connaître les détails de cette prodigieuse histoire.

On lit, dans la vie de plusieurs Saints, que les âmes du Purgatoire, délivrées par eux, sont venues les chercher, sur leur lit de mort, pour les conduire au Ciel.

C'est ce que j'ai rapporté déjà de saint Philippe de Néri.

La pieuse pénitente, sainte Marguerite de Cortone, jouit du même privilège, comme on peut le voir dans les *Bollandistes*. (*Voir Bolland., acta sanct., au 22 février.*)

Mais, dans l'impossibilité où nous sommes trop souvent de scruter ces mystères du monde surnaturel, et de connaître les assistances invisibles que les âmes du Purgatoire prêtent à leurs bienfaiteurs, je demande la permission de faire appel, en terminant, à mon expérience personnelle.

J'ai bien souvent eu recours aux saintes âmes du Purgatoire, soit pour moi, soit surtout en faveur des âmes dont j'ai la charge devant Dieu. Je dois à la vérité de déclarer que, presque toujours, j'ai été exaucé au delà de mes espérances. Quand j'ai un pécheur désespéré, une affaire embrouillée, une grâce difficile à obtenir, je célèbre la messe aux intentions de la sainte Vierge pour la délivrance de l'âme qu'il lui plaira de choisir ; avec le secours réuni de la bonne Vierge et de mes chers défunts, j'obtiens ainsi bien des grâces que Dieu aurait refusées à la tiédeur de ma prière.

O chères âmes, continuez à me protéger comme vous avez fait jusqu'ici ; je fais bien peu de choses pour vous, et ce peu, je le fais bien mal ; mais ayez égard à mes misères spirituelles. Dieu m'est témoin que je voudrais avoir la ferveur des saints, pour vous secourir plus efficacement ! obtenez-moi donc les grâces qui me sont nécessaires pour sortir de ma misérable tiédeur. Et puis, aidez-moi à sauver les âmes, ces chères âmes que Dieu m'a confiées, et qui périssent, par ma faute, parce que je ne sais pas prier, parce que je n'attire pas sur elles les bénédictions d'en haut. O saintes âmes du Purgatoire, pensez à ces pauvres âmes, priez pour elles, aidez-moi à éclairer les païens, à convertir les pécheurs, à échauffer les tièdes, à

sanctifier les justes ; et quand viendra pour moi l'heure terrible où il me sera demandé compte de mon administration, obtenez-moi la grâce d'une sainte mort ; fléchissez en ma faveur la colère du juge ; et faites que j'aie une petite part à la bénédiction de la pécheresse : Que beaucoup de péchés me soient pardonnés parce que je vous ai beaucoup aimées.

CHAPITRE XIV

Du soulagement des âmes du Purgatoire considéré comme œuvre de justice.

De l'exécution des legs pieux. — Comment Dieu punit ceux qui y manquent. — De l'obligation spéciale que nous avons de soulager nos parents défunts. — Nos pères spirituels. — Ceux qui sont en Purgatoire à cause de nous. — De l'ordre à garder dans la répartition de nos suffrages.

Nous avons vu ce que les âmes du Purgatoire font pour nous; il faut dire maintenant ce que nous devons faire pour elles. Il y a là, comme je le dirai plus loin, une obligation générale de charité, mais quelquefois, il y a plus, à l'égard de certaines âmes, il y a une obligation rigoureuse de justice, et c'est ce que je vais établir ici.

Ce n'est pas en vain que l'auteur de l'Imitation nous avertit de faire des œuvres satisfactoires, pendant notre vie, et de ne pas trop compter sur nos héritiers toujours pressés d'entrer en possession des biens que nous laissons, mais qui, trop souvent, négligent d'acquitter les pieuses fondations que nous avons faites, pour le soulagement de notre pauvre âme.

C'est un fait d'expérience journalière; une famille, qui vient d'être mise en possession d'une fortune quelquefois considérable, marchandera à un malheureux défunt, les quelques suffrages qu'il s'était réservés, et, si les subtilités de la loi civile s'y prêtent, on n'aura pas honte de faire casser un testament, sous prétexte de captation, afin de se débarrasser de l'obligation d'acquitter les legs pieux qui y sont réclamés.

Eh bien ! il faut que les familles le sachent, c'est là une cruauté abominable. — Voler un pauvre, dit le IV^e concile de Carthage, c'est se faire son meurtrier ; que dire de celui qui ne rougit pas de dépouiller un malheureux défunt ! *Egentium necatores !*

Aussi, ceux qui se rendent coupables de ce vol sacrilège sont ordinairement punis de Dieu, et d'une manière très sévère. On s'étonne quelquefois de voir se fondre entre les mains d'héritiers avides une belle fortune ; une sorte de malédiction semble planer sur certains héritages. Au jour de la manifestation des consciences, on verra souvent que la cause de ces ruines était dans l'avarice et la dureté de cœur des héritiers, qui avaient négligé d'acquitter les legs dont leur héritage était chargé.

A Milan, raconte Rossignoli (*Merveilles du Purgatoire, xx^e merveille*), une magnifique propriété avait été ravagée par la grêle, alors que les voisins n'avaient rien éprouvé de fâcheux. On ne savait à quoi attribuer cet accident, lorsque l'apparition d'une âme du Purgatoire fit connaître que c'était le juste châtiment dont Dieu avait puni des enfants ingrats et sans cœur.

Les histoires sont pleines de récits, où l'on parle de maisons hantées, rendues inhabitables, au grand détriment de leurs propriétaires ; quand on va au fond de tout cela, on trouve toujours une âme oubliée des siens, et qui réclame l'acquiescement des suffrages qui lui sont dus. Faisons aussi large que vous le voudrez la part de l'imagination, de l'illusion, de la fourberie même, il restera toujours assez de faits parfaitement prouvés, pour apprendre aux héritiers sans entrailles comment Dieu punit, même dès cette vie, ces vols sacrilèges.

Mais, c'est surtout dans l'autre vie que la justice divine trouve à s'exercer sur ces coupables détenteurs du bien des morts.

Le Saint-Esprit l'a dit par la bouche de saint Jacques : *Un jugement sans miséricorde à qui s'est montré sans miséricorde. — Judicium sine misericordia, illi qui non fecit misericordiam. (Saint Jacq. 11-13.)*

Si cela est vrai, à quelle rigueur de jugement ne doit pas s'attendre celui dont l'abominable avarice a laissé, pendant des mois, des années, des siècles peut-être, l'âme d'un parent, d'un bienfaiteur, au milieu de ces effroyables supplices du Purgatoire que j'ai décrits au commencement de ce traité.

Au temps de l'empereur Charlemagne, un brave soldat, qui avait guerroyé sur tous les champs de bataille de l'Europe, se voyant sur son lit de mort, fit venir un sien neveu, son unique héritier, et lui dit : — « Beau fils, je n'ai pour tout bien que mon cheval et mes armes ; inutile de faire un testament. Les armes seront pour toi ; quant au cheval, lorsque je ne serai plus, je te recommande instamment de vendre cet animal, et d'en distribuer le prix aux pauvres et aux prêtres, pour que les uns offrent à mon intention le divin sacrifice, et que les autres me secourent dans leurs prières. »

Le neveu promet tout en pleurant. Le défunt une fois en terre, il prend le cheval et l'emmène pour le vendre. La bête était belle et d'un prix bien supérieur à celui des armes. Il commença par trouver que rien ne pressait de s'en défaire de suite, que peut-être, en attendant un peu, il trouverait un meilleur prix, ce qui serait à l'avantage du défunt ; puis il s'en servit pour quelques petits voyages, car à quoi bon laisser cette bête à l'écurie ? Les jours se passèrent, puis les semaines, puis les mois ; le neveu ne pensait plus à s'acquitter de sa promesse, mais Dieu sut bien la lui rappeler.

Un matin, il y avait six mois que le défunt était mort,

il apparut à son héritier infidèle. — « Malheureux, lui dit-il, tu n'as pas eu pitié de l'âme de ton oncle ; où est la promesse que tu m'as faite, à mon lit de mort ; cœur plus dur que la pierre ; à cause de ton manque de foi, j'ai souffert des supplices inexprimables dans le Purgatoire : mais Dieu a eu pitié de moi, aujourd'hui j'entre dans la félicité des saints ; mais toi, tu vas mourir à ton tour, et, par un juste jugement, tu souffriras tout le temps qu'il me restait à expier, et cela, sans préjudice du temps réservé à tes propres fautes. »

Quelques jours après le neveu tomba malade ; il fit appeler un prêtre, lui raconta la vision qu'il avait eue ; puis il mourut, et sans doute il alla subir la seconde partie de la peine qui lui avait été annoncée en punition de son injustice. — Avis aux héritiers infidèles. (*Catimpré, Apum*, liv. II, chap. LIII.)

Je trouve, dans la vie de Raban Maur, par Trithème, un récit encore plus émouvant des justices du Seigneur sur ces voleurs sacrilèges. (*Trithème, vie de Raban Maur*, liv. II.)

Raban Maur, premier abbé du célèbre monastère de Fulda, et plus tard archevêque de Mayence, était plein de charité pour les défunts. Selon les constitutions de l'ordre de Saint-Benoît, lorsqu'un frère vient à mourir, on doit donner pendant trente jours, sa ration aux pauvres, afin que l'âme du défunt soit soulagée par cette aumône, qui est faite en son nom. Or, il arriva, en l'an 830, qu'une sorte de peste enleva coup sur coup, un grand nombre de religieux, et parmi eux, un des supérieurs. Raban Maur fit appeler le Père Procureur, nommé Edelard, et lui recommanda de faire distribuer aux pauvres les rations accoutumées, ajoutant que s'il y manquait, Dieu le châtierait sévèrement.

Hélas ! l'avarice se glisse jusque dans le cloître, Edelard promet tout et n'en fit rien. — *A quoi bon, pensait-il, nourrir tant de mendiants ? mieux vaut réserver ce que nous avons, pour les Pères qui ont survécu au fléau.* »

Un soir, accablé d'affaires, il avait veillé au delà du temps marqué par la règle, et il s'en allait se reposer à son tour. Comme il traversait la salle du Chapitre, un flambeau à la main, il voit l'abbé entouré de ses moines, qui tenaient conseil. Que peuvent-ils faire à cette heure ? Il regarde tout surpris ; ô terreur ! ce n'est pas l'abbé ; c'est le Supérieur défunt, entouré des autres moines défunts. L'épouvante le retenait sur place, quand deux moines se détachant de leur stalle, viennent à lui, le dépouillent de ses habits, et sur l'ordre du Supérieur, lui administrent une forte discipline. En même temps le Supérieur lui disait : — « Reçois, malheureux, le châtiment de ton avarice ; mais ce n'est rien encore, un châtiment plus terrible t'attend dans la tombe, où tu descendras dans trois jours. Alors tous les suffrages qui te sont réservés seront appliqués à ceux que ton abominable avarice a privés des leurs. »

En descendant au chœur, à minuit, pour chanter matines, la communauté le trouva étendu, sanglant et tout couvert de plaies. On s'empresse autour de lui, on le transporte à l'infirmerie ; mais lui, d'une voix mourante : — « Hâtez-vous, dit-il, d'appeler le Père abbé. J'ai plus besoin des remèdes spirituels que d'aucun autre, car ces membres ne doivent pas guérir. »

Dès que l'abbé fut là, il raconta en présence de ses frères la terrible vision qu'il avait eue, et dont ses blessures attestaient assez la vérité, puis il reçut les sacrements avec de vifs sentiments de contrition, et s'éteignit

doucement, au bout des trois jours qui lui avaient été marqués.

On chanta aussitôt la messe des défunts, on célébra pour lui les trente messes de règle, et, pendant un mois on distribua fidèlement sa ration aux pauvres ; au bout de ce mois, le défunt apparut à Raban Maur, pâle et défiguré par d'atroces souffrances.

« Cher frère, que pouvons-nous encore faire pour vous ? »
— « Je vous remercie, ô Père très miséricordieux, des suffrages que vous m'avez déjà accordés, mais ils n'ont pas pu me délivrer de mes peines ; la justice de Dieu les ayant appliqués à ceux de mes frères que j'avais frustrés des leurs. Je vous prie donc, ô Père très bon, de redoubler de prières et d'aumônes, car je ne puis sortir d'ici avant la délivrance de mes frères, il faut donc travailler à nous délivrer tous, eux d'abord, moi ensuite ; ainsi le veut la justice divine. »

On continua à prier et à faire des aumônes ; au bout d'un second mois, l'âme d'Adélard apparut de nouveau, il était vêtu de blanc, le visage joyeux, son expiation et celle de ses frères était achevée.

Mais il ne suffit pas d'acquitter fidèlement les legs pieux auxquels les défunts ont droit, il faut encore le faire sans retard. Quelques théologiens ont prétendu, il est vrai, que la négligence à cet égard ne saurait préjudicier au défunt, qui bénéficie immédiatement des suffrages qu'il s'est réservés, et la raison qu'ils en donnent, c'est que le défunt ayant fait de sa part tout ce qu'il fallait pour s'assurer ces suffrages, il ne serait pas juste qu'il en fût privée par la négligence d'autrui : mais cette raison ne me paraît rien moins que convaincante. N'oublions pas que nous sommes ici sous le régime de la justice stricte. Des fautes ont été commises, l'expiation doit suivre nécessairement, à moins

que l'on n'offre à Dieu des œuvres satisfactoires ; or, ces œuvres n'existent pas encore ; la justice de Dieu peut donc les regarder comme non avenues, et, de fait, toutes les apparitions des âmes, qui viennent se plaindre de la négligence qu'on met à les secourir, montrent bien que Dieu ne leur applique ces suffrages qu'au moment précis où ils lui sont offerts.

Mais, dira-t-on, il dépend donc de nous de prolonger le Purgatoire d'un malheureux défunt, sans qu'il y ait en rien de sa faute ? — Oui, répondrai-je, et c'est en cela précisément que consiste le crime de ces héritiers avides, qui diffèrent sans fin d'acquitter les legs pieux d'une succession ; cela me paraît d'autant plus certain que bien souvent ces suffrages que le défunt avait demandés pour son âme, ne sont, au fond, que des restitutions déguisées. C'est là ce que les familles ignorent trop souvent. On trouve très commode de parler de captations et d'avidité cléricale ; on fait casser un testament sous ces beaux prétextes ; et, bien souvent, le plus souvent peut-être, il s'agissait d'une restitution nécessaire. Le prêtre n'était que l'intermédiaire, obligé au secret le plus absolu, par la confession dont il est le dépositaire. Un mourant a commis des injustices, cela arrive plus souvent que l'on ne le pense, même à de très honnêtes gens selon le monde ; au moment de paraître devant Dieu, ce malheureux se confesse ; il veut réparer, mais le temps lui manque, il ne veut pas révéler à ses enfants ce triste secret. Que fait-il ? il couvre sa restitution sous le voile d'un legs pieux. Si ces legs ne sont pas acquittés, que va-t-il advenir ? l'infortuné sera-t-il retenu dans le Purgatoire indéfiniment ? ce serait bien dur. Cependant ne nous rassurons pas trop vite ; des apparitions fort nombreuses témoignent en ce sens. — Nous ne pouvons être admis au séjour de la béa-

titude tant que la justice reste lésée. Voilà ce quelles déclarent toutes ; d'ailleurs ces âmes sont coupables, en un certain sens, de ce long retard apporté aux droits de leurs créanciers si, comme elles le devaient, elles n'avaient pas attendu au dernier moment pour régler leurs affaires temporelles, le prochain n'aurait pas à attendre, indéfiniment peut-être, le paiement de ce qui lui est dû. — Elles souffrent cruellement, dit-on ; — mais le pauvre prochain qu'elles ont lésé, est-ce qu'il ne souffre pas lui aussi ? *Res clamat Domino* ; tant que la restitution ne sera pas faite, ce cri de la justice lésée se fera entendre contre ces âmes. Il faut donc, je le crois, s'en tenir à l'axiome des théologiens : pas de restitution, pas de Paradis.

Que si, par la mauvaise foi des héritiers, la restitution ne doit jamais se faire, il est clair que cette âme ne saurait rester indéfiniment en Purgatoire ; mais dans ce cas, un long retard à son entrée dans le Ciel me paraît une compensation très équitable d'une injustice que cette âme infortunée a rétractée, il est vrai, mais dont elle avait posé la cause toujours subsistante et toujours efficace.

Et maintenant, songeons-y, quelle effroyable dureté de cœur ne faut-il pas pour laisser s'écouler les jours, les semaines, les mois, les années quelquefois avant d'acquitter une dette aussi sacrée. Oh ! que notre foi est faible ! si un animal domestique, si un chien tombait dans le feu, est-ce que nous attendrions pour l'en retirer ?

Mais ce sont nos parents, nos bienfaiteurs nos amis, qui se tordent dans les flammes du Purgatoire ; rien ne presse. Ils passeront après tous les autres créanciers, après nos commodités et les exigences de notre luxe. Ne faut-il pas liquider la succession, nous mettre en possession de l'héritage, nous habituer à notre nouvelle position ? Il sera toujours temps d'acquitter cette dette, et les âmes du Pur-

gatoire sont des créancières commodes ; on ne risque pas, au moins d'ordinaire, de les rencontrer sur son chemin pour réclamer ce qui leur est dû. Oh ! l'effroyable dureté de cœur ! oh ! la cruelle injustice !

Il n'y a pas que les legs pieux laissés par les défunts qui créent une obligation de justice à leur égard. Nous avons des parents, des bienfaiteurs, des amis ; est-ce que nous ne leur devons rien ? hélas ! c'est bien souvent à cause de nous qu'ils sont punis. Cette mère a été trop faible pour ses enfants ; ce père a commis des injustices pour arrondir leur fortune. Leur dirons-nous la froide parole des prêtres déicides à Judas. *Cela ne vous regarde pas ; c'est votre affaire.*

N'entendez-vous pas, fils dénaturés, ces voix plaintives qui montent de l'abîme ! — *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos, amici mei*, Pitié, pitié, ô vous du moins qui êtes nos amis. Ne reconnaissez-vous pas ces accents ? c'est la voix d'un père qui accuse ses enfants, d'une femme son époux, un frère qui se plaint d'avoir été oublié par son frère. — Ah ! Seigneur ! au moment de la mort, ceux qui restaient sur la terre promettaient, en pleurant, de ne nous oublier jamais ; on nous fit de pompeuses funérailles ; la vanité trouvait à s'y signaler. Mais depuis, plus une prière, plus un souvenir, plus rien. L'oubli a recouvert notre tombe, et aucune brise d'ici-bas ne vient rafraîchir nos âmes dévorées par d'intolérables ardeurs.

Sainte Élisabeth de Hongrie fut plus charitable à l'égard de sa mère Gertrude. Lorsque celle-ci mourut, elle fit des aumônes considérables, et redoubla ses mortifications et ses prières pour le soulagement de cette chère âme. Une nuit, la défunte lui apparut, le visage triste et défait ; elle se mit à genoux, auprès de son lit, et lui dit en pleurant : « Ma fille, vous voyez à vos pieds votre mère accablée de

douleur, je viens vous supplier de multiplier vos suffrages, afin que la divine miséricorde me délivre des tourments épouvantables que j'endure, oh ! que ceux-là sont à plaindre qui exercent l'autorité sur les autres ! j'expie maintenant les fautes que j'ai commises sur le trône. Au nom des angoisses au milieu desquelles je vous ai mise au monde, au nom des fatigues et des veilles que m'a coûtées votre éducation, je vous conjure de tout faire pour me retirer des supplices que j'endure. » A cette voix chérie, sainte Élisabeth se lève aussitôt, elle prie, elle pleure, elle se donne une sanglante discipline. Le sommeil la surprend, au milieu de cet acte de charité ; alors sa mère Gertrude lui apparaît de nouveau vêtue de blanc, le visage rayonnant d'allégresse. Les prières de sa fille l'avaient délivrée et lui avaient ouvert les portes du Ciel. (*Vide apud Surium. 19 nov. Vie de sainte Élisabeth.*)

Sainte Marguerite de Cortone ne fut pas moins secourable à son père et à sa mère ; après leur mort, elle offrit pour eux un grand nombre de prières, de mortifications, de communions, Dieu lui fit connaître dans l'oraison que, par ce moyen, elle avait considérablement abrégé le temps qu'ils devaient passer en Purgatoire.

La même sainte eut aussi un pieux souvenir d'une simple servante nommée Gillia, qui était restée de longues années auprès d'elle. Dieu lui fit connaître combien cette charité lui était agréable, en lui révélant qu'à sa considération, Gillia n'aurait qu'un mois de Purgatoire à faire, et que le jour de la Purification, elle serait conduite au Ciel par quatre anges (*vid. apud Balland, 22 febr.*)

Quand le père de la V. Catherine Paluzzi vint à mourir elle passa huit jours entiers en prières et en macérations de toutes sortes, jeûnes, cilices, disciplines ; à la fin de

cette octave, elle fit célébrer un service funèbre, suivi d'un grand nombre de messes; alors elle fut ravie en extase et le divin Sauveur, en compagnie de sainte Catherine de Sienne, la conduisit en Purgatoire ! là, elle entendit la voix lamentable de son père, qui, du milieu des flammes, la conjurait d'avoir pitié de lui, et d'achever l'œuvre de sa délivrance; à ces cris de douleur, la sainte fut saisie d'une angoisse indicible.

Se tournant vers Notre-Seigneur, elle le supplia de faire miséricorde, et conjura en même temps sainte Catherine d'intercéder pour lui faire obtenir l'effet de sa prière. Mais il lui fut répondu que la justice devait suivre son cours.

Alors, dans son admirable charité, elle s'offrit à subir dans son corps, ce qui restait à expier à son père. Le Sauveur l'exauça, les flammes s'écartèrent, l'âme de son père monta au Ciel, en bénissant sa fille, mais à partir de cette heure, sa vie ne fut plus qu'un long martyre. (*V. diario Dominicano, 16 oct.*)

Il arrive souvent, que nous voudrions connaître le sort qui est réservé à ceux que nous avons aimés sur la terre. C'est là une curiosité qui déplaît à Dieu, et qui ne sert de rien à ces pauvres âmes. Il est bien plus expédient de prier pour elles, afin que Dieu les soulage, si elles sont encore dans le lieu des expiations. C'est ce que nous apprend l'exemple du V. Denys le Chartreux. (*V. apud Bolland., 2 mart.*)

Quand il perdit son père, au lieu de prier pour lui, il se laissa aller à ce désir immodéré de connaître son sort éternel; c'était là sa préoccupation constante, et il en oubliait de soulager cette âme, qui pourtant lui était si chère. Il en fut repris de Dieu.

Un soir qu'après vêpres, retiré dans son oratoire, il sup-

pliait Dieu de ne pas lui refuser cette consolation, il entendit une voix qui lui disait : — « Pourquoi te laisser tenter de cette vaine curiosité ? ne vaudrait-il pas mieux employer le mérite de tes oraisons à délivrer ton père des flammes du Purgatoire, qu'à savoir en quel état il se trouve ? ces oraisons lui seraient utiles, et à toi aussi, au lieu que celles que tu fais en ce moment, ne servent de rien à personne ». Il se mit donc à prier pour le soulagement de l'âme de son père. La nuit suivante, il vit en songe, cette âme que deux démons plongeaient dans une fournaise ardente, et qui lui criait d'une voix déchirante : — Ah ! mon fils ! mon cher fils, pourquoi m'as-tu oublié ? Pitié, pitié pour ton malheureux père ; que tes prières me viennent en aide ; accomplis pour moi des pénitences, des bonnes œuvres ; hâte-toi ! c'est le devoir de la piété filiale ». Le pauvre religieux, tout confus de sa négligence, se hâta de la réparer ; et il continua de prier, jusqu'à ce qu'il sût, par révélation, que son père était délivré de ses tourments.

S'il y a une obligation de justice stricte de prier pour nos parents défunts, il y a une obligation de droit naturel pour les parents, de ne pas oublier ceux de leurs enfants qui les ont précédés dans l'éternité. — Eh ! quoi, vous leur deviez la nourriture, le vêtement, l'éducation ; vous étiez chargés de pourvoir à tous leurs besoins spirituels et temporels ; est-ce que cette obligation de droit naturel a cessé, parce que ces besoins sont devenus plus pressants ?

Une mère sera inconsolable de la mort de son fils ; elle ne voudra entendre à rien ; elle négligera son mari et ses autres enfants ; comme Rachel, elle rejettera toutes consolations, parce que celui qu'elle aimait n'est plus là ! Eh ! pauvre mère à quoi servent à votre enfant bien-aimé toutes ces larmes ? elles n'éteindront pas les flammes qui

le dévorent. Priez, et faites prier pour lui : ce sera le meilleur moyen de lui témoigner votre amour.

Sainte Elisabeth de Portugal s'était montrée bien plus véritablement affectionnée à sa fille Constance.

Cette jeune princesse venait d'être mariée au roi de Castille, quand une mort inopinée l'enleva à l'affection des siens.

La reine Elisabeth avait appris ce malheur, et elle se rendait avec son mari à Santarem, quand un ermite se mit à courir après le cortège royal, disant qu'il avait à parler à la reine. Les courtisans le repoussaient avec mépris, mais la sainte reine l'ayant aperçu, se le fit amener. Il lui raconta alors que la reine Constance lui était apparue plusieurs fois, qu'elle était condamnée à un long et rigoureux Purgatoire, mais qu'elle avait l'assurance d'être délivrée au bout d'un an, si on célébrait, chaque jour pour elle, la sainte Messe. Les courtisans qui entouraient le cortège royal, ne se gênaient pas pour rire de l'ermite et de sa communication : — « C'est un fou », disaient les uns. — « C'est un intrigant, » répétaient les autres. Mais la reine avait pris la chose au sérieux ; elle demanda au roi son mari ce qu'il en pensait : — « Je crois, dit celui-ci, qu'il est sage de faire ce qui vous est marqué par cette voie extraordinaire. Après tout, quel risque y a-t-il ? faire dire des messes pour notre chère défunte n'a rien que de très paternel et de très chrétien ». Il fut donc résolu que l'on s'en tiendrait à l'avis de l'ermite, et l'on chargea un saint prêtre, nommé Mendez, d'acquitter ces messes.

Au bout de l'année, Constance apparut à sainte Elisabeth, vêtue de blanc et rayonnante de gloire. — « Aujourd'hui mère, grâce à vos prières, je suis délivrée de mes tourments et je monte au Ciel ». La sainte, toute

joyeuse, se rendit alors à l'église, pour y remercier Dieu ; elle y trouva le prêtre Mendez qui lui déclara que la veille il avait fini ses trois cent soixante-cinq intentions. Elle comprit alors que Dieu avait tenu la promesse qu'il lui avait fait faire par le pieux ermite, et elle lui en rendit de solennelles actions de grâces. (*Vie de sainte Elisabeth.*)

Nous avons encore une grave obligation de prier pour nos pères spirituels, pour ceux qui ont pris soin de notre âme et qui ont répondu de nous devant Dieu. Pauvres prêtres ! leur fardeau est bien lourd. *Onus Angelicis humeris tremendum !* et qui songe à prier pour eux après leur mort ? Ils ont passé, seuls dans le monde, ils n'ont point laissé de famille ; à peine quelques parents éloignés, qui ne pensent guère à eux ; et leur postérité spirituelle, leur vraie famille, presque toujours, elle se montre oublieuse et ingrate. Et cependant, comme la vie de l'âme l'emporte, et de beaucoup, sur la vie du corps, l'obligation où nous sommes de prier pour nos pères selon l'esprit, est plus stricte encore que celle de prier pour nos pères selon la chair ; hélas ! bien souvent, les fautes qu'ils ont à expier, c'est pour vous, c'est à l'occasion du ministère apostolique, qu'ils les ont commises : comme saint Paul, ils se sont dépensés, corps et âme, à votre service ; ils sont presque devenus anathèmes, pour vous sauver ; et vous, pour qui ils ont ainsi contracté des dettes nombreuses, vous les oublieriez dans les flammes !

J'ai parlé, ailleurs, des rigueurs de la justice de Dieu sur ses prêtres ; appuyé sur les révélations des saints, j'ai prouvé qu'ils restent d'ordinaire en Purgatoire bien plus longtemps que les simples fidèles ; mais, indépendamment des raisons qui se tirent de leur éminente dignité, et des obligations si nombreuses et si graves qui leur sont imposées, ne pourrait-on pas dire que, si les prêtres restent si

longtemps en Purgatoire, c'est que presque personne ne songe à prier pour eux. Je livre cette réflexion à la méditation des pieux fidèles; puisse-t-elle leur apprendre à prier davantage pour leurs prêtres.

Enfin, la justice nous fait encore une obligation rigoureuse de prier pour ceux qui sont retenus en Purgatoire, à cause de nous; nous n'y songeons pas assez. Hélas! combien il est rare qu'un péché reste solitaire, et n'entraîne avec lui, par la contagion du mauvais exemple, une multitude d'autres fautes! presque toujours, une faute exerce son action sur ceux qui en sont les témoins, et quelquefois les complices; il est tel acte qui aura son action pendant des années, des siècles quelquefois. Le scandale! quelle effroyable responsabilité ce mot ne rappelle-t-il pas à des cœurs chrétiens! Il n'y a personne qui y échappe entièrement dans le cours de sa vie; au jour de la grande manifestation des consciences, on verra avec horreur qu'il y a peu de prédestinés qui n'aient contribué à pousser quelque âme en Purgatoire. Quel est celui d'entre nous qui peut se rendre ce témoignage, qu'il n'a jamais fait un acte, dit une parole, omis un devoir, donné un exemple qui ait été pour quelqu'un de ses frères une occasion de chute, au moins légère? or, cette faute, dont il a été l'occasion, elle a dû s'expier en ce monde, par la pénitence, ou, en l'autre, par le feu.

Il est donc à peu près certain, qu'à cette heure où nous sommes bien tranquilles, dans nos maisons, jouissant de toutes les commodités de la vie, il y a là-bas des âmes qui pleurent, et qui souffrent à cause de nous. Et nous les oublions! quelle injustice révoltante!

— Mais, ces âmes que nous avons scandalisées, nous ne les connaissons pas, dites-vous; — qu'importe? Dieu les connaît, cela suffit. Ayons donc chaque jour un souvenir

spécial pour les pauvres âmes du Purgatoire qui nous doivent leur malheur ; la justice la plus stricte, le bon sens et l'honneur nous en font un devoir.

Ceci m'amène à dire un mot, en terminant, de l'ordre que nous devons garder dans la répartition de nos suffrages, en faveur des âmes du Purgatoire, si nous voulons rendre à chacun ce qui lui est dû.

En premier lieu, en vertu de cet axiome que personne n'a le droit de se montrer libéral, s'il n'a commencé par se libérer de ses dettes, *nemo liberalis, nisi liberatus* : il faut commencer par ceux envers qui nous sommes tenus par une obligation spéciale de justice : *Prêtres*, ceux pour qui nous avons reçu des honoraires de messes, *Héritiers*, ceux qui nous ont laissé quelques legs pieux à acquitter pour eux.

Ce premier devoir rempli, il faut prier pour les pasteurs de nos âmes ; pour les souverains pontifes qui ont porté le poids de l'Eglise toute entière, et qui ont été les canaux par où toutes les grâces qui sont dans l'Eglise nous sont parvenues ; pour Monseigneur notre Evêque, qui a pris soin de former, et de nous envoyer des prêtres ; qui a veillé sur eux, et sur nous, afin que nous ayons toujours en abondance tous les secours spirituels qui nous sont nécessaires pour faire notre salut ; enfin, pour nos pasteurs immédiats, pour ceux qui ont eu la charge directe de nos âmes : le prêtre qui nous a baptisé, celui qui nous a fait faire notre première communion, celui qui a été l'instrument de notre conversion, celui qui a possédé, de longues années peut-être, tous les secrets de notre âme, qui nous a pardonné tant de fois au nom de Dieu, qui nous a dirigé dans les sentiers du bien.

En troisième lieu, il faut prier pour nos parents ; le père, la mère qui ont élevé notre enfance, au prix de

quelles peines, nous ne le saurons jamais ! ce frère, cette sœur, qui ont partagé nos premières joies et nos premières peines, cet époux, cette épouse, qui était le guide, la consolation de notre vie; ces enfants bien-aimés, à qui nous avons donné la vie du corps, et qui maintenant nous demandent en gémissant de les mettre en pleine possession de la vie de l'âme ; et, proportion gardée, tous nos autres parents.

En quatrième lieu, la justice demande que nous nous souvenions de nos bienfaiteurs, de nos amis, de tous ceux qui, à un titre quelconque, nous ont fait du bien. Là encore, le champ de la reconnaissance est vaste : les maîtres qui nous ont élevés, les magistrats qui ont veillé à notre sécurité, ces pauvres et fidèles domestiques qui nous ont servis, quelquefois pendant tout le cours d'une longue vie. Oh ! que le nombre de nos bienfaiteurs est considérable, si nous voulons y réfléchir un peu.

Enfin, il faut toujours avoir une intention générale pour tous ceux qui sont en Purgatoire, à cause de nous ; c'est là, je le répète, non pas une affaire de dévotion plus ou moins libre, mais une obligation de justice rigoureuse.

En faisant tout cela, nous n'aurons fait que rendre à chacun ce qui lui est dû, nous aurons simplement accompli toute justice ; mais cela même n'est pas peu de chose, au milieu d'un monde oublieux et ingrat, ainsi nous pourrions attendre, avec confiance, sinon sans crainte, les arrêts de la divine justice sur nous-mêmes, car il est écrit : *qu'il nous sera fait à nous-mêmes comme nous aurons fait à nos frères, Eadem mensura, remetietur vobis.*

CHAPITRE XV

**Du soulagement des âmes du Purgatoire considéré
comme œuvre de charité.**

Il y a une obligation de charité de soulager les âmes du Purgatoire.

— Motif d'où se tire cette obligation de charité. — La prière pour les morts méritoire entre toutes les œuvres pieuses. — S'il vaut mieux prier pour les défunts ou pour la conversion des pécheurs. — Opinion de saint Thomas et exemple à ce sujet. — Comment Dieu punit le manque de charité à l'égard des âmes du Purgatoire. — Quelles sont, parmi toutes les âmes du Purgatoire, celles pour qui la charité nous oblige davantage de prier ?

Jusqu'ici, je me suis placé au point de vue de la justice stricte, mais, entre nous et les âmes du Purgatoire, il y a quelque chose de plus ; il y a le lien de la charité fraternelle qui fait qu'aucune de ces saintes âmes ne nous est étrangère, et ne peut nous rester indifférente ; en vertu de la communion des saints, elles font partie comme nous de la grande famille du Christ ; leurs intérêts sont les nôtres, leurs peines et leurs épreuves sont les nôtres ; dans une famille bien réglée, est-ce qu'un membre peut souffrir sans que tous les autres souffrent avec lui ? La compassion, la souffrance partagée, voilà la règle évangélique de nos rapports avec nos frères ; les âmes du Purgatoire ne sauraient demeurer en dehors de ces rapports, car elles n'ont pas cessé d'être nos sœurs. N'eussions-nous donc aucune obligation de justice à l'égard d'aucune de ces âmes ce qui est bien difficile à croire, si l'on se rappelle ce que j'ai dit plus haut, la charité ne nous ferait pas moins une

obligation de nous intéresser à elles. Tout ce que j'ai dit précédemment nous montre la gravité de ce devoir, mais puisque mon sujet m'y ramène, je veux résumer ici les principaux motifs qui doivent exciter notre charité en faveur de ces pauvres âmes.

C'est d'abord la grandeur et la durée de leurs souffrances. On comprend en effet que, plus le besoin est grand, plus stricte aussi est l'obligation que la charité nous fait de courir au secours de nos frères. Or, ici, les maux qu'il s'agit de soulager sont extrêmes, et sans aucune proportion avec les douleurs qui se recommandent à nous en ce monde. Un pauvre meurt de faim à notre porte : nous pouvons le soulager, nous refusons de le faire, par égoïsme et par dureté de cœur, nous sommes ses meurtriers, disent les saints Pères. *Non pavisti, occidisti.*

Mais ici, il s'agit d'une faim surnaturelle ; ces âmes ont faim et soif de Dieu, et qui dira la grandeur de ce tourment ! Or, il se trouve qu'avec une légère prière, nous pouvons les soulager, les rassasier peut-être ; et nous refuserions de le faire ! quelle cruauté ! Un malheureux est torturé par la douleur physique : chacun s'empresse autour de lui ; c'est à qui le soulagera ; c'est un inconnu que nous avons rencontré au bord du chemin : n'importe, il souffre, c'en est assez, nos entrailles s'émeuvent, le cri de sa douleur nous remue au plus intime de notre être ; ses souffrances nous font mal, et cela est si vrai, que, si nous ne pouvons absolument rien pour lui, nous ferons comme Agar au désert, nous nous éloignerons pour ne pas le voir souffrir. Hélas ! qu'avons-nous fait de notre foi ? parce que nous ne voyons pas des yeux de notre chair les tortures de ces pauvres âmes en sont-elles moins atroces pour cela ? parce que nous n'entendons pas leurs cris, en sont-ils moins déchirants ? qu'un malheureux, dans un incendie,

tombe au milieu des flammes : aussitôt, vingt hommes de cœur s'y précipitent pour l'en arracher au péril de leur vie. — C'est bien, c'est beau, c'est sublime ! mais encore une fois croyons-nous à la parole de Dieu ? nos frères, des hommes comme nous, se tordent au milieu de ces flammes surnaturelles, dont l'activité vengeresse dépasse la violence des plus grands incendies ; nous pouvons les secourir, les tirer de là ; nous le savons, et nous demeurons insensibles. O effroyable dureté de cœur ! qui donc sera capable de nous émouvoir, si de pareilles souffrances nous laissent indifférents.

Sur la terre, les plus vives souffrances ont peu de durée ; plus elles sont vives, plus elles sont courtes ; le corps succombe bien vite sous l'étreinte de la douleur ; et l'âme du martyr échappe par la mort à la cruauté des tyrans ; mais ici, il s'agit de supplices qui durent des années, des siècles quelquefois, et nous ne faisons rien pour abréger ces tortures !

Et ces âmes malheureuses, que notre paresse refuse de soulager, ce sont des âmes saintes, des prédestinées, l'élite de l'humanité, les futurs compagnons de notre gloire, si nous avons le bonheur d'aller au ciel un jour ; et elles ne peuvent rien sans nous ; nous seuls, entendons-le bien, pouvons les secourir dans leur malheur, les soulager d'une manière efficace. Et cela nous est si facile ; il ne s'agit pas de dépenser notre fortune en aumônes, en fondations pieuses, de nous exposer à la mort pour secourir un malheureux, de nous jeter dans les flammes pour en retirer ceux qui y sont tombés ; une légère prière, une bonne œuvre faite en état de grâce, une messe que nous faisons célébrer, une communion fervente, une indulgence plénière, que nous appliquons à ces âmes ; en voilà assez : les cachots embrasés s'entrouvent, la rosée du ciel y descend,

quelquefois, il n'en faut pas davantage pour délivrer une âme, lui ouvrir le ciel, la mettre en possession de Dieu ; ici nous travaillons à coup sûr ; quand nous soulageons un pauvre, quand nous cherchons à adoucir une souffrance, nous ne sommes pas sûrs que notre protégé ne retombera pas un jour dans le même état ; mais ici, le succès est infaillible ; jamais notre prière ne monte stérile vers Dieu.

Si nous ne délivrons pas ces pauvres âmes, nous les soulagerons au moins toujours. Quel encouragement !

Considérons maintenant les choses du côté de Dieu. Les âmes du Purgatoire sont ses filles chéries ; sa justice lui lie les mains, mais sa miséricorde demande qu'on les secoure. En avançant le temps de leur entrée au Ciel, nous avançons le jour où elles y glorifieront Dieu. Avons-nous pensé à cela ? nous, les créatures de Dieu, à qui nous devons tout, nous pouvons augmenter efficacement sa gloire, lui donner quelque chose qui lui manque, qu'il attend de nous, dont il restera privé, si nous ne le faisons pas. Nous obligeons Dieu, en quelque sorte, puisqu'il ne peut se passer de nous dans cette œuvre de rédemption. Ah ! ce Dieu, notre grand, notre unique bienfaiteur, comment lui témoigner notre reconnaissance ? *Quid retribuam Domino ?*

Ouvrons aux âmes du Purgatoire la porte du ciel : nous aurons augmenté sa gloire extrinsèque, nous aurons consolé sa miséricorde, qui souffre en voyant souffrir ces âmes chéries.

« Toutes les fois que vous délivrez une âme du Purgatoire, dit Notre-Seigneur à sainte Gertrude, vous faites une œuvre aussi agréable à Dieu que si vous le délivriez lui-même de la captivité. » En faut-il davantage pour exciter votre zèle et votre charité ?

Voilà pourquoi, dans plusieurs des révélations que j'ai citées, nous voyons Dieu descendre vis-à-vis de nous jusqu'à la prière, pour nous engager à secourir ces pauvres âmes.

Souvent, dans ces communications intimes qu'il réserve à ses saints, le Sauveur Jésus s'est plaint amèrement de notre indifférence à cet égard. Voici ce qu'il dit un jour à sainte Marguerite de Cortone : — « Va trouver mes frères Mineurs, tu leur commanderas, de ma part, de se souvenir davantage des âmes du Purgatoire, qui sont en ce moment en nombre incalculable, parce que personne presque ne prie pour elles. »

Les saints avaient bien compris ces recommandations sorties du cœur brûlant du Sauveur Jésus. Tous ont eu la compassion la plus vive pour ces pauvres âmes, et quelques-uns ont poussé ce dévouement jusqu'à l'héroïsme. Je me propose d'y revenir, en parlant des différentes œuvres par lesquelles nous pouvons venir en aide aux défunts ; je me contenterai ici de citer l'exemple du père Nieremberg, de la Compagnie de Jésus, qui nous montrera jusqu'où les saints ont poussé l'héroïsme à cet égard.

Il avait parmi ses pénitentes, alors qu'il résidait à Madrid, une dame de qualité, très pieuse, mais tourmentée d'une crainte excessive de la mort, à cause du Purgatoire qui devait la suivre.

Elle tomba dangereusement malade, et ses craintes redoublèrent, au point qu'elle en perdait presque ses sentiments chrétiens, et que, malgré les exhortations de son confesseur, elle se refusait obstinément à recevoir les derniers sacrements. Pendant ces délais, elle perdit tout à coup connaissance, et fut bientôt réduite à la dernière extrémité. Que faire ? le bon Père, justement alarmé du

péril où se trouvait cette âme, offrit le saint Sacrifice pour lui obtenir le temps de se reconnaître et de recevoir en pleine liberté d'esprit les secours de la sainte Eglise. En même temps, poussé par une charité vraiment héroïque, il s'offrit à la justice divine comme victime, pour souffrir lui-même, en cette vie, les peines qui attendaient cette dame dans l'autre monde. Sa pieuse et charitable prière fut accueillie de Dieu. Cette personne revint tout à coup à elle, dans les meilleures dispositions ; elle demanda d'elle-même les derniers sacrements, et son confesseur lui ayant dit qu'elle n'avait plus à craindre du Purgatoire, elle expira, le sourire sur les lèvres, et dans les sentiments de la parfaite résignation. Mais, à partir de cette heure, le bon Père fut accablé de toutes sortes de peines dans son corps et dans son âme. Sa vie ne fut plus qu'un long Purgatoire et ce martyr de la charité ne trouva de soulagement que dans la mort, qui n'arriva qu'au bout de seize ans. (*Vie du P. Joseph Nieremberg, de la Compagnie de Jésus.*)

Voilà ce qu'un saint a fait ; des multitudes de pieux personnages ont montré le même héroïsme ; ils ont donné leur vie pour les âmes du Purgatoire, et nous refusons de leur donner un souvenir, quelques prières ! c'est qu'ils aimaient Dieu, et qu'ils étaient passionnés pour les intérêts de sa gloire, tandis que nous, pauvres pécheurs, nous ne comprenons rien à ces mystères de l'éternité ; tout ce qui ne tombe pas sous nos sens, nous laisse insensibles et froids, parce que nous ne savons pas contempler dans l'oraison les réalités de l'invisible. Notre vie se gaspille à mille soins ridicules ou coupables, et, suivant l'énergique expression de l'Écriture, la fascination de la niaiserie obscurcit en nous l'intelligence, *fascinatio nugacitatis obscurat sensum*.

On voit par là quel est devant Dieu le mérite de la

prière pour les morts. Il s'est élevé à ce sujet une controverse intéressante entre les théologiens, pour savoir lequel est le plus avantageux à la gloire de Dieu de prier pour la conversion des pécheurs, ou pour la délivrance des âmes du Purgatoire. L'une et l'autre opinion ont trouvé d'éloquents défenseurs, mais la victoire est restée aux avocats des défunts.

Voici à cet égard l'opinion de l'Ange de l'école : « Les suffrages pour les morts sont plus agréables à Dieu que ceux qu'on fait pour les vivants, parce que les premiers se trouvent dans un plus pressant besoin, puisqu'ils ne peuvent se secourir eux-mêmes. »

L'opinion de saint Thomas sur ce point a rallié, comme d'ordinaire, le plus grand nombre des théologiens.

Voici maintenant un exemple à l'appui. Les chroniques des Frères Prêcheurs racontent qu'une vive controverse s'éleva une fois à ce sujet entre deux dominicains, frère Benoît et frère Bertrand ; frère Bertrand était l'avocat des pauvres pécheurs, il célébrait souvent la sainte messe pour leur conversion, priait beaucoup et s'imposait de rudes pénitences à cette intention. — Les pécheurs, disait-il, sont exposés à l'Enfer ; ils sont dans la voie de perdition, et s'avancent chaque jour vers des supplices épouvantables et sans fin. Le Sauveur ne s'est pas incarné pour les âmes du Purgatoire ; il est descendu en ce monde, il a souffert la mort pour sauver les pécheurs. Il n'est donc pas d'œuvre plus digne de Dieu, puisqu'il n'en est pas qui ressemble davantage à l'œuvre de la Rédemption ; aussi saint Denys nous assure que ce qu'il y a de plus divin dans les œuvres divines, c'est de coopérer à l'œuvre Rédemptrice du Christ. Laisser périr une âme, c'est laisser perdre le Sang du Sauveur, or, les âmes du Purgatoire ne sont pas dans ce danger ; elles sont sûres de leur salut éternel ; elles souffrent,

il est vrai, elles sont plongées dans de rudes tourments, mais enfin elles n'ont rien à craindre pour l'Enfer. Les dettes qu'elles ont contractées s'acquittent chaque jour, bientôt elles jouiront de la liberté des enfants de Dieu, tandis que les pécheurs sont les esclaves de Satan, malheur le plus effroyable qui puisse arriver à une créature humaine.

Frère Benoît, de son côté, plaidait la cause des défunts : — Si les pécheurs sont les esclaves de Satan, disait-il, c'est qu'ils le veulent bien ; leurs chaînes sont volontaires, il dépend d'eux de les briser ; mais les pauvres âmes du Purgatoire ne peuvent que gémir et réclamer le secours des vivants, il leur est impossible de briser ces fers qui les retiennent enchaînées à ces brasiers dévorants.

Voici deux mendiants ; l'un est fort, capable de travailler, pour gagner sa vie, l'autre est infirme, et ne peut pourvoir à ses besoins, auquel des deux réserverez-vous votre compassion ? A celui qui, privé de l'usage de ses membres, ne peut s'aider.

Notre cas est le même ; ces âmes souffrent un effroyable martyre ; il leur est impossible de rien faire pour s'en délivrer. Il est vrai qu'elles souffrent pour leurs fautes passées, mais ces fautes, elles les ont pleurées et détestées ; elles sont rentrées en grâce avec Dieu, elles sont redevenues ses amies, au lieu que les pécheurs sont des rebelles, des ennemis de Dieu. La volonté de Dieu est donc qu'on s'attache à secourir ceux qu'il aime, de préférence à ceux qui se révoltent contre lui.

Tels étaient les arguments de part et d'autre ; et comme il arrive d'ordinaire, dans ces controverses, aucun des deux interlocuteurs n'était convaincu par les raisons de son adversaire, et la question demeurait en suspens. Une miraculeuse vision vint trancher cette controverse. La

nuit suivante, frère Bertrand, se rendant au chœur pour les matines, vit venir à lui une âme du Purgatoire qui paraissait écrasée sous un pesant fardeau. L'apparition s'approcha de lui en gémissant, et lui mit ce poids épouvantable sur les épaules.

Il comprit alors, par son expérience, quelle rude chose sont les tourments du Purgatoire, et sans cesser de prier pour la conversion des pécheurs, il se résolut à faire quelque chose aussi pour les âmes du Purgatoire, et, dès le lendemain matin, il offrit pieusement le saint Sacrifice pour leur délivrance.

Ce qui ressort de cela, ce n'est pas qu'il faille s'abstenir de prier pour la conversion des pécheurs, mais seulement qu'au jugement de Dieu, qui est le meilleur juge en ces matières, la charité pour les morts l'emporte sur toutes les œuvres de charité corporelles et spirituelles.

Il ne faut donc pas s'étonner si la justice de Dieu punit et très sévèrement la dureté de cœur de ceux qui ne prient pas pour les morts. On se servira pour vous de la même mesure dont vous vous serez servi pour les autres : *eadem mensura remetietur vobis*.

Telle est la règle évangélique de nos rapports avec Dieu et avec nos frères. A qui a été oublieux, l'oubli ; à qui s'est montré sans entrailles, l'indifférence et l'abandon après la mort. Un grand nombre d'apparitions nous montrent que telle est la punition ordinaire de ceux qui n'ont pas eu pitié des défunts. J'ai déjà cité plusieurs exemples à ce sujet, en voici d'autres.

Un religieux Carme apparaît après sa mort à un bon frère de son ordre, pour demander des prières. Le père prieur, esprit un peu rationaliste, traite ces apparitions de rêveries, et refuse de faire célébrer les messes demandées ; il meurt à son tour, et Dieu lui permet d'apparaître, lui

aussi, pour se recommander aux suffrages de ses frères, mais, par une juste permission de Dieu, sa prière est rejetée ; le nouveau prieur traite tout cela de rêverie d'une imagination frappée, et le malheureux, puni par où il avait péché, apprend à ses dépens que, s'il ne faut pas croire légèrement à tout esprit, la charité commande au moins de ne pas traiter sans façon de si graves intérêts, et que, dans le doute, il vaut mieux hasarder une prière pour un malheureux défunt que de s'exposer, par une trop grande prudence, à le laisser languir au milieu des flammes. (*Chronique des pères Carmes déchaussés*, tom. II, liv. VII, chap. XLIV.)

Une femme mondaine apparaît à une sainte âme, de longues années après sa mort : elle se plaint que ses enfants l'ont oubliée, et ne prient jamais pour elle. Jamais la moindre goutte de la rosée céleste ne vient tempérer les ardeurs qui la dévorent. Interrogée sur les causes d'un abandon si complet, elle avoue que c'est la punition ordinaire que Dieu inflige à ceux qui, pendant les jours de leur vie mortelle, n'ont jamais ou presque jamais prié pour les morts.

Mais voici quelque chose de plus étonnant encore. La vénérable Archangèle Pinagarola, religieuse dominicaine, avait la plus vive dévotion aux âmes du Purgatoire ; elle priait et faisait prier pour toutes ses connaissances, et même pour les inconnus, qui ne lui étaient attachés par aucun lien. Son père vient à mourir ; qui ne croirait que cette sainte fille va redoubler de prières et de bonnes œuvres pour cette chère âme ? Mais, cet homme était un de ces mondains qui ne s'occupent guère des âmes du Purgatoire. Par une sorte de miracle psychologique, Dieu permet que sa fille l'oublie à peu près complètement dans le Purgatoire. Enfin son père lui apparaît, et lui reproche

en gémissant de l'abandonner ainsi, alors qu'elle avait la plus tendre compassion pour ceux qui ne lui étaient rien. La sainte ne pouvait revenir de son étonnement. — « Comment se fait-il, dit-elle à son ange gardien qui l'assistait, que j'aie oublié si longtemps mon pauvre père ? Bien des fois pourtant j'ai pris la résolution de prier pour lui, puis je pensais à d'autres âmes et je n'en faisais rien. Je me rappelle même qu'un matin, comme je commençais à prier pour lui, je fus ravie en esprit, et il me sembla que je lui offrais un pain très blanc qu'il regardait d'un air dédaigneux, et refusait de prendre ; ce qui me fit craindre qu'il ne fût damné. Le fait est que je ne m'occupais plus guère à prier pour lui, tandis que j'y songeais pour tant d'autres personnes qui ne m'étaient rien. » — L'ange lui répondit : « Cet oubli a été permis de Dieu, en punition du peu de zèle de votre père, quand il était en vie. Il n'avait pas de mauvaises mœurs, il est vrai, mais il ne montrait aucun empressement pour les œuvres pieuses que le ciel lui inspirait, et, quand il en accomplissait quelque une, c'était sans l'attention ni l'intention désirables. Dieu impose d'ordinaire cette peine à ceux qui ont ainsi passé leur vie sans empressement pour le bien ; il permet qu'on se conduise envers eux comme ils se sont conduits envers Dieu et envers leurs frères. *Oubli pour oubli !...* » *Vie de la sœur Archangèle, I^e part., chap. II.)*

Ces exemples sont bien capables de faire réfléchir ceux que les motifs tirés de la charité fraternelle, qui doit unir tous les membres de la grande famille des saints, laisseraient froids et indifférents à l'égard des âmes du Purgatoire ; il nous sera fait comme nous aurons fait aux autres. Hélas ! nous aurons si grand besoin de prières après notre mort ! Voulons-nous nous assurer en abondance ces pieux suffrages, prions beaucoup pour les âmes du Pur-

gatoire, Dieu ne permettra pas qu'on nous oublie à notre tour.

A la fin du chapitre précédent, j'ai parlé de l'ordre que la justice nous oblige à garder dans la répartition de nos suffrages. Ici, il ne saurait être question de rien de semblable, puisqu'il s'agit simplement d'une obligation de charité, qui nous lie également à toutes ces pauvres âmes. Chacun peut donc laisser libre cours à sa dévotion, et à ses attrait particuliers. Je me contenterai d'indiquer ici quelques-unes des intentions que l'on peut se proposer, chacun restant libre de choisir celle qui lui convient le mieux.

Un grand nombre de saints ont eu la dévotion de prier pour les âmes les plus abandonnées, celles pour qui personne ne prie ; c'était la pratique favorite de saint Vincent de Paul, ce grand bienfaiteur de tous les abandonnés. C'est là une excellente pensée et bien pratique, à notre époque surtout. Que de pauvres défunts appartiennent à des familles irréligieuses, indifférentes ou sceptiques ; une fois la cérémonie des funérailles accomplie, l'oubli le plus complet recouvre leur tombe, et plus une prière, plus un seul suffrage ne vient leur apporter le soulagement dans leurs maux.

Une pensée toute différente, mais qui n'en est pas moins touchante, porte d'autres âmes à prier pour ceux qui sont arrivés à la fin de leur expiation, et à qui il ne manque plus qu'un dernier suffrage pour entrer en possession de la gloire ; de la sorte on est sûr de se procurer immédiatement un grand nombre de protecteurs au Ciel, de glorifier Dieu sans retard, et de délivrer, sans grand'peine, beaucoup de ces pauvres âmes. Notre-Seigneur révéla à la Mère Françoise du Saint-Sacrement que le jour de la commémoration des morts, il délivre chaque année un grand

nombre d'âmes, et particulièrement celles de cette catégorie.

D'autres ont la dévotion de s'intéresser plus spécialement à telle ou telle classe de personnes. Il en est qui par suite de la misère de leur famille, sont bien exposés à manquer de suffrages après leur mort, comme ils ont manqué de pain pendant la vie. La sœur Marie Denize, visitandine, qui dans le monde s'était appelée Mademoiselle de Martignat, et qui appartenait aux premières familles de la noblesse, avait la dévotion contraire. Elle priait surtout pour les riches et les grands de la terre, à cause de l'effroyable accumulation de dettes spirituelles qu'ils sont exposés à contracter dans une vie, où tout est ménagé pour flatter les sens et développer la triple concupiscence. D'autres se sentent attirés à prier pour les prêtres, pour les religieux et religieuses, pour ceux qui ont vécu dans le même état de vie où ils se trouvent eux-mêmes.

Il en est qui réservent leurs suffrages pour les âmes du Purgatoire qui ont pratiqué leurs dévotions particulières. Sainte Madeleine de Pazzi priait particulièrement pour les dévots du très saint Sacrement. La bienheureuse Marguerite-Marie pour les dévots du Sacré Cœur. Un grand nombre de saintes âmes ont un attrait spécial vers les dévots de la B. V. Marie, et pensent ainsi témoigner eux-mêmes leur dévotion à la très sainte Vierge, en s'intéressant à ses enfants de prédilection. On peut aussi se sentir attiré à soulager spécialement les amis de saint Joseph, ou encore ceux qui, portant le même nom que nous, ont particulièrement honoré les saints Anges. Par là on secourt les âmes du Purgatoire, et en même temps, on satisfait l'attrait de sa dévotion spéciale.

Enfin j'ai trouvé dans la vie d'un saint personnage une

autre dévotion qui m'a paru très pratique pour notre propre amendement, c'est de prier spécialement pour les âmes du Purgatoire qui souffrent en expiation des fautes et des défauts qui sont les nôtres. Chacun peut examiner ici son défaut dominant, l'orgueil, la paresse, la colère, et prier pour la délivrance des âmes qui sont punies pour avoir commis ces mêmes fautes. Rien ne me paraît plus propre à produire en nous-mêmes un sérieux amendement.

Toutes ces dévotions sont bonnes, chacun peut choisir celle qui répond le mieux à son attrait. L'essentiel est de faire quelque chose, de ne pas s'engourdir dans la tiédeur et la négligence, de songer que Dieu et sa gloire ont dans ce monde invisible de graves intérêts, et que si la justice nous fait une loi stricte de nous intéresser à quelques âmes, la charité fraternelle, les liens de la communion des saints qui nous réunissent tous en une seule famille, nous font une obligation non moins sérieuse de ne rester indifférents aux souffrances d'aucune de ces âmes. Puisse-nous ne jamais l'oublier dans la pratique !

CHAPITRE XVI

Des œuvres que l'on peut faire pour soulager les âmes du Purgatoire.

De l'offrande des bonnes œuvres en général.

Comment nous pouvons appliquer aux âmes du Purgatoire le mérite de nos propres œuvres. — Que ce don ne nous appauvrit pas. — Des conditions requises pour qu'une œuvre puisse être appliquée aux défunts. — Exemples des saints. — Quelles sont les œuvres que l'on peut appliquer ainsi.

Voyons maintenant ce que nous pouvons faire pour le soulagement des défunts; mais, avant d'entrer dans le détail des œuvres que l'on peut leur appliquer, il ne sera pas inutile de traiter la question de l'offrande de ces œuvres en général. Voyons donc avec la théologie, appuyée sur les exemples des saints, dans quelles limites et à quelles conditions ce don de nos bonnes œuvres peut être faite aux défunts.

Les théologiens remarquent trois propriétés qui se rencontrent d'ordinaire dans chacune de nos bonnes œuvres.

1° Cette œuvre est *méritoire*, c'est-à-dire qu'elle nous donne droit à un nouveau degré de gloire dans le Ciel.

2° Cette œuvre est *impétratoire*, c'est-à-dire qu'elle incline Dieu à nous accorder quelque grâce particulière, soit pour nous soit pour les autres.

3° Cette œuvre est *satisfactoire*, c'est-à-dire qu'elle nous remet une partie plus ou moins grande de la peine qui reste à subir en ce monde ou en l'autre pour nos offenses passées.

Prenons un exemple pour mieux être compris; je jeûne ou bien je fais une aumône pour obtenir le succès d'une affaire qui me tient au cœur; par là, 1° je mérite un accroissement de gloire dans le ciel; 2° j'obtiens la grâce que j'ai demandée, si toutefois elle est dans les desseins de Dieu; 3° je satisfais pour une partie de mes fautes.

Il faut maintenant établir solidement cette doctrine.

Que toute bonne œuvre, faite avec les conditions requises, soit méritoire pour le ciel, c'est un point de foi que le concile de Trente a tranché contre les protestants, qui plaçaient le mérite dans la foi seule, séparée des œuvres. Les promesses évangéliques sont formelles à cet égard; c'est parce qu'il a été fidèle en de petites choses que le bon serviteur est récompensé : *Quia super pauca fuisti fidelis. (Saint Matth., xv.)*

Il nous est commandé de nous faire par nos œuvres des trésors dans le ciel (*St Matth. vi, 20.*) Au jour du jugement. c'est pour leur œuvres de charité que les élus sont mis en possession de la gloire éternelle. *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger. J'ai eu soif et vous m'avez donné à boire. (Saint Matthieu, xxv.)* Et de peur qu'on ne s'imagine que les œuvres d'importance sont seules récompensées : En vérité je vous dis : *Si vous donnez un verre d'eau à un pauvre, en mon nom, vous en recevrez la récompense. (Saint Matth., x, 42.)* Rien de plus clair; toute bonne œuvre, si petite qu'elle soit, mérite une récompense éternelle.

Mais de plus cette œuvre peut être *impétratoire*, c'est-à-dire qu'elle peut obtenir telle ou telle grâce de Dieu pour nous et pour les autres. Nous voyons dans l'Écriture Judith qui jeûne et distribue des aumônes, pour obtenir le succès de sa grande entreprise. David en fait autant pour demander la guérison du fils qu'il a eu de Bethsabée.

Enfin N.-S. lui-même nous exhorte à jeûner pour chasser certains démons qu'on ne peut vaincre sans cela. Tous ces exemples, et beaucoup d'autres que j'aurais pu citer, montrent clairement que nos bonnes œuvres sont, en mêmes temps, si nous le voulons, des prières, qui inclinent Dieu, notre bon maître, à nous faire miséricorde.

J'ai dit, si nous le voulons; en effet, notre œuvre n'est pas nécessairement impératoire; cela dépend de notre intention.

Il est clair, en effet, que, si en faisant une bonne œuvre nous ne nous proposons rien autre chose, il n'y a pas de raisons pour que Dieu nous accorde ce que nous ne lui demandons pas. Mais chaque fois qu'en accomplissant une œuvre pie, nous nous proposons d'obtenir quelque grâce pour nous ou pour les autres, cette œuvre, sans rien perdre d'ailleurs de son mérite, incline Dieu, toujours libéral et miséricordieux, à nous accorder notre demande.

Enfin nos œuvres sont *satisfactoires*, c'est encore un point de foi, qui s'appuie sur les textes de l'Écriture, où il est dit que l'aumône couvre les péchés et empêche que l'âme ne tombe dans les ténèbres de l'abîme; les œuvres de piété les plus consolantes, la prière, la communion, gardent ce caractère satisfactoire, car la corruption de notre nature est telle, qu'il n'est pas de bonne œuvre, si facile et si consolante qu'elle soit, qui ne coûte, et souvent beaucoup, à nos répugnances et à notre lâcheté, en sorte qu'il n'en est aucune qui ne révèle un caractère pénitentiel et expiatoire; que si la ferveur de la charité ôte à nos œuvres ce caractère pénitentiel, et nous les rend faciles, ces œuvres n'en restent pas moins satisfactoires, dit saint Thomas; au contraire, loin d'être diminuée, cette vertu satisfactoire est accrue, à cause de la charité plus

parfaite avec laquelle nous agissons alors. (*In suppl.*, III p., q. xv, art. 2.)

Ceci posé, quelle est, dans nos bonnes œuvres, la part que nous pouvons appliquer aux âmes du Purgatoire ?

1° Nous ne pouvons leur céder notre mérite, c'est quelque chose d'inaliénable, qui n'appartient qu'à nous, et que le péché seul peut nous faire perdre.

2° Quant à l'impération, les théologiens sont partagés : les uns pensent qu'on ne peut l'appliquer aux défunts, les autres n'y voient point de difficultés. Je suis de ce dernier sentiment. Puisque nous pouvons, par nos bonnes œuvres, obtenir des grâces à nos frères encore vivants, pourquoi les défunts feraient-ils exception ?

Je puis jeûner pour implorer la guérison d'un malade, pourquoi me serait-il interdit de jeûner pour demander le soulagement et la délivrance d'une âme qui m'est chère ? Néanmoins la chose était controversée, il sera plus prudent de réserver notre impétration pour obtenir de Dieu les grâces si nombreuses dont nous avons besoin tous les jours.

3° Tout le monde est d'accord que nous pouvons céder aux âmes du Purgatoire la partie satisfactoire de nos œuvres, et c'est en cela proprement que consiste l'offrande en question. C'est un acte de charité très pure, car on se prive par là de satisfaire pour soi-même ; la raison dit, en effet, qu'il est impossible avec la même somme de payer deux dettes à la fois.

Néanmoins, je veux établir maintenant qu'en réalité nous n'y perdons rien, car :

1° Cet acte de charité très pure accroît très considérablement le mérite de notre œuvre, et par suite de la récompense. Or, le plus petit degré de gloire dans le Ciel, devant durer éternellement, et sans proportion aucune

avec les souffrances du Purgatoire, si longues et si dures qu'elles puissent être

2° Il nous reste les indulgences de la sainte Église pour payer nos propres dettes, et la disposition de charité où nous met ce don de nos œuvres aux défunts, est tout à fait propre à nous les faire gagner dans leur intégrité.

3° Les âmes que nous aurons ainsi soulagées à nos dépens, nous assisteront à la vie et à la mort ; peut-être devons-nous aux grâces de choix qu'elles nous obtiendront par leurs prières, d'échapper à l'Enfer.

4° Notre charité pour les pauvres défunts nous méritera, comme je l'ai dit au chapitre précédent, de nombreux suffrages après notre mort, lesquels suppléeront largement aux satisfactions que nous ne nous serons pas réservées pendant la vie.

5° Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, nous récompensera de notre générosité, en nous accordant des grâces plus abondantes, qui nous feront éviter beaucoup de péchés, ce qui diminuera d'autant notre Purgatoire.

Tout ceci nous est confirmé dans une apparition de Notre-Seigneur à une pieuse vierge nommée Gertrude. C'est Denys le Chartreux qui nous fait connaître cette histoire.

Cette sainte fille offrait chaque matin toutes les bonnes œuvres de sa journée pour les âmes du Purgatoire ; quand elle fut elle-même près de mourir, le démon l'assaillit d'une tentation de désespoir. — « Que tu as été sotte et présomptueuse de te dépouiller ainsi pour les autres ; maintenant il va te falloir expier toutes tes fautes dans les plus horribles supplices, et je rirai de tes tourments. Qu'avais-tu besoin de prodiguer ainsi toutes tes satisfactions à des étrangers ? C'est l'orgueil qui t'a aveuglée, mais tu vas le payer bien cher ! »

En entendant ces cruelles paroles, cette bonne âme commença à gémir et à se désoler. — « Oh ! que je suis malheureuse ! dans peu d'instant je vais rendre compte de toutes mes actions, et parce que je n'ai rien gardé pour moi de toutes mes bonnes œuvres ; j'ai en perspective un effroyable Purgatoire, sans adoucissement et sans espérance de soulagement. »

Mais notre doux Sauveur ne voulant pas laisser sa fidèle servante dans cette angoisse, lui apparut plein de douceur et de majesté et lui dit :

— « Ma fille, pourquoi pleures-tu ? » — Vous le savez, Seigneur, c'est parce que j'ai tout donné aux autres, et qu'il ne me reste plus rien pour payer mes propres dettes. »

— « Console-toi, lui répondit le Sauveur en souriant ; pour te montrer combien cette charité m'a été agréable, je te remets dès maintenant toutes les peines qui t'étaient réservées. De plus comme j'ai promis le centuple à ceux qui s'oublient par amour pour moi, j'augmenterai d'autant ta récompense céleste ; sache aussi que, par mon ordre, toutes les âmes que tu as secourues vont venir à ta rencontre pour t'introduire dans la sainte Jérusalem. » A cette douce assurance, la pieuse vierge sentit sa tristesse se dissiper. Elle raconta à ses sœurs ce qui venait de se passer, et, le sourire des prédestinées sur les lèvres, elle alla recevoir la récompense de son héroïque charité.

Disons un mot maintenant des conditions requises pour que ces bonnes œuvres soient applicables aux âmes du Purgatoire.

1° Il faut que cette œuvre soit faite d'une manière surnaturelle ; Dieu ne récompensant que ces sortes d'œuvres.

2° Il faut qu'elle soit faite en état de grâce, car, dans l'état de péché mortel, on ne peut satisfaire ni pour soi ni pour les autres.

3° Il faut que nous ayons l'intention d'appliquer cette œuvre aux âmes du Purgatoire, soit à quelque âme en particulier, soit à une catégorie d'âmes, selon que je l'ai indiqué à la fin du chapitre précédent. Rien n'empêche non plus de remettre ces satisfactions aux mains de N.-S. ou de la très sainte Vierge, pour être distribués à leur volonté.

Il reste maintenant à montrer comment les saints nous ont donné l'exemple de se dépouiller du mérite de leurs bonnes œuvres, en faveur des défunts. Les exemples à citer seraient innombrables, car tous les saints ont pratiqué plus ou moins cet héroïque dévouement ; je me bornerai à quelques traits plus saillants.

Christine, surnommée l'Admirable, à cause des merveilles de sa vie, merveilles plus admirables en effet qu'imitables, avait consacré sa vie pénitente tout entière au soulagement des âmes du Purgatoire. On frémit en lisant le récit des pénitences qu'elle s'imposait pour les soulager. Les haïres, les disciplines sanglantes ne suffisant pas à l'ardeur de son zèle, elle passait plusieurs jours de suite sans rien boire, ni manger ; elle se roulait dans les épines, d'où on la voyait sortir couverte de sang ; plusieurs fois inspirée de Dieu, elle se jeta dans des brasiers ardents, d'où elle ne pouvait évidemment sortir que par miracle, puis, à peine retirée du milieu des flammes, elle courait se jeter dans un étang glacé, où elle demeurerait de longues heures en prière.

Une fois, elle se fit entraîner sous la roue d'un moulin, qui lui broya tous les membres ; si Dieu ne l'eût sauvée miraculeusement, elle serait morte cent fois ; mais Dieu, qui lui inspirait tous ces actes extraordinaires, la soutenait dans la pratique de cette rude pénitence ; les âmes du Purgatoire, qu'elle délivrait par milliers, lui apparais-

saient en troupe pour la remercier. Mais voici le trait le plus héroïque de toute sa vie.

Un jour, elle mourut, et fut présentée au tribunal de Dieu : « Christine, lui dit le Sauveur, te voici au séjour du bonheur éternel. Je te laisse le choix, ou de vivre dès maintenant au milieu des élus, ou de retourner sur la terre pendant plusieurs années, pour satisfaire en faveur des âmes du Purgatoire. »

La généreuse âme répondit aussitôt : « Seigneur, je demande à retourner sur la terre pour souffrir et me sacrifier en faveur des défunts. »

Elle ressuscita donc en présence de ceux qui étaient venus l'ensevelir, et redoubla ses mortifications et ses pénitences, au point que, si les auteurs les plus sérieux et témoins oculaires ne nous avaient certifié ces choses, je me refuserais à les croire, tant elles dépassent ce que l'on peut attendre des forces humaines. (*Voyez, Vie de Christine l'Admirable. Surius, 23 juin.*)

L'humble et douce vierge Marie Villani, sans pratiquer des pénitences si extraordinaires, n'en délivra pas moins un grand nombre d'âmes, que Dieu lui fit voir un jour, dans une procession de personnages richement habillés, et conduits par elle. Aussi elle offrait chaque jour à N.-S. tout le mérite de ses œuvres pour la délivrance de ces âmes, et elle poussa la charité jusqu'à demander à éprouver dans sa chair leurs souffrances, en quoi elle fut exaucée comme je l'ai dit ailleurs.

Un jour de la Commémoration des morts, elle était occupée à copier un manuscrit, et elle regrettait que ce devoir imposé par l'obéissance l'empêchât de consacrer ce jour au soulagement des défunts. N.-S. lui apparut et lui promit que chaque ligne qu'elle transcrirait, ce jour-là, procurerait la délivrance d'une âme du Purgatoire. Par là on voit

qu'il n'est pas d'œuvre petite, pour Dieu, quand elles sont relevées par la charité. (*V. Vie de Marie Villani.*)

La B. Ursule Benincasa, religieuse théatine, montra le même dévouement dans un cas particulier. Sa sœur Christine étant à l'agonie, et redoutant un terrible Purgatoire, elle pria N.-S. de lui infliger à elle-même, en cette vie, les tourments qui attendaient sa sœur dans l'autre. Elle fut exaucée : Christine expira dans la paix des élus, et aussitôt sa sœur fut saisie des plus violentes douleurs qui durèrent jusqu'à sa mort. (*Vie de la B. Ursule Benincasa, par Bagata.*)

Le P. Hippolyte de Scalvo, capucin, offrait pour les âmes du Purgatoire les premières de ses actions de la journée; il se levait avant ses frères pour réciter l'office des défunts, sans préjudice des mortifications qu'il faisait pour elles, pendant le jour.

Il avait un attrait particulier à prêcher pour elles, et leur obtenir ainsi les nombreux suffrages des fidèles que sa parole brûlante avait convaincus de l'importance de cette œuvre. Aussi Dieu, pour les récompenser de sa charité, permit qu'il eut dans une vision miraculeuse, que j'ai racontée ailleurs, une juste idée de la grandeur de ces tourments. (*Annales des Capucins*, t. III, année 1618, n° XIII.)

Saint Philippe de Néri offrait une partie de ses œuvres pour les âmes du Purgatoire, et l'autre pour la conversion des pécheurs. Il se croyait spécialement redevable envers ses anciens pénitents, et jamais, dit l'historien de sa vie, il ne manqua à prier spécialement pour chacun d'eux après leur mort. Ceux-ci lui apparaissaient souvent d'ailleurs, pour le remercier et se recommander à ses prières, et à sa mort, les âmes qu'il avait ainsi délivrées vinrent au-devant de lui pour lui faire cortège et le conduire dans la gloire. (*Vie de saint Philippe de Néri.*)

Saint Louis Bertrand faisait de même ; il partageait tous ses suffrages en deux parts, la première pour la délivrance des âmes du Purgatoire, et la seconde pour la conversion des pécheurs ; il s'imposait, à cette double intention, une infinité de prières, de jeûnes et d'autres mortifications. Si l'on juge de son succès pour la délivrance des âmes des défunts par celui qu'il obtenait dans la conversion des pécheurs, c'est par milliers qu'il dut délivrer de ces saintes âmes. (*Vie de saint Bertrand, dans le diario Dominicano, au 10 octobre.*)

La Compagnie de Jésus, toujours à l'avant-garde de toutes les bonnes œuvres, n'est pas restée en arrière de beaux dévouements. Saint Ignace, son fondateur, priait beaucoup pour les âmes du Purgatoire. Le P. Lainez, son second général offrait chaque jour à cette intention la meilleure partie de ses prières, de ses études et des grandes œuvres qu'il faisait dans l'Église ; il exhortait tous ses frères à offrir de même leurs études, leurs prédications, leurs travaux apostoliques, et la plupart furent fidèles à cet enseignement de charité.

Toujours l'illustre Compagnie a montré un zèle particulier pour cette dévotion. J'ai cité déjà l'exemple de beaucoup de pères Jésuites ; il m'en reste beaucoup d'autres, parmi lesquels je veux nommer le P. Rem, du collège d'Ingolstadt : il avait fait de la délivrance et du soulagement des âmes du Purgatoire son œuvre principale, jour et nuit il s'en occupait. Le jour, il offrait pour elles, ses mortifications, ses prières, toutes ses actions. La nuit, les âmes venaient le visiter, s'approchaient de son lit, et lui demandaient de prier pour elles ; il se levait de suite, sans regretter son sommeil interrompu et se mettait en oraison.

Un grand nombre de témoins ont déposé, après sa

mort, avoir entendu bien souvent sortir du cimetière voisin des cris plaintifs : « *Père, ayez pitié de nous! nos souffrances sont horribles. Obtenez-en la fin au nom de la charité.* » (Jacques Hautin. *Patrocinium defunct.*, chap. II, art. 2).

En voilà assez ; je ne puis parcourir la vie de tous les saints, et il faudrait le faire, si on voulait nommer tous ceux qui ont travaillé par leurs œuvres au soulagement des âmes du Purgatoire. Puisse ces exemples ne pas être perdus pour nous. Nous pouvons offrir pour le soulagement des défunts toute espèce d'œuvres, pourvu qu'elles soient surnaturelles et faites en état de grâce. Pour plus de clarté, je rangerai toutes ces différentes œuvres sous trois ou quatre chefs, qui résument tout : *L'aumône, la mortification, la prière, la messe, l'application des indulgences.*

Ce sera l'objet d'autant de chapitres.

CHAPITRE XVII

De l'Aumône.

Combien l'aumône nous est recommandée dans les saintes Écritures. — Double mérite de cette œuvre appliquée aux défunts. — Exhortations des saints Pères. — Exemples des saints. — Que l'aumône préserve du Purgatoire.

Parmi toutes les œuvres de la charité évangélique, il en est peu qui nous soient recommandées avec plus d'instance que l'aumône. C'est elle, disait l'Ange à Tobie, qui sauve l'homme de la mort, qui efface les péchés et qui fait trouver grâce devant Dieu. (*Tobie*, xii, 9.) Dans le Nouveau Testament, les élus ne semblent récompensés que pour avoir pratiqué cette vertu ; c'est parce qu'ils ont secouru le Sauveur Jésus qui avait faim et soif, dans ses membres souffrants, les pauvres ; c'est parce qu'ils ont habillé ceux qui étaient nus ; parce qu'ils ont visité les malades et les prisonniers, qu'ils sont appelés aux récompenses éternelles.

Enfin l'Ecclésiaste nous apprend que, de même que l'eau éteint le feu le plus ardent, ainsi l'aumône efface le péché. (*Ecclés.*, ii, 33.)

Faire l'aumône en vue d'en appliquer le mérite aux âmes du Purgatoire, c'est donc verser de l'eau sur les flammes qui les dévorent. Il y a plus, cet acte revêt alors pour celui qui le fait un double mérite, celui de la charité exercée envers les pauvres ; et celui du soulagement des âmes du Purgatoire ; par conséquent, celui qui fait l'aumône de cette façon, acquiert par un seul acte un double degré de gloire de plus dans le Ciel.

Cet acte contribue aussi en deux manières au soulagement des défunts ; d'abord par la valeur satisfactoire qu'il a en lui-même ; puis par les prières que les pauvres ainsi soulagés font pour leurs bienfaiteurs, prières que Dieu a promis d'exaucer tout spécialement. *Deprecationem pauperum exaudivit Dominus.*

Il y a quelque chose à dire encore : l'aumône est, à peu près, la seule œuvre que ceux qui sont dans le malheureux état du péché mortel, puissent faire utilement pour les âmes du Purgatoire. Car ils sont alors incapables de satisfaire, soit pour eux, soit pour les autres, parce que leurs œuvres sont mortes : prières, mortifications, tout ce qu'ils feraient en cet état pour la délivrance des défunts seraient stériles, tandis que l'aumône, si elle n'a pas alors ; sa vertu satisfactoire, n'en garde pas moins une certaine efficacité, car les prières des pauvres profitent et à celui qui fait l'aumône pour lui obtenir des grâces de conversion, et à l'âme en vue de qui on la fait pour adoucir ses souffrances.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir les amis des âmes du Purgatoire recourir à cet excellent moyen de les secourir. C'était l'œuvre de prédilection du pape saint Grégoire le Grand, si dévoué aux âmes souffrantes. Pour les soulager plus efficacement, il ne séparait jamais l'aumône de l'oblation du divin sacrifice, et de nombreuses apparitions lui apprirent, et à nous aussi, combien cette double charité est efficace. Ce pieux usage passa donc en loi chez les Bénédictins et dans plusieurs familles religieuses. Comme je l'ai dit ailleurs, d'après la règle de saint Benoît, quand un des frères vient de mourir, on offre pendant trente jours le saint Sacrifice pour le repos de son âme, et pendant tout ce temps, on distribue sa ration aux pauvres.

Rien de plus instructif et de plus encourageant que les

exhortations des saints Pères à ce sujet. Écoutons saint Ambroise : « Vous avez perdu un fils chéri ; vous ne savez
« que faire pour témoigner votre douleur ; vous voudriez
« pouvoir lui être utile encore ; rien de plus simple. Vou-
« lez-vous vraiment rendre service à celui qui devait être
« votre héritier ; assistez son cohéritier. Donnez aux pau-
« vres ce que vous vouliez donner à celui que vous pleu-
« rez. Vous n'avez pas perdu l'héritier de vos biens, si
« vous assistez son cohéritier qui est le pauvre. Au lieu de
« quelques misérables biens temporels que vous comptiez
« lui laisser, vous le mettez ainsi en possession des biens
« éternels. Voilà comment vous pouvez encore secourir
« celui que vous aimiez plus que tout autre chose au
« monde. » (*Saint Ambroise, Sermo de fide resurrectionis.*)

Comme la face de ce monde serait changée, si on suivait fidèlement ces conseils du saint évêque ! Alors, les pauvres seraient abondamment soulagés ; on ne verrait plus cette plaie effroyable du paupérisme, qui grandit chaque jour parmi nous et dévore nos sociétés *pourries* ; on ne verrait plus cet insolent gaspillage de la richesse, qui attire la malédiction de Dieu, et met au cœur du pauvre la haine de ceux qui possèdent, et le désir insatiable d'arracher aux heureux de ce monde une part de leurs jouissances. Il y aurait peut-être moins de luxe ; le commerce, pour parler comme nos économistes, pourrait en souffrir, mais il n'y aurait pas de questions sociales, et l'on ne verrait pas, tous les quinze ans, le peuple se ruer implacable à l'assaut des prospérités qu'il envie. D'un autre côté, les âmes du Purgatoire seraient efficacement soulagées ; elles auraient ainsi leur part dans ces biens qui devaient leur appartenir ; avec cet or, cet argent, qui sert trop souvent à nourrir la vanité des survivants, jusque

dans les vaines démonstrations de leur deuil, ces malheureux achèteraient le Ciel. O Dieu, mettez donc au cœur des riches cette intelligence du pauvre qui fait le bonheur. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.*

Un pieux auteur nous donne un motif qui n'est pas moins utile. Quand un pauvre se présente à votre porte, ou vous tend la main dans la rue, figurez-vous, nous dit-il, que c'est une âme du Purgatoire, l'âme d'un de vos proches peut-être, qui s'adresse à vous, et vous supplie humblement de ne pas l'oublier.

Cette pensée, qui est fort belle et fort vraie, devrait être profondément gravée dans notre esprit ; les pauvres y gagneraient d'être assistés ; et les âmes du Purgatoire en retireraient de grands avantages.

Voyons maintenant comment les saints, nos modèles en toutes choses, ont compris ces divines leçons.

Le père Magnanti, de l'Oratoire, bien que pratiquant pour lui-même la plus stricte pauvreté, était saintement prodigue lorsqu'il s'agissait de soulager les chères âmes du Purgatoire à qui il avait dévoué sa vie.

Chaque année, il distribuait à cette intention des sommes immenses, que de pieux fidèles, connaissant sa tendre charité, faisaient passer par ses mains. Il se faisait mendiant, pour solliciter des aumônes en faveur des défunts. Il avait dans sa chambre une bourse qu'il appelait le trésor des âmes, *crumena animarum*. Cette bourse était toujours vide, bien qu'elle se remplit chaque jour ; et ce pauvre religieux, qui ne possédait au monde que sa soutane et son bréviaire, distribua ainsi, dans le cours de sa longue vie, des aumônes vraiment royales.

Il avait trouvé ainsi le moyen de secourir à la fois les membres souffrants du Sauveur Jésus, en ce monde et en l'autre. (V. *Hist. Congr. Orator.*, liv. II, chap. XXIIX.)

Cette bourse du P. Magnanti me rappelle que, dès le cinquième siècle, saint Jean Chrysostome donnait le même conseil aux fidèles de Constantinople : « Ayez, leur disait-il, une boîte au chevet de votre lit, et tous les soirs avant de vous endormir, n'oubliez pas d'y mettre quelques pièces de monnaie, mais gardez-vous de détourner jamais à votre usage ce que vous y aurez déposé ; ce serait une espèce de larcin et de sacrilège. Donnez-le aux pauvres en vue de délivrer des flammes quelque âme souffrante. Vous vous amasserez ainsi des trésors dans le ciel. »

Que si vous êtes pauvre vous-même, ne croyez pas être dispensé pour cela de faire l'aumône, donnez dans la mesure de votre pauvreté, et Dieu, qui a béni le denier de la veuve, préférablement aux fastueuses offrandes du Pharisien, vous tiendra compte de votre bonne volonté ; vous ne pouvez absolument donner d'argent, dites-vous, vous n'êtes pas pour cela exclu de l'honneur et du bénéfice de l'aumône ; donnez votre temps, vos soins, vos bons offices ; donnez une parole de consolation à l'affligé ; donnez un service matériel, qui vous coûte peu, et qui réjouira le cœur de votre frère ; donnez votre âme, votre cœur, votre bonne volonté. Allez ! si pauvre que vous soyez, vous avez bien des trésors à mettre au service du prochain ; les plus pauvres sont quelquefois ceux qui savent le mieux s'assister les uns les autres, parce qu'ils ont été formés aux rudes leçons de la misère.

D'ailleurs la charité est bien ingénieuse, plus ingénieuse que l'avarice et la soif du gain ; quand la douce charité est entrée dans un cœur, elle trouve toujours le moyen de se satisfaire. Écoutez plutôt cette touchante histoire.

Il y avait un pauvre frère de la Compagnie de Jésus, nommé André Simoni, tout brûlant d'ardeur pour le sou-

lagement des âmes du Purgatoire. S'il avait été prêtre, il aurait célébré la sainte messe pour leur délivrance, mais que peut un pauvre frère sans ressources et sans relations dans le monde ? Vous allez voir ! Il était portier de la maison, et quand il voyait venir quelque grand personnage, il mendiait à l'intention de ces pauvres âmes, une partie des aumônes qu'il recevait était destinée à entretenir un certain nombre d'ecclésiastiques pour dire la sainte messe à l'intention des défunts ; l'autre était versée dans le sein des pauvres. Pour accroître son trésor, cet humble frère cultivait, près de la porte, un jardin rempli de belles fleurs, dont il faisait des bouquets qu'il offrait aux visiteurs, en leur demandant, en échange, une aumône pour les chères âmes souffrantes. Tant de zèle et de piété ouvraient les cœurs à la charité ; les bourses se déliaient largement, et le bon frère voyait avec joie grossir son petit trésor. Quand il fut près de mourir, les âmes du Purgatoire, qu'il avait secourues et délivrées en grand nombre vinrent l'assister sur son lit d'agonie, et sans doute le conduisirent au Ciel recevoir la récompense de son ingénieuse charité. (*Heroes et victimæ societatis Jesu, anno 1656*).

Le P. de Munford, dans son traité de la charité à exercer envers les défunts, nous conseille de mettre chaque soir, après notre examen de conscience, une petite aumône de côté, comme pénitence des fautes commises pendant le jour, et à la fin de la semaine, de distribuer ces aumônes, à l'intention des âmes du Purgatoire ; sur quoi il ajoute : « Vous ne pouvez mieux placer votre argent et le faire
« mieux fructifier ; c'est là une sorte d'usure spirituelle,
« qui n'est nullement défendue, et dont vous toucherez
« plus tard les gros intérêts. » (*Opere citato, ch. XII.*)

« Voulez-vous, dit saint Augustin, apprendre à bien

trafiquer et à tirer de gros intérêts de votre argent ? *donnez ce que vous ne pouvez conserver afin d'obtenir ce que vous ne pouvez perdre.* »

En effet, l'aumône, qui est si utile pour soulager les défunts, a une vertu très particulière pour empêcher de tomber en Purgatoire, ou pour abrégé l'épreuve de celui qui a été fidèle à la faire. Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité par ses créatures, ne l'oublions pas. *Donnez et il vous sera donné*, telle est la règle évangélique.

Les faits suivants montreront bien la vertu préservative de l'aumône.

Saint Pierre Damien raconte une apparition qui se fit voir à un prêtre, dans la basilique de Sainte-Cécile à Rome.

Ce prêtre aperçut, sur un trône magnifique placé au milieu de l'église, la très sainte Vierge entourée de sainte Cécile, de sainte Agnès, de sainte Agathe et d'une couronne d'anges et de bienheureux. Au milieu de cette noble assemblée parut tout à coup une pauvre vieille, revêtue d'habits sordides, mais ayant sur les épaules un manteau de riches fourrures; elle s'approcha du trône, se mit à genoux et dit en pleurant : « ô Mère des miséricordes, au nom de votre bonté pour tous les malheureux, je vous conjure d'avoir pitié de l'âme de Jean Patrizi, mon bienfaiteur, qui vient de mourir, et qui souffre de cruels tourments dans le Purgatoire. » Cependant, la très sainte Vierge gardait un visage sévère, et ne répondait rien, cette femme répéta une seconde et une troisième fois la même prière; toujours pas de réponse. Alors elle éleva la voix en pleurant : « Vous savez bien, ô reine très miséricordieuse, que je suis cette mendiante, qui, au cœur de l'hiver, vêtue de misérables haillons, demandait l'aumône à la porte de votre grande basilique. Oh ! comme je tremblais de froid !

c'est alors que Jean, à qui je demandais l'aumône en votre nom, ôtant de ses épaules cette riche fourrure me la donna pour me réchauffer. Une si grande charité, faite en votre nom, mérite bien un peu d'indulgence. »

Alors la Reine des Vierges, jetant sur la suppliante un regard d'amour : « Celui pour qui tu pries, répondit-elle, est condamné pour longtemps à de rudes souffrances, à cause de ses péchés nombreux et graves ; mais parce qu'il a eu deux vertus spéciales, la miséricorde envers les pauvres, et la dévotion à mes autels, je veux user de miséricorde à son égard ; qu'on l'amène en ma présence. »

Patrizi parut alors, conduit par une troupe de démons qui le tenaient enchaîné ; il était pâle et défiguré, comme un homme qui souffre de violentes douleurs. La Mère de Dieu commanda aux démons de lâcher leur proie et de le mettre en liberté à l'instant même, afin qu'il pût se joindre à l'assemblée des saints. Ils le firent aussitôt, alors la vision disparut, et le bon prêtre qui en avait été l'heureux témoin apprit ainsi le grand mérite de l'aumône, et son efficacité pour préserver les âmes du Purgatoire. (*V. saint Pierre Damien*, opus. XXXIV, ch. IV.)

Voici maintenant ce qui arriva au Père Mancinelli, de la Compagnie de Jésus ; son oncle, César Costa, était archevêque de Capoue. Un jour qu'il rencontra le Père, pauvrement vêtu, à son ordinaire, il lui donna de l'argent pour acheter un manteau qui le préservât un peu du froid de l'hiver très rigoureux cette année là.

Or, à quelque temps de là, l'archevêque mourut. Un jour que le bon Père sortait pour visiter ses malades, revêtu du fameux manteau, il vit venir à lui le défunt tout enveloppé de flammes, qui le supplia de le lui prêter un moment. Le Père le lui donna de suite. Le défunt s'en

enveloppa, et soudain, ô merveille de la charité! les flammes s'éteignirent.

Le défunt, ainsi rafraîchi, ne voulait plus rendre le précieux vêtement. Le Père lui dit qu'il était envoyé quelque part, pour la gloire de Dieu, et que la chose pressait, il lui rendit son manteau, mais contre la promesse que, désormais, le bon Père prierait avec plus de zèle que par le passé pour son bienfaiteur.

Cette scène a été reproduite sur un tableau que l'on conserve au collège de Macerata ; au bas du tableau on a inscrits quelques vers italiens dont voici la traduction : *O miraculeux vêtement, donné pour garantir des rigueurs de l'hiver et qui, rendu ensuite un moment, a tempéré les flammes de l'expiation. C'est ainsi que la charité réchauffe ou rafraîchit tour à tour, selon les maux qu'elle doit adoucir. (Vie du P. Jules Mancinelli, par Celsius, liv. III, ch. II.)*

En terminant, je ferai une réflexion qui s'applique à tant de saintes âmes, que l'on voit toujours prêtes à venir en aide à toutes les bonnes œuvres : *Denier de Saint-Pierre, œuvre de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, souscription pour les universités catholiques, les écoles, les prêtres persécutés, la construction de l'église votive du Sacré-Cœur, etc*; elles ne se refusent à aucune demande, et les impies sont confondus de voir tant de généreux dévouements dans les fils de la sainte Église. Tout cela est assurément très beau; et c'est une grande consolation que Dieu donne à son Église, dans ces tristes jours, que de voir le dévouement de ses fils restés fidèles. Mais pourquoi ne ferions-nous pas double profit spirituel, en distribuant ces aumônes en faveur des âmes du Purgatoire ? Ce serait double mérite pour nous, et nous aurions ainsi le moyen de secourir tout à la fois

l'Église militante et l'Église souffrante. Je me rappelle à cette occasion un trait bien touchant, et dont j'ai été moi-même le témoin.

Il s'agit d'un pauvre portier de séminaire, qui, dans sa longue vie, avait amassé, sou par sou, la somme de huit cents francs.

N'ayant pas de famille, il destinait cet argent à faire dire des messes après sa mort; mais que ne peut la charité dans un cœur embrasé de ses saintes flammes? Un de nos confrères se préparait à quitter le séminaire pour entrer aux Missions étrangères. Ce pauvre vieillard, apprenant cela, fut inspiré de lui donner son petit trésor, pour l'œuvre si belle de la Propagation de la foi. Il le prit donc en particulier et lui parla à peu près ainsi. — « Cher Monsieur, je vous prie d'accepter cette petite aumône pour vous aider dans l'œuvre de la propagation de l'Évangile. Je l'avais réservée pour faire dire des messes après ma mort, mais j'aime mieux rester un peu plus longtemps dans le Purgatoire, et que le nom du bon Dieu soit glorifié. » Le jeune séminariste était ému à pleurer, il voulait refuser l'offrande si généreuse de ce pauvre homme, mais l'autre insista tellement qu'il y aurait eu cruauté à le refuser.

A quelques mois de là, ce bon vieillard mourait; aucune révélation n'est venue me dire ce qui lui arriva en l'autre monde, mais je n'en ai pas besoin. Je connais assez le cœur de Jésus, mon maître, pour être sûr que celui qui s'était dévoué aux flammes du Purgatoire afin de faire connaître son saint Nom aux nations infidèles, reçut la récompense de son héroïque charité, et s'en alla au Ciel, sans retard, contempler dans les rayonnements de l'amour, le Dieu qu'il avait tant aimé sur la terre.

CHAPITRE XVIII

De la Mortification.

Son efficacité pour le soulagement des Âmes du Purgatoire. — Pratique de cette vertu. — Des exemples des saints. — De la mortification intérieure et extérieure. — De l'acceptation des peines de chaque jour.

Le *jeûne*, telle est la seconde manière de secourir les défunts, et sous ce nom générique on comprend tous les actes de mortification intérieure et extérieure, tout ce qui contrarie la nature, et la fait souffrir. Il n'est pas besoin d'insister pour montrer combien cette œuvre est efficace à procurer le soulagement des défunts. Les autres œuvres, comme la *prière* et l'*aumône*, ne revêtent que par accident un caractère pénitentiel et satisfactoire, tandis que la *mortification* est l'œuvre satisfactoire par essence. C'est la rançon des péchés commis.

Cette œuvre doit nous être d'autant plus à cœur que, dans un certain degré, elle est indispensable au salut ; c'est l'oracle de la sagesse éternelle qui a prononcé que, si nous ne faisons pénitence, nous périrons tous. *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*. Se mortifier à l'intention des âmes du Purgatoire, c'est donc, d'un côté, assurer sa propre sanctification, et, de l'autre, procurer efficacement le soulagement des défunts. Du reste ce n'est pas d'aujourd'hui que la pratique de se mortifier, à l'intention des défunts, ou au moins à leur occasion, est établie, puisque nous lisons, au premier livre des Rois, que les habitants de *Jabès en Galaad*, ayant appris la mort de Saül et de ses trois fils, se levèrent aussitôt, dit le texte

sacré, et marchant toute la nuit, prirent les corps et les ayant ensevelis, jeûnèrent pendant sept jours (*Reg.*, xxxi, 13.)

Je sais que ce mot de *mortification* répugne tout particulièrement à la délicatesse de notre siècle. Il semble que ce soit un reste du moyen-âge, destiné à disparaître avec d'autres vieilleries. Les haïres, les disciplines, les cilices, sont aussi étrangers à la plupart des chrétiens de nos jours, que les fusils à rouet et les vieilles arquebuses de nos pères le sont à nos armées. Le jeûne et l'abstinence eux-mêmes sont tombés en désuétude. On a fait tout ce que l'on a pu pour en atténuer les antiques rigueurs, et malgré cela, devant les répugnances de ses enfants, l'Église, cette mère toujours indulgente, a dû lâcher la corde, et donner dispense sur dispense. Le carême n'est plus guère qu'un mot vide de sens ; l'abstinence du samedi est tombée à peu près dans tous les diocèses, et le peu qui reste d'obligatoire est méprisé par le plus grand nombre des chrétiens.

Ce n'est plus dans nos mœurs, dit-on ; j'en suis bien fâché pour nos mœurs, mais l'évangile ne change pas avec nos caprices. Tant qu'il y aura des pécheurs au monde, il y aura pour eux obligation de faire pénitence en ce monde ou en l'autre ; permis à chacun d'user des dispenses que la sainte Église s'est vue forcée d'accorder à notre lâcheté, mais la loi de la pénitence ne change pas, et si, en continuant de pécher, nous ne nous préoccupons pas de payer nos dettes, nous aurons un terrible compte à solder en Purgatoire. Nous avons les indulgences, dites-vous ; d'accord, mais vous oubliez que l'Église ne les accorde qu'aux vrais pénitents, *vere pœnitentibus*.

Elle ne prétend pas encourager la tiédeur, mais venir en aide à ceux qui font déjà tout ce qu'ils peuvent.

Il faut donc en revenir à la pratique de la mortification si nous ne voulons pas laisser s'accumuler ces effroyables arriérés, et nous préparer un terrible Purgatoire. Après cela, il semble qu'ayant tant à payer pour nous-mêmes, il est imprudent de nous exhorter à payer encore pour les autres, il n'en est rien cependant.

Si nous avons la charité de payer les dettes de nos frères, nous pouvons espérer, comme je l'ai dit en parlant de l'aumône, que nous inclinerons Dieu, notre grand créancier, à user de miséricorde à notre égard, et d'ailleurs nous garderons toujours le mérite de nos œuvres, puisqu'il est inaliénable, et cette part l'emporte infiniment sur l'autre.

Imitons les Saints; ils nous ont donné à ce sujet d'illustres exemples. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit ailleurs des mortifications vraiment incroyables de la sainte vierge Christine, surnommée l'Admirable. Mais voici d'autres exemples qui sont mieux à la portée de notre faiblesse.

Le bienheureux François de Fabriano avait coutume d'offrir pour le soulagement des âmes du Purgatoire, toutes les austérités imposées par la règle (il était frère Mineur); il offrait en plus toutes les pénitences que sa ferveur lui imposait de surérogation. Il ne se réservait absolument rien, s'en remettant à la miséricordieuse bonté du Sauveur Jésus, pour le payement de ses propres dettes. Pour rendre ses pénitences plus agréables à Dieu, il les unissait aux souffrances de Jésus-Christ sur la croix.

Du reste, sa compassion pour les pauvres défunts était si vive, qu'il ne pouvait arrêter sa pensée sur les tourments du Purgatoire sans trembler de tous ses membres. De nombreuses apparitions d'âmes délivrées par lui,

vinrent lui apprendre combien sa charité était agréable à Dieu (*Bagata*, liv. II, ch. 1.)

La bienheureuse Catherine de Raconigi reçut de Notre-Seigneur lui-même l'ordre de se mortifier à l'intention des âmes du Purgatoire. Dans une de ses extases, il lui sembla voir le divin Sauveur lui ouvrir le cœur, et en tirer du sang, dont une partie tombait sur la tête des pécheurs, et l'autre part sur les âmes du Purgatoire. Elle comprit par là qu'elle devait travailler par la pénitence à ces deux grandes œuvres : la conversion des pécheurs et la délivrance des âmes du Purgatoire. Dieu bénit visiblement ses austérités pour les premiers, quand aux secondes, de nombreuses visions lui apprirent que ses mortifications ne produisaient pas moins de fruit dans le Purgatoire que sur la terre (*Voir Vie de la bienh. Diario Dominicano*, 4 sept.)

Saint Nicolas de Tolentino jeûnait souvent au pain et à l'eau pour les âmes du Purgatoire; il se donnait à cette intention de sanglantes disciplines, et pour ne pas perdre le souvenir de ses chères âmes, il s'était mis autour des reins une ceinture de fer étroitement serrée, dont les pointes pénétraient profondément dans sa chair, et lui servaient de memento jour et nuit; aussi, les âmes du Purgatoire lui apparaissaient très souvent, comme je l'ai raconté ailleurs, pour se recommander à ses pieux suffrages, ou pour le remercier de les avoir secourues (*Surius, vie du Saint*, 18 sept.)

Dans ces derniers temps, la vénérable Mère Françoise du Saint-Sacrement ne montra pas une moins grande charité; elle jeûnait presque toute l'année, au pain et à l'eau, à l'intention des défunts. Chaque jour elle déchirait sa chair sous les coups de la discipline. Jamais elle ne quittait un rude cilice qu'elle portait nuit et jour, en

sorte que le peu de repos qu'elle était forcée de donner à la nature était encore une mortification non petite. J'ai dit ailleurs comment des apparitions continuelles et d'innombrables délivrances étaient la récompense de sa charité vraiment héroïque (*Vie de Françoise du Saint-Sacrement*, liv. II.)

Tout cela est bien dur, dira-t-on : *Durus est hic sermo !* J'en conviens ; tout cela paraît bien extraordinaire à notre lâcheté ; mais que voulez-vous ? je ne puis, pour vous faire plaisir, refaire l'Evangile et la vie des saints ! Du reste, que les personnes faibles de santé ou de courage se rassurent ; là, comme pour l'aumône, Dieu regarde moins à l'acte en lui-même, qu'à la générosité du cœur ; vous ne pouvez jeûner, porter le cilice, vous donner la discipline, imiter en un mot les exemples héroïques des saints ; consolez-vous, il vous reste bien des moyens de vous mortifier, sans affaiblir vos forces et sans détruire votre santé. S'abstenir, pour l'amour de Dieu, et en esprit de pénitence, de quelque distraction permise, mais, où la charité ne nous oblige pas à prendre part ; se retrancher, dans les repas, quelque chose qui serait à notre goût, mais qui n'est pas nécessaire à notre santé, qui peut-être même lui est nuisible ; donner un peu moins de liberté à nos yeux, à notre langue, à nos oreilles ; ne pas chercher à tout savoir, à tout voir, à être au courant des mille futilités, qui se disent chaque jour dans le monde ; voilà des mortifications qui ne sont certainement pas bien terribles et bien héroïques, mais la bonté de notre Dieu est si grande, qu'il veut bien les accepter, en expiation de nos fautes, et en paiement des fautes des défunts.

Qui donc serait assez lâche pour se refuser à ces légers sacrifices, que nous avons l'occasion de pratiquer chaque jour, à chaque heure du jour, pour ainsi dire ?

Qu'on me permette de citer un exemple presque personnel : Une de mes parentes, bonne religieuse, mais bien éloignée de l'héroïsme des saints, perdit une amie qu'elle avait dans le monde ; or, il arriva qu'un soir, à quelque temps de là, elle se sentit pressée de soif, et son premier mouvement fut de se rafraîchir ; sa règle ne s'y opposait nullement, mais elle eut la bonne pensée de se refuser ce petit soulagement, en faveur de son amie défunte ; c'est bien peu de chose que le sacrifice d'un verre d'eau, un homme du monde ne manquerait pas de traiter cette mortification de puérilité. Dieu n'en jugea pas ainsi, paraît-il, car la nuit suivante, cette pauvre âme apparut à la sœur, en la remerciant vivement de ce qu'elle avait fait pour elle. Ces quelques gouttes d'eau, dont la mortification avait fait le sacrifice, s'étaient changées en un bain rafraîchissant, pour tempérer les ardeurs du Purgatoire.

Après cela, quel prétexte pourrions-nous invoquer pour ne pas pratiquer la mortification en faveur des défunts ? est-il quelqu'un d'assez faible pour ne pouvoir faire à l'occasion le sacrifice d'un verre d'eau ?

Pour la consolation de ceux qui vivent sous l'obéissance religieuse, je veux ajouter ici qu'en faisant la volonté de leurs supérieurs, ils sont plus agréables à Dieu, et secourent plus efficacement les âmes du Purgatoire, que s'ils faisaient de grandes mortifications. L'exemple de la bienheureuse Marguerite-Marie est bien instructif à cet égard. Comme la générosité la poussait toujours à excéder la mesure de ses forces, ses supérieurs étaient forcés de surveiller ses pas dans le chemin de la mortification. Chaque jour elle les tourmentait pour s'infliger de nouvelles rigueurs, et son déplaisir était grand quand on les lui refusait. Or, un jour, qu'elle avait obtenu la permis-

sion de se donner la discipline pour les âmes du Purgatoire, elle se laissa emporter par son zèle, et dépassa les limites de la permission ; mais aussitôt les âmes du Purgatoire l'entourèrent en gémissant et se plaignant qu'elle frappait sur elles, au lieu de les soulager. Notre-Seigneur voulut lui apprendre ainsi que l'obéissance est la plus excellente mortification d'une religieuse, et qu'il n'agréa pas ce que l'on fait en dehors. (*Vie de la B.*)

Du reste, s'ils sont bien fidèles à pratiquer tous les points de leur règle, ceux qui vivent en communauté trouvent assez d'occasions de se mortifier. « Ma plus grande pénitence, disait le frère Berchmans, c'est la vie commune ; » et un saint religieux comparait la vie monastique, quand elle est pratiquée sérieusement, à un *martyre* aussi méritoire et plus pénible que le *martyre sanglant*, à cause de sa durée.

La V. Agnès, prieure de Langeac, vit un jour une de ses religieuses défunte lui apparaître, pour la remercier de ce qu'en lui faisant pratiquer nombre de fois la mortification de l'obéissance, elle avait considérablement abrégé son Purgatoire. (*Vie de la mère Agnès.*)

C'était aussi la pratique de saint Louis Bertrand. Étant maître des novices, il était très sévère à exiger d'eux la parfaite observance des règles, et punissait rigoureusement les moindres infractions à la discipline monastique ; tous les vendredis, après matines, il tenait au milieu de la nuit, le chapitre des coupes, et il se montrait impitoyable aux moindres fautes. Il disait à ses chers enfants que la charité qu'il avait pour eux l'obligeait à cette rigueur, car il leur était plus avantageux d'expier en ce monde leurs manquements par quelques bons coups de discipline, que de réserver à faire cette expiation dans le Purgatoire. Mais, comme tous les saints, il avait la charité de prendre sur

lui la plus grande part des satisfactions qu'il imposait, et une fois rentré dans sa cellule, il se disciplinait vigoureusement lui-même pour suppléer à ce que ses pauvres novices n'avaient pu faire ; quand la mort lui enlevait quelqu'un, il ne se donnait pas de relâche qu'à force de mortifications, il ne l'eût délivré des flammes du Purgatoire. (*Voir la vie du saint dans le diario Dominicano, au 10 octobre.*)

L'exemple suivant nous montrera combien l'obéissance religieuse, unie à la mortification, a d'efficacité pour préserver du Purgatoire.

Dans le couvent dont la B. Émilie, dominicaine, était prieure, à Vercell, c'était un des points de la règle de ne jamais boire entre les repas à moins d'une autorisation expresse de la supérieure. Cette autorisation, la sainte avait pour pratique ordinaire de ne jamais l'accorder ; elle engageait ses sœurs à faire de bonne grâce ce petit sacrifice, en souvenir de la soif ardente que le Sauveur Jésus avait éprouvée pour leur salut sur la croix, et, pour les encourager encore mieux, elle leur conseillait de confier ces quelques gouttes d'eau à leur ange gardien, afin qu'il les leur réservât dans l'autre vie, pour apaiser les ardeurs du Purgatoire ; une vision miraculeuse montra combien cette pieuse pratique était agréable à Dieu.

Une sœur, nommée Cécile Avogadra, vint un jour lui demander la permission de se rafraîchir, car elle était pressée de soif : « Faites ce léger sacrifice par amour pour Dieu et en vue du Purgatoire, lui répondit la Prieure. » — « Mais, ma mère, ce sacrifice n'est pas déjà si léger, je meurs de soif. » — Néanmoins la bonne sœur, un peu contristée, se rendit à l'obéissance. Elle en fut bien récompensée. Quelques semaines après, elle mourait, et au bout de trois jours, elle apparaissait toute rayonnante de gloire

à la mère Émilie. — O ma mère, combien je vous remercie, lui dit-elle ; figurez-vous que j'étais condamnée à un long Purgatoire pour avoir trop aimé ma famille, et voilà qu'au bout de trois jours à peine, je vis arriver dans ma prison mon ange gardien tenant à la main ce verre d'eau, dont vous m'avez fait autrefois offrir, un peu malgré moi, je l'avoue, le sacrifice à mon divin époux. A peine il avait répandu cette eau sur les flammes au milieu desquelles j'étais plongée, elles se sont éteintes tout d'un coup, et voilà que je prends mon essor vers le ciel, où ma reconnaissance ne vous oubliera pas. » (*Vie de la bienh. au diario Domini-cano, 3 mars.*)

Mais tout le monde n'est pas appelé à pratiquer l'obéissance religieuse. Pour les nombreux chrétiens qui vivent dans le monde, le moyen le plus pratique de faire pénitence, et de se préserver du Purgatoire, ou de soulager ceux qui y sont prisonniers, c'est d'accepter avec résignation, et sans murmurer, ces peines de chaque jour, que notre Père céleste nous envoie, dans la pensée de nous mettre en état de payer nos dettes spirituelles. Je crois fermement que celui qui serait fidèle à accepter simplement ces épreuves, se trouverait à la mort et sans autre pratique de pénitence, avoir satisfait pleinement à la Justice divine ; car Dieu, qui fait tout avec poids et mesure, doit proportionner l'expiation terrestre à la somme des fautes commises. Cela est vrai de la générosité des âmes, et s'il en est à qui Dieu réserve une part surabondante d'épreuves, ces privilégiés de la croix ne sont ainsi frappés que pour augmenter leurs mérites, et donner au monde ce grand exemple du juste triomphant par la patience. Mais, en thèse générale, je crois que l'épreuve de chacun est proportionnée à ce qu'il doit expier. Si donc, on avait soin de ne rien perdre du mérite de ces précieuses souffrances, on

serait quitte envers Dieu, et le Purgatoire n'aurait plus de raison d'exister.

C'est ce que nous apprend l'histoire de ce bon religieux, dont parle Rodriguez. Pendant sa vie, il n'avait rien fait d'extraordinaire, ni pratiqué aucune vertu bien héroïque, mais il avait été fidèle particulièrement à recevoir avec soumission les peines que Dieu lui avait envoyées. Après sa mort, son Père Abbé apprit avec surprise, par révélation, qu'il avait été tout droit au Ciel, sans passer par le Purgatoire, en récompense de son entière résignation à la volonté de Dieu.

Mais, hélas ! comme ils sont rares ceux qui savent profiter de la souffrance ; *verus patiens raro invenitur*, rien de plus rare que de trouver un homme patient, dit l'auteur de l'Imitation. Trop souvent, ces souffrances miséricordieuses, que Dieu nous envoyait pour nous mettre en état de nous acquitter, n'ont eu d'autre résultat que de grossir le chiffre de notre dette. On ne trouve presque plus de chrétiens, à notre époque, qui comprennent les mystères de miséricorde que Dieu a cachés sous l'épreuve.

— « Qu'ai-je fait à Dieu pour qu'il me frappe ainsi ? » Ah ! pauvre âme affligée ! ce que vous avez fait à Dieu ! mais, comptez-donc les fautes innombrables de votre vie, fautes encore inexpiables, et remerciez la bonté de Celui qui vous éprouve maintenant, pour n'avoir pas à vous punir plus tard.

Que si vous croyez sincèrement que l'épreuve où Dieu vous met dépasse la mesure de vos fautes, je vous dirai : Chère âme, âme privilégiée, regardez au-dessous de vous dans les abîmes du Purgatoire ces amis, ces parents qui vous implorent. Vous êtes malade, la souffrance a brisé vos forces ; ou bien, vous êtes éprouvé dans votre fortune, dans votre réputation, dans votre honneur ; on vous mé-

prise, on vous calomnie, vos amis vous abandonnent ; vous éprouvez, dans toute leur amertume, les injustices de l'envie et la bassesse des âmes subalternes, votre pauvre cœur est brisé, et la parole de Gethsémani est sur vos lèvres : *Mon âme est triste jusqu'à la mort ;* ô trop heureuse prédestinée, offrez tout cela pour le soulagement des âmes qui vous sont chères ; souffrez pour vos proches, pour vos amis, pour vos ennemis même, qui, du milieu des flammes, se recommandent à vous.

En agissant ainsi, vous embellirez votre couronne, et vous imiterez le Sauveur Jésus, qui a racheté le monde en souffrant pour lui sur la Croix. Vous aussi, du haut de votre calvaire, vous pouvez être *rédeempteur*, racheter les âmes qui souffrent, en les faisant passer des obscurités de leur prison aux rayonnantes clartés de la gloire céleste.

CHAPITRE XIX

De la prière.

Mérite de cette œuvre. — Que la plus petite prière est très utile aux défunts. — Qualités que doit avoir cette prière pour être efficace : persévérance, ferveur, état de grâce. — Exemples des saints. — Des différentes prières que l'on peut appliquer utilement aux défunts. — De l'office des morts. — Du chemin de la croix. — Du rosaire. — Des suffrages des troisième, septième et trentième jours. — Des anniversaires. — Des neuvaines. — Du mois des âmes du Purgatoire.

Le troisième moyen que nous avons de soulager efficacement les âmes du Purgatoire, c'est la prière, cette œuvre est la plus facile, la plus à la portée de tous ; peut-être que la faiblesse de votre santé, où votre lâcheté naturelle, vous empêche de jeûner et de faire des mortifications, pour le soulagement des défunts, mais quelle raison pouvez-vous apporter pour ne pas prier ? direz-vous que le temps vous manque ? mais il n'est pas nécessaire, pour soulager efficacement les défunts, de passer les jours et les nuits en oraison¹ ; la plus courte prière, si elle est accompagnée des dispositions convenables, suffit pour obtenir, sinon la délivrance, au moins le soulagement d'un malheureux ; une aspiration du cœur et des lèvres, c'en est assez : aussitôt le rafraîchissement, la lumière et la paix descendent au milieu de ces tristes cachots.

Un saint évêque vit un jour, en songe, un enfant qui, avec un hameçon d'or, attaché à un fil d'argent, retirait une femme du fond d'un puits. A son réveil, il regarde par la fenêtre, et voit dans le cimetière voisin le même en-

fant agenouillé sur une tombe encore fraîche. « Que fais-tu là, mon petit ami ? » — « Monseigneur, répond l'enfant, je dis un *Pater* et un *Miserere* pour l'âme de ma mère qui est enterrée ici. » Dieu fit connaître à son serviteur que cette simple prière d'un petit enfant venait d'opérer la délivrance de cette âme, et que l'hameçon d'or représentait le *Pater*, et le *Miserere* le fil d'argent de cette ligne mystique. (*Rossignoli, Merveilles du Purgatoire, xxvii^e merveille.*)

Le même auteur rapporte, d'après la chronique de Trithème, qu'un bon religieux avait la coutume, chaque fois qu'il passait dans un cimetière, de réciter un *Requiem æternam* pour le soulagement des défunts. C'est bien court, et à en juger humainement, on ne voit pas trop quelle grande utilité peut sortir de là. Les âmes du Purgatoire ne sont pas, paraît-il, de cet avis ; un jour que ce bon moine, préoccupé d'autres choses, passait dans un cimetière sans réciter sa prière accoutumée, plusieurs cadavres sortirent visiblement de leur tombe, et le poursuivirent de ce verset du psalmiste ; *et non dixerunt qui præteribant : benedictio Domini super vos* ; ceux qui passaient n'ont pas dit : que la bénédiction du Seigneur soit sur vous. A ces paroles le religieux, tout confus de son oubli, répond par la fin du verset : *Benedicimus vobis in nomine Domini* ; nous vous bénissons au nom du Seigneur. A cette simple invocation les morts se recouchent dans leur tombe, comme s'ils eussent été suffisamment soulagés. (*Même ouvrage, xcii^e merveille.*)

Le trait suivant montre bien quel est, au regard de Dieu, le prix de la plus légère prière, et combien sa valeur l'emporte sur toutes les richesses de la terre.

Un jeune homme venait de perdre son père ; désirant procurer efficacement le soulagement de cette chère âme,

il se rendit au couvent des Chartreux, situé près de là, et leur apporta une grosse somme d'argent, en demandant leurs suffrages pour son cher défunt ; aussitôt on rassemble la communauté au chœur, et tous les moines entonnent le *Requiescant in pace*. Le supérieur répond *amen*, et les religieux rentrent dans leur cellule.

C'est bien peu, pensait en lui-même ce bon jeune homme ; eh quoi ! pour une somme si importante un seul *Requiescant in pace*. Mon pauvre père n'aura pas d'autres suffrages. Il s'approche alors modestement du prieur, et lui expose respectueusement sa surprise.

Celui-ci était un homme de Dieu, versé dans la connaissance des choses surnaturelles.

— « Vous croyez donc, mon cher enfant, avoir fait davantage pour le monastère que nous n'avons fait pour l'âme recommandée à nos prières ; vous pensez sans doute que nous sommes encore vos débiteurs ? » — « Oui, mon père, je l'avoue. »

— « Eh ! bien, attendez un instant, vous connaîtrez bientôt votre erreur. »

Aussitôt, il commande à ses religieux d'écrire chacun leur *Requiescant in pace* sur un bout de papier, puis il se fait apporter des balances ; dans un des plateaux il dépose la somme qui a été offerte, dans l'autre tous les petits billets. O surprise, le plateau où est l'argent se relève aussitôt, comme s'il était chargé d'une simple paille, et l'autre plateau s'incline visiblement, sous le poids des billets sur lesquels est inscrite la prière des religieux.

Le jeune homme, tout confus, demanda pardon au prieur de son manque de foi ; par son ordre, et pour perpétuer la mémoire du prodige, on plaça sur la tombe de son père, une large dalle sur laquelle on grava ces simples

mots : *Requiescant in pace*. (Voir chronique des Chartreux, ch. VII.)

Un bon supérieur des Théatins, connaissant cette histoire, s'en servit à son tour pour convaincre un incrédule, qui refusait de croire à l'efficacité de la prière.

Un riche seigneur vénitien envoya au Père Montorfano, prieur des Théatins, une somme considérable en or, afin qu'il fit célébrer un service solennel pour les membres défunts de sa famille.

Le bon Père, habitué à la pauvreté du cloître, fit les choses très convenablement, mais trop simplement, paraît-il, au gré de son mondain bienfaiteur.

Celui-ci, fort mécontent, envoya un messenger se plaindre de la parcimonie des religieux.

Le souvenir du bon Père Chartreux revint alors en la mémoire du Père Montorfano, et sans perdre le temps à discuter avec cet homme charnel, pour lui démontrer le prix de la prière, il prit le messenger par la main et l'amena dans sa cellule.

Arrivé là, il écrit sur une feuille de papier le psaume *De profundis*, puis commande à un frère de lui apporter une balance ; dans un des plateaux il mit la feuille de papier, et dans l'autre la somme reçue ; Dieu récompensa la foi de son serviteur, en renouvelant le miracle ; ce fut le plateau de l'or qui céda. On renouvela l'expérience, en changeant l'or et le papier de plateau. Le résultat fut le même. Le mondain comprit alors la valeur surnaturelle de la plus petite prière ; il cessa de se plaindre, et en mémoire de cet événement fit faire un tableau pour représenter toute la scène. (V. *Hist. de l'ordre des Théatins*, liv. xv.)

Ces exemples montrent la valeur surnaturelle de la prière, et son efficacité pour le soulagement des défunts ;

mais s'il s'agit de la délivrance entière d'une âme, on aurait tort de penser en être quitte à si bon compte, au moins d'ordinaire.

Ce que j'ai dit ailleurs de la durée des peines du Purgatoire, montre que Dieu met à plus haut prix la rançon d'une âme. A moins d'une révélation spéciale, dit Bellarmin, on ne doit jamais cesser de prier pour un défunt et croire à la légère qu'on l'a délivré.

La persévérance, telle est la première qualité que doit avoir la prière pour les morts, si nous voulons vraiment atteindre notre but, qui est de les délivrer.

C'est ce que l'on voit très bien par l'exemple de saint André Avelino : il faisait beaucoup de prières pour les défunts qui lui étaient recommandés et ne cessait ses suffrages que lorsque les âmes, en venant le remercier, lui donnaient ainsi l'assurance de leur délivrance.

Du reste, les lumières surnaturelles ne lui manquaient pas ; il lui arrivait quelquefois en priant d'éprouver comme une résistance intérieure, un sentiment d'invincible répugnance. Dans l'oblation du divin Sacrifice en faveur des défunts, il sentait quelquefois, au sortir de la sacristie, comme une main qui le retenait pour l'empêcher de monter à l'autel ; avec son tact surnaturel, il comprenait aussitôt qu'il était inutile de prier davantage pour cette âme ; d'autres fois au contraire, il éprouvait une ferveur inaccoutumée, un attrait fort vif ; il en concluait en ce cas qu'il était exaucé, et que sa prière ne restait pas inutile. (*V. Vie du Saint.*)

A cette persévérance dans la prière, il faut ajouter la ferveur. Il s'agit en effet de faire violence à la justice de Dieu, et d'obtenir pour ceux que l'on a en vue la plus grande grâce que Dieu puisse accorder à une créature humaine, la vision béatifique ; on comprend que la tiédeur

et la négligence dans la prière ne peuvent obtenir un si grand résultat. Ici, encore, nous avons pour nous encourager l'exemple des saints ; par l'ardeur et la vivacité de leur demande, ils mettaient Dieu dans l'impossibilité de leur rien refuser. Il n'en est pas de la prière, en effet, comme des sacrements, qui opèrent *ex opere operato*, indépendamment des dispositions du Ministre ; ici au contraire, tant vaut le suppliant, tant vaut la prière ; et voilà pourquoi nous obtenons si peu de choses, tandis que les saints, comme d'autres Jacob, savent lutter avec l'ange du Seigneur, se montrer forts contre Dieu, et lui arracher ses bénédictions.

« Ma fille, disait un jour Notre-Seigneur à sainte Lutgarde, je ne puis résister à vos prières ; soyez tranquille, l'âme pour qui vous priez sera bientôt délivrée de ses souffrances. » (*Vie de la Sainte dans Surius, 16 juin.*)

Enfin, il est une troisième condition encore plus indispensable, pour que la prière que nous adressons à Dieu, en faveur des défunts, soit exaucée, c'est de le faire en état de grâce.

La chose parle d'elle-même ; celui qui, par le péché mortel est l'ennemi de Dieu, comment pourrait-il être un intermédiaire agréé entre la divine justice et les saintes âmes du Purgatoire ? *scimus quia peccatores Deus non audit* ; nous savons que Dieu n'écoute pas les pécheurs ; c'est l'oracle de la sagesse éternelle et le témoignage du bon sens.

Quelles sont maintenant les prières que l'on peut faire le plus utilement pour les défunts ? Je mets de côté la prière par excellence, le saint sacrifice de la messe, et les prières auxquelles sont attachées des indulgences ; ces deux matières demandent, à cause de leur importance, à être traitées à part. Ceci posé, je vous dirai, avec un grand

maître de la vie spirituelle, le père Faber, parmi toutes les formules approuvées par l'Église, et qui se trouvent dans tous les manuels de piété, choisissez celles qui reviennent le mieux à votre attrait spirituel ; il n'est pas nécessaire du tout de faire de vos prières et pratiques de piété un acte de mortification. C'est là une notion janséniste, absolument fausse et très dangereuse. Tout est facultatif en cela ; une pratique excellente pour une âme ne vaut souvent rien pour une autre ; l'essentiel n'est pas de faire telle chose, mais de faire quelque chose pour ces pauvres âmes. Voici les principales pratiques de piété que l'on peut se proposer de faire en faveur des défunts ; chacun choisira selon son goût.

Au premier rang, je mets la prière canonique, l'office des défunts ; je sais que cette dévotion n'est plus guère dans les habitudes de notre piété, mais, sans vouloir jeter le discrédit sur les autres formules, je crois qu'il n'en est aucune qui vaille celle-là, parce que c'est la prière de l'Église, c'est la supplication de notre Mère commune, en faveur de ses enfants malheureux. On peut donc croire que cette prière faite ainsi au nom de l'Église, a plus d'efficacité que tout autre pour toucher le cœur de Dieu.

La Mère Françoise du Saint-Sacrement, malgré les nombreuses occupations de sa charge, récitait tous les jours de fête l'office des défunts, parce que, en ces jours-là, elle avait un peu plus de temps à consacrer à la prière.

Voici à cette occasion ce que sainte Thérèse raconte dans sa vie écrite par elle-même. « Un jour des morts, je
« me retirai le soir dans un oratoire pour y réciter l'office
« des morts ; alors je vis paraître un monstre horrible,
« qui se posa sur mon livre, de telle façon que je ne pou-
« vais ni lire, ni poursuivre ma prière. Je me défendis en
« faisant le signe de la Croix, et l'esprit maudit se retira

« par trois fois ; mais à peine je me remettais en devoir de recommencer la récitation des psaumes, qu'il revenait me déranger. Je ne pouvais parvenir à l'éloigner, et je ne m'en délivrais qu'en aspergeant le livre d'eau bénite, dont lui-même reçut quelques gouttes. Oh ! à ce moment là, il prit la fuite avec précipitation, et me laissa achever ma prière. »

« J'avais à peine terminé, que je vis sortir du Purgatoire un certain nombre d'âmes, qui n'attendaient que ce léger suffrage, et c'est pour cela que le démon jaloux voulait l'empêcher. » (*Vie de la sainte, écrite par elle-même, sect. 31.*) On voit par là combien la prière canonique est utile aux pauvres défunts, et comme le démon la redoute.

Dans le même ordre de suffrages, on peut ranger la récitation du psautier, dévotion autrefois très commune parmi le peuple chrétien, et qui est devenue bien rare de nos jours.

Néanmoins, on la retrouve encore dans plusieurs ordres religieux restés gardiens fidèles des vieilles traditions. Au moyen âge, l'empereur Othon IV, insigne bienfaiteur des ordres religieux répandus en Allemagne, apparut, après sa mort, à une de ses tantes, pour lui faire connaître que, malgré ses bonnes œuvres, et le renom de piété dans lequel il était mort, il souffrait néanmoins cruellement en Purgatoire. Il lui demanda d'avertir les monastères qui avaient participé à ses largesses, et de les prier de réciter pour lui le psautier un grand nombre de fois, « car ajouta-t-il, c'est par ce moyen que je dois être purifié ; la divine miséricorde voulant que je sois délivré par les ordres religieux auxquels j'ai fait du bien. »

Les différents monastères, avertis du désir de leur bienfaiteur, s'empressèrent de répondre à sa demande, et quelques jours après, il se fit voir de nouveau, mais cette

fois tout brillant des clartés célestes. Son expiation était terminée, et la récitation de nombreux psautiers avait été pour lui l'instrument de la délivrance. (V. *Catimpré, Apum*, liv. II, ch. LI. n° 19.)

Si la récitation du psautier vous effraye par sa longueur, il est une pratique de dévotion plus courte, et dans le même ordre d'idées, c'est la récitation des sept psaumes de la pénitence. Dieu s'est plu souvent à prouver par des miracles, que cette dévotion lui est agréable.

Un saint évêque, nommé Bristano, avait la pieuse pratique de se lever la nuit, pour aller dans le cimetière réciter les sept psaumes pénitentiels, sur la tombe des défunts. Or, l'histoire rapporte que, dans une de ces circonstances, comme il achevait, selon l'usage, chacun des psaumes, par le verset *Requiescant in pace*, une foule de voix, sorties du sein de la terre, répondirent distinctement *Amen*. (V. *Bagata*, liv. II, ch. I.) Saint Bernard, étant encore novice à Cîteaux, avait l'excellente pratique de réciter tous les soirs les sept psaumes pénitentiels pour le repos de l'âme de sa mère. Or un soir, soit négligence, soit préoccupation d'esprit, il omit sa pieuse pratique. Mais son abbé, saint Etienne, était un homme de Dieu ; il connut par révélation, l'omission dont son cher disciple s'était rendu coupable, et le faisant venir le lendemain matin : Mon frère, lui dit-il, où avez-vous laissé hier la récitation de vos psaumes pénitentiels, ou qui avez-vous chargé de ce soin ? Saint Bernard n'avait parlé à personne de sa pieuse pratique ; il fut surpris de voir que son abbé en eut connaissance, ainsi que de son omission, et se jetant à ses pieds, il lui promit d'y être fidèle désormais. Il connut par là combien cette prière est agréable à Dieu. (*Vie du saint, Bolland.*, 20 août.)

Enfin, toujours dans le même ordre d'idées, je trouve

dans la vie du P. Jean Corneille, de la Compagnie de Jésus, une pratique encore plus courte et plus facile, c'est la récitation du psaume *De profundis*. Chaque fois que ce père se lavait les mains, il récitait le *De profundis*, en priant Dieu de purifier les âmes du Purgatoire du reste de leurs fautes, et plusieurs visions miraculeuses vinrent attester que ce simple suffrage était très utile aux défunts.

Un autre suffrage d'un très grand prix pour les défunts, c'est le Chemin de la Croix, tant à cause des nombreuses indulgences qui sont attachées à cet exercice, qu'à cause de l'excellence de cette prière en elle-même, puisqu'elle consiste essentiellement dans la méditation des souffrances de Jésus. C'est la grande immolation du Calvaire qui est pour tout pécheur l'instrument nécessaire de la Rédemption, et l'efficacité de ce sang divin découlant sur ces pauvres âmes du Purgatoire, pour les purifier des restes de leurs souillures, ne saurait être mise en doute pour quiconque a la foi.

Voici ce qu'on lit au sujet de cette précieuse dévotion dans la vie de la V. Marie d'Antigna. Elle avait eu longtemps la sainte pratique de faire chaque jour le Chemin de la Croix pour le soulagement des défunts, puis elle s'était un peu relâchée de sa première ferveur, et depuis quelque temps s'était abstenue de le faire. Notre-Seigneur, qui avait de grands desseins sur cette âme, et qui voulait en faire une victime d'amour pour la consolation des pauvres âmes du Purgatoire, sut bien la rappeler à son devoir. Un jour une religieuse du même monastère lui apparut, quelque temps après sa mort. — Ma sœur, lui dit-elle en gémissant, pourquoi ne faites-vous plus les stations du Chemin de la Croix pour moi et pour les autres âmes souffrantes, comme vous aviez coutume auparavant ? » En ce moment le doux Sauveur des âmes lui apparut avec

un visage sévère : — « Ma fille, lui dit-il, je suis très fâché de ta négligence. Il faut que tu saches que les stations du Chemin de la Croix sont très profitables aux âmes du Purgatoire ; c'est pourquoi j'ai permis à cette âme de venir en son nom, et au nom de toutes les autres, se réclamer de toi. C'est là un suffrage d'une importance majeure. C'est parce que tu le faisais exactement autrefois, que tu as été favorisée de communications habituelles avec les défunts ; c'est pour cela aussi que ces âmes reconnaissantes ne cessent de prier pour toi, et de plaider ta cause au tribunal de ma justice. Fais connaître ce trésor à tes sœurs, et dis-leur d'y puiser largement pour elles et pour les défunts.

On peut aussi, et très utilement, réciter le Rosaire ou le chapelet pour le soulagement des défunts. Les pauvres âmes du Purgatoire connaissent bien son efficacité. On lit dans la vie de la Mère Françoise du Saint-Sacrement qu'elle récitait chaque jour le Rosaire, pour la délivrance des défunts, et au lieu du *Gloria Patri*, elle terminait chaque dizaine par le verset *requiescant in pace*. Elle appelait son chapelet son aumônier ; c'était lui, en effet, qui lui permettait de faire aux âmes du Purgatoire de riches aumônes spirituelles, et de les mettre en état de s'acquitter envers Dieu. Aussi, dans les fréquentes visites que lui faisaient ces pauvres âmes, on les voyait lui prendre des mains son chapelet et le baiser avec respect, comme l'instrument de leur salut.

Un autre dévot aux âmes du Purgatoire, Joseph Nieremberg, dont j'ai déjà plusieurs fois parlé, avait aussi la coutume de réciter chaque jour le chapelet à la même intention. Il avait pour cela un chapelet enrichi de nombreuses indulgences. Il vint à le perdre, ce qui le chagrina beaucoup, à cause de ces pauvres âmes ; or, un soir que,

faute de mieux, il offrait à Notre--Seigneur sa bonne volonté, il entend au plafond de sa chambre un bruit singulier, il regarde, et voit tomber à ses pieds, son chapelet avec toutes les médailles qui y étaient attachées. Il ne douta pas que ce ne fussent les âmes du Purgatoire qui le lui renvoyaient, pour l'encourager à persévérer dans une pratique qui leur était si utile. (*Loco citato.*)

J'ai parlé ailleurs de cette jeune fille morte dans l'état de péché mortel, et ressuscitée par saint Dominique, mais je remarquerai à propos de la dévotion du Rosaire que ce furent les prières des associés, qui lui obtinrent d'être délivrée du Purgatoire, au bout de quinze jours. Elle avait été condamnée pour ses crimes à sept cents ans de Purgatoire; on voit ici l'étonnante efficacité de cette pratique. Aussi cette âme bienheureuse, en apparaissant au saint pour le remercier, ajouta qu'elle venait comme ambassadrice au nom des âmes du Purgatoire, le conjurant de prêcher partout, et de faire connaître à tout le monde la dévotion du saint Rosaire; que les confrères dit-elle, appliquent à ces pauvres âmes les indulgences et les autres faveurs spirituelles dont ils possèdent dans cette dévotion un trésor si abondant. Ils n'y perdront rien, car les âmes ainsi délivrées, à leur tour, prieront pour leurs bienfaiteurs, quand ils seront en possession de la couronne. Les anges se réjouissent de cette dévotion, et la Reine du Ciel s'est déclarée la Mère de tous ceux qui l'embrassent. (*Loco citato.*)

On voit qu'il ne se peut trouver rien de plus encourageant pour exciter les fidèles à réciter le rosaire ou au moins le chapelet en mémoire des défunts.

C'est pour cela que, dans beaucoup de communautés religieuses, et en particulier dans tous les séminaires de Saint-Sulpice, l'usage s'est établi d'ajouter une sixième

dizaine à la récitation quotidienne du chapelet. Cette sixième dizaine est à l'intention des défunts, et l'on ajoute en terminant le *De profundis*, afin d'en appliquer le fruit spirituel aux âmes du Purgatoire.

Bien que tous les jours soient égaux devant l'éternité de Dieu, néanmoins, pour des raisons mystérieuses, qui restent cachées à la raison de l'homme, l'Église, interprète autorisé des volontés divines, a réservé certains jours plus particulièrement aux suffrages à faire en faveur des défunts, ces jours sont, après celui de la mort, le troisième, le septième, le trentième et l'anniversaire. Ces jours-là, la rubrique accorde des oraisons spéciales, une plus grande latitude est donnée de célébrer la messe de *requiem*, ce qui est une invitation à prier plus particulièrement ces jours-là pour ceux que nous avons perdus.

Nous avons vu aussi que, chez les Bénédictins, et dans plusieurs familles religieuses, les trente jours qui suivent la mort sont consacrés à offrir des suffrages et à distribuer des aumônes à l'intention du défunt. C'est une tradition qui remonte à saint Grégoire le Grand, et qui s'appuie sur une révélation dont je parlerai plus loin.

C'est encore une excellente pratique, tout à fait approuvée par l'Église, de faire des neuvaines de prières pour les âmes du Purgatoire. On sait que le synode janséniste de Pistoie rangeait tous ces pieux usages de nos pères parmi les superstitions dont il prétendait purger l'Église. Le Pape Pie VI, en condamnant formellement ce synode, nous a donné la vraie pensée de l'Église ; sans doute, tous les jours sont bons pour la prière, et il faut se garder des vaines observances ; mais il faut se garder avec encore plus de soin de condamner ce que l'Église approuve, sous le beau prétexte que notre petit jugement n'en comprend pas les raisons ; ne soyons pas plus sages que notre Mère.

Dans plusieurs endroits, les personnes pieuses ont coutume de consacrer un des jours de la semaine, le lundi ou le vendredi ordinairement, à prier pour les défunts; le matin, on assiste au saint sacrifice à cette intention, et le soir, on récite le Rosaire ou l'on fait le chemin de croix pour eux.

Enfin, dans ces derniers temps, la dévotion des fidèles leur a suggéré de faire, pour le soulagement des âmes du Purgatoire, ce qui se pratique partout en l'honneur de la très sainte Vierge, de prendre un mois tout entier, le mois de novembre, pour secourir les défunts. Le P. Faber recommande beaucoup cette dévotion, et je l'ai vue avec grande édification pratiquée, avec beaucoup de zèle et d'assiduité dans plusieurs églises.

Voilà un abrégé des suffrages que l'on peut offrir à Dieu en faveur des âmes souffrantes; toutes ces pratiques sont excellentes, et, en même temps, toutes sont parfaitement facultatives. Ce qui ne l'est pas, comme je l'ai surabondamment démontré ailleurs, c'est le principe même de la prière pour les morts. Il y a là une véritable obligation, obligation de justice, à l'égard de quelques-uns, obligation de charité envers tous.

CHAPITRE XX

De la Messe.

Valeur infinie du saint sacrifice de la messe. — Efficacité limitée au bon plaisir de Dieu. — Que cette œuvre l'emporte sur toutes les autres. — Exemples des saints. — Cette œuvre opère par elle-même indépendamment des dispositions de celui qui célèbre ou de celui qui fait célébrer. — Fruit accidentel de la ferveur — De la messe pour les défunts. — Des trente messes de saint Grégoire. — Des autels privilégiés. — De la communion pour les défunts.

Nous voici arrivés à l'œuvre par excellence, l'oblation du divin Sacrifice ; c'est encore une prière, si l'on veut, c'est la plus sainte des prières, puisque c'est la prière du Christ, c'est aussi la plus efficace, car le divin Sauveur, nous apprend dans l'Évangile qu'il est toujours exaucé de son Père.

Mais, c'est bien plus qu'une prière, c'est un sacrifice, c'est-à-dire un don que notre pauvreté fait à Dieu. Et quel don ! ah ! il ne s'agit plus, comme aux jours de Judas Machabée, de quelques taureaux immolés dans le temple, pour l'expiation des fautes de ceux qui sont tombés dans le combat ; c'est le sang du Christ, le sang du Calvaire, qui coule sur l'autel, c'est la Passion et les mérites rédempteurs dont on renouvelle la mémoire. Que dis-je, la mémoire ! c'est la réalité, non sanglante, il est vrai, mais néanmoins tout entière et toute vive. Sainte Madeleine de Pazzi avait appris de Notre-Seigneur à offrir au Père Éternel le sang de son divin Fils. C'était une simple commémoration de la Passion qu'elle faisait ainsi cinquante

fois chaque jour. Dans une de ses extases, notre doux Sauveur lui fait voir un grand nombre de pécheurs convertis, d'âmes du Purgatoire délivrées par cette pratique, et il ajouta : « Toutes les fois qu'une créature offre à mon Père ce sang par lequel elle a été rachetée, elle offre un don d'un prix infini, et que rien ne saurait compenser. » Si telle est l'efficacité d'une simple commémoration de la Passion, que dire de la messe qui en est la reproduction quotidienne ?

Ce n'est plus un particulier, si saint qu'on le suppose, c'est l'Église elle-même qui offre à Dieu dans sa terrible réalité tout le sang du Calvaire ; car il est là dans le calice de l'autel ; ce n'est pas une figure, comme le veulent les protestants, c'est une réalité : Si quelqu'un dit que, sous les apparences du pain et du vin, n'est pas contenu vraiment, réellement et substantiellement, le corps, le sang, l'âme et la divinité du Christ, qu'il soit *anathème* ! (*Concill. Trident.*, sess. XIII., c. I.)

Pas moyen de douter après cela, si l'on veut rester catholique. L'Église a donc là, entre ses mains maternelles, le sang qui coula autrefois pour la Rédemption des âmes : O Père très saint et très juste, quelle que soit la dette de cette âme, pour qui je vous implore, moi l'Église, je puis vous payer une rançon surabondante ; regardez entre les mains de mon Prêtre ; ce sang, c'est le sang de votre Fils, c'est le sang du Calvaire, ce qui a suffi à la Rédemption du monde, suffira bien pour payer les dettes d'une seule âme. O Juge très miséricordieux, payez-vous jusqu'au dernier denier, *usque ad novissimum quadrantem*, et après cela, laissez aller votre prisonnier, car il ne vous doit plus rien.

Est-ce bien vrai ? tout cela n'est-il pas une exagération poétique, une amplification de rhéteur ? Est-il vrai que la

messe soit le renouvellement du sacrifice de la Croix ? Est-il vrai que l'Église soit en possession du sang divin, et qu'elle puisse le distribuer à droite et à gauche, comme il lui plaît ? Oui, c'est vrai ; c'est la foi ; écoutez encore l'oracle du Concile de Trente : Si quelqu'un dit que la messe n'est pas un véritable sacrifice, qu'il soit *anathème* ! Si quelqu'un dit que ce sacrifice ne peut être offert pour les vivants et pour les morts, qu'il soit *anathème* ! (*Concill. Trident.*, sess. XXII, ch. I et III.)

O splendeur de l'amour ! ce n'était donc pas assez de s'immoler une fois sur la croix ; chaque jour, à chaque heure du jour, depuis les régions du levant jusqu'à celles du couchant, le sang rédempteur coule de nouveau pour la rançon des âmes, et c'est nous, Prêtres, qui en sommes les distributeurs ! un jour, à une heure bénie entre toutes les heures de notre vie, nous étions agenouillés aux pieds du Pontife ; on approcha de nos doigts, encore humides de l'huile sainte, la coupe du sacrifice, et l'Évêque nous dit : recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice, tant pour les vivants que pour les morts. Nous nous relevâmes prêtres, ministres et distributeurs du sang et des mérites de Jésus-Christ. Désormais nous pouvions descendre dans l'arène où s'agitent les grands intérêts des âmes ; nous étions forts contre tous les obstacles, forts contre Dieu lui-même ; nous avions en mains les clefs de l'abîme, et chaque matin, nous pouvions en appeler les âmes pour les faire remonter à la lumière et au bonheur. « Quand le prêtre célèbre, dit le pieux auteur de l'*Imitation*, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Église, il aide les vivants, il procure le repos aux morts, et pour lui-même, il entre en participation de tous les biens. » (Liv. IV, ch. v.)

Les saints l'avaient bien compris ; habitués par la mé-

dition à sonder les richesses du monde surnaturel, ils savaient ce qu'il y a, dans une seule messe, de trésors cachés.

Saint Nicolas de Tolentino avait reculé longtemps devant la sublimité du sacerdoce ; ce qui le décida à se laisser imposer les mains, ce fut la pensée qu'en célébrant chaque jour, il pourrait assister plus efficacement ses chères âmes du Purgatoire ; aussi les anges gardiens des âmes délivrées par lui pourraient seules dire avec quelle ferveur il s'acquittait de ce ministère d'intercesseur.

Saint Vincent de Paul célébrait très souvent la sainte messe, et la faisait célébrer à ses prêtres, à l'intention des pauvres âmes abandonnées, pour qui personne ne prie. C'était là sa portion choisie dans cette grande famille des âmes souffrantes, et l'on ne s'en étonnera pas, si l'on se rappelle que son attrait de prédilection le portait toujours à secourir les plus délaissés parmi les malheureux.

Le P. Fabricius, de la Compagnie de Jésus, célébrait la messe pour les défunts, chaque fois que les rubriques le permettent ; c'est la pratique ordinaire de beaucoup de prêtres ; autant du moins que les exigences du saint ministère s'y prêtent, pour ceux qui ont charge d'âmes.

D'autres célèbrent pour les défunts un certain nombre de fois par semaine ou par mois. Le P. Corneille, jésuite, s'était ainsi imposé par vœu de célébrer quatre fois par semaine, à l'intention des âmes souffrantes.

Les âmes du Purgatoire apprécient encore mieux que les saints encore sur la terre, la valeur du divin sacrifice.

Un moine de Clairvaux, qui avait été délivré du Purgatoire par les prières de saint Bernard et de ses frères, apparut à un religieux de la Communauté qui s'était intéressé plus particulièrement à lui, et lui montrant l'autel où l'on célébrait en ce moment : « Voilà, dit-il, les armes

qui ont le mieux contribué à ma délivrance ; voilà le prix de ma rançon ; c'est l'hostie sainte qui efface les péchés du monde ; à de telles armes, à un tel trésor, à une telle vertu, il n'est rien qui résiste, rien, sinon le cœur endurci qui s'est enfoncé dans l'abîme de l'éternelle perversion. »

Le Bienheureux Suzo, étudiant encore à l'Université de Cologne, s'était lié d'amitié avec un jeune homme de son âge que les mêmes études, le même genre de vie et le même attrait pour la sainteté, avaient rapproché de lui.

Quand ils eurent terminé leurs études, et qu'arriva le moment de se séparer, pour retourner chacun dans son couvent, ils se promirent mutuellement que celui des deux qui mourrait le premier serait secouru par l'autre, pendant toute une année, de deux messes chaque semaine, le lundi, une messe de requiem, et le vendredi, une messe votive de la Passion, autant que le permettraient les rubriques.

À bout de plusieurs années de vie édifiante, l'ami du B. Suzo fut appelé le premier à paraître devant Dieu. Suzo cependant avait complètement oublié son engagement ; en apprenant la mort de son ami, il se mit à prier pour lui, à s'imposer même de rudes disciplines, pour le soulagement de son âme, mais il ne songeait pas aux messes convenues. Le pauvre défunt ne les avait pas oubliées, lui.

Un jour que Suzo méditait, dans une chapelle, à l'écart, il vit paraître devant lui son cher défunt, tout défiguré par la souffrance. — « Eh ! quoi, vous avez donc oublié nos conventions ; je vous avais donné ma parole, vous l'avez acceptée et j'avais droit de compter sur une promesse mutuelle. »

— « Ah ! mon frère, cet oubli est bien involontaire de ma part ; mais si le souvenir des messes convenues entre nous m'a échappé, je ne vous ai pas oublié pour cela ; voyez combien de prières j'ai adressées à Dieu pour le

repos de votre âme, que de mortifications je me suis imposées pour hâter votre délivrance ! votre salut m'est aussi précieux que le mien, et tous les jours encore j'offre à Dieu quelques bonnes œuvres pour vous. Est-ce que cela ne vous suffit pas ? »

— « Oh ! non, non, mon frère, cela ne me suffit pas ; c'est le sang de Jésus-Christ qu'il faut pour éteindre les flammes qui me brûlent ; c'est l'auguste sacrifice qui seul me rachètera de ces tourments épouvantables ; je vous en conjure donc, tenez votre parole ; ne me refusez pas, ô mon frère, ce que vous me devez en justice. »

Le Bienheureux, tout confus, s'empressa de répondre à cet infortuné qu'il allait s'acquitter au plus tôt, et que, pour réparer sa faute, il dirait encore plus de messes qu'il n'en avait promis.

En effet, dès le lendemain matin, plusieurs prêtres, à la prière de Suzo, montaient à l'autel, à cette intention, et pendant plusieurs jours, ils continuèrent de célébrer la messe pour le défunt. Alors celui-ci apparut de nouveau à notre Bienheureux, la joie sur le visage, et l'auréole des saints autour de la tête. — « Oh ! merci, mon fidèle ami, me voici, grâce au sang du Sauveur, délivré des flammes expiatrices ; je monte au ciel, et je ne vous y oublierai pas. » (*V. Ferdinand de Castille, hist. de saint Dominique*, II p., liv. II, ch. I.)

Une valeur infinie, telle est le prix d'une seule messe ; mais on aurait tort d'en conclure qu'il en est de même de l'efficacité, celle-ci est limitée par la volonté de Dieu ; s'il en était autrement, la valeur du sacrifice étant infinie, il suffirait d'une seule messe pour ouvrir le Purgatoire, et vider entièrement ses prisons, ce qui répugne également au bon sens et à la pratique de l'Église. Les théologiens divisent ordinairement les fruits du divin sacrifice en trois

parts; une partie tombe dans le trésor de l'Église, et, par la communion des saints, profite à tous ses membres; la seconde part est pour le *prêtre*, c'est son héritage, la part incommunicable de son *droit d'ainesse*; quelques malheureux, poussés par une déplorable avarice, ayant eu la pensée de se dépouiller de ce trésor surnaturel, en touchant un second honoraire, la sainte Église a condamné comme simoniaque une pratique si détestable. Enfin la troisième part profite à celui à l'intention de qui l'on célèbre, et c'est cette part, la seule, qui est applicable aux défunts; dans quelle mesure, c'est le secret de Dieu. C'est pourquoi il ne faut pas se contenter de célébrer une seule messe pour chaque défunt, mais il faut, autant que possible, multiplier l'oblation du saint sacrifice, car, s'il est certain que chaque messe apporte quelque soulagement à l'âme, pour qui l'on prie, on ne peut savoir dans quelle mesure, et à moins d'une révélation spéciale, on ne peut jamais être sûr que la justice de Dieu est pleinement satisfaite. On sait qu'au bout de vingt ans, saint Augustin faisait encore à l'autel mémoire de sa sainte mère Monique, cet exemple est bien propre à nous empêcher de nous rassurer trop tôt sur le sort de ceux que nous pleurons.

Voilà pourquoi, dans les siècles de foi, les familles s'épuisaient en de saintes prodigalités pour soulager leurs chers défunts, en faisant offrir pour eux le saint sacrifice un grand nombre de fois.

Il est rapporté dans la vie de Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III, qu'en un seul jour, qui fut celui de ses obsèques, on célébra dans la ville de Madrid près de onze cents messes pour le repos de son âme; cette princesse avait demandé mille messes, dans son testament, mais le roi en fit ajouter vingt mille. Quand l'archiduc Albert mourut, sa veuve, la princesse Isabelle, fit dire

pour lui quarante mille messes, et pendant un mois tout entier, elle en entendit dix par jour, avec grande dévotion. (*P. Munford, opere citato, ch. XI.*)

Voilà des munificences vraiment royales, et cela était plus utile aux pauvres défunts que les riches mausolées et les dépenses extravagantes par lesquelles on les a remplacées. Néanmoins, pour la consolation des pauvres, qui ne peuvent accorder à ceux qu'ils pleurent de si abondants suffrages, je dirai que je suis encore plus touché de ce que fit saint Pierre Damien encore enfant.

Son père s'étant remarié, il avait été élevé très durement par une marâtre, qui avait fini par s'en débarrasser, en le donnant comme domestique à son frère aîné, pour garder les pourceaux ; c'était dans cette dure situation que le futur cardinal de la sainte Église, celui qui devait étonner son siècle par l'étendue de ses lumières, faisait l'apprentissage de la sainteté. A peine couvert de haillons, l'histoire dit qu'il n'avait pas même toujours de quoi rassasier sa faim. Or, il arriva, sur ces entrefaites, que son père mourut, et le jeune saint, oubliant la dureté dont il avait usé à son égard, le pleura comme doit faire un bon fils. Un jour, il trouva par hasard un petit écu ; c'était toute une fortune pour le pauvre enfant, mais, au lieu de s'en servir pour adoucir sa propre misère, sa première pensée fut de le porter à un prêtre, en le priant de célébrer la messe pour le repos de l'âme de son père. La sainte Église a trouvé ce trait si beau qu'elle l'a inséré, tout au long, dans la légende du bréviaire, qui se lit le jour de sa fête.

Qu'on me permette d'ajouter ici un souvenir personnel. Une pauvre petite fille annamite, baptisée depuis peu, vint à perdre sa mère ; à quatorze ans elle se trouvait chargée de pourvoir avec son faible gain, cinq tiên par jour, envi-

ron 8 sous de France, à sa nourriture et à celle de ses deux petits frères. Quelle fut ma surprise de la voir venir, à la fin de la semaine, m'apporter le gain de deux journées, pour que je dise la messe à l'intention de sa mère. Ces pauvres petits avaient jeûné littéralement une partie de la semaine, pour procurer à leur mère défunte cet humble suffrage. O sainte aumône du pauvre et de l'orphelin ! ce que je vais dire est presque un blasphème, mais si je juge du cœur de mon maître par ce qui se passa alors dans mon cœur de prêtre, ah ! vous dûtes être bien puissante pour attirer les bénédictions de Dieu sur cette mère et sur ses enfants !

Ce qui assure singulièrement l'efficacité du sacrifice de la messe pour les défunts, c'est que cette œuvre est la seule qui opère indépendamment des dispositions de celui qui le fait offrir.

Voilà un malheureux dans l'état du péché mortel : il ne peut rien faire pour lui-même, rien pour le soulagement de ceux qu'il a perdus ; ses prières sont sans valeur, ses bonnes œuvres sont stériles pour le mérite et pour l'expiation, mais il lui reste le sang de Jésus-Christ, ce sang d'un Dieu, en coulant sur l'autel, crie vers le ciel, comme le sang d'Abel, mais il demande pardon et non pas vengeance.

Il y a plus : l'efficacité du divin sacrifice ne dépend pas des dispositions du prêtre, car ici, le prêtre disparaît sous la personne du pontife suprême : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. O prêtre, que dis-tu ? Ce n'est pas ton sang qui coule dans le calice. — Mais ne voyez-vous pas, hommes charnels, qu'il n'y a pas d'autre prêtre ici que le Sauveur Jésus, dont je suis seulement l'instrument. Pierre consacre, c'est Jésus qui consacre, Judas consacre, c'est Jésus qui consacre ; le prêtre n'est rien ici, c'est Jésus-

Christ qui fait tout, et c'est ce qui vous explique ce prodige incroyable : un homme, un prêtre, est l'esclave de Satan, et le malheureux, il a les clefs de l'abîme, pour ouvrir aux âmes souffrantes les portes de la patrie.

Néanmoins, n'exagérons pas la doctrine; si le fruit du sacrifice reste essentiellement le même, quelle que puisse être l'indignité du ministre, il est certain néanmoins qu'il y a un fruit accidentel qui dépend du plus ou moins de ferveur de celui qui célèbre. C'est ce qui nous explique pourquoi les saints, en montant à l'autel, obtenaient de Dieu bien des grâces signalées, que sa justice refuse, hélas ! à notre tiédeur. J'en ai cité bien des exemples; j'en veux rapporter ici deux encore.

On lit dans la vie de saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, que dès sa tendre jeunesse il avait montré la plus vive dévotion à soulager les pauvres âmes du Purgatoire. Il aimait à assister aux funérailles des pauvres, qui sont d'ordinaire si négligés après leur mort, afin de prier pour eux; souvent même il les ensevelissait de ses propres mains. Mais, dit saint Bernard, qui rapporte ces choses, il avait une sœur toute remplie de l'esprit du monde, et qui voyait avec peine son frère s'abaisser à de si vils offices. — « Beau métier que tu fais là, vieux fou ! est-ce l'occupation d'un homme de ton rang ? laisse les morts ensevelir les morts ; c'est le Seigneur qui l'a dit. » « O pauvre fille, répondait le saint, tu sais les mots du texte sacré, mais tu n'en pénètres guère le sens. » Et il continuait, sans se troubler, l'exercice de son humble charité.

Cette femme mourut jeune, et le saint qui n'avait pas eu à s'en louer, se vengea à la manière des saints, en priant pour elle. Il y avait bien longtemps qu'elle avait paru devant Dieu, et le saint, occupé de ses bonnes œuvres,

oubliait un peu celle-là. Une nuit, elle lui apparut, dans la cour de l'église, triste, vêtue de noir et implorant sa compassion, parce qu'il y avait trente jours qu'elle n'avait mangé. Le saint se réveille en sursaut, et se rappelle que depuis trente jours il n'a pas célébré pour sa sœur ; dès le lendemain, il monte à l'autel, et les jours suivants continue le même suffrage. Alors, la défunte lui apparut à la porte de l'église, et gémissant de n'y pouvoir entrer ; il continua d'offrir le saint sacrifice pour elle tous les jours ; il la vit alors au milieu de l'église, mais ne pouvant encore avancer jusqu'à l'autel ; il continua de célébrer pour elle, et, enfin il la vit près de l'autel, toute rayonnante de joie et délivrée de ses peines. Sur quoi saint Bernard ajoute : « on voit par là l'efficacité de ce sacrifice pour consumer « les péchés, combattre les puissances adverses, et amener « au ciel les âmes qui ont quitté la terre. » (*Opera sancti Bernardi.*)

Le P.^r Jules Mancinelli, de la Compagnie de Jésus, n'était pas moins puissant pour délivrer les âmes par l'oblation du saint sacrifice : très souvent ces pauvres âmes lui apparaissaient pour lui demander la grâce d'une seule messe, qui, à cause de sa grande ferveur, suffisait à leur délivrance. L'auteur de sa vie rapporte, comme le tenant de témoins oculaires, qu'on a vu souvent les âmes du Purgatoire assister visiblement à sa messe ; un de ses oncles, Camille Costa, frère de cet archevêque de Capoue, dont j'ai raconté l'histoire au chapitre de l'aumône, fut vu, par tout le peuple, sortir de son tombeau, deux ans après sa mort, et entrer à l'église, où il se prosterna au pied de l'autel, pendant que son neveu y célébrait la messe. (*Vie du P. Mancinelli.*)

L'Église, dans sa liturgie, a consacré la pratique d'offrir le saint sacrifice pour le soulagement des défunts, en

instituant des messes votives que l'on peut dire à cette intention. Les théologiens se sont demandé si ces messes avaient une efficacité spéciale.

Il est certain que le fruit essentiel du sacrifice reste le même, quelle que soit la messe qu'on célèbre, mais on admet généralement qu'il y a, dans les prières de la messe de *requiem*, quand la rubrique ne s'y oppose pas, c'est-à-dire chaque fois qu'il n'y a pas une fête double ou une fête privilégiée. Les autres jours, on pécherait en célébrant en noir quand la rubrique le défend. Il est vrai que les saints, éclairés d'une lumière spéciale, ont quelquefois passé par-dessus la prescription liturgique, mais ces exemples ne sont pas à imiter par nous, qui ne pouvons nous autoriser d'une dispense d'en haut, pour manquer aux lois de l'Église.

On lit dans la vie du pape saint Célestin, qu'un jour de fête double de première classe (je crois me rappeler que c'était la fête de saint Jean-Baptiste), ayant connu par révélation la mort d'un prince qui avait été son ami, il célébra pour lui la messe de *requiem*, au grand étonnement des assistants.

La même chose arriva, dit-on, au P. Anchieta, de la Compagnie de Jésus, que l'on avait surnommé, à cause de son grand zèle, l'apôtre du Brésil. Le jour de la fête de saint Jean l'Évangéliste, pendant l'octave de Noël, il célébra en noir, au grand étonnement de ses frères, qui connaissaient son obéissance scrupuleuse aux moindres règles de la liturgie. C'est pourquoi le supérieur de la maison lui en fit la remontrance publique ; à quoi le bon Père répondit humblement qu'il s'était senti inspiré d'agir ainsi, malgré les rubriques, parce que Dieu lui avait fait connaître qu'un prêtre de la Compagnie, qui avait été son condisciple à l'université de Coïmbre, venait de mourir à

la résidence de Lorette en Italie. — « Eh bien ! mon Père, ajouta le supérieur, savez-vous au moins si ce sacrifice a profité à son âme ? » — Oui, reprit avec sa modestie ordinaire le P. Anchieta, immédiatement après le memento des morts, N.-S. m'a fait voir cette chère âme délivrée de toutes ses peines et montant au ciel où l'attendait sa couronne. » (*Voir Jacques Hautin. Patrocinium defuncti.*)

Encore une fois, disons que les saints ont leurs raisons d'en agir ainsi, mais pour nous, ce serait présomption de les imiter en cela.

Je veux dire quelque chose ici d'une dévotion assez peu connue en France, mais très répandue en Italie, et qui est encore en usage dans plusieurs ordres religieux, particulièrement dans la grande famille Bénédictine, où cette dévotion a pris naissance, voici à quelle occasion :

Saint Grégoire le Grand rapporte, dans ses dialogues (liv. IV, chap. XL,) qu'un moine de son monastère, nommé Juste, exerçait la médecine, avec la permission de ses supérieurs ; il en avait profité pour recevoir, en cachette de son abbé, trois écus d'or. C'était une faute grave contre la pauvreté religieuse et monastique ; mais touché des remontrances de son frère Copiosus, à qui il avait avoué sa faute, humilié par la peine salutaire de l'excommunication, qui avait été prononcée contre lui, il mourut dans de vrais sentiments de repentir. Cependant saint Grégoire voulant inspirer à tous les frères une juste horreur du crime de propriété dans un religieux, ne leva pas pour cela l'excommunication ; il fut donc enterré à l'écart, dans l'endroit où l'on déposait les immondices, et les trois écus furent jetés dans la fosse, pendant que les religieux répétaient la parole de saint Pierre à Simon le Magicien : *pereat pecunia tua tecum*, que ton argent périsse avec toi. Mais quelque temps après, le saint abbé se sentant

touché de compassion, fit appeler l'économe Pretiosus, et lui dit avec tristesse : « Il y a longtemps que notre frère défunt est torturé dans les flammes du Purgatoire; nous devons, par charité, nous efforcer de l'en délivrer. Allez donc, et à partir d'aujourd'hui offrez pour lui le saint Sacrifice, pendant trente jours; n'en laissez passer aucun sans que l'hostie de propitiation soit immolée pour sa délivrance. »

L'économe se mit aussitôt en devoir d'obéir, mais occupé à mille autres soins, il ne songeait pas, non plus que l'abbé, à compter les jours. Une nuit, le défunt apparut à son frère Copiosus : — « Eh ! quoi, c'est vous ! comment vous trouvez-vous à cette heure ? » — « Jusqu'à présent, j'étais très mal, répondit l'apparition, mais à présent, je suis bien, car aujourd'hui même je suis admis dans la société des saints. » On compta les jours qui s'étaient écoulés depuis que l'on avait commencé d'offrir pour lui le divin Sacrifice, et l'on reconnut que ce jour était précisément le trentième.

C'est depuis lors que s'établit le pieux usage de faire célébrer des trentains de messes pour les défunts. Cet usage commença naturellement par les monastères de Bénédictins où il est encore religieusement observé. Lorsqu'un religieux Bénédictin vient à mourir, on célèbre pendant trente jours le saint Sacrifice pour le repos de son âme. Pendant tout ce temps, on lui sert sa portion au réfectoire, comme s'il était encore au nombre des vivants; seulement un grand crucifix de bois est posé à sa place, et l'on donne chaque jour cette part aux pauvres. Dieu s'est plu à témoigner, par plusieurs révélations, qu'il avait pour très agréable ce double suffrage de l'aumône et du saint Sacrifice. On croit généralement qu'une indulgence plénière, en forme de Jubilé, a été accordée par les souverains

Pontifes à cette pratique, en sorte que si la justice de Dieu n'y met pas d'ailleurs obstacle, on est sûr d'obtenir ainsi la délivrance de l'âme à qui on applique ce trentain.

Il faut observer ici quelques règles ; ces trente messes, dites de saint Grégoire, doivent être célébrées de suite, sans aucune interruption, même les jours de grandes fêtes. Benoît XIV a déclaré que, si dans le cours de ce trentain, se rencontrent les trois derniers jours de la semaine sainte, où il n'est pas permis de célébrer des messes privées, il faut le continuer après ces trois jours, en tenant compte des messes omises. Du reste, il n'est nullement nécessaire, il est même absolument défendu de célébrer ces messes en noir, les jours où la rubrique le défend ; les jours de fêtes doubles et fêtes privilégiées, on satisfait en disant la messe du jour ; les autres jours, il faut dire la messe en noir.

Un mot sur les autels privilégiés. C'est une faveur que le souverain pontife attache à un autel, en vertu de laquelle faveur, toutes les messes que l'on célèbre à cet autel jouissent d'une indulgence plénière, applicable au défunt pour qui l'on célèbre ; d'autres fois le privilège est personnel, c'est-à-dire qu'au lieu d'être attaché à la pierre sacrée, il appartient à la personne du prêtre qui le porte avec lui, en quelques lieux qu'il célèbre ; ce privilège emporte en soi la délivrance de l'âme pour qui l'on célèbre. Néanmoins, l'Église n'ayant plus juridiction sur les âmes du Purgatoire, ne peut leur appliquer cette indulgence, comme elle fait aux vivants, par mode d'absolution mais par mode d'impétration seulement ; par conséquent, on n'est jamais sûr que Dieu accepte cette indulgence intégralement, et l'on ne peut s'appuyer là-dessus pour ne célébrer qu'une seule messe en faveur de ce défunt ; ce serait exposer cette pauvre âme à de tristes mécomptes.

On trouvera dans tous les rubricistes les règles qui con-

cernent ces sortes de messes. Je dirai seulement que, pour éviter toute espèce de simonie, la sainte Église défend très sagement de recevoir un honoraire plus élevé pour ces sortes de messes.

En terminant, je veux parler de la communion pour les défunts, à cause de la connexité des matières.

Après l'oblation du saint Sacrifice, la communion faite en faveur d'un défunt est le suffrage le plus utile qu'on puisse lui appliquer. La raison en est évidente ; dans la communion, Jésus se donne à nous tout entier, il est donc bien facile de l'offrir à Dieu le Père, pour être la rançon de ces pauvres âmes.

C'était la dévotion favorite de sainte Madeleine de Pazzi. On voit dans sa vie que son frère lui apparut après sa mort pour lui faire connaître qu'il avait besoin, pour être délivré, de cent sept communions, ce que la sainte accomplit fidèlement le plus tôt qu'il lui fut possible.

Sur quoi je ferai remarquer qu'il ne faut pas se contenter de communier une fois ou deux à l'intention des âmes que l'on veut soulager. Le frère de sainte Madeleine de Pazzi était un bon chrétien qui avait vécu très honnêtement dans le siècle ; d'un autre côté, nous ne pouvons douter que la sainte n'apportât à ces communions libératrices toute la ferveur possible ; avec tout cela, il ne lui fallut pas moins de cent sept communions pour obtenir la délivrance de son frère. Jugeons par là de ce que nous devons faire, nous, dont les dispositions sont loin d'être si parfaites. (V. *Vie de la Sainte.*)

Le vénérable Louis de Blois, dans son *Miroir spirituel*, ch. VI, rapporte qu'un grand serviteur de Dieu reçut la visite d'une âme du Purgatoire, qui endurait de cruels tourments pour sa négligence à se préparer à recevoir dignement la sainte Eucharistie, pendant les jours de son

pèlerinage. Cette âme ne pouvait être délivrée que par une communion fervente, qui compensât sa tiédeur passée. Son ami s'empressa de la satisfaire, et alors elle lui apparut brillante d'un incomparable éclat et montant au ciel.

La bienheureuse Jeanne de la Croix, de l'ordre de Saint-François, vit un jour entrer dans son humble cellule un ange du ciel qui lui apporta une hostie consacrée, afin qu'elle communiât le lendemain, en faveur d'une âme du Purgatoire, qui, pendant sa vie, avait été très dévote au saint Sacrement. La justice de Dieu avait décidé qu'en récompense de sa ferveur, elle serait délivrée par cette communion. (*Vie de la B.*, ch. VIII.)

On voit par ces exemples que saint Bonaventure avait raison de dire dans son traité de *De præparatione missæ* ; « que la charité nous porte à communier en faveur des « défunts, car il ne se peut rien faire de plus efficace pour « leur délivrance. »

Après cela nous serions vraiment bien inexcusables, si, avec de pareils trésors en main, nous laissions languir les pauvres âmes dans le Purgatoire. Eh ! quoi, Jésus-Christ nous remet son sang, le sang du Calvaire, pour la rédemption des âmes, et nous ne savons qu'en faire ! au jour des justices nous serons stupéfaits d'avoir gaspillé de pareils trésors ; mais, hélas ! il sera trop tard. Ah ! plutôt, mettons en pratique ce conseil de Tobie : *panem tuum super sepulcrum justi constitue*. Posez votre pain sur le sépulcre du juste ; ce pain, c'est la divine Eucharistie, c'est le pain vivant descendu du Ciel, qui seul peut rassasier la faim surnaturelle de ces âmes ; et bientôt délivrées de l'épreuve, elles s'en iront au Ciel, contempler, dans le ravissement éternel des saints, Celui que, pendant les jours de leur vie mortelle, elles ont adoré sous les voiles eucharistiques, et dont le sang précieux,

découlant de dessus l'autel jusque dans les abîmes du Purgatoire, les a purifiées des restes de leurs souillures.

*Jesu, quem velatum nunc aspicio,
Oro, fiat illud quod tam sitio!
Ut te revelata cernens facie,
Visu sim beatus tuæ gloriæ !*

CHAPITRE XXI

Des Indulgences

Théologie de l'indulgence. — Comment elle est applicable aux défunts. — Valeur et efficacité de cette œuvre. — Exemples des saints. — Conditions requises pour gagner les indulgences et les appliquer aux morts. — Des principales indulgences que l'on peut appliquer ainsi. — De la bulle Sabbatine.

La seconde manière d'appliquer aux âmes souffrantes les mérites du sang rédempteur, c'est de gagner pour elles les indulgences de la sainte Église ; mais ici, il convient d'entrer dans le détail et d'étudier en théologien la notion de l'indulgence.

L'indulgence est la rémission de la peine temporelle qui reste à subir au pécheur, après que la coulpe lui a été remise par l'absolution ; ainsi, l'indulgence, par elle-même, ne remet aucun péché, mais seulement la peine temporelle que Dieu attache à chacune de nos fautes, et qu'il faut nécessairement subir en ce monde ou en l'autre.

L'Église a-t-elle le pouvoir de remettre ainsi la peine du péché ? non, disent les protestants ; oui, répond l'Église avec toute la tradition ; le Christ, mon époux, m'a donné tout pouvoir de lier et de délier ; il m'a confié les clefs du royaume du Ciel, et par conséquent, il m'a donné le pouvoir d'écarter les obstacles qui peuvent arrêter les âmes à la porte. D'ailleurs, quand j'accorde des indulgences, j'offre à Dieu quelque chose qui vaut bien la peine temporelle que le pécheur devait subir. Les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints en vertu de la communion de mérites qui unit tous

mes fils, tombent entre mes mains et forment un trésor de satisfactions, que tous les péchés du monde ne sauraient épuiser. Quel meilleur emploi puis-je faire de ces richesses, qu'en les partageant aux âmes de bonne volonté qui font tout ce qu'elles peuvent pour se délivrer elles-mêmes, mais qui restent écrasées sous le poids de leurs dettes accumulées,

Il n'y a rien à répondre à ces paroles de la sainte Église. Tout le monde convient que notre doux Sauveur a satisfait bien au-delà de ce que la justice de Dieu pouvait exiger. Pourquoi ce trésor de satisfactions surabondantes resterait-il à jamais inutile ? qui peut en avoir la libre disposition, sinon l'Église qu'il a faite dépositaire de tous ses mérites ? d'autre part, l'Église, qui a les paroles de la vie éternelle, nous affirme qu'il en est ainsi. Comment nous refuserions-nous de le croire, puisque nous voyons, dans l'Évangile, que Jésus-Christ a promis de l'assister, dans son enseignement infaillible, jusqu'à la fin des siècles ?

La plupart des objections que l'on fait contre les indulgences viennent de ce que l'on fait trop attention à quelques abus qui ne prouvent rien contre la vérité du principe lui-même.

Il est certain que les pasteurs de l'Église ne peuvent distribuer les mérites du Christ à leur fantaisie, et sans une raison proportionnée ; s'ils le font, ils pèchent gravement, et l'indulgence qu'ils publient n'est pas ratifiée dans le Ciel.

Mais nous, prêtres ou fidèles, nous n'avons pas à nous inquiéter de cela ; c'est l'affaire des pasteurs suprêmes ; pour nous, en suivant la direction de la sainte Église, nous sommes sûrs de ne rien faire contre la volonté de Dieu ; cela doit suffire.

Que Léon X, pour prendre un exemple trop célèbre, ait

excédé le pouvoir des clefs, en accordant l'indulgence plénière à ceux qui contribuèrent, par leurs aumônes, à l'édification de la basilique de Saint-Pierre, c'est possible, à la rigueur, bien que ce ne soit nullement prouvé. Dans ce cas, il en rendra compte à celui dont il est vicaire ; mais vous, Luther, qui vous a donné le droit de juger les raisons du Pontife ? Laissez les fidèles à l'obéissance due à leurs légitimes pasteurs ; après tout, s'il y a eu abus, le mal n'est pas grand ; si Dieu n'a pas ratifié l'indulgence accordée par son vicaire, les fidèles ne le gagneront pas, mais ils auront toujours fait une bonne œuvre ; ne voyez-vous pas que vous allez déchirer l'Église, lui enlever des millions d'enfants et jeter dans le monde chrétien une perturbation qui ne sera pas apaisée au bout de trois siècles et demi ; comme tout s'enchaîne dans le dogme, en attaquant les indulgences, vous allez être forcé de sacrifier la notion même du Purgatoire, la messe, la tradition, tout ce que vous avez cru, tout ce que vous avez aimé jusqu'à ce jour. Mais qu'importe à Luther ? il a dévoilé les friponneries de Babylone ; c'est assez pour sa gloire.

D'autres ont dit que l'indulgence détruisait la pénitence puisqu'il suffit d'une légère aumône ou de quelque bonne œuvre du même genre, pour obtenir le pardon de ses fautes. On a même dressé des catalogues, des tarifs, pour la remise des péchés dans l'Église romaine, tant pour l'adultère, tant pour le vol, tant pour l'homicide, etc. Ce sont-là de graves erreurs, ou de grosses calomnies. L'indulgence ne remet aucun péché, si léger qu'il soit, elle remet seulement la peine du péché, et encore aux vrais pénitents. *Vere penitentibus*, c'est-à-dire à ceux qui font déjà tout ce qu'ils peuvent pour s'acquitter eux-mêmes. C'est un secours donné à notre faiblesse, ce n'est pas un encouragement à notre lâcheté. Que peut-on trouver à redire à ce

que l'Église applique les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints, à ceux qui font déjà tout ce qu'ils peuvent pour s'acquitter de leurs dettes ?

Venons maintenant à l'indulgence considérée dans son application aux défunts.

Il est de foi que l'Église a le pouvoir d'appliquer des indulgences aux défunts ; mais ici elle ne procède pas de la même manière que pour les vivants ; en voici la raison :

Quand l'Église accorde une indulgence à ceux de ses fils qui sont encore sur la terre, elle use de son pouvoir judiciaire, et leur applique l'indulgence par mode d'absolution, elle ne peut plus lier ni délier dans le Purgatoire ; elle leur applique donc les indulgences par mode de suffrage, c'est-à-dire qu'elle prie Dieu de transférer au défunt qu'elle a en vue l'indulgence déjà gagnée par un de ses enfants.

Dieu accepte-t-il, toujours, au moins intégralement, ce suffrage ? Quelques théologiens l'affirment, d'autres le nient. Au fond, c'est la question que j'ai traitée ailleurs, à propos de l'acceptation générale des suffrages et bonnes œuvres que l'on fait pour les défunts.

Je crois volontiers que Dieu s'est réservé sa liberté à cet égard. Un bon nombre de révélations que j'ai citées nous montrent que, tantôt Dieu accepte intégralement ce que nous lui offrons pour un défunt, tantôt il l'accepte en partie seulement, et d'autres fois, pour des raisons connues de sa justice, il rejette entièrement, ou applique à un autre défunt les suffrages qu'on lui offre.

Il en résulte qu'il ne faut jamais se reposer en disant : J'ai appliqué une indulgence plénière à tel défunt ; il est maintenant hors de peine.

On sait que l'on divise les indulgences, en indulgence plénière, qui remet toute la peine due aux péchés, et indul-

gence partielle, qui n'en remet seulement qu'une partie. A l'égard de cette dernière indulgence, il faut se tenir en garde contre une erreur grossière qui consiste à croire qu'une indulgence de trois ans, par exemple, répond à une diminution de trois ans de Purgatoire. Nous ne connaissons pas assez le rapport du temps à l'éternité pour raisonner ainsi. Dans la pensée de l'Église, une indulgence de trois ans, répond simplement à trois années de la pénitence canonique qu'elle imposait dans les siècles de ferveur aux pécheurs repentants ; une indulgence de sept ans et de sept quarantaines répond à sept ans et sept carêmes de pénitence canonique, et ainsi des autres.

On voit maintenant la valeur et l'efficacité des indulgences. Leur valeur est infinie puisque c'est l'application des mérites de N.-S. Jésus-Christ ; c'est pourquoi les saints ont toujours montré la plus vive émulation à gagner les indulgences, soit pour eux, soit pour les appliquer aux défunts.

C'était une des pratiques de la Mère Françoise du Saint-Sacrement. On lit dans sa vie un trait bien touchant à cet égard. Son évêque, Christophe de Ribéra, ayant appris par elle que trois de ses prédécesseurs sur le siège de Pampelune étaient encore dans le Purgatoire, s'empressa de les soulager de son mieux, et comme on distribuait alors en Espagne des bulles dites de la croisade, accordant une indulgence plénière aux fidèles de ce royaume qui contribuaient en quelque manière à la guerre contre les Maures, il en envoya quatorze à cette bonne religieuse, en la priant d'en appliquer une à chacun des trois évêques et les onze autres à son choix. La nuit suivante, les trois prélats apparurent à la Mère Françoise pour la prier de remercier Ribéra de leur part, car ils étaient délivrés de toutes leurs peines. La sainte Mère reçut à cette occasion

la visite d'un grand nombre d'âmes, qui la suppliaient de leur accorder les onze indulgences plénières, qui restaient à sa disposition. Elle eut bien voulu les soulager toutes, mais forcée de se limiter, elle fit son choix sous l'inspiration de Dieu, et délivra encore onze âmes de leurs supplices. (*Voir vie de la mère Françoise, loco citato.*)

Sainte Madeleine de Pazzi n'était pas moins empressée à profiter, en faveur des âmes souffrantes, de ces trésors de l'Église. Dieu l'en récompensa par une vision miraculeuse, qui lui fit bien comprendre la valeur des indulgences. Une de ses sœurs venait de mourir ; c'était une religieuse de grande vertu, mais celui qui découvre des taches dans les anges, la condamna à un Purgatoire long et rigoureux ; cependant la sainte était restée en prière au pied de la bière, et s'efforçait de lui acquérir le mérite de nombreux suffrages indulgenciés. Il y avait quinze heures que la défunte avait paru devant son juge, quand Madeleine vit son âme plus belle et plus brillante que le soleil monter vers le ciel. « Adieu, ô ma sœur chérie, s'écria la sainte, adieu, âme bienheureuse, vous vous en allez donc en paradis, m'abandonnant dans cette vallée de larmes ; oh ! combien votre gloire est grande ! que l'épreuve du Purgatoire a été courte pour vous ! Vos restes mortels ne sont pas encore déposés dans la terre, et déjà votre âme est entrée dans l'éternelle patrie ! vous voyez maintenant la vérité de ce que je vous disais : que les misères de cette vie et l'expiation passagère du Purgatoire ne sont rien, comparées à ce que l'Époux vous réservait auprès de lui ! » En même temps Notre-Seigneur lui révéla que cette âme bienheureuse n'était restée que quinze heures dans le Purgatoire, à cause des nombreuses indulgences qu'on lui avait appliquées. (*Vie de la Sainte.*)

Voici un fait encore surprenant. J'ai lu dans un des

ouvrages de sainte Thérèse, dont le titre m'échappe en ce moment, qu'une religieuse d'une vertu très commune, étant venue à mourir, la sainte la vit, à sa grande surprise, monter au ciel, presque aussitôt après sa mort, en sorte qu'elle n'eut pas, pour ainsi dire, de Purgatoire à faire. Et comme la sainte en exprimait son étonnement à N.-S., celui-ci lui fit connaître que cette bonne religieuse avait toujours eu le plus grand respect pour les indulgences de la sainte Église, et qu'elle s'était efforcée d'en gagner le plus possible pendant sa vie ; c'est à cela qu'elle devait d'avoir presque entièrement acquitté ses dettes très nombreuses, quand elle arriva au tribunal de Dieu.

On lit dans, la chronique des frères Mineurs (II^e part., liv. II, ch. xxx,) que le B. Berthold, célèbre prédicateur franciscain avait obtenu du souverain pontife dix jours d'indulgences, pour chacun de ceux qui assisteraient à ses sermons. Un jour qu'il avait admirablement prêché sur l'aumône, une dame de condition, que des malheurs de famille avait réduite à la plus profonde misère, se présente à lui à la sacristie ; elle lui expose sa triste situation, et le conjure de lui venir en aide. Le bon Père, lui fit la réponse de l'Apôtre : je n'ai ni or, ni argent, mais ce que j'ai, je vous le donne de bon cœur. Pour le bien des âmes que je suis appelé à évangéliser, le Saint-Père m'a donné le privilège d'accorder dix jours d'indulgence à chacun de mes auditeurs ; allez donc chez tel banquier, plus soucieux jusqu'ici des biens matériels que des trésors de l'esprit ; offrez-lui en retour de l'aumône qu'il vous fera, de lui céder, pour ses propres péchés, les dix jours d'indulgence que vous avez gagnés ce matin ; Dieu me fait connaître qu'il vous recevra favorablement.

Heureusement, les banquiers de cette époque ne ressemblaient pas encore à ceux de nos jours ; qu'on imagine

avec quel éclat de rire serait accueillie une pareille proposition, par un de nos princes de la finance. Celui-ci accueillit avec bonté cette pauvre femme. « Combien demandez-vous en échange de vos dix jours d'indulgence ? » — « Autant, répondit-elle avec foi, qu'ils pèsent dans la balance. » On apporte une paire de balance ; elle écrit sur un bout de papier ces dix jours d'indulgences, le dépose dans un des plateaux, et le banquier met dans l'autre un réal (petite monnaie d'Espagne valant 27 cent.) Le plateau des indulgences s'abaisse ; le banquier ajoute un second réal, puis dix, trente, cinquante ; les deux plateaux ne s'équilibrèrent que lorsqu'on fut arrivé à une somme assez élevée, dont cette personne avait besoin pour se tirer d'embarras. L'histoire dit que la leçon profita au banquier, et qu'à partir de cette heure, il apprit à faire plus de cas des richesses spirituelles.

Ceci rappelle une vision dont fut favorisée la B. Marie. Étant ravie en extase, elle vit, au milieu d'une place publique, une grande table, sur laquelle étaient des monceaux d'or, d'argent, de diamants et de pierres précieuses. En même temps elle entendit une voix qui disait : « Ces richesses sont communes à tous ; que chacun s'approche ; et en recueille autant qu'il lui plaît. » Dieu lui fit connaître que c'était une image des indulgences, qu'il met ainsi à la portée de toutes les âmes de bonne volonté.

Voici pour la valeur des indulgences ; quant à leur efficacité, comme œuvre satisfaisante, elle dépend des dispositions de celui qui l'applique, et aussi des dispositions du défunt à qui elle est appliquée.

Il faut donc voir maintenant à quelques conditions nous pouvons gagner des indulgences pour nos chers défunts.

1° Il faut faire exactement tout ce qui est prescrit par le bref de concession. Si donc il arrivait, même sans qu'il

y eût de sa faute, que l'on omit une partie notable de ce qui est prescrit, on ne pourrait gagner l'indulgence ; car c'est un axiome de droit que l'indulgence vaut dans les termes de l'œuvre prescrite, et non au delà. On ne pourrait donc changer une œuvre, une prière, contre une autre, même plus importante.

Il faut faire ici quelques observations.

Pour l'indulgence plénière, il est ordinairement requis de se confesser et de communier, mais les personnes qui ont l'habitude de se confesser chaque semaine, peuvent, avec cette seule confession, gagner toutes les indulgences qui se rencontrent pendant la semaine. Il n'y a d'exception que pour l'indulgence du Jubilé qui requiert une confession spéciale.

De même, on peut, par une seule communion, gagner le même jour plusieurs indulgences plénières, accordées pour diverses fins, pourvu que l'on fasse toutes les autres œuvres prescrites.

Ordinairement il faut, pour gagner l'indulgence plénière, réciter quelques prières aux intentions du souverain pontife. Ces prières sont laissées au choix des fidèles ; cinq Pater et cinq Avé, une dizaine de chapelet, ou d'autres prières équivalentes, sont regardées par les théologiens comme suffisantes. Observons encore que l'on ne satisferait pas en appliquant à cette intention des prières d'obligation comme la pénitence sacramentelle, par exemple.

2° Il faut être en état de grâce, au moins au moment où l'on fait la dernière œuvre, et avoir une vraie volonté de satisfaire pour soi-même, autant que l'on peut. La raison en est que, pour pouvoir appliquer une indulgence à un défunt, il faut commencer par la gagner soi-même ; or dans l'état de péché mortel il est impossible de gagner la moindre indulgence.

Il faut que la coulpe du péché ait été remise par l'absolution, alors seulement si l'on est vraiment pénitent, et décidé à faire tout ce que l'on peut pour s'acquitter, notre bonne mère l'Église vient à notre secours, en nous remettant tout ou partie de notre peine. Le péché véniel n'empêche pas de gagner une indulgence, mais il empêche de la gagner plénière, puisque, tant qu'il n'est pas pardonné quand à la coulpe, il est impossible d'obtenir la remise de la peine qui est attachée à ce péché.

3° Il faut que cette indulgence soit applicable aux défunts, et qu'on ait l'intention de la leur appliquer. Toutes les indulgences ne sont pas, en effet, applicables aux défunts, et pour celles qui leur sont applicables, il faut que nous ayons l'intention positive de leur en céder le fruit, autrement Dieu le réserve pour nous.

On voit par là qu'il n'est pas si facile que l'on croit de gagner une indulgence plénière intégralement ; il faut pour cela l'exemption de tout péché véniel si léger qu'il soit, l'exemption de toute affection au péché véniel, une grande ferveur de charité, une contrition universelle et un véritable esprit de pénitence.

Il est bien possible que nous ne soyons jamais dans une disposition d'âme assez parfaite pour gagner, pendant toute notre vie, une seule indulgence plénière ; mais nous la gagnerons toujours en partie, dans la mesure de notre pureté de cœur et de notre ferveur ; or, plusieurs indulgences partielles peuvent équivaloir comme résultat à une indulgence plénière, lorsqu'elles arrivent à compenser le chiffre de notre dette.

Du côté des défunts, à qui l'on applique l'indulgence, il faut en outre :

1° Qu'ils soient réellement en Purgatoire. Sainte Françoise Romaine nous apprend, dans ses révélations, que

les indulgences que l'on applique à un défunt qui a le malheur d'être en Enfer, retournent à celui qui avait l'intention de l'appliquer, et qu'elle ne profite qu'à lui ; si le défunt est au ciel, cette indulgence, en vertu de la communion des saints, profite aux autres âmes du Purgatoire.

2° Il faut que Dieu accepte cette indulgence, j'ai dit plus haut qu'il est plus probable qu'il s'est réservé sa liberté à cet égard. Saint Thomas pense aussi que le degré de ferveur dans lequel est mort le défunt est la mesure dont la justice divine se sert pour lui appliquer l'indulgence, et les autres suffrages que l'on fait pour lui. Cette opinion est tout à fait d'accord avec plusieurs révélations que j'ai citées, où l'on voit les âmes tièdes et négligentes pendant leur vie, moins efficacement secourues que les autres, surtout si elles se sont montrées égoïstes, comme cela arrive d'ordinaire, et si elles ont négligé de prier pour les pauvres défunts.

Disons un mot des principales indulgences que nous pouvons gagner pour les défunts. Mon dessein n'est pas ici de donner un catalogue complet, il y faudrait tout un livre, mais, d'indiquer seulement aux âmes de bonne volonté, parmi les pratiques qui reviennent le plus ordinairement dans leurs prières de chaque jour, celles qui sont enrichies du privilège de l'indulgence.

1° *Le chapelet* ; tout bon chrétien dit son chapelet chaque jour, or il y a un grand nombre d'indulgences, soit plénières, soit partielles, attachées à la récitation du chapelet, pourvu qu'il ait été indulgencié par un prêtre qui en ait le pouvoir. Observons que, dans ce cas, ce chapelet ainsi indulgencié, ne peut se prêter ni se transmettre à une autre personne, à l'intention de lui faire gagner les indulgences.

2° *Le chemin de croix* ; il y a plusieurs indulgences plénières, et un grand nombre de partielles, pour ceux qui font pieusement les XIV stations du chemin de croix. Ces indulgences ne requièrent pas la confession et la communion, il faut faire ces XIV stations de suite, en allant de l'une à l'autre, si l'on est seul ; si on les fait en commun, il suffit de se relever entre chaque station, aucune prière n'est prescrite en particulier ; l'essentiel c'est de méditer quelques instants devant chaque station sur le mystère qu'elle représente.

3° *Les actes de foi, d'espérance et de charité* ; sept ans et sept quarantaines chaque fois qu'on les récite ; indulgence plénière une fois le mois, si on les a récités tous les jours ; pour cette indulgence il faut se confesser, communier et prier aux intentions du souverain pontife ; aucune formule n'est prescrite, il suffit que les motifs de chacune de ces vertus soient exprimés. N'oublions pas qu'il y a une obligation grave de formuler, au moins de temps en temps, des actes de foi, d'espérance et de charité.

4° *Les litanies du saint nom de Jésus* ; trois cents jours chaque fois.

5° *Les litanies de la sainte Vierge* ; trois cents jours chaque fois ; et une indulgence plénière, les jours de l'Immaculée Conception, de la Nativité de la sainte Vierge, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption, si on les récite toute l'année.

6° *L'Angelus* ; cent jours chaque fois au son de la cloche, et si on la récite au moins une fois chaque jour, indulgence plénière une fois le mois.

7° Après la sainte communion, la prière *O bone et dulcissime Jesu* ; O bon et très doux Jésus, en priant aux intentions ordinaires, on gagne une indulgence plénière chaque fois,

8° Faire le mois de Marie chaque jour, trois cents jours, et une indulgence plénière à la fin du mois, aux conditions ordinaires. Il en est de même pour le mois du Sacré-Cœur.

Je pourrais indiquer bien d'autres indulgences qui sont attachées à beaucoup de pieuses prières, confréries, etc. Ce n'est pas mon intention. J'ai indiqué celles-ci parce qu'elles sont attachées à des œuvres que toute personne chrétienne doit pratiquer. On voit par là combien il serait facile de s'enrichir et de secourir les pauvres âmes du Purgatoire, si notre apathie ne nous faisait malheureusement gaspiller ces trésors.

Je ferai une exception cependant, pour la célèbre bulle Sabbatine, qui revient trop bien à mon sujet, pour que je la passe sous silence.

On sait que la très sainte Vierge donna le scapulaire à saint Simon Stok, comme une marque à quoi l'on reconnaîtrait ses dévots serviteurs. Mais ce que l'on ne sait pas assez ; c'est que les plus précieux privilèges sont attachés à cette dévotion. Je ne parle pas ici des indulgences nombreuses, soit plénières, soit partielles, que les souverains pontifes ont accordées aux confrères, indulgences qui sont plus ou moins communes à toutes les confréries ; je veux parler de deux privilèges spéciaux qui ne regardent que les confrères du saint scapulaire.

Le premier est l'exemption des peines de l'Enfer, pour tous ceux qui ont porté pieusement le saint habit jusqu'à la mort ; il y a là quelque chose qui paraît exorbitant au premier abord, mais en y réfléchissant, on voit facilement que ce privilège n'a rien d'incompatible avec la saine doctrine.

Il est évident que la très sainte Vierge n'a pas pu promettre que ceux qui meurent dans l'état du péché mor-

tel, même revêtus du saint scapulaire, seront exempts des peines de l'Enfer ; mais rien n'empêche de croire que sa miséricordieuse tendresse disposera les choses de manière que tous ceux qui meurent revêtus de son saint habit, auront la grâce efficace pour se confesser dignement et pleurer leurs fautes, ou que, s'ils sont surpris par la mort subite, ils auront le temps et la volonté de faire leur acte de contrition parfaite. Cela ne dépasse nullement le pouvoir de notre bonne Mère, et puisqu'elle a solennellement promis au B. Simon qu'il en serait ainsi, *in hoc moriens, æternum non patietur incendium*, nous devons la croire sur parole. D'ailleurs, on ferait un volume des faits miraculeux qui témoignent de l'accomplissement de cette promesse. J'en citerai un seul, bien propre à faire réfléchir les pécheurs endurcis, qui voudraient abuser des miséricordieuses paroles de Marie.

J'ai lu, dans un pieux auteur, qu'un homme qui vivait dans l'habitude du péché mortel, avait pris le saint scapulaire, et le portait constamment ; à ceux qui le pressaient de se convertir, il répondait en ricanant, qu'il n'avait pas besoin de s'en préoccuper, puisque avec son scapulaire, il était bien sûr d'échapper aux flammes éternelles. Arriva la dernière maladie ; son curé fit tous ses efforts pour toucher ce malheureux et l'amener à une sincère conversion. Peine perdue. — « A quoi bon me confesser, disait-il, j'ai un passe-port pour le Ciel qui vaut mieux que les absolutions du curé » ; ses parents, ses amis, rangés autour de son lit d'agonie étaient consternés d'une pareille impiété. Cependant, la mort approchait, tout à coup l'agonisant se soulève à demi sur sa couche ; ses yeux sont hagards, ses gestes convulsés. — « Le démon ! le démon ! ne voyez-vous pas le démon qui vient me saisir ! » Alors prenant le scapulaire qu'il portait sur lui,

il le jette avec fureur loin de lui, et retombe en expirant au milieu de lugubres éclats de rire. Exemple terrible pour tous ceux qui, à son exemple, seraient tentés d'abuser de la grâce.

Pour mériter ce grand privilège, il suffit d'avoir reçu le scapulaire des mains d'un prêtre ayant les pouvoirs nécessaires, et de le porter constamment.

Le second privilège est encore plus remarquable. La sainte Vierge promet au pape Jean XXII que tous ceux qui observeraient certaines conditions que je vais dire, seraient délivrés du Purgatoire le premier samedi après leur mort. Pour mériter cette faveur, il faut :

1° Garder la chasteté propre à son état, c'est-à-dire s'abstenir de toute faute contre la virginité, l'état conjugal ou vidual, selon que l'on est dans un de ces trois états.

2° Réciter le petit office de la sainte Vierge ; ceux qui sont tenus au grand office satisfont par là même.

3° Ceux qui ne savent pas lire doivent à la place de l'office, ne manquer aucun des jeûnes prescrits par l'Église, et faire maigre tous les mercredis, vendredis et samedis. — Excepté pourtant le jour de Noël, s'il tombe un de ces trois jours.

4° En cas de nécessité, l'obligation de l'office ou celle de l'abstinence ou du jeûne peuvent être commués en d'autres œuvres pies, mais il faut pour cela un pouvoir spécial qui est accordé généralement à tous les prêtres qui ont le pouvoir de donner le saint habit.

Telles sont les conditions, assez faciles, qu'il faut observer si l'on veut être délivré du Purgatoire le premier samedi après sa mort. Si l'on se rappelle ce que j'ai dit des supplices du Purgatoire, on trouvera ces conditions bien douces.

Là encore, nous avons pour garant la parole de la très sainte Vierge, et de très nombreuses apparitions.

Je me rappelle que sainte Thérèse, dans un de ses nombreux ouvrages, rapporte avoir vu une âme ainsi délivrée, pour avoir fidèlement observé, pendant sa vie, ces trois conditions. Je ne puis citer tous les faits de ce genre, ils sont innombrables. En voici un seulement.

Une dame très pieuse, habitant à Otrante, dans le royaume de Naples, entendit un père Carme prêcher la dévotion au saint Scapulaire, et développer avec feu les deux privilèges accordés par Marie à ses dévots serviteurs. Frappée de si précieux avantages, cette dame prit aussitôt l'habit de la très sainte Vierge, et observa fidèlement les règles de la confrérie. Sa piété prit de nouveaux accroissements et, entre autres faveurs qu'elle demandait à la très sainte Vierge, elle implorait celle de mourir un samedi, afin d'être délivrée aussitôt du Purgatoire.

A quelques années de là, elle tomba malade, et le mal s'aggravant rapidement, les médecins déclarèrent à l'unanimité qu'elle ne passerait pas le mercredi suivant ; mais elle, espérant contre l'espérance, leur répondit en souriant qu'elle avait la promesse de la très sainte Vierge de mourir un samedi, et que par conséquent elle vivrait trois jours de plus.

L'événement lui donna raison ; elle mourut le samedi, comme elle s'y attendait.

Sa fille, très pieuse, elle aussi, était inconsolable de la perte qu'elle avait faite. Comme elle priait dans son oratoire pour le repos de l'âme de sa chère défunte, un grand serviteur de Dieu, favorisé habituellement de communications surnaturelles, vint la trouver et lui dit : « Cessez de pleurer, mon enfant ; ou plutôt que votre tristesse se change en joie. Je vous assure de la part de Dieu, qu'au-

jourd'hui samedi, grâce aux privilèges accordés aux confrères du saint Scapulaire, votre mère est montée au ciel. Réjouissez-vous donc, car si vous avez perdu une mère ici-bas, vous avez retrouvé là-haut une puissante protectrice. » (*Voir les miracles du Carmel, année 1613.*)

Tels sont les deux privilèges du saint Scapulaire, ils parurent si grands au souverain pontife Jean XXII, qu'il refusa d'abord de les ratifier ; mais la très sainte Vierge lui étant apparue, la nuit suivante, et lui ayant renouvelé les promesses faites au B. Simon Stok, il les confirma dans la bulle appelée Sabbatine, à cause du privilège du samedi, dont elle fait mention.

Je sais que cette bulle ayant été perdue, dans la suite des temps, ne se trouve plus au bullaire, mais son authenticité reste prouvée par une tradition constante. Aussi, bien que plusieurs aient élevé des doutes sur son existence, le grand pape Benoît XIV, dont la science éminente et la modération doctrinale sont connues, se prononce en sa faveur.

D'ailleurs, l'Église fait mention de ces privilèges au bréviaire romain, 16 juillet ; il serait donc au moins téméraire de les mettre en doute.

Ne soyons pas plus difficiles que la sainte Église. S'il est bon d'éprouver tout esprit, et de ne pas se livrer à la première révélation venue, il faut éviter avec plus de soin encore cet esprit pointilleux qui se scandalise de tout, et trouve des difficultés partout. Cet esprit-là, c'est l'esprit janséniste et protestant, l'esprit du schisme et de l'hérésie ; il a encore un autre nom, il s'appelle l'esprit d'orgueil. L'esprit catholique est tout autre : comme il connaît les miséricordieuses tendresses du sauveur Jésus pour les siens, il n'est pas facile à s'étonner ; il sait que nous ne pourrons jamais aller jusqu'au fond des merveilleuses

inventions de la tendresse divine. Les privilèges du Carmel lui paraissent tout naturels; les chapelets, les indulgences sont pour lui des instruments de salut, tout simples, dont il use de son mieux pour lui et pour les autres. O Dieu, donnez-nous à tous cette heureuse simplicité de l'enfant à qui vous avez promis autrefois le royaume des cieux !
*nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum
cælorum !*

CHAPITRE XXII

Du vœu héroïque.

Nature et excellence de ce vœu. — Exemples des saints. — Réponse aux objections des théologiens. — Que ce vœu ne nous appauvrit pas, mais qu'au contraire, il augmente nos richesses. — Privilèges accordés par les Souverains Pontifes à ceux qui le font.

Jusqu'ici, nous avons vu les différentes œuvres que nous pouvons offrir à Dieu, pour le soulagement des défunts ; l'aumône, la mortification, la prière, le saint Sacrifice, la communion et les indulgences ; mais il y a quelque chose de plus excellent que chacune de ces œuvres prises en particulier ; c'est de les offrir toutes pour les âmes du Purgatoire ; c'est de leur donner toutes ses satisfactions, sans s'en réserver aucune ; c'est en un mot de faire, en faveur des âmes souffrantes, ce que l'on a très justement appelé le *vœu héroïque* ; héroïque, il l'est en effet, ce don universel de tous nos mérites satisfactoirs, c'est l'acte du dépouillement le plus complet qu'il soit donné à une créature humaine de faire, puisqu'il embrasse toutes les richesses spirituelles avec quoi nous devions payer nos propres dettes, sans rien réserver pour nous-mêmes. J'espère néanmoins prouver que, pour faire ce don universel, il n'est pas absolument besoin d'être un *héros* dans la sainteté ; il suffit d'aimer de tout son cœur Dieu et les âmes, et de bien comprendre ses véritables intérêts.

Mais il faut commencer par bien faire comprendre la nature de cet acte.

C'est une donation toute volontaire que l'on fait, pour

les appliquer aux âmes du Purgatoire, des satisfactions qui sont attachées, comme je l'ai prouvé ailleurs, à chacune de nos œuvres. On dépose ordinairement ces satisfactions entre les mains de la très sainte Vierge pour qu'elle les distribue, à sa volonté, aux âmes souffrantes.

Par ce que j'ai dit ailleurs en traitant en général de l'offrande de nos bonnes œuvres aux défunts, on voit qu'il ne s'agit pas de céder le mérite proprement dit de nos œuvres, c'est-à-dire le droit qu'elles nous donnent à un nouveau degré de gloire dans le ciel : il ne s'agit pas non plus de céder la part impétratoire, par conséquent cette offrande ne nous empêche nullement d'offrir nos bonnes œuvres à Dieu pour obtenir quelque grâce à nous ou aux autres ; mais il s'agit de céder entièrement la part satisfactoire, en sorte qu'en faisant ce don universel, nous nous ôtons absolument la faculté de nous réserver aucune satisfaction pour nos propres fautes. C'est en cela que consiste l'héroïsme de cet acte.

Bien que l'on lui donne ordinairement le nom de vœu, il faut observer que cet acte est toujours révocable, et qu'il n'oblige aucunement sous peine de péché. Nos satisfactions nous appartiennent ; nous pouvons les céder ou les retenir à volonté. Il n'est pas nécessaire non plus de prononcer aucune formule pour faire cette offrande ; un acte sérieux de la volonté, c'en est assez.

On voit par là quelle est la valeur d'un pareil acte ; il fait, de chacun de ceux qui le formulent, une victime de propitiation pour les âmes souffrantes. Toutes les satisfactions, les aumônes, les jeûnes, les indulgences que cet homme peut gagner, tombent ainsi dans le trésor commun de la sainte Église, pour être partagés entre les plus nécessaires de ses enfants.

Il ne faut donc pas nous étonner de voir, là encore, les saints nous donner l'exemple.

On ne saurait compter les pieux personnages qui ont fait cette donation universelle ; je citerai seulement parmi les plus connus : au moyen âge, sainte Lidwine, Christine l'Admirable, sainte Gertrude, sainte Catherine de Sienne ; et dans des temps plus rapprochés de nous, sainte Thérèse, la B. Marguerite-Marie, la mère Françoise de Pamelune et le grand cardinal Ximenès, qui fit cette donation par le conseil de la très sainte Vierge elle-même, comme on peut le voir dans sa vie.

Cette dévotion n'est donc pas nouvelle, comme quelques auteurs l'ont pensé ; cependant, il faut bien avouer qu'elle tend à se répandre davantage à notre époque ; comme si la miséricordieuse providence de Dieu avait réservé à nos derniers temps ce secours spirituel, pour suppléer à la négligence de tant de mauvais chrétiens, qui oublient leurs pauvres défunts, et préparer l'avènement de ce dernier jour, où toutes les expiations, devant finir avec le temps, le Purgatoire sera fermé, et il ne restera plus aux âmes que deux séjours possibles pour l'éternité, *le Ciel ou l'Enfer*.

C'est le Père Olinden, religieux Théatin, à quoi l'on doit plus spécialement la divulgation de cette dévotion ; il en fut, toute sa vie, le défenseur convaincu ; il obtint du pape Benoît XIII, mort en odeur de sainteté, de nombreuses indulgences et de précieux privilèges en faveur de ceux qui s'y abonnent ; le Saint-Père fut même si touché de ses arguments, qu'un jour, prêchant à Rome à ce sujet, il fut sur le point, c'est lui-même qui nous l'apprend, de faire publiquement, en chaire, cette donation de ses propres mérites ; mais si l'humilité l'empêcha de découvrir ainsi à tous les secrets de sa belle âme, on

peut penser qu'en son particulier il fut moins réservé, et qu'il fit, lui aussi, cette donation de tous ses mérites.

On a vu des ordres religieux entiers faire cet abandon charitable. La Compagnie de Jésus, toujours à l'avant-garde, quand il s'agit des intérêts de la gloire de Dieu, a donné à ce sujet d'illustres exemples. Sans l'imposer comme règle à ses membres, cet esprit de désintéressement absolu est tellement bien son esprit, qu'un très grand nombre, et des plus illustres parmi ses fils, ont fait ce vœu.

On cite particulièrement : le Père Ribadeneira, l'auteur si pieux de la vie des saints pour tous les jours de l'année, le Père Fabricius, de la résidence de Munster en Westphalie, le Père Nieremberg de Madrid, le Père de Munfort, dont j'ai souvent cité l'ouvrage : *De la charité à exercer envers les défunts* ; le Père de Montroy, qui trouva le moyen de faire encore plus ; étant sur son lit de mort, non seulement il donna aux âmes du Purgatoire tous les mérites satisfactoirs qu'il avait pu acquérir en cette vie ; mais, sa charité trouvant encore à s'étendre au delà de cette vie mortelle, il fit un testament sublime, et dont je ne sais pas, dit le Père Faber, si on trouverait un second exemple dans la vie des saints. Il céda, sans exception, aux âmes du Purgatoire, tous les mérites, prières, messes, indulgences que la Compagnie de Jésus a coutume d'appliquer à ses enfants défunts, tous les suffrages de surérogation que ses amis pourraient faire pour lui, et, généralement, tous les secours spirituels qu'on devait appliquer, à n'importe quel titre, au soulagement de son âme. « Ainsi, dit le Père de Rho, qui raconte ce fait comme s'étant passé devant lui, le Père de Montroy, dans sa brûlante charité, trouva le moyen de rendre grandement méritoires pour lui-même, les peines épouvantables du Pur-

gatoire, qui, de leur nature, ne sont susceptibles d'aucun mérite. »

Dans ces derniers temps, le zèle de l'illustre Compagnie ne s'est pas ralenti ; si la modestie de ses enfants nous dérobe le mystère de leurs généreux sacrifices, nous avons vu se former, à Paris, sous leur direction, une nouvelle famille religieuse appelée les *auxiliatrices du Purgatoire*, dont les membres, sans exception, font le vœu héroïque d'offrir toutes leurs satisfactions, tous les mérites de leur vie humble et dévouée, de *prier*, de *travailler* et de *souffrir* pour le soulagement des âmes du Purgatoire. Et déjà ce petit grain de senevé, jeté en terre il a y vingt ans, a poussé ses rejetons jusqu'en Chine. Puisse la rosée du ciel tomber sur lui, et le faire grandir et fructifier au centuple !

Ces illustres exemples, et les indulgences accordées par les souverains pontifes Benoît XIII, Pie VI et Pie IX montrent suffisamment que cet acte de donation est légitime ; néanmoins, comme il a été attaqué, et assez vivement, par un certain nombre de théologiens, il faut répondre aux objections que l'on a proposées à l'encontre, et qui peuvent se résumer à trois.

1° Cet acte est contraire à la charité que l'on se doit à soi-même ;

2° Cet acte est contraire à la charité que l'on doit à ses proches et à ses amis ;

3° Cet acte est contraire aux obligations de justice que nous pouvons avoir à l'égard de certaines âmes.

Examinons chacune de ces objections en détail.

On prétend donc d'abord que cette donation universelle de tous nos mérites, en faveur des âmes du Purgatoire, est contraire à la charité que l'on doit à soi-même. C'est un axiôme de la théologie et du bon sens, que cha-

rité bien ordonnée commence par soi-même ! or ici, l'ordre de la charité est complètement renversé ; on oublie totalement ses propres intérêts pour ne songer qu'aux intérêts des défunts ; et si cela est quelquefois permis dans l'ordre des biens temporels, on ne peut raisonner de même à l'égard du bien spirituel ; tout le monde convient qu'on ne peut préférer le salut des autres au sien propre ; il est vrai qu'il ne s'agit pas ici du salut, mais du retard plus ou moins prolongé apporté à la vision béatifique, or, c'est là un bien tellement considérable qu'on ne peut charitablement en faire le sacrifice en faveur d'autrui ; si quelques saints l'ont fait, ils ont agi d'après une inspiration spéciale ; il en est de cet acte comme de beaucoup que nous lisons dans la vie des saints, et dont les théologiens nous apprennent qu'ils sont plus admirables qu'imitables ; vouloir marcher en cela sur leurs traces, sans être assistés comme eux, d'une grâce toute particulière de Dieu, ce serait présomption et orgueil.

Voilà l'objection dans toute sa force ; il ne me sera pas difficile d'y répondre. En donnant toutes ses satisfactions aux âmes du Purgatoire, je prétends que, non seulement on n'oublie pas la charité qu'on doit avoir pour soi-même, mais encore que l'on ne saurait rien faire qui soit plus véritablement profitable.

A quoi s'expose-t-on, en effet ? A prolonger de quelques années son séjour dans le Purgatoire ; mais songez donc à quel immense accroissement de gloire éternelle répond le mérite d'une pareille œuvre ; or, le plus petit degré de gloire de plus, est, comme je l'ai dit, sans proportion aucune avec les souffrances du Purgatoire ; ce ne serait pas l'acheter trop cher, au sentiment des saints, que de le payer au prix du Purgatoire prolongé jusqu'à la fin du monde ; on fait donc un échange dont le profit est inap-

préciable. Comment dire après cela que l'on manque à la charité qu'on se doit à soi-même ?

Il y a plus : je suis persuadé, avec le père de Munford, qu'il se trouvera au jour du jugement des âmes qui devront à cet acte généreux d'avoir évité l'Enfer. Peut-on douter, en effet, que Dieu, toujours si libéral envers ceux qui sont larges avec lui, ne nous accorde de nombreuses grâces en récompense de cet acte héroïque, et ce seront peut-être ces grâces de choix qui nous feront triompher enfin de cette déplorable tiédeur, dont la continuité nous eût menés un jour au péché mortel et à l'impénitence finale, comme elle l'a fait pour tant d'autres, hélas ! En sorte que vous vous trouverez, de fait, avoir échangé l'enfer contre un Purgatoire plus ou moins prolongé ! Dira-t-on encore qu'en agissant ainsi, vous avez manqué de charité envers vous-même ?

Il faut tenir compte aussi des nombreux protecteurs que nous nous attirerons ainsi ; j'ai dit ailleurs la reconnaissance des âmes du Purgatoire pour leurs bienfaiteurs ; pensez-vous qu'elles puissent jamais oublier, pendant sa vie et après sa mort, celui qui le premier se sera oublié lui-même entièrement pour elles ? Que de grâces ne devons-nous pas aux ferventes intercessions de ces âmes bienheureuses ! car en leur abandonnant tous nos mérites, sans rien nous réserver, il est impossible que nous ne délivrions pas un certain nombre d'âmes pendant notre vie ; autant de protecteurs et d'amis que nous nous serons faits dans le ciel, et qui, selon la promesse du Maître, nous recevront dans les tabernacles éternels, quand l'heure terrible de la reddition des comptes aura sonné pour nous.

Je ne dirai qu'un mot de l'accusation de présomption et d'orgueil que l'on a voulu voir dans cet acte : ce n'est pas ainsi que l'orgueil et la présomption ont coutume

d'agir ; ces deux défauts, de leur nature, sont égoïstes, et ne portent point à s'oublier au profit des autres ; que si quelqu'un était assez malheureux pour faire un acte aussi sublime avec de mauvais motifs, ce serait un malheur pour lui, mais cela ne prouverait absolument rien contre l'acte en lui-même.

On dit en second lieu : cet acte est contraire à la charité qui nous oblige de prier pour certaines âmes en particulier, nos parents, nos proches, nos amis, nos bienfaiteurs. Il a été prouvé plus haut que cette obligation existe à l'égard de ces âmes ; or, comment pourrions-nous nous acquitter de ce devoir, si nous commençons par mettre nos mérites en commun ? Nous serons donc ainsi privés de la consolation de secourir en particulier un père, une mère chérie ? nous ne pourrions rien faire pour l'âme d'un bienfaiteur, d'un ami, du prêtre à qui nous devons tout ? Est-il raisonnable de se lier ainsi les mains, et n'est-ce pas se préparer dans l'occasion bien des regrets ? S'il y a une obligation particulière de prier pour ces sortes de personnes, comme tout le monde l'avoue, n'est-ce pas sacrifier l'essentiel à l'accessoire, le devoir strict à une dévotion mal entendue, que de ne réserver aucun moyen de les soulager ?

Je réponds à cela, d'abord, qu'en donnant toutes nos satisfactions aux âmes du Purgatoire, nous ne nous dépouillons pas de la partie impétratoire de nos œuvres ; rien ne nous empêche donc de prier pour les âmes qui nous sont chères à différents titres, et cette prière garde toute sa valeur et toute son efficacité, en tant que prière : nous pouvons aussi célébrer, ou faire célébrer le saint sacrifice à leur intention ; nous ne sommes pas aussi dépourvus de moyens de secourir ces chères âmes que l'objection le prétend. Mais l'on insiste, et l'on dit : soit, il vous reste la

prière, mais il ne vous reste que cela ; vous vous êtes dépouillés au profit général de toutes vos satisfactions ; par conséquent, vous ne pouvez plus offrir utilement pour ces âmes, ni aumônes, ni mortifications ; ce qui est plus grave, vous ne pouvez plus leur appliquer aucune indulgence. Cela est vrai ; mais en mettant toutes nos satisfactions entre les mains de Notre-Seigneur ou de la sainte Vierge, qui nous empêche de leur recommander spécialement les âmes que nous avons en vue ? Est-ce que Notre-Seigneur ou sa sainte Mère ne savent pas bien que nous avons des obligations de charité envers telle ou telle personne ? Peut-on supposer que le Sauveur Jésus, qui nous a fait cette obligation, n'en tiendra pas compte dans la répartition de nos mérites ? et la douce Marie peut elle, de son côté, vouloir autre chose que ce que veut son divin Fils ? mais je suppose que pour des raisons de justice à lui connues, Notre-Seigneur refuse d'assister cette âme, en lui appliquant nos suffrages ; est-ce que nous aurions la prétention de lui forcer la main et de la secourir malgré Lui ? Tranquillisons-nous donc ; non seulement cet acte de donation universelle n'est pas contraire à la charité que nous devons exercer envers certaines âmes, mais encore, il nous mettra à même de les secourir bien plus efficacement, puisque, en donnant toutes nos satisfactions aux âmes du Purgatoire, nous faisons plus pour elles, qu'en offrant quelques prières et quelques bonnes œuvres au hasard.

Enfin, et c'est l'objection la plus grave, on a prétendu que cet acte est contraire à la justice. Il est certain, comme je l'ai prouvé, qu'il y a pour nous une obligation stricte de justice de prier pour certaines âmes, soit à l'occasion de legs reçus, d'honoraires de messes acceptés, ou à quelqu'un des titres que j'ai exposés. Or, comment pou-

vons-nous nous acquitter de cette obligation de justice, si nous sommes dépouillés de tout ?

L'objection serait très sérieuse, en effet, si elle était fondée ; mais, jamais les souverains pontifes n'auraient approuvé, jamais les saints n'auraient mis en pratique un acte opposé à la justice ; nous pouvons donc en conclure à priori, que l'objection n'est pas fondée. En effet, elle s'appuie sur un faux supposé ; les souverains pontifes, en approuvant cette dévotion, ont formellement exclu tout ce qui pourrait léser nos obligations de justice envers autrui ; ainsi Benoît XIII, dans son bref du 23 août 1728, a formellement déclaré que cette donation n'empêche pas le prêtre qui l'a faite d'accepter des honoraires de messes, et d'offrir le saint Sacrifice aux intentions qui lui sont demandées. Il faut raisonner de même pour les legs que nous aurions reçus, à charge de prier ou de faire prier pour un défunt, rien n'empêche d'accepter ces sortes de legs, et il y a un devoir strict de les acquitter fidèlement. Mais, il est encore d'autres obligations de justice moins rigoureuses ; par exemple, l'obligation de prier pour ceux qui sont en Purgatoire à cause de nous ; à l'égard des obligations de ce genre, je raisonnerai comme j'ai fait plus haut pour les simples obligations de charité : Notre-Seigneur, qui connaît nos devoirs envers ces âmes, ne peut manquer de les soulager en premier lieu ; en sorte que nous leur serons vraiment plus utiles par cette offrande générale de tous nos mérites, que si nous leur avions appliqué individuellement quelques prières ou quelques indulgences.

Rien n'empêche d'ailleurs, pour mettre tout à fait notre conscience à l'aise, d'ajouter à notre acte de donation cette clause restrictive : J'abandonne aux âmes du Purgatoire tous mes mérites satisfactoirs, autant que j'en ai le droit,

et que N.-S. l'a pour agréable. C'est le conseil que donne le P. de Munford, aussi bien que de se réserver le mérite satisfactoire de la pénitence sacramentelle qui nous est imposée pour nos fautes ; l'intention de l'Église étant évidemment que cette pénitence nous profite à nous-mêmes et non aux défunts. Du reste il n'y a pas à s'inquiéter ici, en faisant cette offrande générale de tous nos mérites, autant que cela peut être agréable à notre divin Sauveur, on ne risque pas de blesser la justice ou la charité et l'on coupe court à toute objection. Jusqu'ici j'ai prouvé que cette offrande de toutes nos œuvres ne pouvait nuire ni à nous ni aux autres ; mais cela n'est pas assez, je prétends montrer maintenant que, pour ce qui nous regarde, nous ne pouvons qu'y gagner beaucoup, et pour le prouver, je me contenterai de résumer les chapitres VI, VII, VIII et IX du traité du P. de Munford.

Rappelons nous, d'abord, ce qui a été dit plus haut, qu'il y a trois choses à considérer dans chacune de nos bonnes œuvres : *le mérite, l'impétration et la satisfaction* ; or, le P. de Munford prétend prouver, et, à mon avis il prouve parfaitement bien, qu'en abandonnant ses satisfactions aux défunts, ces trois parties de l'œuvre acquièrent une valeur plus considérable ; suivons son raisonnement.

Il est très facile de prouver que le mérite proprement dit s'accroît considérablement ; en effet, d'après les théologiens, une œuvre est d'autant plus méritoire qu'elle est faite avec une charité plus désintéressée ; or, en offrant toutes nos satisfactions aux défunts, nous nous mettons dans l'impossibilité d'agir autrement que par des motifs désintéressés, puisque ces œuvres ne peuvent nous servir à rien pour le paiement de nos dettes spirituelles ; nos œuvres en cette situation ne peuvent procéder que de la

charité la plus pure : du désir de la gloire de Dieu, de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la volonté que nous avons de lui être agréable en toutes choses ; par suite, chacune de nos œuvres, prise en particulier, devient plus méritoire.

Il y a plus : l'acte même par lequel nous faisons cet abandon universel de toutes nos satisfactions, est d'un mérite extraordinaire ; et, comme il est toujours révo- cable, chaque fois que la pensée nous vient d'y renoncer, et que nous persévérons dans notre généreuse offrande, nous méritons par là un accroissement considérable de gloire dans le Ciel. On voit donc que, pour ce qui est du mérite de nos œuvres proprement dit, nous ne pouvons qu'y gagner, et beaucoup, à en céder le fruit aux dé- funts.

Il en est de même de l'*impétration* ; j'ai dit ailleurs que l'on peut faire de chacune de ses œuvres autant de prières, en les offrant pour une intention déterminée, à l'effet d'obtenir de Dieu telle ou telle grâce, pour soi ou pour les autres. Or, ce mérite impétratoire, que nous pouvons donner à chacune de nos œuvres, est-il diminué parce que nous aurons disposé de toutes nos satisfactions en faveur des défunts ? En aucune manière ; car il s'agit d'un ordre de choses tout différent. Je puis jeûner, par exemple, à l'intention d'obtenir de Dieu la conversion de tel pécheur ; dans ce cas, voici la distribution qui va se faire des mérites de mon œuvre : le mérite proprement dit sera pour moi ; c'est-à-dire que, par cet acte, j'acquerrai le droit à un nouveau degré de gloire dans le Ciel ; l'impétration sera pour mon frère ; c'est-à-dire que si la chose est dans les desseins de Dieu, j'obtiendrai la conversion demandée ; la satisfaction sera pour moi, c'est-à-dire que j'obtiendrai ainsi la rémission d'une partie de

ma dette spirituelle ; que si j'ai donné déjà toutes mes satisfactions aux âmes du Purgatoire, la satisfaction sera alors tout entière pour elles ; mais, dans un cas comme dans l'autre, l'impétration n'en sera pas diminuée, on le voit ; ce n'est pas assez, non seulement dans ce dernier cas l'impétration n'est pas diminuée, mais au contraire, elle en devient plus efficace pour toucher le cœur de Dieu. Voici pourquoi : il est certain que plus une œuvre est parfaite, plus elle augmente en vertu impétratoire ; c'est pour cela que les saints obtiennent par leurs jeûnes, leurs mortifications, leurs communions, tant de grâces que Dieu refuse justement à la médiocrité de nos œuvres. Or, cette œuvre que je fais ainsi, en abandonnant la satisfaction aux âmes du Purgatoire, elle est bien plus parfaite que si j'avais gardé cette satisfaction pour moi, parce qu'elle procède d'une charité plus désintéressée ; par conséquent elle est plus efficace pour amener Dieu à m'accorder la grâce que je lui demande.

Ajoutez à cela, qu'au mérite accru de notre impétration, se joindront les prières des âmes que nous aurons ainsi délivrées, ou du moins soulagées ; j'ai montré ailleurs que cette impétration surérogative, venant s'ajouter à la nôtre, n'est pas à dédaigner. « Donc, conclut le P. de Munford, « c'est une erreur grossière, quoique commune, de s'imaginer que, parce que l'on s'adonne tout de bon à secourir les défunts, on ne peut plus offrir à Dieu ses jeûnes, ses aumônes, ses prières, pour ses amis, ou pour quelque nécessité soit particulière, soit publique. »

« Tant s'en faut que l'application qu'on fait de ses « bonnes œuvres aux âmes du Purgatoire soit incompatible avec d'autres intentions, que c'est, à l'égard de « Dieu, une puissante raison d'accorder toutes les grâces « qu'on lui demande. » (*Loco citato*, ch. VII.)

J'arrive à la troisième partie de l'œuvre, la *satisfaction* ; j'avoue qu'il devient difficile de prouver que je puisse, même sous ce rapport, gagner quelque chose en la cédant entièrement ; car si, avec mon argent, je paye la dette de mon voisin, il est évident qu'il ne me restera rien pour payer les miennes.

Voyons pourtant si ce ne serait pas le cas de vérifier ce texte des proverbes (XI, 24) : *Il y en a qui donnent ce qui est à eux, et qui en deviennent plus riches.*

Il faut partir de ce principe que Dieu est infiniment libéral, et ne se laisse jamais vaincre en générosité par ses créatures ; il nous a promis dans l'Évangile de se servir avec nous de la même mesure dont nous nous serons servis pour les autres ; il a déclaré à sainte Gertrude qu'il regardait comme fait à lui-même ce que l'on fait pour les âmes du Purgatoire ; après cela, on peut, sans trop de présomption, espérer qu'à l'heure de la mort, il usera de miséricorde envers ceux qui, par amour pour lui, et par charité pour les âmes souffrantes, se seront dépouillés de toutes leurs satisfactions.

Il est écrit encore que la charité couvre beaucoup de péchés, que l'aumône délivre de la mort ; or quelle plus belle aumône que cette aumône spirituelle, où l'on donne, non son simple superflu, mais toutes ses satisfactions ?

On objectera peut-être, qu'en matière de satisfaction, N.-S. est forcé d'imposer silence à la miséricorde, et de laisser agir sa justice ; mais n'a-t-il pas bien des moyens de nous secourir et de nous faire éviter le Purgatoire sans léser les droits imprescriptibles de sa justice ? En voici trois qui se présentent tout d'abord à mon esprit.

1° Il peut, en récompense de notre charité, nous accorder beaucoup de grâces de choix, qui nous éviteront beau-

coup de fautes que nous aurions faites sans cela ; or ces fautes, il aurait fallu nécessairement les expier, en ce monde ou en l'autre ; donc, autant d'enlevé à notre expiation future !

2° Il peut nous donner, à l'heure de la mort, une charité si parfaite, une contrition si vive, qu'elle suffise à nous obtenir la remise entière de nos dettes. On sait, par révélation, que cela est arrivé à de saints pénitents, et nous avons dans l'évangile, l'exemple illustre du bon larron qui, le même jour passa d'une vie de crimes à la paix des élus : *hodie mecum eris in paradiso*.

3° Il peut inspirer aux âmes du Purgatoire que nous aurons délivrées pendant notre vie, de nous assister puissamment de leurs suffrages, aussitôt après notre mort ; il peut envoyer la même pensée de nous secourir aux amis que nous aurons laissés sur la terre ; peut-être, en quelques heures, ils feront plus pour nous, à eux tous, que nous n'aurions pu faire pendant toute notre vie ; il n'est pas présomptueux d'espérer qu'il en sera ainsi, puisque nous avons vu, par de nombreuses révélations, que Dieu a coutume de punir l'égoïsme par l'oubli ; comme il est encore plus miséricordieux que juste, s'il est permis de s'exprimer ainsi, il n'est pas douteux qu'il ne récompense le dévouement de celui qui a tout donné, en lui ménageant de nombreux suffrages après sa mort.

Par toutes ces raisons, et par d'autres encore, que je suis forcé d'omettre, le Père de Munford conclut qu'il y a lieu d'espérer que ceux qui font avec droiture et pureté d'intention, cet abandon universel de toutes leurs satisfactions aux défunts, ou seront tout à faits exempts du Purgatoire, où ils n'y demeureront que très peu de temps, beaucoup moins que s'ils s'étaient réservé ces satisfactions pour eux-mêmes ; de plus, pendant leur vie, ils seront

tout-puissants, pour obtenir de Dieu les grâces qu'ils solliciteront pour eux et pour les autres; et dans le ciel, ils auront un degré de gloire bien plus élevé que celui où ils auraient pu prétendre sans cela.

En voilà assez pour décider ceux qui ont souci de leurs intérêts. Néanmoins je goûte peu, je l'avoue, ce genre d'argument, dans une œuvre de désintéressement absolu comme celle-là. J'ai exposé ces raisons pour répondre aux objections des théologiens, mais je préfère m'élever au-dessus de tous ces calculs, pour voir le grand intérêt qui domine tout : *La gloire de Dieu*, qui sera procurée par la délivrance de ces pauvres âmes. Que je sois plus ou moins longtemps en Purgatoire, c'est, hélas ! l'affaire de mes propres fautes, mais que je serve à glorifier Dieu, en mettant ces pauvres âmes en possession de sa gloire, voilà le grand intérêt qui domine tout. Pour le reste, je m'en remets, les yeux fermés, à la miséricorde et à la justice de mon Maître. Même sous le glaive de ses vengeances, je veux le bénir : *Etiam si occiderit me, benedicam illi*.

Un mot, en terminant, des privilèges accordés par les souverains pontifes à ceux qui font le vœu héroïque.

1° Toutes les indulgences que ces fidèles s'efforcent de gagner deviennent par le fait applicables aux défunts, lors même que la bulle de concession a déclaré le contraire.

2° Tous les lundis, ils peuvent, même sans communier, gagner une indulgence plénière en assistant pieusement au saint Sacrifice et priant pour les défunts. Ceux qui seraient véritablement empêchés par leurs travaux d'assister à cette messe du lundi, peuvent gagner la même indulgence en assistant à la messe du dimanche.

3° Chaque fois qu'ils communient, ils peuvent gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires de visi-

ter une église, et d'y prier aux intentions du souverain pontife.

4^e Les prêtres jouissent du privilège de l'autel tous les jours; ce privilège est personnel au prêtre, et il le porte avec lui à quelque autel qu'il célèbre.

5^e Les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion, les infirmes, les vieillards, ceux qui habitent loin du prêtre, dans les campagnes, peuvent gagner les mêmes indulgences, même sans communier, en se confessant, priant aux intentions du souverain pontife, et remplaçant la communion par quelque autre pratique imposée par le confesseur.

CHAPITRE XXIII

Des moyens de se préserver soi-même du Purgatoire.

Moyens généraux : la fuite du péché, l'esprit de pénitence, la vigilance, le soin des petites choses. — **Moyens particuliers :** la dévotion à la très sainte Vierge : la dévotion à la sainte Eucharistie ; le zèle à secourir les défunts ; la charité envers le prochain ; le pardon des offenses ; l'aumône ; l'obéissance religieuse ; l'acceptation de la mort.

Il faut maintenant tirer la conclusion pratique de ces pauvres pages. Pour ce qui regarde les défunts, elle est claire et visible à tous ; il faut prier pour eux, et prier beaucoup plus que nous n'avons fait jusqu'à ce jour ; j'ai surabondamment prouvé cette obligation ; inutile d'y insister. Mais pour nous, pour nos propres intérêts, qu'y a-t-il à faire afin d'éviter le Purgatoire ? Car je ne pense pas que nous soyons assez saints pour souhaiter, avec sainte Catherine de Gènes ou sainte Catherine de Sienne, d'y demeurer jusqu'à la fin des temps, dans l'intention de glorifier la *justice de Dieu* ; ce sont des sentiments et des aspirations dont l'héroïsme dépasse trop le niveau commun de notre grâce. Le plus sage pour nous est de désirer humblement, et de chercher avec soin les moyens d'abrégier le temps de notre expiation future.

Ces moyens sont de deux sortes ; il y a les moyens généraux et les moyens particuliers ; les uns et les autres nous sont connus par les nombreuses révélations que j'ai citées précédemment, en sorte que ce chapitre sera comme le résumé pratique de tous les autres.

Les moyens généraux peuvent se résumer à un seul ;

voulez-vous sérieusement éviter le Purgatoire? Fuyez la seule chose qui y mène, *le péché*; fuyez toute espèce de péchés, mais par-dessus tout le péché véniel, cet écueil fatal à tant de pauvres âmes; ne méprisez pas les petites choses, ces dettes de chaque jour qui s'accumulent sans nous inquiéter, à cause de leur petitesse même, et qui arrivent à former ainsi à la fin de notre vie, un total qui effraie l'imagination; n'oubliez pas qu'il vous sera demandé compte de tout, même d'une parole inutile! *De omni verbo otioso reddent rationem.*

Construisez sérieusement l'édifice de votre vie surnaturelle; n'y employez que le marbre et la pierre des solides vertus; rejetez avec soin ce qui ne fait que briller aux yeux des hommes. Ces vertus de pacotille, ce bois, cette paille qui, au témoignage de l'Apôtre, ne sont bons qu'à être consumés par le feu; par-dessus tout, veillez, parce que l'ennemi vous attaque de près, et priez, parce que vous êtes faibles.

Et comme, malgré vos efforts, vous ferez encore bien des fautes, et que ces fautes devront nécessairement être expiées en ce monde ou en l'autre, si vous voulez éviter les flammes du Purgatoire, faites pénitence en ce monde. Cela vous est bien facile, vous n'avez qu'à ajouter à la pénitence sacramentelle, l'acceptation résignée des peines de chaque jour; avec cela et les indulgences que la sainte Église, cette bonne Mère, vous accorde, vous pouvez être sûrs de faire votre Purgatoire par avance; en sorte que si vous descendez un jour dans ces sombres cachots, ce sera parce que vous l'aurez bien voulu.

Tels sont les conseils généraux que nous donnent les saints livres; je n'y insiste pas; chacun en comprend la portée. Mais je veux m'arrêter davantage aux moyens par-

ticuliers que nous avons de fléchir la divine justice et d'abréger ainsi notre Purgatoire.

Bien que toutes les vertus chrétiennes soient excellentes en elles-mêmes, il en est néanmoins qui ont pour le cœur de Dieu, s'il est permis de parler ainsi, un attrait particulier, et qui l'inclinent visiblement à user de miséricorde envers ceux qui les pratiquent. Quelles sont ces vertus privilégiées, dont la pratique doit nous ménager la faveur de notre juge et adoucir notre Purgatoire ?

Au premier rang, on a toujours mis la dévotion à la très sainte Vierge. C'est un fait d'expérience, qu'on pourrait appuyer sur des multitudes de récits ; il est certain que la divine Mère, qui se plaît à prendre le titre de reine du Purgatoire, est toute-puissante pour secourir dans les flammes expiatrices ses dévots serviteurs, et abréger le temps de leur exil. — Comment cela est-il possible, dira un théologien, puisque le Sauveur lui-même ne peut rien changer aux arrêts de sa justice ? La sainte Vierge est-elle donc devenue plus puissante que son divin Fils ? — Nullement ; mais que de moyens elle a de nous secourir sans toucher en rien aux droits imprescriptibles de la justice divine !

1. Personne ne niera qu'elle peut nous ménager la grâce d'une sainte morte, en nous assistant d'une manière toute spéciale à cette heure suprême ; et ici que de récits touchants je pourrais apporter en preuve ! — « Vous m'avez tant de fois priée de venir à votre dernière heure, disait-elle un jour à un de ses serviteurs, en lui apparaissant sur son lit d'agonie ; chaque fois que vous récitiez la salutation angélique, vous me demandiez de vous protéger à l'heure de la mort : vous me l'avez demandé avec ferveur des milliers de fois pendant votre vie ; eh ! mon fils, me voici, ne craignez rien. »

2. Si ses enfants mourants sont dans l'état du péché mortel, et ne peuvent plus se confesser, elle leur obtient la grâce de la contrition parfaite; j'ai cité plusieurs exemples de ce genre; on en ferait des volumes, rien que de ceux qui sont connus, et que de faits inconnus de ce genre doivent se passer dans les ombres de la mort! que de mystères de miséricorde, qui ne seront publiés à la gloire de Marie qu'au jour du dernier jugement; certes, il n'est pas présomptueux d'affirmer qu'il y a des milliers d'âmes qui seraient actuellement dans les abîmes de l'Enfer, sans l'intervention de celle que l'Église salue du titre de Refuge des pécheurs.

3. Nous avons vu au chapitre premier que la très sainte Vierge assiste quelquefois au jugement de ses dévots serviteurs, pour les défendre contre les accusations du maudit, et adoucir la rigueur de la sentence.

4. Une fois dans le Purgatoire, les enfants de Marie ne sont pas abandonnés de leur divine mère; tous les samedis, les révélations des saints nous l'ont appris, elle descend dans ces sombres cachots pour visiter ses amis et en délivrer quelques-uns, particulièrement ceux qui, ayant porté fidèlement le saint scapulaire, et rempli les conditions de la confrérie, ont droit, d'après la promesse formelle de Marie, d'être délivrés le premier samedi après leur mort.

Les confrères du Rosaire n'ont pas de promesse de ce genre, mais nous avons vu qu'ils sont puissamment secourus après leur mort par les mérites de cette prière; il en est de même de ceux qui portent avec amour la médaille miraculeuse; ils ont droit, dans le Purgatoire, à une protection spéciale de Marie, et de nombreux faits nous attestent que cette protection ne leur fait pas défaut. Enfin, il y a toutes les fêtes de la très sainte Vierge, qui

sont, comme je l'ai dit ailleurs, la fête du Purgatoire, et par-dessus toutes les autres, la fête de l'Assomption, où c'est par centaines de milliers que l'on compte annuellement les âmes délivrées. Après cela, il ne nous reste plus qu'à nous écrier avec saint Bernard : *oh ! qu'il fait bon être des dévots de Marie !*

La dévotion à la *sainte Eucharistie* est aussi très efficace à soulager, dans le Purgatoire, ceux qui l'ont pratiquée pendant leur vie ; cela se comprend ; de toutes les œuvres que l'on peut offrir pour le soulagement des défunts, la première est, sans contredit, l'oblation du divin Sacrifice ; par une conséquence toute naturelle, ceux qui ont une dévotion particulière pour honorer le divin Sacrement de l'autel ont droit à une part de choix dans les fruits rédempteurs du Sacrifice. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les révélations de sainte Gertrude. (*Louis de Blois, Miroir spirituel*, ch. XII.)

Une de ses religieuses, qui avait mené la vie d'un ange dans le cloître, lui apparut un jour pour se recommander à ses prières : à cause de plusieurs imperfections, elle était encore privée de la claire vision de Dieu ; mais en récompense de son tendre amour pour la divine Eucharistie, elle contemplait, dans les ravissements de l'amour, la sainte humanité du Sauveur ; — « Eh ! ma mère, disait-elle à la sainte, que je suis heureuse du culte que j'ai rendu à Jésus-Eucharistie, dans les jours passagers de mon existence terrestre ! Oh ! le bon maître que nous servons ! grâce à cette dévotion particulière au divin Sacrement, je recueille des fruits plus abondants de l'adorable hostie, quand on l'offre pour moi ! aussi je ne tarderai pas d'être introduite à jamais au céleste séjour, où mon divin époux m'attend pour me couronner. »

Rappelons-nous aussi l'histoire touchante de ce vieux

paysan, qui, raconte le vénérable curé d'Ars, passait chaque jour de longues heures au pied de l'autel ; c'était à l'époque où la petite église d'Ars, encore inconnue comme son curé, ne voyait presque personne en dehors des offices ; hélas ! c'est l'histoire de combien de sanctuaires ! Au moins le saint curé était là chaque jour, à ce poste d'honneur qui est le nôtre ; il ne tarda pas à remarquer la présence de ce bon paysan. — « Mon ami, lui dit-il un jour, que faites-vous ainsi à l'église pendant de longues heures ? »

— « Monsieur le curé, les gens du monde, quand ils ont un procès, ne manquent pas d'aller voir leurs juges pour leur exposer leur affaire ; voici que je suis vieux ; je paraîtrai bientôt devant mon juge, c'est une grosse affaire que je viens lui recommander chaque jour, car je veux absolument gagner mon procès. » — « Et que lui dites-vous pendant ces longues heures ? » — « Monsieur le curé, je ne lui dis rien, *je le regarde et il me regarde : nous nous comprenons bien, allez, cela suffit !* »

O l'adorable simplicité ! c'est à vous qu'est promis le royaume des cieux.

D'après tout ce que j'ai dit précédemment, en parlant de l'obligation que nous avons de secourir les défunts, on peut conclure qu'un des meilleurs moyens d'abréger son Purgatoire, c'est de s'appliquer avec zèle à soulager les défunts. Si Dieu, comme nous l'avons vu, punit d'ordinaire par l'oubli et la privation des suffrages, ceux qui se sont montrés égoïstes et oublieux envers les défunts ; on ne peut douter qu'il n'use de miséricordes toutes spéciales envers ceux qui se sont montrés dévoués aux âmes du Purgatoire ; donnez et l'on vous donnera. *Date et dabitur vobis*, c'est la règle évangélique.

Une autre vertu qui paraît tout à fait propre à toucher

le cœur de Dieu c'est la charité envers nos frères. Voulez-vous vous ménager un jugement favorable ? Rien de plus facile ! Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés, ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés : *Nolite iudicare, et non judicabimini, nolite condemnare et non condemnabimini.*

Vous aurez certainement besoin du pardon de Dieu, que vous avez beaucoup offensé : pardonnez et l'on vous pardonnera à votre tour. Plus d'une fois peut-être le péché mortel a fait de vous l'ennemi de Dieu, c'est pourquoi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et votre Père céleste en agira de même avec vous ; *benefacite his qui oderunt vos, et persecuti fuerunt vos.*

Ici encore les exemples surabondent pour confirmer la doctrine du Maître : en voici deux seulement.

Une pauvre veuve avait un fils unique, sur qui naturellement elle avait reporté toute sa tendresse ; c'était en Italie, à une époque où les rues étaient souvent ensanglantées par les querelles des particuliers. Un soir, elle était seule à la maison, quand se présente à elle un jeune homme hors d'haleine : — « ô Madame, de grâce, cachez-moi ; j'ai eu le malheur de tuer un homme ; on me poursuit. Sauvez-moi ! » La bonne dame le reçoit, le cache dans la chambre de son fils, et un moment après les sbires se présentent : — « Madame, n'auriez-vous pas vu un meurtrier qui s'est sauvé de ce côté ; nous ne pouvons savoir où il a passé. » La dame leur fait visiter l'appartement ; il n'y a pas trace de celui qu'ils cherchent.

Cependant avant de se retirer, un des agents lui dit : — « Madame ne voudrait pas certainement égarer la justice et faciliter à un misérable qui vient de tuer son fils, les moyens de s'échapper. » A ces mots terribles, la

pauvre mère se sent défaillir d'horreur. Eh ! quoi, c'est le meurtrier de son fils qui est là caché chez elle, et qu'elle va dérober aux recherches de la justice ; mais bientôt l'héroïsme de la chrétienne prend le dessus sur la faiblesse de la mère ; elle laisse partir les agents, et quand ils sont déjà loin, elle va trouver le meurtrier de son fils : — « Malheureux que vous ai-je fait pour que vous me priviez de mon unique consolation ? mais je vous pardonne pour l'amour de N.-S. Jésus-Christ ; voici une bourse, vous trouverez dans l'écurie un cheval ; fuyez, ne reparez jamais dans une maison que vous avez remplie de deuil. » O puissance du pardon des injures ! La nuit suivante, elle voit paraître son fils tout rayonnant de gloire : — « O ma mère, soyez bénie de votre générosité ! J'étais condamné à un long Purgatoire, mais parce que vous avez généreusement pardonné à mon meurtrier, le Seigneur m'a remis toute mon expiation. » Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde ; *beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequuntur* ! (Voir le P. Seigneri, l'instruction du chrétien. — I^{re} partie, II^e disc.)

Le second exemple est emprunté à la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie. Pendant qu'elle était chargée du pensionnat, au couvent de Paray, une des élèves vint à perdre son père. Comme la bienheureuse était en grand renom de sainteté parmi les enfants, cette jeune fille s'empressa de recommander son cher défunt à ses prières. A quelque jour de là, la sœur l'appelant à part, lui dit : « ma chère enfant, remerciez Dieu, votre père est au Ciel ; mais, quand vous verrez Madame votre mère, demandez-lui donc quelle est l'action extraordinaire de charité que votre père fit dans sa dernière maladie ; c'est cet acte-là qui lui a valu d'échapper, à peu près entièrement, aux expiations du Purgatoire. »

Or, voici ce qui s'était passé. Le défunt, qui était de bonne maison, avait eu des démêlés avec un boucher, son voisin : quand il fut sur le point de recevoir le saint Viatique, il le fit appeler près de son lit, et avec une humilité touchante, lui demanda pardon des torts qu'il avait eus à son égard. Cette humble réconciliation, bien remarquable dans un homme de son rang, à l'égard d'un simple artisan, avait suffi au jugement de Dieu pour couvrir toutes ses autres fautes, et l'exempter des flammes du Purgatoire. (*Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie.*)

Voici ce qu'écrivait encore la bienheureuse Marguerite-Marie à la mère de Greffry, sa supérieure :

« Une personne était en Purgatoire pour autant de
 « jours seulement qu'elle avait vécu d'années sur la terre.
 « Notre-Seigneur me fit connaître qu'entre toutes les
 « bonnes œuvres que cette personne avait faites, il avait
 « eu un très particulier égard à lui rendre un jugement
 « favorable, à cause de certaines occasions d'humiliation
 « qu'elle avait eues dans le monde, et qu'elle avait souffertes par un esprit chrétien, non seulement sans se
 « plaindre, mais sans en parler. »

L'Aumône qui, d'après l'Écriture, délivre de la mort, est aussi bien propre à nous ménager un jugement miséricordieux ; heureux, dit le Seigneur, celui qui a l'intelligence du pauvre et de l'orphelin, *beatus qui intelligit super egenum et pauperem*. Au jour mauvais, Dieu le délivrera, *in die mala liberabit eum Dominus*.

Quel est ce jour mauvais, sinon le jour de colère où nous serons tous appelés à rendre nos comptes à la divine justice ?

Rappelons-nous ce que j'ai dit ailleurs au chapitre de l'Aumône, nous verrons qu'elle n'est pas moins efficace à préserver du Purgatoire qu'à soulager ceux qui y sont déjà.

Pour la consolation de ceux qui vivent en communauté, et qu'aurait pu effrayer ce que j'ai dit ailleurs du Purgatoire des religieux et religieuses, il faut qu'ils sachent qu'ils ont un moyen très simple de s'exempter du Purgatoire, c'est la parfaite observance de leurs règles ; et cette pénitence n'est pas petite au dire du bienheureux Berchmans : *mea maxima pœnitentia vita communis*. Nous avons vu que la vénérable Agnès de Langeac reçut les remerciements d'une de ses religieuses défunes, pour avoir considérablement abrégé son Purgatoire, en veillant à lui faire parfaitement observer toutes ses règles ; je pourrais citer bien des faits du même genre, je me contenterai du suivant. (*Vie de la bienheureuse Emilie au diario dominicano*, 3 mai).

La bienheureuse Émilie, prieure des dominicaines de Verceil, avait coutume de mener ses sœurs par cette âpre voie du sacrifice. Une des religieuses de la communauté, nommée sœur Marie-Isabelle, était négligente à l'office ; elle s'acquittait de ce devoir journalier avec le plus grand dégoût, aussi, à peine le dernier verset des psaumes fini, elle sortait du chœur la première ; un jour qu'elle s'en allait ainsi à la hâte, en passant devant la stalle de la prieure, celle-ci l'arrêta : « Où donc allez-vous si vite, ma bonne sœur, et qui vous presse de sortir ? » La pauvre sœur, prise au dépourvu, avoua humblement qu'elle s'ennuyait à l'office et qu'elle aurait bien voulu qu'il fût plus court. « C'est fort bien, reprit la prieure, mais s'il vous en coûte tant de chanter, commodément assise, les louanges de Dieu, au milieu de vos sœurs, comment ferez-vous, dites-moi, dans le Purgatoire quand vous serez retenue au milieu des flammes ? Pour vous éviter cette terrible épreuve, je vous ordonne à l'avenir, de ne plus quitter votre place, que la dernière. »

La pauvre sœur se soumit avec simplicité ; elle en fut bien récompensée. A quelques temps de là, elle mourut, et Dieu lui compta, comme autant d'heures du Purgatoire, les heures qu'elle avait passées ainsi dans la pratique de l'obéissance.

Enfin, il est une vertu de la dernière heure, qu'il est bien facile de pratiquer, et qui touche singulièrement le cœur de Dieu et l'incline à un jugement miséricordieux. C'est l'acceptation humble et soumise de la mort, comme expiation de nos péchés.

J'ai lu, dans la vie de la Mère Françoise du Saint-Sacrement, qu'une âme fut condamnée à un long Purgatoire pour n'avoir pas eu cette soumission. C'était une jeune personne, pleine d'ailleurs de vertus, mais, quand la main glacée de la mort voulut cueillir sa jeunesse dans sa fleur, elle résista de toutes ses forces, en disant, comme la jeune captive de Chénier : *Je ne veux pas mourir encore !*

Elle eut plus tard à expier, par de longues souffrances, cette révolte de la nature. Au contraire, voici un exemple où cette acceptation volontaire mérita à celui qui la fit l'exemption totale du Purgatoire.

Le Père Caraffa, général de la Compagnie de Jésus, eut à assister à la mort un jeune seigneur, condamné injustement au dernier supplice. Mourir à la fleur de son âge, quand on est riche, heureux, que la vie déborde et que l'avenir nous sourit, c'est dur, il faut bien l'avouer ; un criminel pourrait s'y résigner encore, par l'horreur de son crime, mais un innocent ! Néanmoins le Père sut si bien l'exhorter, il lui parla avec tant d'onction de la nécessité d'accepter la mort, en expiation de ses fautes passées, que ce pauvre malheureux monta sur l'échafaud, non seulement avec résignation, mais avec une joie toute chrétienne, se tenant assuré que cette mort injuste lui

obtiendrait le pardon de Dieu. Le peuple, qui assistait à son supplice, fut extrêmement édifié de l'entendre exprimer ces beaux sentiments. jusque sous la hache du bourreau.

Or, au moment où la tête tombait, le Père Caraffa vit son âme monter triomphante au Ciel ; il alla trouver aussitôt la mère du condamné, et lui raconta ce qu'il avait vu, pour la consoler, et il était si transporté de joie de ce qu'il avait vu, qu'il ne cessait de s'écrier, de retour dans sa cellule : « *Oh ! le bienheureux ! oh ! le bienheureux !* »

La famille voulait faire célébrer un grand nombre de messes pour le repos de son âme ; — « C'est inutile, répondit le Père, réjouissons-nous plutôt, car je vous déclare que cette âme n'a pas même passé par le Purgatoire. » Un autre jour qu'il était occupé à quelque travail, il s'arrêta tout à coup, changeant de visage et regardant vers le Ciel, comme s'il y apercevait quelque spectacle merveilleux, alors on l'entendit s'écrier : — « *ô l'heureux sort ! ô l'heureux sort !* » et comme son compagnon lui demandait l'explication de ces paroles. — « Eh ! mon Père, c'est l'âme du supplicié qui m'est apparue dans la gloire. Oh ! que sa résignation lui a été profitable ! » (*Vie du Père Vincent Caraffa*, liv. II, ch. VII.)

Voici ce qu'on lit encore à ce sujet, dans la vie de la mère Isabelle de Saint-Dominique, liv. III, chap. VII. — Il s'agit de la sœur Marie de Saint-Joseph, une des quatre premières carmélites qui embrassèrent la réforme de sainte Thérèse.

Notre-Seigneur, voulant que sa sainte épouse fut reçue en triomphe dans le ciel, aussitôt après son dernier soupir, acheva de purifier et d'embellir son âme, par les souffrances qui marquèrent la fin de sa vie.

Les quatre derniers jours qu'elle passa sur cette terre,

elle perdit la parole et l'usage de ses sens ; elle était en proie à une douloureuse agonie ; les religieuses avaient le cœur navré de la voir en cet état. La mère Isabelle de Saint-Dominique s'approchant de la malade, lui suggéra de faire beaucoup d'actes de résignation et d'abandon entre les mains de Dieu. Sœur Marie de Saint-Joseph entendit et fit intérieurement ces actes, mais sans pouvoir donner aucun signe extérieur.

Elle mourut dans ces saintes dispositions et, le jour même de sa mort, tandis que la mère Isabelle entendait la messe, priant pour le repos de son âme, Notre-Seigneur lui montra sa filèle épouse couronnée de gloire, et lui dit : « *Elle est du nombre de ceux qui suivent l'agneau ;* » Marie de Saint-Joseph de son côté, remercia la mère Isabelle de tout le bien qu'elle lui avait fait à l'heure de la mort ; elle ajouta que les actes de résignation qu'elle lui avait suggérés lui avaient mérité une grande gloire en Paradis, et l'avaient exemptée des peines du Purgatoire.

On comprendra facilement que l'acceptation religieuse et résignée de la mort ait la vertu d'abréger le Purgatoire, si l'on veut bien réfléchir à ce que dit saint Paul, que la mort est le châtiment dû au péché, *stipendium peccati mors*. Accepter humblement ce châtiment, c'est s'élever à la hauteur d'une expiation, c'est en faire même un sacrement, selon la belle pensée du Père Lacordaire. Voilà pourquoi l'Église, en accordant à ses enfants l'indulgence *in articulo mortis*, y met, comme condition essentielle l'acceptation religieuse de la mort. Une sainte âme qui vivait au commencement de ce siècle, la mère Marie-Anne du Bourg, avait coutume de dire qu'il y a, dans cette disposition, une telle vertu satisfactoire que l'instant où le corps est inhumé, est souvent, pour les âmes très pures, celui où elles sortent du Purgatoire et entrent en Paradis ;

c'est ce qui arriva au P. de la Colombière, directeur de la Bienh. Marguerite-Marie. (*Vie de la Bienh., lettre à la mère de Greffyé.*)

Méditons ces exemples, et faisons-en notre profit ; toutes ces pratiques sont faciles, ces vertus n'ont rien qui demande d'héroïques efforts. Évitions toute espèce de péché, mais surtout le péché véniel ; prions pour demander le secours de Dieu, sans quoi nous ne pouvons rien ; et à la prière, joignons la vigilance, une vigilance de tous les instants ; en un mot, remplissons de notre mieux les devoirs généraux de la vie chrétienne, et les devoirs particuliers de notre état. Joignons à cela la dévotion à la très sainte Vierge ; chaque fois que nous récitons l'*Ave Maria*, pensons à cette dernière invocation : *Sainte Marie, priez pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort.*

Aimons la sainte Eucharistie ! prêtres, célébrons avec toute la ferveur possible ; simples fidèles, communions souvent et pieusement, tous, prêtres ou fidèles, aimons à visiter, dans la solitude du tabernacle, celui qui sera un jour notre juge.

Dans nos rapports avec nos frères, soyons bons, charitables, prudents pour épargner leur réputation ; aimons les pauvres, ces préférés de Notre-Seigneur ; faisons-leur l'aumône de notre bourse, si nous le pouvons, et si nous ne le pouvons pas, si nous sommes pauvres nous-mêmes, faisons-leur l'aumône plus précieuse encore de notre dévouement. — Prions beaucoup pour les âmes souffrantes ; n'ayons pas une dévotion égoïste et sans entrailles ; pensons aux autres, pendant notre vie, si nous voulons qu'on pense à nous après notre mort.

Si nous avons le bonheur d'être sous le joug de l'obéissance religieuse, portons ce joug avec amour, il en sera plus léger.

Ne faisons pas avec négligence l'œuvre de Dieu, et puis quand viendra pour nous l'heure suprême, endormons-nous avec confiance et avec amour entre les bras de Jésus et de Marie. En vivant et en mourant ainsi, nous aurons pris le meilleur moyen de nous délivrer des supplices du Purgatoire, et d'aller sans retard au ciel jouir de la félicité des saints.

CHAPITRE XXIV

Sortie du Purgatoire.

Délivrance des âmes du Purgatoire. — Leurs anges gardiens viennent les chercher, quelquefois la sainte Vierge, quelquefois même Notre-Seigneur. — État de l'âme glorifiée. — Des jours plus spécialement assignés à la délivrance des défunts. — Du rang qui leur est assigné dans le ciel. — Conclusion.

Nous voici arrivés à cette heure bénie où, toutes les expiations étant terminées, l'âme bienheureuse n'a plus qu'à s'envoler au Ciel. Qui nous dira les joies de ce moment!... Représentez-vous les joies de l'exilé qui rentre enfin dans sa patrie. Oh! qu'elles lui ont paru lentes les heures de l'exil! Qu'il est dur de vivre loin des siens, de monter tous les jours l'escalier de l'étranger, de manger ce pain de l'hospitalité, que Dante, l'illustre exilé de Florence, trouvait si amer à la bouche des malheureux. Mais patience! Voici l'heure du retour dans la patrie, voici les rivages de la terre natale; là-bas, ses amis, ses parents l'attendent pour le serrer dans leurs bras. Oh! qui nous dira les joies de cette heure bénie! Pendant les jours de la terreur, un pauvre prêtre de la Vendée avait fait partie des célèbres noyades de Carrier. Échappé par miracle à la mort, il avait dû émigrer, pour sauver ses jours. Quand la paix fut rendue à l'Église et à la France, il s'empressa de rentrer dans sa chère paroisse. Ce jour-là, le village s'était mis en fête, tous les paroissiens étaient venus au-devant de leur pasteur et de leur père; les cloches sonnaient joyeusement dans le vieux clocher, et l'église s'était parée comme au jour des grandes solennités. Le vieillard s'a-

vançait souriant au milieu de ses enfants ; mais quand les portes du saint lieu s'ouvrirent devant lui, quand il revit cet autel, qui avait réjoui si longtemps les jours de sa jeunesse, son cœur se brisa dans sa poitrine trop faible pour supporter une telle joie ; il entonna d'une voix tremblante d'émotion le *Te Deum laudamus*. Mais c'était le *Nunc dimittis* de sa vie sacerdotale ; il tomba mourant, au pied même de l'autel ; l'exilé n'avait pas eu la force de supporter les joies du retour !...

Si telles sont les joies du retour de l'exil dans la patrie terrestre, qui nous dira les joies de l'entrée au Ciel, la vraie patrie de nos âmes ! Pour les décrire il faudrait les avoir éprouvées soi-même. Pauvres exilés le long des fleuves de Babylone, comment pourrions-nous redire les cantiques de Sion sur la terre étrangère ? *Quomodo cantabimus canticum Sion, in terra aliena ?*

Aussi, c'est aux révélations des saints qu'il faut avoir recours pour se faire une idée de ces transports.

Voici ce qu'écrivait la bienheureuse Marguerite-Marie à la mère de Saumaise :

« Mon âme se sent pénétrée d'une si grande joie que
 « j'ai peine à la contenir en moi-même. Permettez-moi, ma
 « bonne mère, de la communiquer à votre cœur, qui ne
 « fait qu'un avec le mien, en celui de Notre-Seigneur. Ce
 « matin, dimanche du Bon Pasteur, deux de nos bonnes
 « âmes souffrantes, à mon réveil, sont venues me dire
 « adieu, parce que c'était aujourd'hui que le Bon Pasteur
 « les recevait dans son bercail éternel, avec plus d'un
 « millier d'autres, en la compagnie desquelles elles s'en
 « allaient avec des chants d'allégresse indescriptibles.
 « L'une est la bonne mère Philiberte-Emmanuelle de
 « Menthoux ; l'autre, ma sœur Catherine Gàcon, qui me
 « disait et répétait sans cesse ces paroles : L'amour

« triomphe, l'amour jouit, l'amour en Dieu se réjouit.
« L'autre disait : Bienheureux sont les morts qui meurent
« dans le Seigneur, et les religieuses qui vivent et meurent
« dans l'exacte observance de leurs règles ! Elles voulaient
« que je vous dise, de leur part, que la mort peut bien
« séparer les âmes, mais non les désunir ; ceci est de la
« bonne mère, et ma sœur Catherine vous sera aussi
« bonne fille que vous lui avez été bonne mère sur la
« terre. Si vous saviez combien mon âme a été transportée
« de joie ; car en leur parlant, je les voyais peu à peu
« noyées et abimées dans la gloire, comme une personne
« qui se noie dans un vaste Océan : Elles vous demandent,
« en action de grâces, à la très sainte Trinité, un *Te*
« *Deum, un Laudate, et trois Gloria Patri*, et, comme je
« les priais de se souvenir de nous, elles m'ont dit, pour
« dernière parole, que l'ingratitude n'est jamais entrée
« dans le Ciel. »

Nous avons vu que c'est l'ange gardien qui est chargé de conduire au Purgatoire l'âme sur qui il a veillé, pendant la vie ; c'est lui encore, au moins d'ordinaire, qui va la chercher dans sa prison, pour l'introduire au Ciel. Avec quel bonheur il doit s'acquitter de cette mission ! Enfin son œuvre est accomplie ; l'âme qui lui avait été confiée par Dieu, est arrivée au terme de son pèlerinage ! Peut-être le voyage a été bien long et bien pénible, mais qu'importe ? l'éternité est là pour compenser les peines du passé, et le souvenir qui en reste sert à faire mieux goûter les joies inénarrables du présent.

Saint Bernard disait un jour la messe à Rome, dans ce délicieux sanctuaire de Saint-Paul aux trois fontaines, si connu des pèlerins ; c'est là que fut martyrisé l'apôtre des nations, et sa tête, en rebondissant sur le sol, y fit jaillir trois sources d'eaux vives, qui coulent aussi abondantes

qu'au premier jour, et qui ont donné leur nom à ce lieu.

Après la consécration, il fut ravi en extase : l'échelle de Jacob était devant ses yeux ; mais les anges ne gravissaient pas seuls ses mystérieux degrés ; chacun d'eux accompagnait une âme qui venait d'être délivrée, et qu'il était chargé de conduire au Ciel, après avoir veillé sur elle, pendant les jours de sa vie mortelle. Depuis, la petite église, théâtre de cette miraculeuse vision, a été rebâtie et on lui a donné le nom de *Sancta Maria, Scala Cæli, sainte Marie, échelle du Ciel...*

Il arrive quelquefois par une faveur toute spéciale, que d'autres anges se joignent à l'ange gardien, pour aller au-devant de l'âme délivrée et l'amener en triomphe au Ciel. La bienheureuse Marguerite de Cortone, eut ainsi une révélation qu'une pieuse servante, nommée Gillia, qui était morte à son service, serait conduite au séjour des bienheureux par quatre anges, et cela, en considération des prières et des mérites de la sainte.

D'autres fois, quand il s'agit de ses dévots serviteurs, c'est la Mère de miséricorde qui vient Elle-même les chercher pour les conduire dans la patrie. Nous avons vu plusieurs exemples de ce glorieux privilège ; c'est pourquoi je n'y insiste pas davantage.

Enfin Notre-Seigneur daigne venir quelquefois lui-même chercher les âmes qui lui sont particulièrement chères. Sainte Thérèse priait un jour pour un frère de la Compagnie de Jésus, religieux de grand mérite, qui venait de mourir ; pendant qu'elle entendait la messe à son intention, tout à coup, elle vit apparaître le divin Sauveur, avec un visage tout rayonnant de bonté et de miséricorde, qui venait chercher cette âme bienheureuse pour la faire entrer au séjour des élus. En même temps, notre doux Sauveur lui fit connaître que c'était par une faveur toute

spéciale, et pour récompenser la grande humilité de ce pauvre frère qu'il daignait descendre lui-même à sa rencontre. (*Vie de la Sainte*, ch. XXXVIII.)

Mais qui nous dira le rayonnement de gloire qui enveloppe ces saintes âmes ? « *C'est si beau une âme !* » écrivait « un jour sainte Catherine de Sienne, c'est quelque chose « de si merveilleux, que, s'il nous était donné d'en contempler l'éclat, alors qu'elle est pure et sans tache, nous « ne pourrions soutenir ce spectacle, et nous expirerions « de bonheur aussitôt ! » S'il en est ainsi d'une âme vivant encore dans une chair mortelle, qui nous dira les splendeurs de l'âme glorifiée ? Sainte Thérèse vit un jour un religieux carme monter au Ciel ; « quoiqu'il fût fort « âgé, il m'apparut, dit-elle, sous les traits d'un homme « n'ayant pas plus de trente ans, et avec un visage tout « resplendissant de lumière ; aucune splendeur terrestre « ne pourrait donner l'idée de sa merveilleuse beauté. »

Les saints, quand ils veulent nous décrire ces miraculeuses transformations de l'âme glorifiée, épuisent en vain toutes les comparaisons tirées de l'éclat du soleil, de la blancheur de la neige, du rayonnement des astres dans le silence d'une belle nuit d'été ; on sent, malgré tous leurs efforts, que l'expression les trahit, et reste infiniment au-dessous de leur pensée.

Cela se comprend, il s'agit de décrire des spectacles que l'œil de l'homme n'a pas vus, de redire des harmonies que son oreille n'a jamais entendues, de faire sentir des joies que son pauvre cœur n'a jamais goûtées !...

Un jour, nous l'espérons, dans les splendeurs de l'éternité, nous verrons ces choses ; jusque-là, nous ne pouvons que balbutier comme des enfants, qui veulent parler de ce qui est au-dessus d'eux ; laissons au Ciel ses secrets, à l'avenir ses révélations !...

Bien qu'il soit vrai, à la rigueur, que l'âme n'est délivrée qu'au moment précis où finit l'heure de son expiation, néanmoins il est des jours dans l'année, qui paraissent plus particulièrement assignés à la délivrance des âmes souffrantes.

Quels sont ces jours bienheureux ? J'ai déjà parlé du samedi pour les confrères du scapulaire, et des fêtes de la très sainte Vierge, pour ses dévots serviteurs, je n'y reviendrai pas.

Mais, il y a d'autres jours encore : Catherine Emmerich, dans ses révélations si intéressantes sur la douloureuse passion du Sauveur, nous apprend que, tous les ans, au jour anniversaire de son sacrifice, Notre-Seigneur descend dans le Purgatoire, pour en retirer quelques-uns de ceux qui prirent part au grand drame de sa passion. Voilà dix-huit siècles et demi qu'elle s'est accomplie, et il paraît qu'il y a encore dans les flammes expiatrices quelques-uns de ceux qui demandaient que le sang de la victime retombât sur eux et sur leurs enfants. Les malheureux ! ils ont eu le temps de réfléchir à la responsabilité de leur vœu sacrilège ! Ce sang réparateur est encore sur leurs fronts comme le stigmat de Caïn. Nous apprenons, par les mêmes révélations, qu'il y en a parmi eux qui doivent rester en Purgatoire jusqu'à la fin du monde ; Notre-Seigneur les délivrant ainsi au fur et à mesure, selon le degré plus ou moins grand de leur culpabilité.

D'autres révélations nous font connaître que, chaque année, le jour de l'Ascension, le divin Maître renouvelle en quelque sorte le mystère de son entrée triomphante dans le Ciel, en descendant dans le Purgatoire chercher un grand nombre d'âmes souffrantes, qui lui font cortège pour rentrer au séjour des bienheureux.

Enfin le jour des Morts, qui est le jour plus spécialement

consacré aux suffrages en faveur des défunts, est aussi pour eux le grand jour de la délivrance. Ce jour-là, tous les prêtres jouissent de la faveur de l'autel privilégié ; il y a quatre cent mille prêtres environ dans le monde ; c'est donc la rançon de quatre cent mille âmes qui est offerte à Dieu. Une révélation, citée par le Père Faber, nous apprend que Dieu use surtout de ce trésor en faveur des âmes qui n'ont plus que peu de chose à ajouter à leur expiation.

Là encore, nous sommes impuissants à nous représenter ces grandes fêtes du Ciel. C'est si beau déjà sur la terre une fête de l'Église ! Le soir de nos grandes solennités, quand, le matin, toutes les âmes fidèles se sont approchées du banquet eucharistique, quand la joie réside dans tous les cœurs, et brille sur tous les fronts, quand l'autel a revêtu ses ornements de fête, et que, pour terminer dignement ce jour béni, le divin Sauveur trône sur son tabernacle, au centre d'un soleil d'or, au milieu des parfums, des fleurs et des nuages de l'encens, quand la bénédiction descend silencieuse sur tous les fronts inclinés, quand tous les cœurs sont recueillis dans l'adoration et dans l'amour, dites-moi, ne vous est-il jamais arrivé de rêver du Ciel et de ses joies ?

Hélas ! ces heures bénies passent vite sur la terre ! Mais représentez-vous une vraie fête du Ciel. Dans les hauteurs des cieux, l'auguste Trinité, enveloppée et comme perdue dans sa gloire ; l'humanité du Sauveur, avec ses plaies divines où rayonne l'amour. A ses pieds, la douce Marie, puis ces milliers d'anges qui forment la cour céleste, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, les chœurs des apôtres, des martyrs et des vierges, les chœurs innombrables des saints et des saintes de tous les âges : tout à coup une harmonie céleste se fait entendre, les harpes

d'or des séraphins tressaillent sous leurs doigts ; entendez-vous l'hymne de la délivrance ? C'est le cœur des captifs qui fait son entrée dans la sainte cité. Princes du Ciel, ouvrez vos portes, ouvrez-vous, portes éternelles ; c'est un roi qui rentre en triomphe dans son royaume.

Attolite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ æternales, et introibit Rex gloriæ!...

A son entrée dans le Ciel, chacun reçoit le rang qui lui est assigné, suivant l'ordre et la nature de ses mérites. On enseigne communément que les créatures humaines ainsi appelées à la gloire, sont destinées à entrer dans les chœurs des anges, pour y remplir les vides causés par la défection des anges rebelles. Il est certain néanmoins que plusieurs groupes sont constitués à part : il y a le chœur des apôtres, qui sont appelés à entrer en participation du pouvoir judiciaire du Christ : *Sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel*. Privilège glorieux, qui sera partagé proportionnellement par tous les hommes apostoliques, par ceux qui, selon la parole du maître, auront tout quitté pour le suivre. Il y a encore les chœurs des martyrs, des docteurs et des vierges, qui auront le privilège d'une auréole spéciale ; les théologiens discutent assez longuement sur la nature de ces trois auréoles, mais qu'il nous suffise de savoir qu'il s'agit d'une récompense distincte de la béatitude commune, récompense qui sera ajoutée à la félicité des martyrs, des docteurs et des vierges, parce qu'ils ont triomphé respectivement des tyrans, du démon et de la chair.

Enfin, les âmes qui, jusqu'au dernier jour, se seront gardées pures de toute souillure charnelle, auront le privilège incommunicable de suivre en tous lieux l'humanité sainte du Sauveur, et de chanter ce cantique de l'agneau qu'il n'est donné à aucune lèvres souillée de répéter.

O prêtres, frères bien-aimés dans le sacerdoce ; c'est à vous que je pense en écrivant ces lignes. J'ai dit les rigueurs de la justice divine sur vous ; avec quelle joie j'inscris ici vos glorieux privilèges ! car c'est bien de vous qu'il s'agit ici ; vous avez droit à ces glorieuses distinctions ; elles sont à vous, si vous le voulez bien. Vous êtes les successeurs des apôtres ; pour avoir le droit de siéger à leur côté et de partager leur pouvoir judiciaire, que vous faut-il ? Faire ce qu'ils ont fait les premiers : quitter tout et suivre Jésus. Ce détachement vous est facile ; l'Église n'a guère à vous offrir qu'un morceau de pain, que les méchants vous mesurent avec parcimonie et qu'ils menacent de vous retirer : eh bien ! soyez heureux et fiers de ce dénuement apostolique ; partagez avec le pauvre qui vient frapper à votre porte, et répétez joyeusement la parole de l'apôtre : *habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus*.

L'auréole des martyrs ! qui sait ? les jours sont mauvais ; il y a quelques années à peine le sang des pontifes et des prêtres coulait dans les rues de Babylone ! qui sait ce que l'avenir, et un avenir prochain vous réserve ? il n'est pas présomptueux de vous dire que vous serez peut-être appelés à donner au Sauveur Jésus le suprême témoignage de l'amour, le témoignage du sang. Pas n'est besoin de venir en Chine pour cela, ceux qui sont restés en France, je pourrai peut-être dire en Europe, sont plus sérieusement menacés que ceux qui vivent au milieu des barbares de l'extrême Orient. La civilisation moderne nous a ramenés à la barbarie raffinée.

L'auréole des docteurs ! vous y avez droit puisque votre vie se passe à instruire les ignorants, à catéchiser les petits enfants. O humbles curés de campagne, quand vous vous appliquez avec tant de soin à faire pénétrer les grands

mystères de la foi dans l'intelligence engourdie des pâtres des champs, au milieu de ce doux et pénible labeur, rappelez-vous la parole des saints livres : *qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt sicut stellæ in perpetuas æternitates.*

L'auréole des vierges ! *pauci capiunt* ; mais qu'ils sont heureux ceux-là ! ô prêtres ! vous que le Christ vierge a choisis et appelés, puissiez-vous ne jamais déchoir de votre vocation sublime ! Tertullien dit, dans un de ses livres, que, par l'attouchement de la chair immaculée du Christ, le chrétien qui communie demeure dans une chair angélisée, *in Christo angelificata caro* ; et vous, vous communiez tous les jours ; votre corps est le tabernacle vivant, le ciboire d'un or très pur, où reposent presque continuellement les espèces eucharistiques, oh ! que vous devez être purs ! et combien cette pureté doit vous devenir facile, à vous qui buvez chaque jour à la coupe sacrée qui fait germer les vierges ! *vinum germinans Virgines*. Si parfois, comme le grand apôtre, vous ressentez les révoltes de la nature, si vous avez peine à porter le fardeau de ce corps de péché, songez à la gloire qui vous attend, à cette auréole de la virginité qu'une seule faute vous fait perdre, contemplez-vous dans le ciel, revêtus de vos aubes, immaculées, et suivant l'agneau, en chantant le cantique des vierges ; et vous serez forts pour triompher des mouvements de la chair et des illusions de Satan.

Oui tous, et prêtres et fidèles, pensons souvent aux splendeurs de l'éternité bienheureuse qui nous attendent. La vie est si triste, surtout à de certaines heures ! mais, courage ; les peines passeront, les épreuves des justes auront un terme, et aussi les triomphes insolents des méchants et des sots. Sans doute, notre tiédeur, notre lâcheté au service de Dieu ne nous permettent guère d'espérer que

tout sera fini à la mort; il nous restera probablement d'autres souffrances et d'autres expiations dans le Purgatoire; mais quelque terribles que nos fautes puissent faire ces expiations, elles aussi auront un terme; un jour, à une heure du temps, connue de Dieu seul, une vision d'en haut viendra nous appeler à prendre rang au milieu des bienheureux.

Ce rang qui sera ainsi assigné à chacun de nous, est indépendant du plus ou moins de temps que l'on a passé en Purgatoire. Il correspond simplement aux mérites acquis. Marie Lataste rapporte, dans ses révélations, qu'une jeune novice de sa communauté, étant morte en état de sainteté, au bout de neuf jours seulement, elle lui apparut délivrée du Purgatoire et montant au Ciel. A quelque temps de là, mourut une vieille sœur, toute pleine de mérites, mais qui, hélas! dans le cours d'une longue vie, avait contracté bien des souillures; elle fut condamnée à plusieurs mois d'un rude Purgatoire, mais une fois admise dans le ciel, elle fut placée dans un rang bien supérieur à celui de la jeune sœur. Cela est bien facile à expliquer : le mérite acquis est absolument indépendant des fautes que l'on a à expier. Dans le cours d'une longue vie sacerdotale ou religieuse, on peut, on doit acquérir beaucoup de mérites; hélas! il est d'expérience que l'on contracte aussi bien des dettes! mais les dettes se payent par une expiation temporaire, au lieu que le plus petit mérite correspond à un nouveau degré de gloire, c'est-à-dire à une récompense éternelle. Travaillons donc avec courage; nous servons un bon Maître; s'il exige de ses débiteurs jusqu'au dernier denier, *usque ad novissimum quadrantem*, il récompense ses amis bien au delà de leurs mérites : *merces magna nimis*.

J'ai fini : j'ai dit les justices de Dieu sur les âmes fidèles,

mais négligentes ; j'ai dit ses miséricordes, qui, même dans le Purgatoire, surpassent ses justices. Voilà deux ans que je commençai ces pauvres pages, le jour de Notre-Dame de la Merci, je les termine aujourd'hui, fête de la Nativité de la très sainte Vierge. O Marie, consolatrice des affligés, je voudrais que vous bénissiez cet humble travail, et celui qui l'a entrepris. Puisse-t-il faire un peu de bien aux âmes ! puisse-t-il me mériter votre protection pour le jour peu éloigné, je pense, où je serai moi-même au séjour des expiations. Si j'ai contribué à ranimer dans quelques-uns le zèle et la prière en faveur des défunts, que les âmes saintes du Purgatoire, que j'aurai ainsi contribué à soulager, ne m'oublient pas devant Dieu, et m'obtiennent le pardon de mes nombreux péchés ; c'est la seule récompense que j'ambitionne.

FIN DU VOLUME

LISTE DES PRINCIPAUX AUTEURS

QUI M'ONT SERVI POUR LA COMPOSITION DE CE TRAITE

Pour la partie dogmatique

Saint Thomas : *Somme théologique.*

Sainte Catherine de Gênes : *Traité du Purgatoire.*

Le cardinal Bona : *Traité du discernement des esprits.*

Le P. de Munford, jésuite : *De la charité à exercer chez les défunts.*

Le P. Faber : *Créateur et créature.*

Pour la partie historique

Les Bollandistes.

Ribadeneira : *Vie des Saints.*

Marchant : *Hortus pastorum.*

Les chroniques des ordres religieux : Frères Mineurs, Capucins, Carmes, Dominicains, etc.

La vie de sainte Madeleine de Pazzi.

La vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même.

La vie de la bienheureuse Marguerite Marie, d'après les mémoires de la Visitation.

La vie de la mère Agnès, par M. de Lantages.

La vie de la mère Françoise du Saint-Sacrement.

Rossignoli : *les Merveilles du Purgatoire*, traduction de l'abbé Postel.

P. Blot : *les Auxiliatrices du Purgatoire.*

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Chapitre. I. De la mort et du jugement particulier.....	1
— II. De l'existence et du lieu du Purgatoire.....	29
— III. Des peines du Purgatoire. Leur rigueur.....	44
— IV. Des peines particulières à chaque péché.....	68
— V. Des différentes divisions du Purgatoire.....	90
— VI. Du Purgatoire des personnes consacrées à Dieu.....	116
— VII. État surnaturel des âmes du Purgatoire.....	132
— VIII. Des joies du Purgatoire.....	152
— IX. Durée du Purgatoire.....	166
— X. Rapport des âmes du Purgatoire avec Dieu.	178
— XI. Rapports des âmes du Purgatoire avec l'Église triomphante : les anges, les saints, la très sainte Vierge.....	195
— XII. Rapports des âmes du Purgatoire avec l'Église militante. Des apparitions des morts.....	210
— XIII. Suite des rapports avec l'Église militante. De la protection des âmes du Purgatoire.....	230
— XIV. Du soulagement des âmes du Purgatoire considéré comme œuvre de justice.....	246
— XV. Du soulagement des âmes du Purgatoire considéré comme œuvre de charité.....	263
— XVI. Des différentes manières de soulager les défunts. De l'offrande des œuvres en général.	277

	Pages.
Chap. XVII. De l'aumône.....	288
— XVIII. De la mortification.....	298
— XIX. De la prière.....	309
— XX. Du saint sacrifice de la messe et de la communion pour les défunts.....	323
— XXI. Des indulgences.....	341
— XXII. Du vœu héroïque.....	359
— XXIII. Des moyens de se préserver soi-même du Purgatoire.....	376
— XXIV. Sortie des âmes du Purgatoire.....	391



